LV. C. 21.

1. 126. 30.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
C
21
NAPOLI

# HISTOIRE
## DE
# FRANCE,
## SOUS LE REGNE
## DE
# LOUIS XIV.

# HISTOIRE
## DE
# FRANCE
## SOUS LE REGNE
## DE
# LOUIS XIV.

PAR


## Mr. DE LARREY

CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES DE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.


## TOME IX.

*Qui contient ce qui s'eſt paſſé depuis le Siége de Turin en* 1706. *juſqu'à la Mort de* LOUIS XIV. *en* 1715.

*A ROTTERDAM,*

Chez MICHEL BOHM, & COMPAGNIE. 1718

AVEC PRIVILEGE.

# HISTOIRE DE FRANCE, SOUS LE REGNE DE LOÜIS XIV.

L'Armée vaincuë se partagea en deux Corps dont l'un passa la Sture, & se sauva vers Chivas où étoient les gros Equipages de l'Armée venue de Lombardie, qui dès la même nuit reprirent la route du Milanez. Le Duc d'Orleans passa la Doire avec le reste des Troupes du Retranchement forcé, & ordonna à celles qui étoient devant la Citadelle, de décamper & de le suivre vers Pignerol. Cet ordre fut exécuté avec tant de confusion que cette Armée auroit pu être facile- 1706. Retraite des François.

1706. ment pillée & ruinée par les Impériaux ; mais contents d'avoir délivré Turin, & mis l'Armée hors d'état d'en recommencer le Siége, ils profitérent mal de cette déroute, & ils ne trouvérent dans ce quartier-là que de la groſſe Artillerie & des Munitions que l'on n'avoit pu emmener. Dès que l'Armée fut ſortie des Lignes, St. Fremont qui commandoit l'Arriére-Garde, donna de ſi bons ordres que la confuſion ceſſa, & il ne perdit que les Malades, les Bleſſez, & les Traineurs qui furent faits Priſonniers de Guerre. Albergoti & d'Arêne eurent auſſi ordre de décamper avec cette partie de l'Armée qui occupoit la hauteur des Capucins ; ils firent prendre les devants aux Bagages & aux Malades avec quelques piéces d'Artillerie. Ils quittérent leur Camp quelques heures après & firent leur retraite en ſi bon ordre, qu'ils ne perdirent pas un ſeul homme. Les Milices qui les obſervoient aimérent mieux aller piller ce qu'ils laiſſoient dans le Camp, que de harceler cette Marche.

Le Duc de Savoie

Le Duc de Savoie & le Prince Eu-

Eugéne entrérent à Turin le même jour d'une maniére triomphante, & donnérent au Comte de Thaun les loüanges que méritoit ſa conſtance, & la vigueur avec laquelle il avoit défendu la Place. Le lendemain jour de la fête où l'Egliſe Romaine célébre la Nativité de la Vierge, le *Te Deum* retentit dans toutes les Egliſes. Tel fut le ſuccès de ce fameux Siége qui avoit attiré les regards de toute l'Europe : Siége encore plus memorable, ſi la grandeur des autres évenemens de cette année n'eût point partagé l'attention des Spectateurs. Les François eurent environ quinze cents Hommes tuez à l'attaque des Retranchemens, & à peu près deux mille cinq cents Bleſſez, qui outre les Malades du Camp de l'attaque de la Citadelle, & quelques Pelotons poſtez dans les Caſſines entre la Doire & la Sture d'où ils ne furent point retirez aſſez promtement, tombérent entre les mains de l'Ennemi. Le nombre des Priſonniers parmi leſquels on doit les comprendre, fut d'environ quatre mille Hommes. 1706. rentre à Turin.

Je n'ai pas le courage de repro- Mort du

1706. cher au Maréchal de Marſin le mauvais ſuccés de ſon avis, puiſqu'il le païa bien cher. Il eut ſans doute regret de n'avoir pas ſuivi celui du Duc d'Orleans, & tacha de reparer cette faute en s'expoſant en Grenadier. Il fut bleſſé dans cette Action & mourut de ſes bleſſures le lendemain. Le Duc de Savoie & le Prince Eugéne le firent inhumer dans l'Egliſe Metropolitaine de St. Jean avec tous les honneurs Militaires. On chercha même à juſtifier ſa memoire après ſa mort, en publiant qu'il y avoit à la Cour une intrigue fomentée par la Ducheſſe de Bourgogne en faveur du Duc ſon Pere. On aſſura que cette Princeſſe ſenſible aux dangers de ſa famille, n'avoit rien épargné pour faire changer les ordres qui en auroient achevé la ruine; & qu'elle avoit été la cauſe ſecrete de la délivrance de Turin. On en alleguoit comme une preuve ſon changement de conduite à l'égard de la Maintenon. Elle n'avoit pu ſe reſoudre auparavant à avoir les moindres complaiſances pour elle, au lieu qu'elle commença alors à lui faire des careſſes extraordinaires.

Maréchal de Marſin.

D'un

D'un autre côté on fit un crime à Chamillard de ce que la Feuillade ſon gendre n'avoit pas pris Turin ; tant il eſt vrai que les plus beaux projets ſont ou loüez, ou blâmez, ſelon le ſuccès. Ainſi en moins de fort peu de mois le Siége de Barcelone fit chanceler le Trône d'Eſpagne d'où Philippe penſa être renverſé ; la Bataille de Ramelies livra aux Alliez une étendue de Païs dont la conquête ſembloit demander pluſieurs années ; & l'entrepriſe de Turin manquée fit perdre l'Italie aux François. Evenements d'autant plus dignes de la reflexion des Politiques, qu'ils furent plutôt cauſez par le decouragement que par la perte des Armées dans les Batailles. L'Hiſtoire n'en fournit guéres, où il y ait eu ſi peu de ſang repandu, & qui cependant aient eu de ſi grandes ſuites. 1706.

La Deroute devant Turin rendit inutile la Victoire que le Comte de Medavi remporta deux jours après dans le Mantoüan. Les Troupes Heſſiennes qu'attendoit le Corps laiſſé par le Prince Eugéne, joignirent le Général Wezel qui les commandoit, auprès de Valegio, & dès

Le Comte de Medavi bat les Impériaux à Caſtiglione.

1706. le même jour qui étoit le 16. d'Août, toute cette Armée paſſa le Mincio auprès de Borghetto, & alla faire le Siége de Goito dont le Gouverneur ſe defendit mal, & capitula dès le 19. Cet Officier étant arrivé à Cremone, le Duc d'Orleans le fit mettre aux Arrêts pour ſa lâcheté. De là le Prince de Heſſe réſolut enſuite le Siége de Caſtiglione delle Stivere, pour s'ouvrir un paſſage dans le Milanez, & en attendant qu'il eût la groſſe Artillerie qu'il envoia chercher, il fit toûjours inveſtir la Place. Le Comte de Medavi qui n'avoit point jugé à propos de diſputer le paſſage du Mincio aux Impériaux, feignit de craindre un engagement, & ſe retira à Santa Maria delle Gratie, comme s'il eût voulu couvrir Mantoue. Il retira ſecrettement une partie des Garniſons de Mantoue, de Guaſtalla, & toutes celles des petits Poſtes voiſins, & ſe voiant une Armée de vingt cinq Bataillons & de trente cinq Eſcadrons, il décampa tout à coup & marcha vers le Prince de Heſſe qui n'étoit point informé de ces Renforts. Ce Prince déja maître de la Ville, étoit occupé

cupé à reduire le Château. Il aima 1706.
mieux marcher au devant des François, que de les attendre dans ſes Retranchements, & n'y laiſſant que ce qu'il faloit de monde pour la ſureté de la Tranchée, & pour tenir la Garniſon du Château dans le reſpect, il s'avança dans la Plaine de Solfarino entre Caſtiglione & Guidizzolo. Ce fut là que ſe livra une Bataille. (1) où la valeur des deux partis rendit la Victoire fort incertaine ; elle pencha même quelque tems du côté des Impériaux. Déja trois Bataillons Eſpagnols de la premiére Ligne avoient plié, & les Ennemis profitans de cette ouverture, pénetroient dans l'Armée de France. Mais Sebert qui étoit à la ſeconde Ligne, remplit ce vuide avec tant de diligence qu'ils ne purent profiter aſſez promtement de ce deſordre. Envain ils tâchérent de rompre la Cavalerie Françoiſe, leur Infanterie après avoir compté quelque tems ſur la deffaite de l'Aile droite, fut pouſſée à ſon tour & miſe en fuite. Cette deroute couta aux Alliez, ſelon les Relations des Fran-



(1) *Le 9. de Septembre.*

1706. çois, plus de quatre mille Priſonniers, en y comprenant ce qu'ils avoient laiſſé à Caſtiglione, & qui fut enlevé par le Comte de Medavi. Les Alliez prétendirent n'avoir perdu, tant en Morts, qu'en Bleſſez, & en Priſonniers, qu'environ douze cents Hommes. Ils publiérent que le Prince de Heſſe s'étoit retiré en bon ordre avec le reſte de ſon Armée vers Valegio. Le lendemain il ſe poſta à St. Michel ſur l'Adige où il rappela la Garniſon qu'il avoit miſe à Goito ; & prenant la route du Pô, il ſe hâta de joindre le Prince Eugéne qui étant entré dans la Capitale du Milanez, le 25. de Septembre, avoit ſommé inutilement le Marquis de la Floride de lui en livrer le Château. Le Prince de Vaudemont en étoit parti deux jours auparavant avec la Princeſſe ſon Epouſe, & s'étoit retiré à Pizighitone ſur l'Adda, d'où il donna ſes ordres pour raſſembler ſes Troupes, qui ſe joignant au Corps du Comte de Medavi, furent emploiées à couvrir le Mantoüan & le Cremonois, & à ſoutenir en Italie le debris de la fortune des deux Couronnes.

L'Ar-

L'Armée que l'on tâcha de raſſembler dans les Païs-Bas n'empêcha point les Alliez de pourſuivre leurs conquêtes. Après les avantages qu'ils avoient tirez de la Victoire de Ramelies, le Duc de Marlboroug avoit propoſé de profiter de la conſternation où étoit l'Armée de France, & d'entrer le plus avant que l'on pourroit. On s'étoit oppoſé à ce Conſeil, dans la crainte que l'Armée vaincue ne ſe trouvât en pouvoir de l'enfermer, & de reprendre par l'éloignement de nouvelles forces, ce qui n'étoit pas abſolument impoſſible. Pour décider la queſtion, il ſe rendit à la Haie, d'où étant retourné en Flandres le 13. de Juin, il eut le même jour une conference avec d'Ovverkerque, qui avoit eu le Commandement de l'Armée en ſon abſence. 1706. Suite de la Campagne en Flandre.

Le lendemain Oſtende que le Général Fagel bloquoit déja par terre depuis quelques jours avec le Corps qu'il commandoit, fut auſſi bloquée du côté de la Mer par le Vice-Amiral Fairborn qui y amena neuf Vaiſſeaux de Guerre & quatre Galiotes à Bombe. Le Gouverneur dont la Siége d'Oſtende.

1706. Garniſon avoit été renforcée avant l'arrivée de l'Eſcadre, refuſa de ſe rendre, & les Alliez pour le reſſerrer d'avantage attaquérent & prirent Plaſſendal, Fort ſitué ſur le Canal de Bruges ; tandis qu'un gros Détachement de l'Armée alla pour ſurprendre Nieuport. Mais comme on ne trouva point à cette derniére Place toute la facilité que l'on s'y étoit promiſe, l'Armée ſe contenta de laiſſer quelques Troupes pour garder les Ecluſes dont les François auroient pu ſe ſervir pour inonder les Environs d'Oſtende, & en empêcher le Siége, & elle retourna devant cette Place. Les Bateries furent dreſſées le 27. & la nuit du 28. au 29. on ouvrit la Tranchée. Malgré la vigilance du Vice-Amiral, le Comte de la Mothe reçut trois Bâtimens chargez de Munitions, & il y avoit ſujet d'eſperer qu'il ſe defendroit long-tems. Il capitula néanmoins le 6. à condition que la Garniſon ſortiroit l'épée au côté, laiſſant ſes autres Armes, ſes Drapeaux & l'Artillerie ; qu'elle ne pourroit porter les Armes contre les Alliez dans le tems de ſix mois ; que

la.

la Garnison d'Espagne seroit conduite à Mons, & que les Malades & Blessez François seroient transportez à Dunkerque. La Garnison sortit le 8. composée de deux mille Hommes. 1706.

L'Electeur de Baviére étoit cependant à Mons retenu par une maladie, à laquelle le chagrin causé par tant de revers avoit peut-être la principale part. Il se repandit même un bruit qu'il étoit mort, & qu'il n'avoit pu supporter plus long-tems l'affreuse idée de ne devoir plus rentrer dans ses Etats. L'Electeur de Baviére tombe malade.

Le grand armement naval que faisoient les Puissances Maritimes encouragées par tant de succès, repandant l'allarme sur toutes les côtes de France, le Marêchal de Vauban eut ordre du Roi d'aller à Dunkerque, où il arriva le 29. de Juin. Il faut attribuer aux sages précautions qu'il prit pour mettre cette Place & le voisinage à couvert de toute insulte, la conservation de cette forteresse que les Ennemis menaçoient. Elle leur étoit trop importante pour qu'ils n'eussent pas fait tous leurs efforts, afin de la conque- Le Marêchal de Vauban va à Dunkerque.

1706. rir, s'ils n'avoient été retenus par l'impoſſibilité d'y réuſſir. Le Maréchal fit faire pluſieurs ſeignées pour ouvrir les Canaux, & inonder le Pais en cas que les Alliez s'approchaſſent de Furnes. Il fit pointer du Canon ſur les Dunes de Nieuport pour empêcher d'Owerkerque d'envoier des Troupes de ce côté là le long du Risban ſur le Sable; & enfin il forma une Ligne de quarante pieds de large dont la terre remuée formoit un Parapet avec une Banquette. Cet ouvrage étoit par tout friſé de Paliſſades & la Ligne s'étendoit depuis la Riviére de Bourbourg, juſqu'au Fort Loüis, & de là ſe terminoit aux Dunes. Les Alliez furent rebutez par l'impuiſſance où ils étoient de faire en même tems l'inveſtiſſement de Dunkerque, de Bergues, & des Lignes dont je viens de parler. Ils trouvérent plus de jour à forcer Menin, pendant qu'une autre partie de leur Armée preſſoit Dendermonde.

Menin aſſiégé par les Alliez.

Menin fut inveſti la nuit du 21. au 22. Le Lieutenant Général Caraman qui y commandoit une Garniſon de douze Bataillons & un Re-

Regiment de Dragons, avoit toûtes les Munitions, pour ſe defendre long-tems, & outre cela l'eſperance d'être ſecouru par l'Armée qui ſe retabliſſoit de jour en jour. L'Amniſtie générale que le Roi avoit accordée aux Deſerteurs qui ſe rendroient à l'Armée, l'avoit déja groſſie, & l'on s'attendoit que le Duc de Vendôme la trouveroit en état d'arrêter les malheurs publics. 1706.

Le Duc de Vendôme arrive en Flandre.

Ce Prince arrivé à Verſailles le 31. de Juillet, après avoir conferé deux heures avec le Roi dans le Cabinet de Sa Majeſté, avoit pris le 3. d'Août la Route de Flandres, & avoit joint le 5. l'Armée dont les cris de joie lui firent connoître l'impatience avec la quelle il étoit attendu. Il viſita d'abord les Frontiéres, & donna ordre aux Troupes qui devoient joindre ſon Armée, de s'y rendre inceſſamment. On ne doutoit point qu'il ne delivrât Menin ; mais il ne remplit point à cet égard les eſperances de la Cour & de la Nation.

Il ne peut ſecourir Menin.

Cette Place étoit foudroiée par une nombreuſe Artillerie qui en avoit déja reduit une partie en Cendres,

1706. dres, & fait ſauter un Magazin à Bombes ; & les Alliez qui avoient ceſſé de compter pour rien l'Armée de France, pouſſoient ce Siége avec tant de vigueur qu'à moins d'un ſecours auſſi prompt que puiſſant, la perte de cette Place étoit aſſurée. Le 5. d'Août la Garniſon fit une ſortie, & retarda la néceſſité de ſe rendre, qui ne put néanmoins être differée que juſqu'au 22. du même mois. Le Comte de Caraman fit une Capitulation honorable contenant vingt-neuf Articles dont les principaux furent qu'il livreroit une Porte le 23. & qu'il ſortiroit le 25. avec ſa Garniſon, quatre piéces de Canon, à ſavoir deux de dix huit livres de Balle, deux de huit livres & deux Mortiers, vingt coups de Munition pour chaque Soldat ; huit Chariots couverts qui ne pourroient être viſitez, du pain pour quatre jours ; du vin & de la viande à proportion ; & quelques autres Conditions, dont il ſembloit que l'uſage eût été aboli. En vertu de cet accord ſigné par le Général Saliſch qui avoit commandé le Siége, & par le Comte qui avoit defendu la

Pla-

Place, la Garniſon fut eſcortée à Lile par deux cents chevaux. 1706.

Le Duc de Vendôme n'avoit pas trouvé une Armée avec la quelle il pût s'opoſer aux Ennemis, & il n'y avoît guére que la ſuperiorité du nombre, qui fût capable de rendre aux Troupes ce courage vif & intrepide, qui eſt preſque toûjours un gage de la Victoire. Il manquoit ſur tout d'Infanterie, & fit connoître à la Cour, que le Marêchal de Villars ne courant point de riſque d'être attaqué, il ſeroit à propos qu'on envoiât en Flandre une partie des cinquante Bataillons qu'il commandoit. Les ordres furent donnez pour faire ce Détachement; mais il faloit du tems pour le recevoir. Il demande du Renfort.

La priſe de Menin annoncée au Roi par un Exprès du Duc de Vendôme, fit craindre pour les autres Places parmi leſquelles il y en avoit peu de ſi bien fortifiées. Chamillard partit auſſi-tôt pour l'Armée de Flandres, afin de conſulter avec le Duc ſur les moiens de mettre en ſureté les Frontiéres. On ne douta point que les Alliez ne ſe ſerviſſent de Chamillard ſe rend à l'Armée.

1706. de leurs avantages, & qu'ils ne fiſſent tous leurs efforts pour forcer encore quelques Forteresſes avant la fin de cette Campagne. Il étoit queſtion de couvrir la Barriére, & d'empêcher que l'on ne fit de plus grandes pertes. On regardoit celle de Dendermonde comme inévitable.

**Dendermonde aſſiégée & priſe par les Alliez.**

Peu de jours après la funeſte journée de Ramelies, les Alliez qui avoient compté qu'elle tomberoit d'elle même entre leurs mains comme tant d'autres, y envoiérent des Troupes pour en prendre poſſeſſion. Le Gouverneur voiant qu'elles s'approchoient, les fit avertir de ſe retirer, & perça les digues pour inonder les environs Le 21. de Juin, le Lieutenant Général de Verboom y entra avec ſix cents Hommes d'Infanterie, quatre piéces de Canon, & pluſieurs Chariots de Munitions. Ce ſecours inopiné leur fit comprendre que la Ville ne ſe rendroit point à moins d'un Siége. Pendant quinze jours elle eſſuia le Canon & les Bombes des Ennemis, qui diſcontinuant le Siége le 5. de Juillet, prirent le parti de l'affamer. Il y avoit déja plus de deux mois qu'elle étoit bloquée,

quée, les Vivres commençoient déja à manquer, & la maladie avoit affoibli la Garniſon, lors que les Alliez avertis de cet état par un Deſerteur, reprirent le Siége qui ne pouvoit être long. Le Général Churchil Frere du Duc de Marlboroug fut chargé de cette expedition. Il fit ouvrir la Tranchée le 31. d'Août, & obligea le 5. de Septembre, la Garniſon à ſe rendre Priſonniére de Guerre. Les Officiers & les Soldats conſervérent néanmoins leurs Equipages, & leurs Hardes. Outre les raiſons que je viens de raporter, la meſintelligence qui ſurvint entre les Troupes de France & celles d'Eſpagne, obligea le Gouverneur de ſe rendre quelques jours plûtôt qu'il n'auroit fait. 1706.

Ils ſe rendent maîtres d'Ath.

L'Armée Hollandoiſe commandée par le Général d'Ovverkerque inveſtit Ath le 16, & ſon Artillerie fit un feu ſi terrible, que le Marquis Spinola Gouverneur & le Sieur de St. Pierre Commandant, voiant leurs Fortifications ruinées, ſongérent à capituler le 1. d'Octobre, aux mêmes Conditions qui avoient été accordées à la Garniſon de Menin. Elles leur furent

1706. rent refuſées, & le lendemain ils furent obligez de ſe rendre Priſonniers de Guerre avec la permiſſion aux Officiers de ſortir l'épée au côté, & de conſerver leurs Equipages. Ce fut par cette conquête que les Alliez terminérent en Flandre cette Campagne la plus funeſte que la France eût encore faite depuis pluſieurs ſiécles.

Triſte état de l'Electeur de Baviére

L'Electeur de Baviére étoit alors dans une triſte ſituation. Depouillé de ſes Etats, il ne voioit point le Roi en pouvoir de le rétablir. Les efforts que l'on s'étoit propoſé de faire en Allemagne ſous les Généraux Villars & Marſin, s'étoient bornez à ſe ſaiſir de Lauterbourg qui fut abandonné à leur Aproche, & à reprendre Haguenau dont le Siége fut commis au Marquis de Peri. Les Aſſiégez demandérent à capituler, & le Marquis leur aiant répondu que huit mois auparavant le Général Thungen lui avoit réfuſé cet honneur, il les força de ſe rendre Priſonniers de Guerre. Ils étoient environ deux mille cinq cents Hommes; on trouva dans la Place plus de deux cents Milliers de poudres,

dres, & des grains en abondance. 1706.
Un ſi beau commencement faiſoit eſperer une ſuite bien diférente de celle que je viens de raporter. Mais le Marêchal de Marſin fut envoié en Italie, & ce que Villars conſerva de Troupes étant affoibli par les Détachemens qu'on lui ordonna de faire, ne fut plus capable de rien entreprendre.

La Cour de Vienne met au Ban de l'Empire les deux Electeurs.

Outre ces malheurs publics les deux Electeurs avoient leurs chagrins particuliers. L'Empereur Leopold n'avoit pas été moins irrité que le fut ſon Succeſſeur des obſtacles que la Maiſon de Baviére avoit voulu apporter à ſes deſſeins : mais ſon temperament flegmatique lui avoit permis d'enviſager les bornes que les loix ont miſes à l'Autorité Impériale, & lorſque des perſonnes de ſon Conſeil voulurent exciter ſa vengeance à mettre les deux Electeurs au Ban de l'Empire, il ne mepriſa point les avis de ceux qui lui remontrérent qu'il ne pouvoit negliger des formalitez eſſentielles qui rendoient la choſe impraticable. On lui fit connoître qu'il ne pouvoit proſcrire des Princes de ce rang, ſans les

1706. les citer en pleine diéte : qu'il faudroit leur donner des Sauf-Conduits pour eux ou pour leurs Ambaſſadeurs ; écouter leurs motifs de juſtification, les ſoumettre à l'examen des trois Colleges ; Qu'en cas même que les trois Colleges les trouvaſſent coupables, on devoit les ſommer à trois diferentes fois de ſatisfaire à leurs obligations, dans un terme qui ne pouvoit être moindre que de trois mois ; avant que d'en venir à la proſcription propoſée. Leopold étoit trop bon politique pour permettre que l'on agitât dans une diéte les motifs de ces deux Princes. Mais ſous l'Empire de Joſeph le Conſeil Aulique toûjours attentif à ſaiſir les occaſions d'évoquer à ſoi les affaires qui appartiennent à la Diéte générale, ſe prevalut des chagrins que donnoit au jeune Empereur le peu de ſoumiſſion qu'il trouvoit dans la Baviére.

Ses Commiſſaires non contents d'exiger du Païs les Contributions ordonnées par la Cour de Vienne, regardoient leur Poſte comme une occaſion de faire leur main. La rigueur qu'ils exerçoient ſous prétex-

te

te de reduire ceux qui étoient re- 1706.
fractaires à l'Autorité Impériale, mettoit au deſeſpoir les peuples accoutumez à un Gouvernement doux & paiſible, & rendoit plus vif le regret qu'ils avoient de n'être plus ſous l'Electeur. De là les Conjurations frequentes, les ſoulevements des Villes & des Païſans, que la ſevérité des châtimens ne feſoit qu'irriter. Le Conſeil Aulique prit ce tems pour inſinuer au nouvel Empereur qui falloit retrancher aux Bavarois l'eſperance de rentrer ſous l'obéiſſance de leur Souverain. A la vérité les Loix de l'Empire s'y oppoſoient ; mais les circonſtances du tems diſpenſoient des formalitez ; les Etats de l'Empire étoient occupez à la Guerre contre la France, & ne pouvoient oppoſer que des remontrances inutiles. Ce Coup d'Autorité aſſuroit au Conſeil Aulique un Droit qu'on lui avoit toûjours diſputé, & après qu'il auroit eu le credit de proſcrire deux Electeurs, les autres Princes qui ne s'y ſeroient point oppoſez, ne pouvoient plus ſe diſpenſer de reconnoître ſa juridiction.

La

1706. La réſolution en aiant été priſe, l'Empereur ſe rendit en Cérémonie le 29. d'Avril ſur le midi, dans la grande Sale du Palais, avec une nombreuſe ſuite de Nobleſſe, & s'étant placé ſur un Trône, ſe fit lire les deux Actes d'Inveſtiture qui avoient été donnez à ces deux Princes quand ils l'avoient priſe de Leopold; aprés quoi l'Empereur prit ces deux Actes, les déchira par le milieu, & les aiant jettez à terre, les pouſſa avec le pié. Un Heraut d'Armes les leva enſuite avec la pointe d'une lance, & les aiant dechirez en petits morceaux, les jetta par les fenêtres dans la Baſſe Cour du Palais. On lut enſuite le Decret par lequel les Electeurs de Baviére & de Cologne étoient mis au Ban de l'Empire; & il fut publié au ſon de ſix Trompettes. Pour rendre la proſcription plus entiére, on ôta le nom de Princes de Baviére aux jeunes Princes qui étoient detenus Priſonniers, & il fut ordonné qu'ils ne ſeroient apellez que les fils du *Comte de Witelsbach*; qui étoit le nom que la Cour de Vienne laiſſoit encore par grace à leur Pere: Nom que leurs

Avec quelles Cérémonies ſe fit cette proſcription.

leurs Ancêtres portoient avant l'acquiſition de la Baviére. 1706.

La plus fâcheuſe circonſtance de la proſcription, c'étoit l'épuiſement où la France étoit reduite par tant de pertes, & le danger où elle étoit de ſuccomber elle-même à tant de revers. A ces chagrins de l'Electeur ſe joignoit celui de voir avec quelle legereté les peuples du Brabant, qui lui avoient temoigné une tendre veneration juſqu'à ſa défaite à Ramelies, venoient tout à coup de changer de parti, & avoient marqué avec des tranſports d'une joie publique, combien la revolution preſente leur étoit agréable.

Suite de la Campagne en Eſpagne.

Les nouvelles que l'on recevoit d'Eſpagne, n'étoient guéres plus conſolantes. Le Corps de Troupes qui étoit en Eſtramadure ſous les ordres du Duc de Barvvick étoit trop diſproportionné aux forces que les Alliez avoient du côté du Portugal. Une autre petite Armée que commandoit le Marquis de Villa d'Arias dans l'Andalouſie, n'étoit pas une Barriére plus capable d'arrêter Milord Galovvai, qui avoit été revêtu du Caractere de Généraliſſime,

1706. me, & le Marquis Das Minas, qui s'étoit mis en Campagne dès le Commencement d'Avril. Les Portugais déja maîtres d'Alcantara, de Coria, & de Placentia ſe preparoient à penetrer dans le cœur de la Caſtille; mais ils changérent de deſſein, & au lieu de s'avancer vers Madrid, ils retournerent ſur leurs pas, & firent le Siége de Ciudad-Rodrigo, qui n'aiant qu'une foible Garniſon, reſiſta fort peu, & ils prirent poſſeſſion de Salamanque qu'ils trouvérent ouverte, après quoi ils entrérent en Quartiers de Rafraîchiſſement. Les choſes en étoient là quand Philippe V. retourna à Madrid le 6. de Juin; aprés la malheureuſe Expedition de Catalogne. Il trouva les Grands plus atachez à ſon ſervice qu'ils ne l'avoient été peu auparavant. Le trop grand aſcendant que la Princeſſe des Vrſins avoit pris à la Cour refroidiſſoit le zéle d'un certain nombre des Principaux de la Nation : ils l'accuſoient même d'avoir trafiqué depuis quelque tems les plus beaux Gouvernemens d'Eſpagne. C'eſt du moins ce que dit le Duc de Medina-Celi à l'Ambaſſadeur

Progrès des Portugais.

Retour de Philippe V. à Madrid.

Cauſes du refroidiſſement des Grands

deur Amelot qui avoit assemblé les 1706.
Grands pour savoir d'eux de la part du Roi Très-Chrétien si on pouvoit compter sur leur zèle, & pour les assurer qu'autrement il aimeroit mieux rapeller son petit fils, que de le maintenir contre les sentimens de la Nation. Le Duc aiant pris la parole pour l'assemblée, répondit „ que „ si quelque chose avoit pu donner du „ chagrin à la Nation, cela ne pouvoit provenir que du mépris que „ l'on faisoit d'elle, de voir commander les Armées par des Etrangers, & les principaux Gouvernements d'Espagne entre les mains „ d'une Dame qui les vendoit publiquement : que cependant les choses n'étoient pas sans remède, & „ que si Sa Majesté vouloit bien y „ faire quelque attention, elle connoîtroit à quel excès la Nation „ prendroit ses Interêts contre ses „ Ennemis „. L'Ambassadeur repliqua „ qu'il avoit pouvoir de les assurer de la part du Roi qu'il remediéroit à tous ces desordres, & qu'il „ s'en raporteroit entiérement à leurs „ Grandesses. Le Duc qui parloit au „ nom de l'assemblée dit que le Roi

1706. » d'Eſpagne pouvoit compter qu'ils » ſacrifieroient tous leurs biens & » leur vie pour le maintenir ; qu'ils » entretiendroient quarante mille » Hommes à leurs dépends, ſans en » diminuer rien de ſes revenus ; qu'il » pouvoit en toute ſureté revenir à » Madrid, & qu'il connoîtroit leur » fidelité. S'il y a, *ajouta-t-il*, des » mécontens trop intereſſez pour » l'Archiduc ; ils peuvent ſe retirer, » & on leur fera tenir leurs revenus » où ils voudront ; mais ſi après cet- » te Déclaration, il s'en trouve quel- » ques-uns, ils peuvent compter qu'ils » porteront leur tête ſur un écha- » faut, avec confiſcation de tous » leurs biens ; & ſi dans ma propre » conduite on decouvre quelque » choſe qui ſoit contraire aux In- » terêts de mon Prince, je conſens » de ſervir d'exemple. Il finit par cette acclamation : *Vive Philippe V.* nôtre Roi legitime ; & toute l'aſſemblée témoigna ſon approbation par un applaudiſſement général.

Les Alliez marchent vers Madrid

Des aſſurances ſi zelées ne ſuffiſoient pas pour remedier au mal préſent. Vers le 18. de Juin, c'eſt-à-dire, treize jours après l'arrivée de Phi-

Philippe à Madrid ; on apprit que les Portugais informez de la délivrance de Barcelone, s'étoient remis auſſi-tôt en marche vers Madrid, & qu'ils n'en étoient pas fort loin ; que d'un autre côté Charles, & le Comte de Peterboroug aiant traverſé le Roiaume de Valence, étoient à Velez à treize lieues de cette Capitale, & que l'on étoit à la veille de s'y voir enfermé par ces deux Armées. Le même jour à trois heures après midi la Reine partit avec la Princeſſe des Urſins & ſes autres Dames, pour ſe retirer à Burgos ; & le Roi partit la nuit ſuivante accompagné de quelques Conſeillers de chaque Tribunal, & de quelques Grands : pluſieurs de ces derniers s'étoient refugiez dans leurs Maiſons de Campagne, pour attendre le denouement de tout. Les François ſe retirérent de Madrid, & le Duc de Barwick marcha avec ſes Troupes pour eſcorter le Roi qui prit le chemin de Pampelune. 1706. Philippe ſe retire en Navare.

Avant que de partir, Philippe fit emporter les joiaux de la Couronne, la Vaiſſelle, les Tableaux & tous les meubles de prix qui furent em-

1706. balez & tranſportez à Burgos & à Pampelune. Il fit publier peu de jours après une Déclaration par laquelle il faiſoit entendre à ſes peuples, que ſon deſſein étoit diferent de celui que lui imputoient le *Duc de Bragance*, & ſes Alliez qui tâchoient de donner une mauvaiſe couleur à ſa retraite. „ Leur préſomption, *y diſoit-il*, eſt ſi grande qu'elle leur perſuade à eux-mêmes que la Nation Eſpagnole oubliant le renom immortel de ſes Triomphes & les hauts Titres acquis par elle d'ancienneté, pour ſa fidelité à ſes legitimes Maîtres, pourroit à préſent y manquer, en faveur de ces mêmes Ennemis qui ont aujourd'hui entrepris de la fouler aux pieds. „ Il déclaroit enſuite, que ſon unique deſſein étoit de ſe mettre en état de chaſſer les Ennemis, que ne pouvant l'entreprendre ſans trop expoſer le peu de Troupes qu'il avoit auprès de ſoi, à un danger trop évident, & à un ſuccès trop douteux, il faiſoit raſſembler de tous côtez les Troupes, qui jointes aux ſecours de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, ſuffiroient pour rétablir le repos de ſes ſujets.

Declaration de Philippe ſur ſa retraite.

ujets. Cette Déclaration datée de 1706.
adroques le 7. de Juillet, releva un
eu les eſperances de ſon parti.

Cependant l'Armée des Alliez ar- Les Alliez vont à Madrid.
iva le 24. de Juin à la Torre au-
rès de Madrid. Elle y ſejourna
eux jours, pour y recevoir les ſou-
miſſions des Deputez de Madrid, a-
rès quoi elle alla devant cette Ca-
itale pour y faire reconnoître Char-
e III. & le 29. il en partit des
Courriers pour annoncer à toutes les
Cours des Alliez un ſuccès ſi beau,
& ſur lequel on n'eût pas cru devoir
compter au commencement de la
Campagne.

Le Duc de Medina-Celi, le Duc Quelques Grands ſe joignent à eux.
de l'Infantado, le Marquis del Car-
pio & le Comte de Lemos croians
que Philippe étoit perdu ſans reſ-
ſource, ſe rangérent du côté de ſon
Ennemi. Il manquoit à un ſi beau
Triomphe la préſence du Monarque
en faveur de qui ſe faiſoient toutes
ces conquêtes. On l'invita à ſe ren-
dre inceſſamment à Madrid pour y
prendre poſſeſſion de la Capitale de
tant de Couronnes. Ce Prince parti Le Roi Charle. va à Saragoce.
de Barcelone dans le même tems
que les Alliez arrivoient aux Portes

1706. de Madrid, avoit pris ſa route vers le Roiaume de Valence, pour ſe joindre au Comte de Peterboroug, & à l'Infanterie qui y avoit été tranſportée ſur les Vaiſſeaux de l'Amiral Leake. A peine étoit-il à Villa-Franca qu'il y reçut avis que les Portugais s'étoient déja avancez juſques à l'Eſcurial; il apprit d'une autre côté que la Ville de Saragoce étoit diſpoſée à le recevoir. Le Conſeil de Guerre qu'il fit aſſembler, lui conſeilla d'interrompre ſon voiage de Valence, pour aller prendre poſſeſſion de Saragoce.

Philippe retablit ſon Armée.

Ce fut le bonheur de Philippe, qui profitant mieux que les Alliez des conjonctures favorables, fut joint par le Marquis de Legal, & par les Troupes Françoiſes qu'on lui envoioit par la Navare. Son Armée groſſie encore par les Troupes que le Comte de las Torres amenoit du Roiaume de Valence, ſe trouva forte de quarante ſept Bataillons & de ſoixante & quinze Eſcadrons; & ſe mit auſſi-tôt en marche du côté des Ennemis, dans la réſolution de les combatre avant qu'ils euſſent le tems de ſe joindre au Corps que Charles

&

& le Comte de Peterboroug commandoient. 1706.

Le 29. de Juillet, l'Armée des deux Couronnes & celle des Alliez étoient en preſence & commencerent à ſe canonner, ce qu'elles firent tout ce jour là & le lendemain. Une petite Riviére les ſeparoit & aucune d'elles n'aiant voulu riſquer de la paſſer en préſence de ſon Ennemi, la nuit du 30. au 31. les Alliez ſe retirérent par le même chemin qu'ils étoient venus. La fortune de Philippe fut changée; il pourſuivit à ſon tour les Ennemis qui s'arrêtérent ſur les Hauteurs auprès de Guadalaxara, où ils avoient leur Aile droite. Il prit ſon Camp à Marchialamo, & le lendemain 3. d'Août, il détacha le Marquis de Legal pour reprendre poſſeſſion d'Alcala, où étoient l'Hôpital & les Magazins de l'Ennemi; la Garniſon qui étoit de ſix cents Hommes ſans compter un plus grand nombre de Malades, fut enlevée avec les Magazins. Marche contre les Alliez.

Le même jour un autre Détachement partit pour Madrid. Les Magiſtrats témoignérent leur joie de Et reprend Madrid

1706. cet heureux changement, & remerciérent S. M. de ce qu'elle approuvoit leur conduite à l'égard de ſon concurrent. Don Alonce de Narvaes y alla pour faire la fonction de Corregidor, à la Place de celui qui aiant fait ſerment de fidelité au Roi Charles, n'étoit plus capable d'exercer cette charge pour le ſervice du Roi Philippe. Le peuple fit éclater ſa joie, & ſe mettoit en devoir de bruler les Maiſons de ceux qui avoient fait paroître un cœur Auſtrichien, ſi la ſageſſe des Magiſtrats n'eût reprimé l'indiſcretion de ſon zèle. Les Armées étoient toûjours à la vue l'une de l'autre, celle des Ennemis avoit l'avantage du terrain, & celle des deux Couronnes avoit la ſuperiorité du nombre. Le Roi Charles joignit enfin le 6. d'Août ſes Alliez aveç trois mille Hommes, & le lendemain le Comte de Peterborough arriva avec un pareil nombre de Troupes.

Les Alliez ſe retirent.

Les Eſpagnols s'attendirent que les Portugais avec ce Renfort, livreroient Bataille, mais ils ſe trompérent; les Ennemis qui avoient perdu leurs Proviſions à Alcala, & n'a-

n'avoient plus de fourage, decampé- 1706.
rent á petit bruit la nuit du 11. au 12. Philippe décampa la même nuit, & les pourſuivit de ſi près qu'il fit quatre cents Priſonniers, leur prit cinq piéces de Canon & quelques Bagages. Les Alliez laiſſant Madrid à trois lieues ſur leur droite, marchérent ſur Tolede dans la vûe de paſſer le Tage, mais un Détachement des deux Couronnes les avoit déja devancez, & occupoit le paſſage par lequel ils comptoient de regagner le Portugal. Leur ſituation fut d'autant plus deſagréable qu'ils ſe voioient entourez de Païſans à qui le retour du Roi avoit rendu le courage, & ceux-ci irritez du dégât que les Alliez avoient fait en traverſant le Païs, loin de vouloir porter des vivres à leur Camp, maſſacroient & pendoient autant de Soldats qu'ils en pouvoient attaper. Comme l'Armée Ennemie diminuoit tous les jours, au lieu que celle des deux Couronnes groſſiſſoit, les Alliez prirent le parti de ſe retirer dans le Roiaume de Valence.

Cette viciſſitude de proſperité, & de deſaſtres, ne permettoit pas de re- Avantages de Philippe

1706. garder la Roiauté de Philippe comme quelque choſe de bien établi. La retraite des Alliez, le ſoulévement de pluſieurs Villes qui avoient été ſoumiſes à l'approche des Portugais, étoient des conjonctures qui lui donnoient le tems de reſpirer ; mais ſes pertes étoient réelles. Des Roiaumes entiers ſembloient perdus ſans reſſource, & pour peu que l'Armée Ennemie reçut de Renfort par la Mer dont elle ſe conſervoit la libre Communication, elle étoit toûjours à portée de reprendre ſes avantages. Le départ du Comte de Peterborough pour Alicante dont la Flote Ennemie s'étoit emparée le 8. d'Août, & d'où il devoit faire voile pour Génes, ôtoit véritablement aux Ennemis un Général d'une grande expérience, & à qui ils devoient la conquête de la Catalogne & du Roiaume de Valence ; mais il leur reſtoit le Comte de Galovvai, qui ne lui étoit pas inferieur en mérite : peut-être même que s'ils fuſſent demeurez enſemble, leur meſintelligence eût été funeſte à leur parti.

balaucez par des grandes pertes.

» L'abandon de Madrid après en » avoir été ſi long-tems les maîtres, » ſem-

ſembla couvrir cette Campagne « 1706.
des Alliez, d'une tache qu'on ne «
ſauroit laver, *dit l'Apologiſte d'un* «
*de leurs Généraux.* Mais il eſt clair, «
*ajoute-t-il*, qu'on doit l'atribuer «
au retardement du Roi Charles, à «
joindre l'Armée des Portugais, & «
au peu de Troupes qu'il y ame- «
» na »».

Là priſe d'Alcala dont j'ai parlé; Il punit
livra au Roi pluſieurs ſujets qui l'a- les
voient trahi; à ſavoir le Patriarche grands
des Indes qui fut conduit dans la Ci- qui
tadelle de Baionne; l'Evêque de Bar- l'ont
celone que l'on envoia dans le Châ- trahi.
teau de Saint-Jean-Pié-de-Port; Le
Comte de Lemos qui fut condamné
à une priſon perpetuelle dans le Châ-
teau de Pampelune, & le Duc de
l'Infantado. On fit enſuite quelques
recherches, & des châtimens exem-
plaires de ceux qui avoïent fait con-
noître qu'ils ſe ſoumettoient au Roi
Charles plus par inclination que par
néceſſité; de ce nombre étoient les
Comtes Runno, de las Amaguelas,
& de Requena aux quels il en couta
la liberté.

La Reine Douairiére d'Eſpagne Il en-
avoit un peu trop tôt declaré ſon voie la
pen- Reine.

1706. Douairiére à Baionne où elle eſt reçuë magnifiquement.

penchant pour le parti Auſtrichien ; la joie que ſes Domeſtiques temoignérent des mauvais ſuccès de Philippe, fut régardée comme un témoignage public des ſentimens de cette Princeſſe. On la ſoupçonna d'agir couvertement en faveur de Charles, & la Cour jugea à propos de la tirer de Tolede, pour l'envoïer à Burgos, d'où elle fut conduite à Baïonne. Il eſt vrai que l'on prît toutes les meſures pour lui rendre cet exil plus ſupportable. Elle fût reçuë dans cette derniére Ville avec tous les honneurs, & toute la magnificence qu'auroit pu deſirer une Reine dans un jour de triomphe. Le Duc de Grammont Gouverneur de Baïonne n'oublia rien pour rendre cette entrée éclatante : les ruës étoient tapiſſées & illuminées, les Bourgeois rangez en haïes ſous les Armes ; l'Artillerie la ſalua par des décharges, les Magiſtrats l'allérent complimenter, & l'on fit tout ce qui dependoit de la France, pour qu'elle régretât moins Tolede d'où l'on venoit de l'arracher. D'un autre côté la Reine Epouſe de Philippe partit de Burgos le 15. d'Octobre.

bre pour Madrid. Mais comme je viens de dire, ce retabliſſement n'étoit rien de fort aſſuré, tant que les Alliez n'étoient pas chaſſez de Valence, d'Arragon & de Catalogne. 1706.

On tacha de profiter de leur foibleſſe; il fut à la vérité impoſſible de reprendre entiérement ſur eux les conquêtes de cette Campagne; mais ils ne purent conſerver Cartagene, qui avoit reçu une Garniſon de ſix cents Hommes des Alliez, ſur la menace que leur Flotte avoit faite de bombarder la Ville, & de la donner au Pillage. Le Duc de Barwick fit deux Détachemens de ſon Armée, dont l'un reprit Origuela dans le Roiaume de Valence, l'autre alla degager Murcie aſſiégée par les Auſtrichiens, prit le Château d'Albuzon qui facilita la priſe de Cartagene dont la Garniſon ſe rendit Priſonniere de Guerre le 15. de Novembre. Philippe profite de la foibleſſe de ſes Ennemis. Il reprend Cartagene.

Salamanque qui s'étoit delivrée des Portugais, & qu'ils avoient reconquiſe, en fut abbandonnée de nouveau. Les Alliez plus heureux d'un autre côté, ſoumirent au mois de Septembre les Iſles de Majorque Salamanque.

&

1706. & Iviça ; & ils gardérent toute la côte depuis Barcelone juſqu'à Alicante ; mais le Marquis de Bai aiant attaqué la Ville d'Alcantara, contraignit les Portugais qui y étoient en Garniſon, de ſe rendre Priſonniers de Guerre le 14. de Decembre.

Et Alcantara.

L'Electeur de Baviére propoſe de la part du Roi des conferences pour la Paix.

Sa Majeſté Très-Chrétienne fit faire des propoſitions de Paix aux Puiſſances Maritimes par le Canal du Duc de Baviére. Cet Electeur envoia de Mons le 21. d'Octobre de cette même année deux lettres. L'une adreſſée au Duc & Prince de Marlboroug, contenoit en ſubſtance » que le Roi Très-Chrétien aiant » reconnu que quelques ouvertures » pour la Paix qu'il avoit fait faire » par des voies particuliéres, au lieu » de produire l'effet, de faire con» noître ſes diſpoſitions pour procu» rer une Paix générale, avoient » été regardées par des gens mal-in» tentionnez, comme un artifice » pour deſunir les Alliez, & pour » profiter de la meſintelligence qu'on » pourroit exciter entre eux ; il avoit » réſolu de faire connoître la ſincé» rité de ſes intentions, en renonçant » à toutes Negociations ſecrettes, » pour

pour propoſer ouvertement des « 1706.
conferences, dans leſquelles on pût «
trouver les moiens de rétablir la «
tranquilité de l'Europe. Il pro- »
poſoit enſuite que pour avancer «
un ſi grand bien & ſi néceſſaire à «
l'Europe on choisît dès lors un »
lieu entre les deux Armées, & «
après leur ſeparation entre Mons «
& Bruxelles, dans lequel avec ce «
Milord, & les Deputez des Etats «
Généraux, on pût commencer à «
s'expliquer ſur une matiére ſi im- «
» portante. „

L'autre lettre adreſſée aux Deputez de leurs Hautes Puiſſances contenoit la même choſe en d'autres termes. Ceux-ci l'aiant communiquée aux Etats Généraux, ils reſolurent qu'on en feroit part aux Miniſtres des Princes engagez dans la Grande Alliance. Ils témoignérent que la Paix ne leur pourroit être qu'extrêmement agréable, ſi on la pouvoit avoir telle qu'on ſe pût raiſonnablement promettre qu'elle ſeroit bien ferme & de durée. Ils jugérent qu'il étoit néceſſaire que la France s'ouvrit plus particuliérement de ſes intentions, & que l'on

vît

1706. vît une ſureté probable, & une apparence de bon ſuccès ; ſans quoi ils s'en tenoient aux meſures priſes par la grande Alliance. La reponſe que fit Milord Duc fut à peu près la même ; & il déclara que la voie propoſée par des conferences, ſans des éclairciſſements plus particuliers de la part du Roi Très-Chrétien, ne ſembloit pas à Sa Majeſté Britannique une voie propre à arriver à cette Paix réellement ſolide & durable. Il étoit de la deſtinée du Roi de faire de plus grandes pertes, avant que d'arriver à cette Paix tant de fois tentée ; & qu'il obtint enfin plus avantageuſe qu'il ne l'eût alors obtenue.

Union de l'Ecoſſe & de l'Angleterre.

Si la Fortune avoit abbandonné les François, elle ſembloit s'être dévouée à remplir les ſouhaits de la Reine Anne. Elle eut cette année le bonheur d'exécuter un projet qui avoit toûjours été jugé impoſſible ; je veux dire l'Union de l'Angleterre avec l'Ecoſſe ſous un même Parlement qui fut apellé le Parlement de la Grande Bretagne. Ce ne fut pas ſans de grandes contradictions, & elle donna lieu par là à des mecon-

ten-

tentemens qui ſervirent de prétexte à des entrepriſes contre elle, & contre le Gouvernement. Il eſt tems de voir en peu de mots les affaires Domeſtiques du Roiaume. 1706.

Le prémier jour de l'an le Roi retira le Gouverneur & le Sous-Gouverneur qui avoient été chargez de l'éducation du Duc de Berri, & ce Prince fut entiérement émancipé. Sa Majeſté aiant fait ſes dévotions le Samedi de Pâques dans l'Egliſe Paroiſſiale de Verſailles, toucha deux mille quatre cents perſonnes affligées des écrouelles. Le Roi emancipe le Duc de Berry. Il touche les Malades.

Tant de diſgraces alterérent la ſanté du Roi, les inquiétudes qu'il en prit, lui cauſérent une maladie dont on aprehenda les ſuites. Pour les prévenir, la Maintenon & les autres perſonnes qui l'approchoient, réſolurent de lui déguiſer dans la ſuite les mauvais ſuccès, autant qu'il ſeroit poſſible. La tendreſſe du Dauphin y conſentit, & le Miniſtere fut chargé de réparer les pertes, ſans que Sa Majeſté en eſſuiât les chagrins. On affecte de remarquer les.

On affecta de marquer avec ſoin dans les nouvelles publiques les exemples

1706. emples de diverſes perſonnes qui atteignoient un âge extraordinaire, & l'attention qu'on eût à les recueillir, en fit trouver un grand nombre. On remarqua par exemple qu'un homme âgé de cent huit ans s'étoit marié à Nevers & qu'au ſortir de l'Egliſe, il danſoit d'une maniére ferme & enjouée, pour faire connoître à une foule de peuple atirée par la ſingularité du ſpectacle, qu'il lui reſtoit encore aſſez de vigueur pour juſtifier les engagements qu'il venoit de contracter. On parla auſſi d'Iſabelle Helouin de la Paroiſſe de Lion-ſur-la-Mer, près de Caen, qui étoit morte âgée de cent huit ans, ſept mois & vingt ſix jours. On n'oublia pas non plus le ſecond mariage de Claude Dubois avec Madelaine Roiaux de St. Dizier. Aprés avoir vêcu enſemble cinquante ans dans les liens du mariage, ils aſſemblérent leur famille, celebrérent leur jubilé avec éclat, & firent, du moins à l'Egliſe, preſque toutes les mêmes Cérémonies qu'ils avoient faites un demi Siécle auparavant. Comme ces exemples recherchez re-

vieilleſſes extraordinaires.

ve-

venoient fort frequemment, je ne m'y arêterai plus; je paſſe aux morts célebres de cette année. 1706.

Le Cardinal du Cambout de Coiſlin, Grand-Aumonier de France, Evêque d'Orleans mourut à Verſailles le 5. de Février âgé de 70 ans. Il poſſedoit un grand nombre de Benefices dont le Roi diſpoſa en faveur de pluſieurs Eccleſiaſtiques. Laubanie (1) dont j'ai parlé à l'ocaſion du dernier Siége de Landau, mourut le 25. de Juillet. Il étoit Lieutenant Genéral Grand Croix de l'Ordre de St. Loüis, Commandant de la Haute & de la Baſſe Alſace. Une Mine lui aiant couvert le viſage de terre, lorſqu'il defendoit Landau, le priva de l'uſage de la vue, & le Roi lui donna pour recompenſe une riche Commanderie de St. Loüis.

Mort du Cardinal de Cambout-Coiſlin. De Laubanie.

Les autres ſont Adrien Baillet Auteur d'une vaſte Litterature, & dont les ouvrages ſont plus remarquables par leur grand nombre & par l'utilité du deſſein, que par l'exactitude & l'exécution. Jean Baptiſte du Hamel Secretaire de l'Academe-

De Baillet. De J. B. du Hamel.

(1) *Il s'apelloit Ivi. k de Mongontier.*

1706. cademie des Sciences, Philoſophe eſtimable par le temperament qu'il prit entre le mépris que quelques Modernes témoignent pour la Philoſophie ancienne, & le culte ſuperſtitieux avec lequel d'autres en revérent juſqu'aux Erreurs. Il tacha de concilier ces deux diferentes maniéres de chercher la vérité. Il compoſa auſſi des ouvrages Theologiques fort eſtimez parmi ceux de ſa Communion.

A ces morts illuſtres j'en dois ajouter deux autres qui ne firent pas moins d'honneur à leur Siécle & à leur Patrie. L'un eſt Amelot de la Houſſaie connu par ſa traduction de Tacite & par ſes autres ouvrages accompagnez de Notes Politiques. L'autre eſt Pierre Bayle renommé par ſon Dictionnaire Critique, & par d'autres livres où ſa plume répandoit un agrément dont peu d'Auteurs ſavent orner les matiéres les plus épineuſes. Quoi qu'il fût ſorti de France depuis long-tems, il faiſoit trop d'honneur à ſa Patrie, pour n'en pas recevoir les Eloges qu'il en mérita.

D'Amelot de la Houſſaie.

De Baile.

Le debordement des Riviéres fit de

de grands ravages ; mais ce malheur ne fut point particulier à la France, & les autres Païs eurent auſſi le même fleau. 1706.

Deux Evenemens heureux ſuſpendirent les chagrins du Roi. La République Helvetique renouvela avec Philippe V. le Capitulat de Milan, malgré les oppoſitions que les Alliez y apportérent. Mais la Campagne ſuivante fit perdre le fruit de cette Négociation. L'autre ſujet de joie fut la groſſeſſe de la Ducheſſe de Bourgogne qui accoucha à Verſailles le 8. de Janvier 1707. d'un Prince qui fut nommé le Duc de Bretagne. 1707.

*Renouvellement du Capitulat de Milan.*

*Naiſſance du Duc de Bretagne.*

Avant que d'entamer l'Année 1707. je ne puis me diſpenſer de faire ici une reflexion ſur les reſſources que le Roi trouva pour ſubvenir aux affreuſes depenſes de la Guerre. Durant les années précédentes on s'étoit contenté de faire des changemens aux Monnoies, en décriant les vieilles eſpèces. Outre ce que le Roi y gagnoit en faiſant les nouvelles à un titre plus bas, cela empêchoit les peuples de theſauriſer, & de renfermer dans leurs cofres un métal inutile ; mais on prit peu à peu

*Introduction des Billets de Monnoie.*

1707. peu un moien qui avoit été inconnu juſques-là. On ſuppoſa que les Balanciers ne pouvoient ſuffire à réformer toutes les eſpeces qui étoient portées aux hotels de la Monnoie. En recevant les vieilles eſpèces, on donnoit aux propriétaires des Billets pour recevoir de nouvelles eſpèces, quand il y en auroit aſſez de frapées. Pour prévenir les murmures que la diſette d'argent pouvoit exciter de la part de ceux dont le Commerce étoit interrompu par ce retardement de paiément, le Conſeil du Roi ordonna que ces Billets auroient cours, comme de l'argent comptant. Leur nombre ſe trouva monté en peu de tems à un tel excès, qu'il donna lieu à un décri général de ces ſortes de paiémens. On ne les pouvoit changer contre de l'argent comptant qu'en y perdant beaucoup. La Cour pour remedier à ce deſordre, & rompre un peu le cours des uſures pernicieuſes qui ſe pratiquoient à cette occaſion, réſolut d'en diminuer le nombre, & de faire revenir peu à peu l'uſage de l'argent comptant en obligeant les propriétaires à les convertir en d'autres Billets d'une natu-

re

re un peu differente. Elle ordonna donc « qu'à l'avenir à commencer du prémier de Janvier 1707. tous « les Billets qui reſteroient dans le « Commerce, & continuéroient d'y « avoir cours ſeroient convertis en « Billets de mille livres, & de cinq « cents livres, au choix de ceux qui « en ſeroient les Porteurs, ſans qu'il « pût s'en expédier d'autres, & que « les paiémens qui ſe feroient avec les dits Billets, ne ſeroient point reçus à moins qu'il n'y eût au moins un quart de la ſomme en deniers comptans; qu'à l'avenir les Billets de Monnoie qui reſteroient dans le Commerce, ne porteroient plus aucun interêt à commencer du 1. de Janvier ſuivant. Pour donner à ceux qui en étant trop chargez, n'étoient point dans le Commerce de Banque & des Négociations de Billets, le moïen de s'en defaire, elle vouloit qu'il fût converti des Billets de Monnoies en Billets ſignez par ſix des Fermiers Généraux, juſqu'à la concurrence de vingt-cinq Millions de livres paiables en cinq années par égales portions. Que leſdits Billets de Monnoie portez au bureau, pour 1707.

1707. pour être ainſi convertis, ſeroient biffez ſur le Champ, enregiſtrez, & remis au Commis de la Monnoie, à qui ils tiendroient jeu de décharge, comme le recepiſſé devoit pareillement ſervir de décharge aux Fermiers. Les propriétaires desdits Billets devoient joüir d'un interêt de cinq pour cent, en attendant le rembourſement promis. Outre cela le Roi fit publier un Edit portant création d'un million de rentes au denier 18. permettant de paier la moitié en Billets de Monnoie, & l'autre moitié en argent comptant.

Préparatifs pour la Campagne en Eſpagne.

Le Maréchal Duc de Barvvick s'étoit rendu à Madrid au commencement de Décembre, pour y concerter les operations de la Campagne ſuivante. La Cour d'Eſpagne à qui il importoit extrémement de ne point attendre pour attaquer les Ennemis, qu'ils euſſent reparé leurs forces, fit tout ce qui dependoit d'elle pour entrer de bonne heure en Action. Elle groſſit ſes finances par la confiſcation des biens qui avoient appartenu à ceux qui l'avoient trahie. Ceux des Comtes d'Oropeſa, de Galvetz, de Cyfuentes, de la Corſada, de las

Biens des Rebelles confiſquez.

Amay-

Amaynelos, d'Elda & des autres transfuges, furent appliquez aux dépenſes de la Guerre. La France de ſon côté ſe hâta d'envoier les ſecours néceſſaires, pour prévenir la ſupériorité des Ennemis dans le Roiaume de Valence, où ils s'étoient retirez, depuis qu'on leur avoit fermé la Communication avec le Portugal. 1707.

Mort du Roi de Portugal.

On ſe flata même que la mort de Sa Majeſté Portugaiſe arrivée à Lisbonne le 9. de Décembre, apporteroit quelque changement dans les affaires; mais Don Jouan-François-Anthoine Prince de Breſil, fils ainé de ce Monarque, prit des engagemens trop forts avec la Maiſon d'Autriche, en épouſant une Archiducheſſe, pour ſe détacher de ce parti. Le Duc d'Orleans avoit ſouhaité l'année précedente de faire la Campagne en Eſpagne au lieu d'aller en Italie; il n'eût pas de peine à obtenir durant celle-ci le Commandement qu'il deſiroit. Sa préſence eût été inutile en Piémont; le Milanez conquis, & le Piémont délivré des Troupes Françoiſes, ne laiſſoient plus de communication avec le Corps de Troupes qui étoit dans

Les François abbandonent la Lombardie.

1707. la Lombardie ; ainſi du conſentement de la Cour, l'Armée convint d'évacuer toutes les Places qu'elle y occupoit, & la Capitulation en fut ſignée le 13. de Mars. On y régloit l'ordre & la ſureté de ſon paſſage juſqu'à Suſe, où elle devoit avoir la liberté de ſe retirer. Quoique l'on prevît bien dès lors que la perte des Etats d'Italie étoit immanquable après cette retraite, la néceſſité ne laiſſoit point d'autre moien de conſerver ces Troupes. D'ailleurs le Roi étoit réſolu de ſacrifier ces Etats à la Maiſon d'Autriche, pour conſerver à ſon Petit-fils le reſte de la Monarchie Eſpagnole, & c'eſt ſur ce plan qu'étoient dreſſées les propoſitions de Paix qu'il avoit fait faire.

Le Pape & les Suiſſes s'intereſſent pour la Paix.

Le Pape & les Cantons Catholiques des Suiſſes, firent auſſi tous leurs efforts au commencement de cette année, pour faire agréer ce partage ; mais ils ne purent y réuſſir. Les Alliez comptérent pour rien l'offre d'un Païs qu'ils regardoient déja comme conquis, & qui ne pouvoit manquer de ſe rendre à leurs Armes victorieuſes.

Ce-

Cependant le zéle des Eſpagnols ſe ranimoit pour Philippe, ſur tout depuis qu'on leur avoit annoncé la groſſeſſe de la Reine. Il y avoit tant d'années que la Nation étoit privée d'un tel bonheur, que l'on doit attribuer en partie à cette fécondité la préférence qu'ils donnérent alors à ce Monarque ſur ſon Competiteur. Cette groſſeſſe aiant été annoncée par le ſon d'une cloche ſuivant la coutume d'Eſpagne, le peuple accourut en foule devant le Palais qu'il fit retentir de ſes acclamations. Il demandoit par ſes cris à voir la Reine, qui eût la complaiſance de paroître ſur un balcon du Palais, où elle ne fut pas plutôt, que la joie publique éclata par ces cris: *Vivent leurs Majeſtez, & que Dieu leur donne un Prince pour le ſoutien de la Couronne & la gloire des Eſpagnes.* Le Duc d'Albe Ambaſſadeur de Sa Majeſté Catholique communiqua cette nouvelle au Roi de France qui en fit part à toute la Cour.

1707. La Reine d'Eſpagne eſt enceinte.

Pluſieurs Princes de l'Empire proteſtent contre la proſcription

Une autre circonſtance favorable à la cauſe des deux Couronnes, ce fut le reſultat d'une déliberation que tinrent entre eux les Miniſtres du

1707. Roi de Suede, comme Duc de Pomeranie & de Breme, des Ducs de Saxe-Gotha, de Weimar, de Wolfenbutel, de Wirtenberg, de Meckelbourg, du Landgrave de Heſſe & de quelques autres Princes de l'Empire. S'étant aſſemblez chez le Deputé de Suéde, ils ſignifiérent le 20. de Janvier, au Commiſſaire de l'Empereur une proteſtation ſur ce que Sa Majeſté Impériale, ſans conſulter le College des Princes, avoit mis au Ban de l'Empire les Electeurs de Baviére & de Cologne. Ils prioient très-humblement l'Empereur de caſſer & d'annuler cette procedure irreguliére & contraire au Traité de Weſtphalie, au Recès de l'Empire en 1654. & même à la Capitulation que Sa Majeſté Impériale avoit elle même jurée, lors de ſon Election à la dignité de Roi des Romains. Ils prioient Sa Majeſté de ne plus rien entreprendre de pareil contre aucun Prince, ſans la participation & le conſentement de la Diéte. Ce n'eſt pas qu'on eſperât que l'Empereur auroit quelque égard à leurs demandes; mais on ſe flatoit que la réponſe qu'ils en auroient, produiroit un mé-

des deux Electeurs.

mécontentement dont les ſuites ſeroient utiles aux deux Couronnes. Leur zèle fut tel que la Cour de Vienne l'avoit prévu ; & le chagrin qu'ils eurent de cette conduite, ſe termina à des Remontrances auxquelles elle ne fit que des réponſes vagues qui ne l'obligeoient point à rien changer. 1707.

Au mois de Mars un parti de la Garniſon d'Ath fit une de ces entrepriſes hardies qui ne ſont loüées qu'après l'exécution. Il étoit compoſé preſque tout d'Officiers, tous gens de main, & qui munis d'une commiſſion en bonne forme, s'avancérent ſecretement juſqu'au cœur du Roiaume. Quelques-uns ſe gliſſérent dans Paris, d'autres entrérent dans les appartements de Verſailles. Comme ils étoient tous François de naiſſance, on ne les remarqua point dans des lieux où l'on eſt accoutumé de voir tous les jours de nouveaux viſages. Leur but étoit d'enlever le Dauphin ; la rançon qu'on eût exigée pour ſa liberté, auroit ſans doute été la fin de la Guerre à des conditions utiles aux Alliez. Déja toutes les meſures étoient priſes, pour le mener

Un parti des Alliez enleve le Marquis de Beringhen

1707. dans les Païs-Bas. Le partiſan étant informé par ſes Eſpions que ce Prince devoit paſſer dans la Plaine de Seve, ne manqua point de s'y mettre en Embuſcade ; & ſur les ſept heures du ſoir on vit venir du côté de Verſailles un Caroſſe à ſix chevaux précedé d'un Palfrénier à cheval portant un flambeau. Le Caroſſe fut arrêté, & la perſonne qui étoit dedans, obligée d'en deſcendre, pour monter ſur le cheval du Palfrénier. Cela fait ils prirent la route de Flandre avec toute la rapidité poſſible. Ils s'apperçurent bientôt qu'au lieu du Dauphin, ils avoient pris un Officier de la Cour : C'étoit le Marquis de Beringhen prémier Ecuier du Roi ; la mepriſe étoit irreparable. Ils tâchoient de gagner la Frontiére ; mais la nouvelle de l'enlevement avoit été d'abord portée à Verſailles, d'où l'on avoit auſſi-tôt dépêché des Courriers de toutes parts avec ordre aux Gouverneurs des Places, & aux marêchauſſées de battre toutes les routes, & de fermer tous les paſſages. Des Cavaliers du Régiment de Livri détachez de la Garniſon de Peronne, joignirent près de

Ham

Ham le Marquis avec trois de ſes Conducteurs, le reſte s'étant diſperſé pour cacher leur marche. On en prit neuf qui furent conduits à la Baſtille. 1707.

On balança quelque tems ſur la deſtinée qu'on leur feroit. La douceur pouvoit être funeſte, & la Cour n'étoit plus en ſureté dans Verſailles, s'il étoit permis à un Partiſan d'attenter ſur les perſonnes les plus ſacrées, dans des lieux auſſi reſpectables. On avoit même un exemple de ſeverité que les Alliez avoient eux mêmes donné En 1704. le Brigadier la Croix étant en courſe dans l'Electorat de Cologne, avoit fait couler dans la Capitale quatorze Hommes de ſon parti, pour y enlever des ôtages pour les Contributions. Leur Lieutenant les aiant trahis, les treize Soldats furent ſaiſis; on les accuſa d'avoir voulu enlever le Cardinal de Saxe-Zeitz, qui y étoit en qualité de Commiſſaire de l'Empereur. On refuſa au Brigadier de les traiter en Priſonniers de Guerre. Envain il remontra qu'ils avoient le nombre, & les Droits d'un parti reglé, on les exécuta ſans

Il eſt arrêté ſur la Frontiére.

1707. miſericorde. La cauſe de ceux qui avoient voulu enlever le Dauphin, étoit moins favorable ; ils n'étoient point venus enſemble comme un parti, & la perſonne qu'ils avoüoient d'avoir voulu enlever, étoit d'un rang fort au deſſus du Cardinal. Cependant le parti de la douceur prévalut ; ſoit clemence, ſoit juſtice, on les traita en Priſonniers de Guerre, & le Roi à qui le Marquis de Beringhen dit qu'il avoit été bien traité par le Colonel Guetten, qui commandoit le Parti, ne put s'empêcher de loüer ſon courage, & eût la curioſité de le voir. Le Dauphin même lui demanda, dit-on, quel traitement il lui eût fait, s'il fût tombé entre ſes mains. Un des Officiers lui répondit *Le meilleur que nous aurions pû ; & nous aurions accordé nôtre devoir, avec le reſpect qui eſt du à un ſi grand Prince.*

Jubilé univerſel pour la Paix.

Comme le Miniſtere ne comptoit point que le Jubilé univerſel ordonné par le Pape, pour demander à Dieu une Paix générale entre les Princes Chrétiens, opereroit d'avantage dans la ſituation préſente que les ſolicitations de ce même

Pon-

Pontife en pluſieurs Cours, il s'appliqua uniquement à mettre les Armées en état de commencer la Campagne de bonne heure. Déja les Troupes commençoient à s'ébranler; & le Duc d'Orleans étoit en chemin pour l'Eſpagne, où il avoit ſouhaité de commander. Son Etoile voulut qu'il y arrivât trop tard, pour partager les prémiers Lauriers que l'Armée des deux Couronnes y cueillit. Vers le 17. de Février, le Duc de Barvvick aiant viſité les Frontiéres d'Arragon, retourna à Madrid pour rendre compte à Sa Majeſté de l'état, où il avoit trouvé les Places & les Garniſons. Au commencement du mois ſuivant, il en prit congé & alla aſſembler l'Armée. Les nouveaux ſecours de France étoient en marche pour s'avancer ſur les Frontiéres de Catalogne & de Navarre. 1707.

Départ du Duc d'Orleans pour l'Eſpagne.

On avoit fait dès le mois de Février un Cartel pour l'échange des Priſonniers faits durant les deux derniéres Campagnes. Il étoit même ſurvenu une dificulté qui avoit penſé rompre la Négociation. Les Portugais prétendoient que dans ce traité,

Cartel pour l'échange des Priſonniers.

1707. té, il ſeroit fait mention du Roi Charles III. que les Eſpagnols ne conſentoient de nommer qu'en qualité d'Archiduc. L'utilité de la Négociation fit qu'on trouva l'expédient de ne point parler de ce Prince, & que les perſonnes chargées de conclure le Cartel, ſe diroient ſimplement *Commiſſaires du Roi Philippe V.*, & *Commiſſaires des Hauts Alliez*. Ce milieu avoit déja été emploié à la Capitulation de Barcelone.

Bataille d'Almanza. Le 24. d'Avril qui cette année étoit le Dimanche de Pâques, le Duc de Barvvick fut averti que les Ennemis vouloient l'attaquer le lendemain dans ſon Camp près d'Almanza, où il s'étoit avancé pour s'oppoſer aux Ennemis qui avoient réſolu de faire le Siége de Villena. Il avoit même mandé à Madrid que ſans attendre l'arrivée des Troupes qui lui venoient, il épargneroit aux Ennemis la peine de faire tout le chemin qui ſeparoit encore leurs Armées. Auſſi-tôt qu'il eût reçu cet avis, il en fit part au Duc d'Orleans qui étoit encore à Madrid, & diſpoſa tout pour une Action générale. Le lendemain au matin

matin il rangea son Armée en Ba- 1707.
taille ajant la Ville d'Almanza derriére sa seconde Ligne un peu à la Droite du Centre. Sur les dix heures cinquante & un Bataillons & soixante & dix Escadrons des Alliez commencérent à paroître dans la Plaine sous les ordres du Comte de Galovvay, & du Marquis das Minas, & à mesure qu'ils débouchoient dans la Plaine, ils se rangeoient en Bataille, & entre mêloient leur Cavalerie parmi l'Infanterie. L'Action commença vers les trois heures après midi. On vit d'abord les Alliez marcher au Duc de Barvvick avec beaucoup de fierté, & lorsqu'ils furent à la portée de la Carabine, l'Armée des deux Couronnes s'ébranla pour marcher en avant, & le Combat commença par le Centre. La Brigade de la Couronne qui étoit à la premiére Ligne fut la premiére qui abborda l'Ennemi avec un peu trop de vivacité. Elle en essuia une décharge à la petite portée du Pistolet, sans tirer de sa part, & tombant la Baïonnette au bout du Fusil sur les Troupes qui lui étoient opposées, elle les renver-

1707. ſa ſur leur ſeconde Ligne. Comme elle ne fut pas ſoutenue par les autres Troupes, & que les Alliez firent un mouvement pour l'envelopper & la prendre en flanc, elle plia & ſe retira. Le Régiment de la Couronne ſe rallia néanmoins à quarante pas de là, à la faveur d'un petit foſſé, & ce fut alors qu'il fit ſa décharge ſur deux Eſcadrons qui l'avoient pourſuivi, & dont il renverſa quantité de Cavaliers. La Cavalerie des deux Couronnes poſée aux deux Ailes chargea avec fermeté; mais elle ne put reſiſter au feu que faiſoit ſur elle l'Infanterie des Alliez: elle ſe rallia pourtant & revint à la charge avec l'Infanterie qu'elle ſeconda fort bien. Quelques Bataillons Eſpagnols aiant lâché le pied, cette premiére Ligne perdit beaucoup de terrain dont les Alliez s'emparérent, & ils gagnérent même une Batterie de ſix piéces de Canon. Le Chevalier d'Asfeldt qui étoit à la ſeconde Ligne, envoia promtement ſes Aides de Camp à la tête de l'Infanterie pour l'avertir de ne ſe pas étonner de ce qu'elle venoit de voir; que le tout ſe faiſoit par ordre

dre du Duc de Barwick, afin de mieux engager l'Ennemi, & que dans un moment on verroit l'effet de cette feinte. Il n'eſt pas ſûr que c'en fût une ; & on doit peut-être le ſuccès de cette Bataille au Stratageme de ce Général. 1707.

Déja l'Infanterie Angloiſe commandée par le Général Erle, & la Hollandoiſe ſous le Baron de Frieſheim, etoit engagée juſqu'au Centre qu'elle enfonça faiſant main baſſe ſur tout ce qui ſe trouvoit devant elle. Mais elle ne joüit pas longtems de ce ſuccès. On vit dans un moment paſſer de la ſeconde Ligne à la premiére les Brigades du Maine, & d'Orleans ; & alors l'Infanterie Eſpagnole appuiée par ces deux Brigades, & par celles de la Couronne & de Silleri ſentit ſon prémier courage ſe ranimer. Toute l'Armée chargea auſſi-tôt celle des Alliez & renverſa leur Cavalerie. Un corps de leur Infanterie qui s'étoit formé dans le Centre, reſiſta quelque tems ; mais il fut attaqué avec tant d'opiniatreté qu'il fut enfin enfoncé ſans pouvoir ſe remettre. Les quatre Brigades que j'ai nommées

Les Alliez ſont mis en déroute.

1707. mées ſoutenuës par les autres Troupes, percérent à travers l'Infanterie des Alliez, & taillérent en piéce tout ce qui ne prit pas le fuite. On pourſuivit les Fuiards près de deux lieues, & l'on ne ſonna la retraite qu'à l'entrée de la nuit. Treize Bataillons firent leur retraite ſur la hauteur de Caudete en aſſez bon ordre. Ce fut leur perte, une débandade en auroit ſauvé une partie ; mais le Chevalier d'Asfeld les aiant enveloppez, les obligea le lendemain du Combat, dès la pointe du jour, à mettre les Armes bas, & à ſe rendre Priſonniers de Guerre. Cinq autres Regiments s'étoient ſauvez dans les Montagnes ſous les ordres du Comte de Dohna, & du Major Général Felton ; ils couroient riſque d'y perir faute d'eau & de vivres. Ces deux Officiers envoiérent prier le Duc de Barvvich de les recevoir Priſonniers de Guerre, ce qu'il leur accorda. Il commanda une Eſcorte de Cavalerie pour les amener au Camp.

Leur perte.

Les Alliez perdirent dans cette journée cent vingt deux Drapeaux ou Etendards, tout leur Canon, & une grande

grande partie de leur Bagage. Ce Combat dura deux heures avec un acharnement d'autant plus grand qu'il devoit décider du ſort des deux Rois. Le Bataillon des Gardes Angloiſes combatit avec tant d'opiniatreté qu'il n'en reſta que trois Officiers & quatre Soldats. Le Comte de Galovvai reçut deux coups de Sabre au viſage, & le Colonel Clayton un coup de Mouſquet au travers du Corps. Les Colonels Dormer, Greene, Roper, Hamilton, de Loche, Néal & Wolet perirent à cette Bataille. Les Morts du côté des Alliez ſe montérent à ſix mille Hommes; ceux des François à deux ou trois mille qui même furent preſque remplacez par quantité de Soldats qui aiant été faits Priſonniers à Hochſtedt & à Ramelies, prirent cette occaſion pour retourner à leurs prémiers Officiers. Les Morts les plus conſidérables du côté des deux Couronnes, étoient les Marquis de Courville & de Polaſtron, & le Chevalier de Silleri fils du Marquis de Puiſieux. 1707.

Le Duc d'Orleans ne joignit l'Armée que le lendemain de la Bataille, & L'Armée

1707. victorieuſe ſoumet le Roiaume de Valence.

& le même jour le Duc de Barvvick écrivit une lettre très-obligeante au Commandant de Villena, qui par une vive & courageuſe défenſe avoit donné le tems de ſauver la Place, & fourni l'occaſion d'une ſi heureuſe Victoire. S. A. R. aimoit trop la gloire pour ne pas regreter le tems de ſon ſejour à Madrid, qui le privoit de celle qu'il auroit acquiſe dans ce Combat, il ſongea du moins à en tirer tous les avantages qu'il pouvoit. L'Armée décampa le 27. & pendant qu'un Corps d'Infanterie prenoit la route de Valence, ſon Alteſſe Roiale marcha avec le reſte de l'Armée, & aiant paſſé les Riviéres de Xucar & de Cabriel, ce Duc arriva le 2. de Mai devant Requena dont la Garniſon ſe rendit Priſonniére de Guerre. Delà il s'avança vers la Capitale du Roiaume de Valence; A peine l'Armée eût-elle paſſé le Mont Puochera que les Deputez de Valence apportérent les Clefs, & priérent Son Alteſſe Roiale d'obtenir de Sa Majeſté le pardon de leur revolte. Le Duc de Barvvick y entra le 8. avec dix Bataillons & ſept Eſcadrons. Il

y trou-

y trouva environ huit cens Malades ou Bleſſez, une nombreuſe Artillerie & des Magazins, que l'Ennemi ne put emporter par la précipitation de ſa retraite. Il obligea les Bourgeois de la Ville, & les Habitans de la Campagne de raporter leurs Armes, & de ſe racheter du ſaccageſement en païant trois millions. Tout le Roiaume de Valence rentra dans l'obéiſſance du Roi, & il n'en reſta plus aux Alliez que les Châteaux de Xativa, de Denia, & d'Alicante. 1707.

Elle reduit le R. d'Aragon.

Au lieu d'amuſer ſon Armée à ſoumettre ces trois places, dont les Garniſons faiſoient craindre que leur reſiſtance ne donnat à l'Ennemi le tems de ſe rétablir par quelque ſecours, le Duc d'Orleans laiſſa un Détachement, ſous les ordres du Chevalier d'Asfeld. Cet Officier devoit agir unanimement avec l'Evêque de Murcie pour achever de reduire le Roiaume de Valence. Ce Prélat conſultant moins ſa qualité d'Evêque qui eſt un Miniſtére de Paix, que ſon zéle pour Philippe, & ſon naturel guerrier, avoit endoſſé la Cuiraſſe & pris les Armes en faveur de Sa Majeſté. Le Duc de Bar-

1707. Barvvick prit les devants avec l'Armée vers l'Arragon, pour faire rentrer ce Roiaume ſous la domination qu'il avoit quittée, & Son Alteſſe Roiale partit en Poſte pour ſe rendre à Madrid, où aiant aſſiſté à un grand Conſeil de Guerre, elle en partit en diligence le 15. pour ſe mettre à la tête du Corps que Legal avoit aſſemblé à Tudela ſur la Frontiére de Navarre, & qui devoit entrer de ce côté là en Arragon. Elle marcha enſuite à Sarragoce avec cette Armée qui n'étoit que de treize Bataillons & de vingt trois Eſcadrons. Les Houſſards qui faiſoient la tête de l'Armée, rencontrérent le 25. de Mai, cent cinquante Maîtres qui étoient ſortis de la Ville pour aller à la découverte. Ils les pourſuivîrent le Sabre à la main, & en tuérent ou bleſſérent environ quarante. La Cavalerie des deux Couronnes s'étoit alors arrêtée ſur une hauteur, pour attendre l'Infanterie. Cela donna le tems à la Garniſon, quoi que nombreuſe, de ſe ſauver de l'autre côté de l'Ebre, plûtôt que d'attendre qu'elle fût inveſtie par une Armée, que l'épouvante des Cavaliers

liers batus avoit groſſie au de là de 1707.
ce qu'elle étoit effectivement. Le même jour les Députez de Sarragoce portérent les Clefs au Duc d'Orleans, dont ils implorérent la protection auprès du Roi qu'ils avoient trahi l'année précedente. Les Députez avoient preſenté à ce Prince un Projet de Capitulation par laquelle ils demandoient la conſervation de leurs Vies, de lenrs Biens & de leurs Privileges. Le Duc ſe contenta de l'envoier à Madrid ſans y faire de reponſe, & fit entrer dans la Ville deux mille Hommes, & ôter les Armes aux Bourgeois & à la Nobleſſe qui avoient marqué trop de zéle contre le Roi. On leur accorda la vie, & ils rachetérent leurs biens du pillage en paiant quarante cinq mille Piſtoles pour la Capitale, & quatre vingts dix mille pour le reſte du Roiaume ; & ſur ce qu'ils remontrérent l'impoſſibilité de fournir cette ſomme en eſpèces, on en accepta le paiément en Vaiſſelle d'argent & en grains ; ce qui les mettoit hors d'état de faire ſubſiſter les Ennemis en cas d'une révolution : mais leurs Privileges leur furent retranchez.

Ce-

1707. Cependant le Duc de Noailles, ſur les ordres du Duc d'Orleans, avoit paſſé les Pirennées, & ſoumis la plus grande partie du Lampourdan. Il n'attendoit plus que ſes Convois pour faire le Siége de Gironne; & comme les Portugais aſſembloient auprès de Caſtel-Rodrigo une Armée de dix mille Hommes, le Marquis de Bay s'avança près de Coria entre Placentia & Ciudad-Rodrigo avec cinq mille fantaſſins, & deux mille ſix cents chevaux. Le Duc d'Oſſune avoit un autre Corps d'environ ſix mille Hommes d'Infanterie, & de quinze cents chevaux. Le Marquis de Rixbourg commandoit un troiſiéme Corps en Galice. Tandis que l'on aſſuroit les Frontiéres de ce côté, le Roi Charles inébranlable à ce revers ſongeoit à garantir la Catalogne, & à mettre Barcelone en état de défenſe. Le Comte de Galovvai avoit raſſemblé les reſtes de ſa déroute & les Garniſons qu'il avoit retirées des Villes abbandonnées, & en avoit formé un Armée de douze mille Hommes. On entretenoit leur zèle en leur faiſant eſperer un promt ſecours que la Flotte

Le Duc de Noailles reprend le Lampourdan.

On oppoſe divers Corps aux Portugais.

te devoit amener. Une Eſcadre des Alliez aiant touché à Alicante y avoit laiſſé une Garniſon de Catalans & d'Arragonois à la Place de huit cents Anglois qu'on en tira pour Barcelone. Cette Ville, & celles de Denia, de Xativa & de Gandia, étoient aſſez bien pourvues d'Hommes & de Munitions pour arrêter long-tems l'Armée qui en entreprendroit le Siége. D'un autre côté l'Ennemi avoit pris les mêmes précautions, pour conſerver Girone, Lerida, Monçon, Tortoſe & les autres Places frontiéres. 1707.

Siége de de Xativa.

Le Chevalier d'Asfeld à qui le Duc d'Orleans avoit laiſſé un Détachement, & le ſoin d'achever la conquête de Roiaume de Valence, ſe préſenta devant Xativa. La Garniſon ne put ſoutenir que quelques jours; le 25. de Mai, le Chevalier ſe rendit maître de la Ville & de deux Monaſteres fortifiez. La Garniſon & les Habitans ſe defendirent de rue en rue : Ils avoient des Retranchemens de vingt en vingt pas. On eut beau les menacer de les traiter avec la derniére rigueur s'ils ne ſe rendoient ; ils n'en furent que plus fermes

1707. mes dans leur deſſein, & le Chevalier fit paſſer au fil de l'épée tout ce qui ſe trouva armé ; Troupes reglées, Gens du Païs, tout fut égorgé ſans diſtinction. Quelques uns qui eurent le bonheur de ſe retirer dans le Château, y furent bloquez ; & ſe rendirent par une Capitulation qui leur permettoit d'aller joindre les Alliez en Catalogne. Sur les ruines de la Ville qui fut raſée, on éleva un monument pour apprendre à la Poſterité qu'on l'avoit detruite pour avoir été rebelle à ſon Roi & à ſa Patrie. Les Egliſes y furent conſervées avec quelques Maiſons dont les propriétaires n'avoient point eu de part à la rebellion.

& d'Alcira. Le Chevalier d'Asfeld, laiſſa neuf Bataillons & onze Eſcadrons à Mahoni qui alla bloquer Alcira, dont il fut maître après cinq jours d'attaque. Pour lui il alla avec trois mille fantaſſins & quinze cens chevaux devant Tortoſe, dont il devoit commander le blocus, en l'abſence du Duc de Barvvick, qui alla joindre le Duc d'Orleans pour faire le Siége de Lerida. Son Alteſſe s'empara de

Fra-

Fraga que les Alliez lui abbandonnerent aprés en avoir rompu le Pont qu'il fit reparer. Son Armée paſſa la Cinca ſans oppoſition, & les Troupes qui avoient fait mine de lui vouloir diſputer ce paſſage, ſe retirerent à ſon approche. Il fit aſſiéger enſuite Mequinenza dont la Garniſon qui étoit de cinq cents Hommes ſe renferma dans le Château. Le Commandant s'y défendit quelques jours; mais la Brêche étant déja faite, il demanda à capituler. Il n'eut point d'autres Conditions ſinon, qu'il ſe rendroit Priſonnier de Guerre avec ſa Garniſon, qu'il ſortiroit par la brêche au pied de la quelle la Garniſon ſeroit deſarmée. Ce fut entre cette Ville, & Sant-Salvador que l'on jetta un Pont ſur lequel un Corps de dix huit Bataillons & cinquante quatre Eſcadrons paſſa la Segre la nuit du 15. au 16. de Juillet pour ſurprendre l'Armée des Alliez qui étoit campée à Torre de Segra; à demi-lieue de Lerida. Le Comte de Galowai averti de ce mouvement décampa dès les quatre heures du matin, prévint ainſi le deſſein du Duc qui ne put l'atteindre. Les cha-

1707. Progrès du Duc d'Orleans.

1707. chaleurs obligérent l'Armée des deux Couronnes de faire des Cantonnemens pour tenir Lerida bloqué, en attendant que la Campagne d'Automne en rendit le Siége poſſible.

Avantages remportez contre les Portugais.

Des conjonctures ſi favorables ne pouvoient cauſer qu'une extrême joie dans les deux Cours. Philippe eût encore le plaiſir d'apprendre que les Portugais avoient abbandonné Ciudad Rodrigo. Le Duc d'Oſſune voulant avoir ſa part aux operations glorieuſes de cette Campagne, avoit fait une irruption en Portugal, & s'étoit rendu maître (1) de Serpa dans la Province d'Alentejo, dont la Garniſon qui étoit de neuf cents Hommes, fut faite Priſonniere de Guerre. Celle de Moura qui étoit de huit cens Hommes, obtint de lui une Capitulation par laquelle il lui fut permis d'aller en Portugal, à condition de ne ſervir de ſix mois contre l'Eſpagne.

Dignitez conférées au Duc de Barvick.

La reconnoiſſance de Philippe V. pour le Duc de Barvvick ne pouvoit trop éclater : il le nomma ſon Lieu-

(1) *Le 27. de Mai.*

Lieutenant Général dans le Roiaume d'Arragon & ſes Provinces ; Dignité dont perſonne n'avoit été honoré avant lui, que Dom Jouan d'Autriche qui la poſſeda ſous le Titre de Vicaire Général. Dès le commencement de 1706. Sa Majeſté Très-Chrétienne lui avoit conferé le caractere de Marêchal de France. 1707.

Je laiſſe pour quelque tems les Armées d'Eſpagne dans leurs Quartiers de rafraîchiſſement, pour marquer ce qui ſe paſſoit ailleurs. Les ravages que faiſoit dans le Commerce l'introduction des Billets de Monnoie, demandant un promt remede, la Cour convoqua extraordinairement le Clergé ; & l'ouverture de l'Aſſemblée ſe fit à Paris le 21. de Mars. Le Cardinal de Noailles qui y préſidoit fut admis à Verſailles le 23. & harangua le Roi à la tête des Députez, & enſuite il eut audience du Dauphin. Le lendemain ſix Conſeillers d'Etat s'y rendirent de la part du Roi, dont ils préſentérent la lettre. L'un d'eux parla éloquemment de la concorde qui doit regner entre le Sacerdoce, & le reſte de l'Etat, & l'obligation de ſe ſecourir Aſſemblée Clergé

1707. mutuellement dans les beſoins. Le Cardinal repartit que la néceſſité des conjonctures obligeoit le Clergé à conſentir aux demandes que Sa Majeſté lui feſoit. Il s'agiſſoit d'engager le Clergé à ſe charger de trente trois millions de Billets de Monnoie, moiennant des Rentes que le Roi lui engageoit. Après quelques ſéances qui ſe conſumérent à examiner la nature des fonds qui étoient donnez pour le rembourſement de cette ſomme, l'affaire ſe termina le 13. du mois ſuivant, & fut ſignée à Verſailles par le Roi, & par le Clergé, qui en prenant pour trente trois millions de Billets de Monnoie, ſe fit par là un revenu d'un million ſix cents cinquante mille livres ſur la Ferme des Poſtes du Roïaume.

Il ſe charge d'une partie des Billets de Monnoie.

La Campagne ne commença ſur le Rhin qu'au mois de Mai. Le Marêchal de Villars aiant pris congé du Roi pour ſe rendre ſur la Frontiére, reçut à Mets un Courrier extraordinaire de la Cour qui lui annonça le gain de la Bataille d'Almanza, & redoubla en lui l'impatience où il étoit de contribuer au rétabliſſement des affaires par quel-

Le Marêchal de Villars s'empare des Lignes de Stoloffen.

quelque conquête. Il viſita les bords du Rhin depuis Strasbourg juſqu'à Hagenbach, & le Comte de Broglio qui avoit commandé l'hiver dans la Baſſe Alſace, lui aiant fait remarquer un Canal dans lequel il ſeroit aiſé de jetter des bateaux, & d'abborder enſuite une Ile que les Impériaux gardoient avec peu de monde, il fit venir de Strasbourg un Pont de Bateaux juſqu'à Lauterbourg. Pour mieux cacher aux Ennemis le véritable deſſein de ſon entrepriſe, il ordonna pluſieurs fauſſes attaques le long du Rhin, & fit faire tout ce qu'il faloit pour perſuader les Ennemis qu'on vouloit forcer un paſſage à l'Iſle du Marquiſat, & à celle de Talhund, pendant qu'il iroit avec un gros Corps de Cavalerie, & quelques Bataillons ſe préſenter aux Lignes de Biehl & de Stolhoffen. Le Marquis de Vivant & le Comte de Broglio, les ſeuls à qui il confia ſon deſſein, reçurent chacun une copie des diſpoſitions qu'il leur laiſſa, afin qu'ils puſſent les étudier, & que rien ne manquât de leur part pour l'exécution. Le ſoir du 22. de Mai, vingt Bataillons & 1707.

1707. quarante cinq Eſcadrons s'aſſemblérent ſous Lauterbourg, commandez par le Marquis de Vivant & par le Comte de Broglio. Ce dernier qui étoit chargé du debarquement remplit ſoixante Bateaux de Grenadiers, & abborda en bon ordre à l'Iſle de Neubourg. Il renvoia chercher de l'Infanterie par les mêmes Bateaux, pendant qu'avec ce qui étoit déja débarqué il marchoit aux Ennemis; ceux-ci firent peu de reſiſtance pour defendre l'Iſle, & les François les aiant pouſſez, ſe jettérent à l'eau pour gagner la terre ferme & s'y retrancher. Ils repouſſérent un Corps de deux mille Hommes, qui ſe préſentoient pour les attaquer. Quatre autres Bataillons attaquérent Talhund, pendant que le Marquis de Peri ſe faiſoit un paſſage par l'Iſle du Marquiſat, à la faveur d'une bonne Artillerie, avec neuf Bataillons choiſis. Le Marêchal s'étoit déja avancé juſqu'à Biehl avec le gros de ſa Cavalerie & peu d'Infanterie & occupoit quatre petits Camps des Ennemis poſtez derriere les Lignes au pied de la Montagne.

Ces

Ces Lignes auxquelles les Impériaux avoient travaillé depuis le commencement de cette Guerre, & que les François dans le tems même de leurs proſperitez avoient paru reſpecter, étoient regardées comme le Boulevart de l'Empire. Elles étoient d'une profondeur & d'une largeur extraordinaires, & s'étendoient depuis le Rhin juſqu'au pied de ces Montagnes impraticables où commence la Forêt-Noire. Pluſieurs Riviéres qui ont leur ſource dans ces Montagnes, fortifioient encore ces Retranchemens par des inondations que cauſoient des digues de Maſſonnerie, qui retenoient les eaux dans les endroits moins fortifiez. Le Prince Loüis de Bade dont elles couvroient le Païs, n'avoit rien épargné pour les rendre imprenables. Ce Prince étoit mort à Raſtat dès le 4. de Janvier, & le Margrave de Bareuth avoit obtenu le Commandement de l'Armée de l'Empire en qualité du plus ancien Veldt-Maréchal. Il y avoit eu de la difficulté en ce que le Directoire de Mayence vouloit un Général Catholique Romain, & propoſoit le Prince Eugé-

1707. Deſcription de ces Lignes.

1707. ne ; mais pour prévenir les ſuites d'un mecontentement qui étoit preſque inévitable, on regla qu'ils commanderoient alternativement. Le Prince Eugéne étoit dans le Milanois, lorſque le Marêchal de Villars entreprit de forcer les Lignes de Stoloffen. Il avoit fait toutes les diſpoſitions pour s'en rendre maître malgré quarante quatre Bataillons qui les gardoient ; & le 23. au matin il ſe préparoit à les attaquer, un Brouillard qui laiſſoit à peine voir les Tentes des Ennemis, favoriſoit l'entrepriſe ; les Faſcines & les Echelles étoient prêtes, lorſque le Brouillard étant tombé, découvrit la retraite des Impériaux. L'Armée Françoiſe qui entra dans les Lignes le 23. à cinq heures du matin y trouva des Pontons de Cuivre, & des Habits pour pluſieurs Regimens, une Artillerie nombreuſe, cent Milliers de Poudres, plus de quatre vingts mille ſacs de bled ou d'avoine, avec un amas prodigieux de fourage. Le Marêchal en fit tranſporter la plus grande partie au Fort-Loüis & à Strasbourg, & ſans attendre que les Impériaux ſe remiſſent de leur conſter-

Les Impériaux les abbandonnent.

ternation, il ſe hâta d'avancer dans la Païs pour exiger les Contributions. 1707.

Dès le même jour il établit ſon quartier à Radſtadt. La Princeſſe Douairiere de Bade effraiée par les premiéres nouvelles de la priſe des Lignes, avoit pris la fuite avec ſes enfans, & laiſſoit ſon Palais garni de meubles précieux à la diſcretion du Soldat, qui ſe flatoit déja d'un riche butin. Villars eût plus de generoſité qu'elle n'en attendoit d'un Ennemi; il ordonna des Sauves Gardes pour la conſervation de ce Palais, & dépêcha à la Princeſſe un Gentil-homme accompagné d'un Trompete pour la prier d'en revenir prendre poſſeſſion, & lui offrir à elle & à ſa famille la Protection de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Il ſéjourna quatre jours à Radſtadt pendant qu'on tranſportoit le butin fait dans les Lignes, qu'on en raſoit les Retranchemens, & il en décampa le 28. & prenant la route par Etlingue, Dourlach & Pfortzheim, il alla pour diſſiper les Impériaux qui s'étoient ralliez, & qui ſur le bruit de ſa Marche abbandonnérent ce

L'Armée Françoiſe va dans le Païs de Bade.

Civilité du Maréchal de Villars pour la Princeſſe de Bade.

1707. dernier poſte & ſe retirérent à Hailbron. La Ducheſſe Douairiere de Wirtemberg lui envoia un Gentilhomme pour le complimenter, & lui demander des Sauves-Gardes pour ſa Capitale ; des Deputez de la Regence traitérent des Contributions pour le Duché de ce nom, & convinrent à deux millions deux cents mille livres. Le Marquiſat de Dourlach convint de païer cent mille écus; & la Ville Impériale d'Etlingue cent trente mille livres. Les Contributions des Etats voiſins furent impoſées à proportion. Villars s'arrêta encore quelques jours à Stutgard pour y attendre ſon Infanterie, ſes Bagages & le Canon qui n'avoient pû ſuivre la rapidité de ſa courſe. Il fut même obligé de laiſſer une partie de ſon Armée, pour garder les Ponts qu'il avoit jettez au Fort-Loüis & ſur le Necker.

Il exige les Contributions dans les Païs voiſins.

Les Renforts qu'on avoit envoiez au Margrave de Bareuth, n'avoient pas aſſez raſſuré l'Armée Impériale, pour qu'elle osât attendre les François dans ſon Camp de Hailbron ; les ordres de l'Empereur l'avoient forcé de ſe défaire de douze mille Hom-

Il pourſuit les Impériaux.

Hommes, qui avoient été emploiez à groſſir les Garniſons de Landau, de Philipsbourg, & de Fribourg. La penſée des Impériaux avoit d'abord été que Villars commenceroit le Siége de quelqu'une de ces Forteresſes. Il étoit trop habile Général pour s'amuſer devant une Place bien munie, pour donner aux Princes de l'Empire le tems d'envoier leurs contingens, de rétablir leur Armée, & de venir faire lever un Siége qui auroit déja couté beaucoup de ſang. Il trouvoit mieux ſon compte & celui du Roi, à entrer dans l'Empire, à y répandre l'effroi, à en tirer les Contributions, & à tâcher de detruire la petite Armée qui fuioit devant lui. D'Immecour & Peri aiant paſſé le Danube au-deſſus d'Ulm avec un Détachement de Cavalerie & de Dragons, faiſoient contribuer toute cette partie du Cercle de Souabe qui eſt entre l'Iſler & le Danube juſqu'au Lac de Conſtance. Ils en raportérent de grandes ſommes, & emmenérent des ôtages pour le reſtant. Un autre Détachement commandé par le Comte de Broglio, s'avança du côté de Franconie, & 1707.

1707. mit ſous contribution les environs de Hailbron.

Prend Schorendorf. Villars établit des Magazins à Schorendorf dans le Wirtemberg, cette Place qui autrefois arrêta huit jours le Vicomte de Turenne, avoit demandé à capituler le lendemain. Les Ennemis étoient campez à Gemund, d'où les François ne pouvoient approcher que par un defilé le long de la Rems. Au milieu de ce defilé étoit un Village nommé Lohr, où le Général Janus s'étoit poſté avec deux mille Hommes, qui s'y étoient retranchez & avoient croiſé les chemins par des abbatis d'Arbres. Le Marêchal de Villars marcha à eux le 20. de Juin avec quatre piéces de Canon, quatre Brigades d'Infanterie & une de Cavalerie. L'attaque fut vive, mais ils furent forcez, & voiant que le Général Janus étoit lui-même tombé entre les mains des François, ils gagnérent auſſi-tôt le reſte de leur Armée. Le Marquis de Hautefort qui étoit reſté au Camp, eut ordre de joindre avec l'Armée pour marcher enſemble aux Ennemis. Il ne put arriver que le 22. au ſoir, & l'attaque

Force le paſſage de Lohr.

que fut remiſe au lendemain. Les Impériaux décampérent la nuit, & tout ce que put faire le Marêchal ce fut d'incommoder leur Arriere-Garde par une Eſcarmouche qui auroit peut-être engagé une Bataille, s'il avoit pu être joint par ſon Infanterie. Le Comte de Merci aquit beaucoup d'honneur dans cette retraite, & ſa bonne contenance ſauva en partie la Cavalerie Allemande. 1707.

Dans ces entrefaites la Cour de Vienne allarmée des ravages que faiſoit dans l'Empire cette Armée à laquelle on ne pouvoit rien oppoſer, envoia au Général Heiſter un ordre de ſe rendre à l'Armée Impériale, & en fit offrir le Commandement à l'Electeur d'Hanover. Ce n'eſt pas qu'elle eût lieu de ſe plaindre de la maniére dont le Margrave s'étoit conduit, & quoi qu'elle prit prétexte de ſon grand âge, le principal deſſein étoit d'engager l'Electeur à faire des efforts extraordinaires pour groſſir l'Armée dont on lui décernoit le Géneralat. Ce Prince ſavoit le mauvais état des Troupes, & le peu d'apparence qu'il y avoit que les contingens des Etats de

On offre le Géneralat à l'Electeur de Hanover.

1707. l'Empire arrivaſſent aſſez tôt pour remedier aux pertes que cette Campagne avoit cauſées. Il ne refuſa ni n'accepta l'emploi ; & ſe contenta de repondre que ſi les Eaux de Pirmond retabliſſoient ſa ſanté, il examineroit la propoſition, & il ajouta que l'on devoit être aſſuré de ſon zèle pour la gloire & le ſalut de l'Empire.

Allarmes des Cercles les plus expoſez

Les Cercles de Souabe & de Franconie firent le 15. de Juin, leurs Remontrances à la Diéte, & inſinuérent qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de fournir long-tems les énormes Contributions que les François exigeoient d'eux, & que leur épuiſement les obligeroit enfin à écouter les propoſitions de Neutralité qu'on leur faiſoit. Il courut même un bruit que les Maiſons de Wirtemberg & de Bade avoient beaucoup de penchant à prendre ce parti, pour prévenir la Ruine totale qu'ils ne pouvoient éviter, ſi on ne leur donnoit un promt ſecours. Je doute que la France eût véritablement fait alors des propoſitions de Neutralité ; elle n'en pouvoit tirer aucun avantage, puiſque ces deux Cercles y au-

y auroient renoncé auſſi-tôt que l'Armée Impériale auroit été à portée de les ſoutenir : au lieu que durant la Guerre l'Armé de France s'enrichiſſoit des depouilles des Provinces qu'elle parcouroit. 1707.

Quoi qu'il en ſoit, la Diéte ne trouva point de meilleur moien pour empêcher la deſolation de l'Empire, que d'ordonner au Général de prendre ſur la Gauche à travers la Franconie, où il trouveroit les Troupes de Weſtphalie, & de quelques autres membres de l'Empire, leſquelles s'aſſembloient prés de Mayence, & de marcher enſuite vers le Rhin. On ne pouvoit rien imaginer de plus ſalutaire que cet expédient, car Villars ne s'étant avancé que pour ſuivre l'armée qui ſe retiroit devant lui, il étoit infaillible que tant qu'elle eût reculé, il auroit toûjours continué la même route ; au lieu que l'Armée Impériale retournant du côté du Rhin forçoit Villars à retourner ſur ſes pas. Ou bien s'il vouloit ſe jetter dans la Baviére, ou ravager quelqu'autre Province, l'Alſace étoit ouverte, & abandonnée aux Repreſſailles des Ennemis. Les Impériaux retournent vers le Rhin.

L'Em-

1707. Le Maréchal de Villars les ſuit.

L'Empereur avoit interêt de ne pas s'oppoſer à cette reſolution. L'Armée prit donc la route de Hailbron, avec tant de célerité que Villars ne put l'atteindre, & comme il apprehendoit qu'elle ne s'emparât des Lignes de Lauterbourg, où il n'avoit laiſſé que quatre mille Hommes, il ſe hâta d'arriver à Schorendorf, où il fit deux Détachemens ; l'un ſous le Comte du Bourg arriva à Radſtadt le 1. de Juillet, & paſſa le Rhin le lendemain, pour défendre les Lignes en cas d'inſulte ; l'autre commandé par le Comte de Broglio alla s'emparer de Lauffen, ou l'Armée paſſa le Necker : elle arriva le 4. du même mois à Dourlach. Villars eut la précaution de laiſſer des Garniſons à Schorendorf, à Lauffen, & dans les autres Poſtes, tant pour preſſer le paiement des Contributions, que pour avoir toûjours un paſſage ouvert dans la Souabe.

Son retour ſur le Rhin aiant rendu l'Alſace reſpectable aux Ennemis, le Détachement du Comte du Bourg étoit devenu inutile. Il repaſſa donc le Rhin, & alla joindre l'Armée au Camp de Bruchſal au deſſous de Phi-

Philipsbourg ; & le 10. il fut détaché avec une partie de l'Armée pour inſulter Heidelberg, dont il fût maître le lendemain. Cette conquête fut fatale aux Etats que l'Electeur Palatin poſſede ſur le Haut Rhin, & les contributions aux quelles ils furent forcez de ſe ſoumettre, leur fit ſouhaiter que l'Armée fût demeurée ſur le Danube. 1707.

Il s'empare de Heydelberg & fait contribuer le Palatinat.

Dans ces entrefaites l'Electeur d'Hanover accepta le Commandement. La Reine d'Angleterre, lui fit entendre que l'Electeur de Saxe n'aiant plus beſoin de ſes Troupes, après la Paix qu'il venoit de faire avec le Roi de Suéde, & par la quelle il venoit de renoncer à la Couronne de Pologne, pour ſe reduire à la poſſeſſion de ſon Electorat ; ne demandoit pas mieux que de les envoier au ſervice de la grande Alliance, moiennant des ſubſides ; qu'avec cette Armée il pourroit remporter quelque avantage qui confirmeroit les peuples de la Grande Bretagne dans les diſpoſitions favorables où ils étoient déja pour lui.

Le Margrave de ſon côté repréſentoit qu'il y avoit de l'injuſtice à le

Le Margrave veut conſen-

1707. le depoſer d'une dignité qui lui appartenoit de droit, & à lui imputer les mauvais ſuccès qui n'étoient néanmoins qu'une ſuite inévitable de la foibleſſe de l'Armée qu'il commandoit : Qu'il avoit fait beaucoup, de la garantir des coups d'un Ennemi à qui la Victoire étoit aſſurée : que Pihilipsbourg, Landau & Ulm conſervez à l'Empire par la marche qu'il avoit fait faire aux François, ne pouvoient pas être mis en parallele avec les Contributions qu'ils avoient tirées. Ses amis voiant que le parti oppoſé l'emportoit, lui conſeillérent de ſe demettre volontairement, ſous prétexte que ſon âge, & ſes indiſpoſitions frequentes, le mettoient dans la néceſſité de préferer le repos aux fatigues attachées au Généralat.

ver le Commandement.

Il conſent de s'en démettre.

Cependant touché des plaintes que lui adreſſoient les peuples que l'Armée de France ruinoit, il décampa de Rhinhauſen où il avoit été quelques tems, & s'avança ſur Manheim pour s'aſſurer du Paſſage du Rhin, & recevoir des Vivres du Palatinat & de l'Electorat de Mayence, & en même temps pour faciliter

ter la jonction des Troupes qu'il attendoit de Saxe & de Weſtphalie. Mais le Marêchal de Villars le prévint en occupant Manheim le 14. de Juillet. La Garniſon Allemande ſe retira à la Gauche du Rhin pour garder le Fort qui couvroit la tête du Pont. Le Margrave retourna à Rhinhauſen, & envoia un Détachement de deux mille Hommes pour renforcer les Troupes ſorties de Manheim. Mais Villars alla camper de Bruchſal à Waldorf, d'où les Impériaux tiroient la plus grande partie de leurs fourages, & les contraignit par là de repaſſer le Rhin à Philipsbourg. Le 16. les Ennemis marchérent vers Spire, Franckendal & Worms, où ils reçurent le Renfort de quatre mille Saxons à la Solde d'Angleterre & de Hollande. Ce mouvement donna lieu à divers Détachemens de l'Armée de France d'établir des Contributions dans le Bergſtrat, à Nuremberg, à Ulm, & dans toute une vaſte étenduë de Païs dont ils tirérent des ſommes immenſes.

1707. Les François s'emparent de Manheim

Les Imperiaux repaſſent le Rhin

L'Armée de Flandre n'agiſſoit pas avec moins de bonheur, car enfin

1707. fin c'en eſt un que d'arrêter un Ennemi, & lui ravir par l'habileté les conquêtes dont il ſe croit déja aſſuré. Le Duc de Marlboroug revenant d'Angleterre avoit fait un voiage aux Cours d'Hanover & de Berlin, afin de les exciter à redoubler leurs efforts pour la cauſe générale. Delà il étoit paſſé en Saxe où Charles XII. Roi de Suéde avoit ſuivi l'Electeur qu'il venoit de détrôner. Ce jeune Monarque, qui venoit de donner un Roi à la Pologne, ſe voioit entouré d'ue Armée peu nombreuſe, mais choiſie. Paſſionné pour la gloire, & ne reſpirant que la Guerre, lié d'ailleurs à la France par des penſions & des ſubſides, il étoit un objet formidable à l'Allemagne. Ce Prince demandoit juſtice en faveur des Proteſtans de Sileſie, & ſatisfacton d'une inſulte que ſon Miniſtre avoit reçuë à Vienne d'un particulier, & l'Empereur avoit lieu de craindre que ce ne fut un prétexte pour commencer une querelle dont la France auroit ſans doute profité. Il étoit queſtion de l'"engager à quitter des lieux où ſa préſence embarraſſoit les Al-

Voiage du Duc de Marlborough en Saxe.

Alliez ; & c'étoit le but du voiage de ce Milord. A la vérité il ne gagna rien ſur ce Monarque qui ne vouloit point partir qu'il n'eût vû les ſuites de l'expedition que le Duc de Savoie méditoit contre la Provence, mais il ſçeut mettre dans ſes interêts le Comte Piper dont il acheta les ſuffrages, & qui engagea enſuite Sa Majeſté Suédoiſe à rentrer en Pologne, & à emploier toutes ſes forces contre le Czar. 1707.

Campagne de Flandres

Le Duc de Marlboroug arriva à Bruxelles le 13. de mai. & le 21. les Alliez qui s'étoient aſſemblez au Camp d'Anderlek, marchérent du coté de Hall. L'Armée de France commandée par l'Electeur de Baviére & le Duc de Vendôme, ſortit des Lignes qu'elle avoit tirées derriere la Haine, & alla camper à Fleurus. Le Duc de Vendôme averti qu'ils ne cherchoient qu'à livrer Bataille, deſiroit avec ardeur de les defaire dans cette même Plaine, que le Maréchal de Luxembourg avoit autrefois rougie du ſang des Ennemis de la France. Mais ils ne lui en donnérent point l'occaſion, ils aimérent mieux retourner

ſur

1707. ſur leurs pas, & mettre à couvert Bruxelles, Louvain & Malines, que de s'expoſer au danger qu'ils auroient couru dans les defilez qu'il faloit paſſer avant que de l'attaquer. Le Duc ſatisfait de les avoir attendus cette fois, ſe borna enſuite à les fatiguer par des marches & des contremarches, qui les amuſérent.

Le Prince Eugêne envoie un Détachement à Naples.

Il n'en étoit pas de même en Italie. Toute la Lombardie étoit renduë aux Impériaux par la Capitulation que le Comte de Medavi avoit faite pour ſauver les Troupes qu'il y avoit. Le Prince de Vaudemont s'étoit retiré en France avec la Ducheſſe de Mantoue, & le Duc ſon Epoux avoit choiſi Veniſe pour le lieu de ſa retraite. Le Prince Eugéne ſe tenant aſſez honnoré de l'eſtime que la Diéte de Ratisbonne lui avoit temoignée, en lui decernant le Commandement de l'Armée de l'Empire ſur le Rhin, n'avoit eu garde de s'y rendre. Sa préſence étoit néceſſaire dans le poſte où il étoit alors. Déja Maître du Milanez où la charge de Gouverneur lui venoit d'être conferée, il avoit en vûë la conquête du Roiaume de Naples. Manchester

eſter Ambaſſadeur de Sa Majeſté 1707.
itannique à la Cour de Vienne,
Bruining, Envoié extraordinaire
leurs Hautes Puiſſances, avoient
vain remontré, que cette conquê-
pouvoit être diferée & qu'il ſe-
it plus avantageux d'emploier tou-
s les forces des Alliez contre la
rance; qu'après qu'on l'auroit re-
uite, le Roiaume de Naples, & les
utres parties de la Monarchie Eſ-
agnole tomberoient d'elles mêmes
u pouvoir des Alliez. Rien ne put
étourner l'Empereur de ſon deſſein.
Dés le commencement de Mai le
rince Eugéne eut des ordres poſi-
ifs d'envoier à Naples un Détache-
nent conſiderable.

Intrigues pour livrer ce Roiaume à la Maiſon d'Autriche.

Le Cardinal Pignatelli Archevê-
que de la Capitale, & le Duc de
Monteleon ſon frere, avoient pris des
engagemens pour y former une re-
volution. Le Prélat étant à Rome
ſous prétexte de ſoutenir les immu-
nitez de l'Egliſe, négocioit ſecrete-
ment avec le Cardinal Grimani un
Traité ſous les Conditions duquel
le Roiaume ſe devoit ſoumettre au
Roi Charles. Le Duc ſon Frere
ſervoit ce même parti avec d'autant
plus

1707. plus de facilité que n'étant point ſuſpect au Marquis de Villena (1), il profitoit de tous les ſecrets, que ce Vice-Roi lui confioit, le regardant comme un Seigneur affectionné au Gouvernement.

Marche du Comte de Thaun.

Sur ces aſſurances le Comte de Thaun fut détaché avec huit mille cinq cents Hommes, & traverſant le Boulonois, la Romagne, le Duché d'Urbin, la Marche d'Ancone, & l'Umbrie, il arriva le 12. de Juin à Terni ſur la Riviére de Turano. Enſuite il paſſa aux Environs de Rome où les Généraux Thaun, Martinitz, & Vaubonne entrérent le 18. eſcortez de deux Compagnies de Cuiraſſiers. De là les Impériaux s'avancérent à Sant-Germano, d'où le Général Vaubonne fut envoié avec un Détachement à Capoue, que le Marquis de Tiberia lui rendit le 5. de Juillet, ſans faire trop de reſiſtance. Ils continuérent leur marche vers Naples, pendant que le Vice-Roi ſe retiroit à Gaëtte. A peine étoit-il ſorti de la Capitale, que les Habitans n'étant plus

(1) *Duc d'Eſcalona.*

ıs retenus par ſa préſence ſe par- 1707.
gérent en diverſes factions, & hâ-
ent le Triomphe des Impériaux.
ı porta les Clefs de la Ville à leur Il ſe
énéral qui étoit déja à Averſe & rend
7. il entra dans la Capitale, & y maître
reçu avec les mêmes acclama- du Ro-
ns & les mêmes témoignages de iaume.
e, que les Napolitains avoient au-
efois prodigué pour Philippe V.
s trois Chateaux de Naples, quoi
ıe pourvus de tout ce qui étoit né-
ſſaire pour une longue defenſe, ſe
ndirent peu de jours après, ſans
tendre le Canon, & le Prince de
onteleon qui avoit promis de les
efendre juſqu'à la derniere extré-
ité, changea de parti, auſſi-tôt
u'il ſe vit entouré des Impériaux.
a Cavalerie Napolitaine abbandon-
a le Prince de Caſtiglione qui la
ommandoit, avant que d'avoir vu
Ennemi, & le mena Priſonnier aux
Généraux du Parti Auſtrichien. Le
Comte de Martinitz eut pour re-
ompenſe la Vice-Roiauté, & pen-
a tout perdre par la conduite qu'il
int envers les Napolitains. Le Com-
te de Thaun fut declaré Generaliſ-
ſime des Armées de Terre & de Mer

dans

1707. dans le Roïaume de Naples. Les Officiers à qui la Cour de Madrid avoit confié les principales Fortereſſes du Roiaume, livrérent en peu de jours des Poſtes qui auroient deu occuper le Comte de Thaun pluſieurs Campagnes de ſuite. Il ne reſtoit à Philippe dans tout ce Roiaume qu'une partie de la Calabre où il avoit encore des Partiſans, & un petit nombre de Places. L'Armée Impériale ſe diviſa en trois Corps dont l'un alla vers la Calabre, un autre marcha dans l'Abbruze pour reduire Peſcaira, qui capitula peu après, faute de Vivres : Et le troiſiéme commandé par le Comte de Thaun arriva le 22. d'Août devant Gaëtte pour en faire le Siége.

Siége de Gaëtte. La Garniſon qui étoit forte de trois mille Hommes, & qui outre les vives exhortations du Vice-Roi, avoit encore la facilité de recevoir des Munitions & des rafraichiſſemens par la mer, ſoutint les efforts des Aſſiégeans juſqu'au 30. de Septembre qu'elle fut trahie par le Régiment de Verdi Catalan, qui livra la Ville au Comte de Thaun. Les Corps de Gardes furent enlevez ; &

D. Jo-

. Joſeph Caro qui étoit de Garde 1707.
Poſte de la Marine, fit des prodi-
; de valeur pour repouſſer les Im-
riaux qui vouloient en s'en empa-
nt, ôter au Vice-Roi l'eſperance
ſe retirer par mer. Le Général
Vaubone commandoit cette at-
que ; D. Caro déja bleſſé lui donna
coup de piſtolet, & lui paſſa en-
te ſon épée au travers du Corps.
Vice-Roi ſe retira dans le Châ-
au & demanda à capituler : Le
omte de Thaun lui fit dire qu'il le
oit pendre s'il ne ſe rendoit à diſ-
tion dans le moment. Il n'y avoit
int à balancer, le Marquis de Vil-
a, le Duc de Biſacia, & le Prin-
de Cellamare ſe ſoumirent à la
oi du vainqueur qui les fit condui-
à Naples comme des criminels,
; fit tenir quelque tems dans une
ace publique, expoſez à toutes les
ſultes de la Populace, & cria du
ut d'une des fenêtres du Palais où
étoit entré, qu'on les menât au
âteau St. Elme. Ces outrages
its à des Grands d'Eſpagne qu'on
roit deu traiter comme Priſonniers
Guerre, ne pouvoient guéres être
cuſez que par le chagrin que le

1707. Comte de Thaun avoit de la perte du General Vaubone : ce dernier n'aiant pu rechaper des Bleſſures qu'il avoit reçues à l'attaque de Gaëtte.

Entrepriſe ſur Toulon

Si les Alliez avoient temoigné de la repugnance pour cette entrepriſe, ce n'étoit pas qu'ils doutaſſent de la réuſſite; mais ils prévoioient que les Troupes deſtinées à cette expedition, ſeroient autant de rabatu ſur l'Armée que demandoit le Duc de Savoie pour exécuter un deſſein qu'il avoit concerté avec eux. Les bruits qui avoient été ſemez des vues que ce Prince avoit ſur Toulon, n'avoient pas été trouvez vrai-ſemblables. Il y avoit tout ſujet de croire que ce n'étoit qu'une allarme politique, pour y attirer une partie des Troupes du Dauphiné, & en affoiblir la Barriere. Cependant on prit quelques précautions pour garantir la Provence d'une invaſion.

Motifs de ce deſſein.

L'Angleterre avoit applaudi au projet d'un Siége qui devoit lui livrer le meilleur port qu'ait la France dans la Mediterranée. Toulon pris ouvroit une Communication avec

avec les Sevennes, dont il étoit faci- 1707.
le de ranimer les eſpérances, & l'on
reduiſoit la France à ſouffrir chez
elle une partie des mêmes malheurs
dont la Savoie ſe croioit à peine de-
livrée. On l'obligeoit à envoier au
ecours de la Provence les Trou-
es qui menaçoient l'Empire d'une
ourſe plus ruineuſe que la premié-
e. Pour encourager le Duc de Sa-
oie, l'Amiral Schovvel devoit croi-
er avec une Flotte & lui favoriſer
e paſſage. Sur ces Vaiſſeaux étoient
is en dépôt les ſubſides accordez
ce Duc pour cette Campagne, &
a moitié lui devoit être comptée
près ſon entrée en Provence, & l'au-
re moitié après la priſe de Toulon.
es diſpoſitions étant faites, il don-
a ordre aux Troupes de ſon Armée
e marcher vers le Comté de Nice
ar le Col de Tende. Le Prince
ugéne partit de Turin le 1. de Juil-
et, & le Duc le ſuivit le lende-
ain.

Lorſqu'ils eurent paſſé le Col de Marche du Duc Savoie.
ende, ils firent la revüe de leur Ar-
ée qui ſe trouva forte de vingt
inq mille Hommes d'Infanterie, &
e quatre mille chevaux, outre quatre

1707. mille Hommes que la Flotte devoit débarquer. L'Artillerie, les Munitions, & les gros Bagages dont le tranſport eut été trop embaraſſant dans les Montagnes, avoient été embarquez à Final & á Oneille. Cette Armée, en y comprenant un Détachement que le Prince de Heſſe-Caſſel amenoit de la Frontiére du Dauphiné, étoit compoſée de quarante mille Hommes. Le 11. de Juillet, le Duc & le Prince de Savoie paſſérent le Var en ordre de Bataille, pendant que pour les favoriſer l'Amiral Schowel ſe préſentant devant Antibes, y jetta quelques Bombes; mais ils n'oſérent en faire le Siége, de peur de s'y occuper trop long-tems. Ils laiſſérent donc derriere eux Antibes, Ville-Franche, & Monaco où il y avoit Garniſon Françoiſe. Nice qui depuis la demolition de la Citadelle n'étoit plus un Poſte tenable, fut abbandonné après qu'on en eût fait ſauter le Fort de Montalban.

Fidelité de l'Evêque de Frejus.

Les Ennemis s'avancérent vers Toulon, exigeant des Contributions des Villes qui étoient ſur leur route, comme Glandeves, Vence, & Fréjus.

ıs. L'Evêque de cette derniére 1707.
ille ſe tira avec honneur & fort
udemment d'un piége qui lui fut
ndu. Le Duc de Savoie l'aiant
oulu obliger de lui prêter le ſer-
ent de fidelité, ce Prélat lui répon-
t : „ Il n'y a pas aſſez long-tems
que Votre Alteſſe Roiale eſt dans
mon Dioceſe, & peut-être qu'el-
le ne compte pas d'y reſter aſſez,
pour obliger un Prélat à manquer
de foi à ſon legitime Souverain.
Si j'avois eu l'honneur d'être né
ſujet de Votre Alreſſe Roiale, &
que je lui fuſſe redevable de mon
Evêché, elle n'approuveroit pas
ſans doute que je lui manquaſſe de
fidelité. „ Il demanda enſuite la
ermiſſion de ſe retirer, ce qui lui
ut accordé. L'Armée des Alliez
étoit flattée qu'elle n'auroit pas
lutôt mis le pié dans le Roiaume
ue les peuples ſe porteroient à une
evolte générale : pour gagner leur
ffection, elle obſerva d'abord une
xacte diſcipline ; mais quand elle
eur trouva plus de fidelité qu'elle
n'en avoit attendu, elle changea de
conduite, & uſa de rigueur. Le
Bourg de St. Laurent, & quelques

L'Armée des Alliez détruit les Vignes de St. Laurent.

1707. Villages voiſins furent ruinez par l'ordre du Duc qui fit arracher les Vignes qui produiſoient les vins delicieux de St. Laurent.

Ils arrivent devant Toulon

Le 16 de Juillet, l'Armée arriva à une lieue de Toulon. Les Marquis de St. Pater & de Dillon y arrivérent à propos avec treize Bataillons, pour renforcer la Garniſon qui étant très-foible, n'eut pû long-tems deffendre une Place aſſez negligemment fortifiée du coté de Terre. A cette Garniſon ſe joignirent deux mille Hommes de Marine, & huit mille des Milices qui furent poſtez ſur les Hauteurs qu'on borda d'Artillerie. On travailla d'abord à faire des Retranchemens depuis la Ville juſqu'au Mont St. Anne, & peu de jours après vingt neuf Bataillons François arrivérent ſous le Canon de la Place, en attendant les Détachemens qui venoient du Haut Dauphiné, de Languedoc, de Guienne, & de Rouſſillon. Leur marche fut ſi rapide que le 3. d'Août, il y avoit dans Toulon, ou dans les Retranchemens, quarante deux Bataillons de Troupes reglées, outre les Milices, ſous les ordres de Beſons & de Medavi.

Le

Le Marêchal de Teſſé après avoir 1707.
iné tous les ordres n'éceſſaires ,
ur perfectionner les ouvrages &
ttre la Ville en état de defenſe , ſe
dit à Aix pour y former une pe-
e Armée des divers Détachemens
'on lui envoioit de toutes parts &
préparoit à couvrir cette derniére
lle & à harceler l'Armée Enne-
ie qui commençoit déja à s'affoi-
ir par les maladies & la deſertion.
ous les François qui avoient été
its Priſonniers en Piémont l'année
écedente , & que l'on avoit enro-
z par force , prenoient ce tems pour
prendre leur liberté. D'autres ob-
acles s'oppoſoient à l'exécution du
rojet du Duc. Les vents contrai-
es retardérent quelques jours le de-
arquement de l'Artillerie & des vi-
res. La plûpart des farines ſe trou-
vérent gatées par l'humidité de la
ner ; & la Garniſon d'Antibes aiant
enlevé deux Convois de Mulets
chargez de farine , que les Munition-
naires avoient achetée dans le Comté
de Nice , l'Armée du Duc de Sa-
voie étoit à la veille d'être affamée.
Si la rapidité de ſa marche juſqu'au
paſſage du Var avoit mis la France

1707. en danger, la lenteur avec laquelle il l'avoit continuée donna le tems de lui oppoſer une Armée. Ce Duc fit attaquer la Hauteur de Ste Catherine (1), où commandoit le Comte de Teſſé qui le repouſſa; & le lendemain il fit attaquer de nouveau ce Poſte avec un plus grand nombre de Troupes. De Guerchois qui avoit relevé le Comte de Teſſé, craignant d'être enveloppé, abbandonna ce terrain, & ſe rapprocha de la Ville. Cette hauteur en domine une partie, mais auſſi elle eſt commandée de pluſieurs endroits d'où les Batteries pouvoient y prendre l'Ennemi à decouvert; de maniére que la ſituation de ce Poſte diminuoit extrememment l'utilité de cette conquête. Le Duc fit tirer des Lignes depuis la Montagne de Caedon juſqu'a Hieres, pour avoir une Communication libre avec la Flotte, & couvrir le débarquement des Munitions. Six Bateries de Canon de dix-huit à vingt-quatre livres de balle commencérent le 9. d'Août à tirer ſur la Ville, où même quelques perſonnes

(1) *Le 29. de Juillet.*

nes furent tuées ; mais comme on 1707.
n'y manquoit ni d'Artillerie, ni de Canonniers, & que d'ailleurs un grand nombre d'Officiers de Marine intereſſez à la conſervation de ce Port, étoient un merveilleux Renfort pour la Garniſon qui pouvoit être rafraichie tous les jours, on commença à ſe perſuader que le Duc de Savoie y échoüeroit.

Il y avoit des Détachemens de Flandre, d'Allemagne, & du Rouſſillon, qui étoient en marche. Les Ducs de Bourgogne & de Berri devoient commander cette Armée, ou plutôt l'animer par leur préſence. Envain les Aſſiégeans étoient déja maîtres du Fort de Ste Catherine, après une vigoureuſe defenſe de quinze jours ; envain ils avoient forcé la Garniſon du Fort des Vignettes à l'abbandonner, ils ne purent continuer le Siége ſans s'expoſer à être coupez dans leur marche, où à perir faute de vivres. Le matin du 15. d'Août, le Maréhal de Teſſé les aiant fait attaquer par trois endroits differens, s'étoit reſaiſi de la Hauteur de Ste Catherine, avoit comblé les travaux, renverſé les Retranche-

1707. mens, pillé les Tentes, & encloüé les Canons de fer qu'ils avoient abbandonnez.

Retraite du Duc de Savoie.

Dans un grand Conſeil de Guerre il fut décidé que ſans attendre qu'ils fuſſent aſſiégez eux mêmes de toutes parts, ils leveroient le Siége, & que pour couvrir le deſſein de leur retraite, on bombarderoit la Ville & le Port. Ils emploiérent enſuite la nuit du 17. juſqu'à celle du 20. pour rembarquer les gros Bagages, l'Artillerie, les Malades & les Bleſſez; la nuit ſuivante, le Duc de Savoie & le Prince Eugéne décampérent à petit bruit, & pour mieux tromper les François & leur dérober leur marche, ils laiſſérent une partie de leurs Tentes toutes tendues, avec quelques Cannoniers pour ſervir les bateries qui jouoient ſur la Ville du côté de terre; mais qui ne tiroient plus avec la même vigueur qu'auparavant. L'Amiral Shovvel, fit en même tems avancer les Galliotes à Bombes dans la Grande Rade d'où elles jettérent quelques Bombes ſur la Ville, & ſur les Vaiſſeaux qui étoient dans le Port. Vingt quatre maiſons bru-

brulées, & environ cent endomagées, avec deux Vaiſſeaux brûlez furent tout l'effet qu'elles produiſirent. 1707.

Ceux qui jugérent peu favorablement de la conduite du Duc de Savoie dans toute cette expédition, en attribuérent le mauvais ſuccès au dépit qu'il avoit eu de ce que les ſommes qu'il avoit exigées pour les ſubſides, n'avoient point été debarquées lorſqu'il le ſouhaitoit; & ils publiérent que la lenteur de l'Amiral Anglois à ſatisfaire ce Prince ſur cet Article, avoit donné occaſion à la lenteur qui venoit de faire échouer un projet qui auroit cauſé à la France une perte que pluſieurs Regnes auroient eu de la peine à reparer. On lui attribue ce mauvais ſuccès.

L'Armée Ennemie quitant le Camp de la Valette, marcha ſur cinq Colomnes, & arriva le lendemain à Cuers: elle repaſſa le Var le 30. d'Août, & alla camper à Vigone auprès de Pignerol le 8. de Septembre. Le Marêchal de Teſſé la ſuivit en queüe juſqu'à Nice, d'où il détacha le Comte de Medavi vers le Dauphiné. Dans ces entrefaites le Duc de Savoie, & le Son Armée repaſſe le Var.

1707. Prince Eugéne concertérent enſemble le Siége de Suſe & ce dernier ſe chargea de l'exécuter ; de maniére qu'il ſe détacha le 18. avec les Troupes deſtinées pour y ſervir. On fit venir de Turin ſix groſſes piéces de Canon. Le 20. le Duc s'approcha plus près de Pignerol, & fit un Détachement de ſes Troupes pour aller chaſſer les François de la Vallée de Saint Martin.

Il fait le Siége de Suſe.

Le même jour le Prince Eugéne s'empara de la Ville de Suſe dont la Garniſon s'étoit retirée dans le Chateau, & ſe ſaiſiſſant des Hauteurs il lui coupa toute eſperance de ſecours. Quelques Troupes de Savoie furent envoiées vers le Fort de la Perouſe, pour y attirer les François & cauſer une diverſion favorable au Siége de Suſe. La Garniſon aſſiegée étoit très-foible, & le Fort de Catinat étant pris le 29. de Septembre, les Ennemis y dreſſérent auſſi-tôt des Bateries contre le Château. Chamarante qui y commandoit s'offrit à capituler, en ſortant avec Armes & Bagages, ce qui lui étant refuſé, il ſe rendit Priſonnier de Guerre avec ſa Garniſon le 3. d'Octobre, après

un Siége de douze jours ; après quoi l'Armée Ennemie entra en quartiers d'hiver. 1707.

La Flotte qui avoit été emploiée dans la Mediterranée à ſeconder le Siége de Toulon, ne ſe retira point avec tant de bonheur. Elle fut agitée d'une horrible tempête qui en fit perir trois des plus grands Vaiſſeaux : de ce nombre étoit l'Amiral nommé l'Aſſociation, dont l'équipage qui étoit de neuf cents Hommes ne put être réchapé. Le Chevalier Showel fut lui même enveloppé dans ce malheur, & y perit la nuit du 2. de Novembre par un gros vent qui jetta ſon Vaiſſeau ſur les rochers de l'Iſle de Scilli, nommez l'*Evéque & ſes Clercs*. Les deux autres Vaiſſeaux eurent la même deſtinée avec tous leurs équipages vers le même endroit. Le Corps de l'Amiral fut trouvé à quelques jours de là ſur les côtes de l'Iſle de Scilli par des Païſans qui l'enterrérent après l'avoir dépouillé, & lui avoir ôté entre autres bijoux une bague de prix : mais la choſe étaut connue, on le fit deterrer, & embaumer pour le tranſporter à Londres, où on lui fit

Malheur de la Flotte Angloiſe.

Mort de l'Amiral Shovvel

1707. fit des obſeques plus conformes à ſa dignité.

Avantages remportez par le Chevalier de Fourbin.

Cette diſgrace ne fut pas la ſeule qu'éprouva cette année la Nation Angloiſe ſur un Element qu'elle compte entre ſes domaines. Je ne mets point tout à fait de ce nombre les mouvemens inutiles que le Chevalier Jennings ſe donna en parcourant avec ſon Eſcadre les Côtes de l'Amerique Eſpagnole; pour y engager les Gouverneurs à ſe déclarer pour Charles III. Le Chevalier de Fourbin aiant mis à la voile de la Rade de Dunkerque le 12. de Mai, avec neuf Vaiſſeaux de Guerre, & aiant été joint le lendemain par huit Armateurs, rencontra une Flotte de cinquante ſix Voiles qui alloit en Portugal ſous l'Eſcorte de quatre Vaiſſeaux de Guerre. Il les attaqua & après un aſſez rude Combat, il prit deux des Vaiſſeaux du Convoi, & dix-huit Batimens de Tranſport, les autres s'étant ſauvez à la faveur de la nuit. Il rentra le 14. a Dunkerque avec ſes priſes. Le Roi l'en recompenſa par une Patente de Chef d'Eſcadre, & éleva au Rang de Capitaine de Vaiſſeau le Chevalier

lier de Nangis qui s'étoit ſignalé 1707.
dans ce Combat. Le prémier ne tarda guére à païer le Roi de cette faveur par un nouvel avantage. Il y avoit déja trois mois qu'il étoit reſorti de Dunkerque, lors qu'à la Hauteur de Waarhuys, il rencontra le 11. d'Août, la Flotte Ennemie qui revenoit d'Archangel. Ce n'en étoit qu'une partie, il l'attaqua & en prit quelques Vaiſſeaux; les autres retournérent joindre le gros de la Flotte, qui le lendemain trouva la même Eſcadre ſans pouvoir l'éviter. Huit Vaiſſeaux ſe ſauvérent prés du Port de Waarhuys, où ils eſperoient d'être garantis de tout peril par la protection du Roi de Dannemarck. Le Chevalier de Fourbin les y pourſuivit, & ſur ce que l'Officier qui commandoit dans le Fort lui envoia dire, que s'il ne s'abſtenoit de leur faire du tort, il ſeroit obligé de faire tirer ſur lui, il répondit que ſi le Commandant du Fort oſoit en faire la moindre mine, il detruiroit le Fort & la Ville & ravageroit le Païs. L'Officier intimidé par cette Menace n'oſa rien entreprendre pour la deffenſe des Vaiſſeaux dont le Che-

valier

1707. valier ſe rendit maître, comme il avoit déja fait de preſque tous les autres de la Flotte. Il y en eut huit de brulez, quatre d'emmenez & quatre autres rançonnez, quelques uns furent échoüez après avoir été pillez. A quelques jours de là il attaqua la Flotte de Hambourg qui retournoit de la pêche de la Baleine, & en enleva quelques Vaiſſeaux.

Preparatifs. pour les Couches de la Reine d'Eſpagne.

Ce fut à peu près dans ce même temps que la Reine d'Eſpagne fit gouter aux Eſpagnols une ſorte de joie publique que la Nation n'avoit point ſentie depuis long-tems. Le tems de ſes couches approchoit; Philippe avoit devant les yeux l'exemple d'une Reine dont on avoit rendu la fecondité douteuſe, il eut peur qu'on ne ſe ſervit un jour des mêmes Armes contre lui & contre ſa poſtérité. Pour ne laiſſer aucune incertitude ſur l'accouchement de la Reine, il dépêcha des Couriers aux Ducs de Berri & d'Orleans, pour les avertir que la Reine entroit dans le dernier mois de ſa groſſeſſe, & les inviter d'envoier à Madrid des perſonnes de confiance pour aſſiſter à ſes couches de leur part. Il ordonna

donna que le Cardinal Porto-Carrero Archevêque de Tolede en qualité de Primat du Roiaume, & de Grand Chancelier des Etats d'Eſpagne, le Nonce du Pape, l'Ambaſſadeur de France, les autres Miniſtres Etrangers, les Conſeillers d'Etat, les Préſidens des Conſeils, les Miniſtres d'Etat, les grands Officiers de ſa Maiſon, & ceux de la Maiſon de la Reine, avec le Capitaine des Gardes en quartier, ſe trouveroient dans l'appartement de la Reine lorſqu'elle ſeroit en travail. La plupart de ces Seigneurs s'étant rendus à la Cour, n'abbandonnérent point le Palais juſqu'a ce que la Reine fut delivrée: Le Prince qu'elle mit au monde le 25. d'Août, fut nommé le Prince des Aſturies; ce jour où l'Egliſe Romaine celebre la fête de ſaint Loüis Roi de France, fut pris pour un augure favorable par les Eſpagnols, qui ne pouvoient recevoir qu'avec joie un Prince de ſon Sang, & dont ils attribuoient la naiſſance à l'interceſſion de ce Saint Roi. 1707.

Naiſſance du Prince des Aſturies.

Auſſi-tôt que cette nouvelle fut repandue dans Madrid, le peuple courut en foule devant le Palais, demandant

Joie des Habitans de Madrid.

1707. dant à voir le Prince. Des Deputez qu'il choiſit, allérent demander au Roi qu'on le leur montrât : le tems étoit beau & ſerain, & les ardeurs du Soleil étoient temperées, Philippe pour les ſatisfaire, conſentit qu'on portât le petit Prince ſur un balcon pour le montrer au peuple. La Princeſſe des Urſins l'aiant pris entre ſes bras, n'eût pas plûtôt paru ſur le balcon qui répond à la grande Place du Palais, que les cris de joie éclatérent, & ſans attendre que le Prince fût nommé, tout l'air retentit de cette Acclamation : *Vive le Jeune Loüis* Les réjoüiſſances & les illuminations qui ſe firent à Madrid, furent comme le ſignal de celles qu'on fit dans le Roïaume. Je reprends le fil des évenemens militaires en Eſpagne, d'où d'autres objets m'ont écarté.

Le Château de Monçon repris par les Eſpagnols

Tout étoit diſpoſé pour la Campagne d'Automne, & on avoit reçu nouvelles à la Cour que Legal s'étoit rendu maître du Château de Monçon ſur la Frontiére de Catalogne, & que la Garniſon qui étoit de deux cents Hommes, s'étoit renduë Priſonniere de Guerre.

Les

Les Portugais éfraiez de la revolution cauſée par la Bataille d'Almanza, avoient d'abord ſongé à évacuer Caſtel-Rodrigo ; ils en avoient en effet tiré tout ce qu'ils croioient pouvoir ſauver ; mais lorſqu'ils apprirent que le Duc d'Orleans marchoit vers l'Arragon, ils changérent de plan & reſolurent en ſe conſervant cette Ville, d'en faire leur Place d'Armes : Ils y mirent une Garniſon de cinq Régimens d'Infanterie Portugaiſe avec quelques Compagnies de chevaux. Le Marquis de Bay l'ayant inveſtie, s'empara le 22. de Septembre de trois Monaſteres, où des Troupes étoient poſtées pour empêcher les aproches. Deux jours après il en occupa un quatriéme, & fit continuer les Travaux les jours ſuivants avec tant de ſuccès que le 4. d'Octobre ſur les cinq heures du ſoir, il fit donner un Aſſaut Général, & en trois quarts d'heures, il ſe rendit maître de la Ville. Il avoit eu la ſage précaution d'ordonner que les premiéres Troupes qui ſeroient entrées dans la Place, marchaſſent droit au Château ; prévoiant bien que les Aſſiégez s'y retire-

1707. Le Marquis de Bay aſſiége & prend Caſtel-Rodrigo.

1707. tireroient, cette prévoiance lui réuſſit. Le Marquis de Miromenil qui commandoit les Troupes qui ſe firent jour les premiéres, arriva au Château auſſi-tôt que le Gouverneur qui ne s'attendoit pas à être coupé dans ſa retraite. Cinq cents Hommes qui y étoient déja, mirent bas les Armes, les autres ne furent pas ſi heureux : dans la plus grande chaleur de l'Action, on en fit paſſer au fil de l'épée trois ou quatre cents. Le Gouverneur de la Place, deux cent quatre vingts Officiers, & dix huit cents ſoixante, & dix Soldats furent faits Priſonniers, & envoiez à Salamanque, outre ſix cents Malades ou Bleſſez qui reſtérent dans les hopitaux. La Ville fut épargnée ; il y auroit eu de l'inhumanité de la punir de l'hommage forcé qu'elle avoit rendu aux Portugais.

Le Duc d'Orleans aſſiege Lerida.

La Tranchée étoit déja ouverte devant Lerida. Le Marquis de Legal la pouſſa la nuit du 2. au 3. d'Octobre juſqu'à cinquante cinq Toiſes de la Place à la faveur d'un Ravin. Les Approches furent continuées avec vigueur, nonobſtant le feu des Aſſiégez qui tiroient de quarante cinq

cinq piéces de Canon, & de quel- 1707.
ques Mortiers qui jettoient une douzaine de Grenades à la fois. Les Batteries des Aſſiégeans furent en état le 9. de battre en Brêche & l'on fit les Approches à la ſape pour menager les Troupes. Le Duc d'Orleans qui s'étoit reſervé l'honneur de commander ce Siége, viſitoit tous les jours les Tranchées & animoit les Soldats par ſes careſſes & ſes liberalitez. Tout étant diſpoſé pour l Aſſaut le 12. à l'entrée de la nuit, ſix Compagnies de Grenadiers s'avancérent, ſoutenues à la Gauche par les deux Bataillons d'Auvergne & à la droite par un Bataillon de Breſſe, & un d'Agoumois. La Brigade d'Orleans ſe poſta à la queue de la Tranchée pour ſe porter où il ſeroit néceſſaire. La Brêche fut deffendue par les Aſſiégez durant deux heures; mais ils furent enfin obligez de ceder, malgré les efforts que fit le Prince de Darmſtadt (1) pour retarder la perte de cette Place où il commandoit. Il n'épargna rien

(1) *C'eſt un frere du Prince qui fut tué au Siége de Barcelone. Voiez ci-devant page 494. au VIII. Vol.*

1707. rien pour la ſauver, & deffendit la Brêche avec quinze cents Hommes de Troupes fraîches qui ſoutinrent les Soldats déja fatiguez. Le Duc d'Orleans auroit pu entrer dans la Ville dès le ſoir même ; mais craignant que la nuit n'augmentât le deſordre qu'il vouloit éviter, il aima mieux diferer juſqu'au lendemain, & cette prudence donna aux Magiſtrats, & à ceux qui avoient ſignalé leur haine contre Philippe, le loiſir d'entrer dans le Château avec la Garniſon, & d'y retirer ce qui étoit le plus aiſé d'emporter. Le 13. au matin les Aſſiégeans entrérent dans Lerida, où ils ne trouvérent que des vieillards, des femmes & des enfans dont les Egliſes étoient remplies, ils reſpecterent ces aziles & la foibleſſe des Ennemis qui s'y étoient refugiez ; mais des Moines qui avoient paru ſur la Brêche l'épée à la main, avoient irrité le Soldat qui ne s'en vengea néanmoins que ſur leur cuiſine. Les Monaſteres des filles n'aiant point eu de part au ſoulevement ni à la reſiſtance aux Armes du Roi, furent à couvert de toute inſulte.

Lerida pris d'aſſaut.

Le

Le 14. la Ville fut donnée au pillage, après qu'on eut pris les précautions pour éviter le deſordre ordinaire dans ces ſortes d'occaſions, & le butin que les Aſſiégeans y firent, fut d'autant plus abondant, que les Habitans des Environs avoient tranſporté dans cette Ville leurs beſtiaux, leurs grains, & leurs effets les plus précieux. Cette conquête allarma les Mecontens qui avoient regardé cette Ville comme imprenable. Le Comte de Harcourt y avoit conſumé inutilement ſept mois en 1646. & le fameux Prince de Condé qui l'avoit aſſiegée l'année ſuivante, n'y avoit pas été plus heureux. Ces tentatives infructueuſes jointes à d'autres exemples plus anciens, étoient des gages aſſez vains de l'eſperance des Mécontents, & relevent le prix de la conquête du Duc d'Orleans. 1707. Donné au Pillage.

Il y manquoit encore la reduction du Château. La Tranchée fut ouverte le 16. du côté de la Campagne; outre l'envie qu'avoit Son Alteſſe Roiale d'épargner la Ville que la defenſe des Aſſiégez auroit ruinée, les Bateries qu'on auroit pu éle- Siége du Château.

1707. élever ce de côté, auroient eu peu d'avantage parce que la Ville eſt commandée par le Château. Une Baterie de Mortiers fit beaucoup de mal aux Aſſiégez. Milord Galovvai faiſoit mine de vouloir tenter le ſecours. Il étoit dificile de le faire à cauſe de la Segre qu'il lui faloit paſſer ; mais ce paſſage n'étoit pas abſolument impoſſible. La Garniſon étoit nombreuſe, & les Mécontens qui étoient dans le Château avec elle, ne refuſoient pas de combattre juſqu'à l'extrémité, perſuadez que leur conduite paſſée les expoſoit à de plus grands dangers ; d'ailleurs le feu continuel qu'ils feſoient ſur les Aſſiégeans ſembloit les devoir rebuter. Mais quelques Deſerteurs aſſurérent que les citernes commençoient à tarir, & les vivres à manquer. Pluſieurs de ceux qui s'étoient retirez dans le Château, voulurent ſortir ; les Aſſiegeans les y rechaſſerent avec la Bayonnette dans les reins, afin d'affamer plûtôt la Garniſon. Le 11. de Novembre, le Prince de Darmſtadt demanda à capituler ; mais le Duc d'Orleans prévoiant qu'après la reduction du Château

teau il y avoit encore un Fort sur un 1707.
rocher escarpé à demi-portée du Canon au dessous de la Ville de Lerida, dont il faudroit faire le Siége, refusa de traiter à moins que ce Fort ne se rendît en même tems. Les ôtages furent donnez de part & d'autre, & une Treve de quatre heures fut emploiée en negociations. Le Prince vouloit qu'on accordât une Amnistie pour les Miquelets, les Bourgeois, les Moines, & les gens d'Eglise qui s'étoient refugiez dans le Château, & le Duc prétendoit qu'ils se remissent à la Clémence du Roi. On sollicitoit qu'ils pussent aussi-tôt rentrer dans leurs Maisons, Monasteres, Charges, Benefices, & on ne leur accordoit point d'autre condition que de se soumettre & de demander grace. Quant à la Garnison, on lui accordoit de sortir par la Brêche avec Armes, Bagages, & deux piéces de Canon de six livres de balles, pour être conduite à l'Armée du Comte de Gallovvai. Comme deux Bataillons Anglois, deux Hollandois & un Portugais n'étoient pas complets, on y incorpora cinq cens Miquelets qui passérent pour

1707. des Troupes reglées. Le Prince de Darmſtadt dût à ſon mérite, & à la civilité du Duc d'Orleans, des marques d'eſtime bien oppoſées à la maniére dont le Comte de Thaun avoit traité les Eſpagnols dans le Roiaume de Naples. Son Alteſſe Roiale lui fit préſent de deux piéces de Campagne, pour lui appartenir & à ſa famille, & à ſa conſideration elle ſe chargea de reconcilier avec la Cour les Bourgeois & les Eccleſiaſtiques Rebelles, & leur permit de retourner dans leurs Maiſons, & d'y reporter ce qu'ils en avoient ſauvé.

Le Duc d'Orleans retourne à Madrid.

Le Duc d'Orleans étoit attendu avec impatience, à Madrid, pour y célébrer la Cérémonie du Batême du Prince des Aſturies, qu'il devoit tenir ſur les fonts au nom du Roi. La Princeſſe des Urſins devoit repréſenter la Ducheſſe de Bourgogne. Il ſe rendit dans cette Capitale, & l'on choiſit le 8. de Décembre pour cette Cérémonie qui ſe fit avec une magnificence extraordinaire.

Ceremonies du Baréme du Prince des Aſturies

La Marche commença ſur les deux heures par un riche Caroſſe à Portieres

tieres de velours cramoiſi chamar- 1707.
rées d'or & attelé de ſix chevaux. Ce Carroſſe, où il n'y avoit perſonne & qui eſt appelé *Carroſſe de reſpect*, étoit ſuivi de celui du Duc d'Orleans à ſix chevaux. Son Alteſſe Roiale en occupoit ſeule le fond, & les autres Places étoient remplies par le Comte de Châtillon prémier Gentil-homme de ſa Chambre, le Marquis d'Etampes Capitaine de ſes Gardes, l'Abbé de Treſſan ſon prémier Aumonier & par ſon Chambellan. Dans l'ordre qu'on avoit dreſſé d'abord pour cette Ceremonie, on n'avoit nommé que le Prémier Gentil-homme de la Chambre, pour accompagner Son Alteſſe Roiale, parce que c'eſt le ſeul Officier qui accompagne d'ordinaire les Infants d'Eſpagne dans ces ſortes d'occaſions; mais l'Abbé de Treſſan aiant repréſenté qu'avant le Duc d'Orleans les Infants d'Eſpagne n'avoient point eu de Prémier Aumonier, ni de Capitaine des Gardes, & que s'ils en euſſent eu, on n'auroit pu les exclure d'une Ceremonie pareille, l'affaire aiant été miſe en deliberation fut décidée en ſa faveur.

1707. Le Caroſſe de Son Alteſſe Roiale ſe rendit au Palais, où peu de tems aprés qu'elle fut arrivée, on ſe mit en Marche pour aller à la Chapelle où ſe devoit faire la ſolemnité. Les Maſſiers marchérent d'abord ſuivis des Grands qui alloient deux à deux ; les Herauts d'Armes venoient enſuite, & après eux ſix Grands nommez par le Roi, portant dans des Baſſins les choſes néceſſaires pour la Cérémonie du Batême. Enſuite parut le Duc d'Orleans aiant ſon prémier Aumonier à ſa droite, & le prémier Gentil-homme de ſa Chambre à ſa gauche ; le Capitaine de ſes Gardes ſuivoit le prémier Aumonier. Immédiatement après venoit la Princeſſe des Urſins portée en chaiſe, & aiant entre ſes bras le Prince des Aſturies. Toutes les Galeries du Palais par où l'on devoit paſſer, étoient tendues de Tapiſſeries magnifiques. A un ſignal, que fit la Princeſſe des Urſins en ſortant de la Sale, le Roi dit aux Grands de ſe couvrir : ce qu'ils firent. Ce fut dans cet ordre qu'on arriva à la Chapelle, où il n'entra que les Grands, douze Députez du Conſeil

de

de Caſtille, & les trois Officiers de Son Alteſſe Roiale. Le Cardinal Porto-Carrero aſſiſté des Evêques de Siguença & d'Urgel fit la Cérémonie en qualité d'Archevêque Dioceſain, & le Batême fut fait ſur les mêmes fonts ſur leſquels l'Inſtituteur de l'Ordre des Jacobins fut bâtiſé. 1707.

Zèle & liberalitez du Cardinal Porto Carrero.

Le Cardinal Porto-Carrero témoigna en cette occaſion un Attachement parfait pour la famille qu'il avoit élevée ſur le Trône des Eſpagnes. Il ne put s'empêcher de dire tout haut qu'il n'avoit plus rien à deſirer dans ce monde, & qu'après cette grande Action, il n'auroit plus de regret de mourir. Non ſeulement il refuſa de recevoir les vaſes d'or & d'argent qui avoient ſervi à la ceremonie, & qui ſuivant l'uſage d'Eſpagne lui appartenoient, mais encore il depenſa plus de cent mille écus en préſens conſiderables qu'il fit à la Reine, au Prince des Aſturies, à la Princeſſe des Urſins, aux Dames de la Reine, à la Nourrice, & à quantité d'autres qui en cette occaſion éprouvérent ſa liberalité. La maniere noble & galante dont il

1707. fit ces préſens, en relevoit encore le prix. Il ne fut pas plûtôt de retour chez lui après la Ceremonie, qu'il envoïa au Palais par le Treſorier de la Reine une riche Corbeille dans laquelle on trouva d'abord les préſens deſtinez pour les Dames de la Reine, au nombre deſquelles étoit compriſe la Nourice du Prince des Aſturies. Chaque préſent conſiſtoit en un Manchon, deux Paires de Gands, une Tabatiere d'or de même valeur pour chacune des Dames, à quoi il avoit ajouté des bagues de plus ou de moins de valeur ſelon le rang & la qualité des perſonnes à qui elles étoient deſtinées : Chaque préſent aiant pour cela ſon adreſſe particuliére. Dans le fond de la Corbeille on trouva deux agraffes de Diamans, l'une de ſoixante & dix mille livres pour la Reine, l'autre de trente mille pour la Princeſſe des Urſins, & une Croix de Diamans pour le Prince. La Reine accepta la Croix, & permit aux Dames de recevoir les préſens qui leur étoient adreſſez ; mais elle renvoia les Agraffes de Diamans deſtinées pour elle & pour la Princeſſe

des-

des Urſins, & fit faire au Cardinal 1707.
un compliment par lequel elle le prioit de trouver bon qu'elle menageât des biens qu'il emploioit ſi genereuſement pour l'Etat. Le Prélat donna une nouvelle marque de ſon zèle pour le Roi en lui donnant volontairement cinq mille piſtoles pour les frais de la Guerre. Le Roi penétré de reconnoiſſance pour de ſi grandes marques de zèle, ordonna par une diſtinction inuſitée que les Gardes rendroient au Cardinal les honneurs Militaires, avec cette clauſe que cela ne pourroit jamais tirer à conſequence, pour quelque perſonne ou conſideration que ce pût être. Le ſoir de cette Fête il y eut des Illuminations dans toute la Ville, & en particulier au Palais dans la Cour duquel on tira un très-beau feu d'artifice. Les deux jours ſuivans furent emploiez à la courſe des têtes dont le Duc d'Orleans remporta le prix : le ſoir du ſecond jour il fit tirer auſſi un feu d'artifice dans le Palais d'Uceda, où il logeoit & termina ainſi cette fête. On peut dire que la naiſſance de ce Prince fit plus de tort au parti

1707. Auſtrichien, que la Victoire d'Almanza. Le Duc d'Orleans partit le 18. du même mois (1) pour retourner à Verſailles, rendre compte au Roi de la Campagne, & concerter les operations de la Campagne ſuivante.

Bruit repandu ſur la naiſſance de l'Ante-Chriſt.

Quoi que le peuple eût aſſez dans les nouvelles publiques dequoi s'occuper, il ſe répandit en France & ailleurs un bruit populaire que l'Antechriſt étoit né. Cette badinerie qui fit quelque éclat au commencement de cette année, n'amuſa que les cervelles foibles & diſpoſées à recevoir de pareils prodiges. Pour la confirmer on débita une prétendue lettre du Grand Maître de Malthe, par laquelle il aſſuroit avoir apris de ſes Ambaſſadeurs de Babilone que, dans un Village nommé Ajeſtoli, l'Antechriſt étoit né d'une femme parfaitement belle, ſans que l'on ſçût de quel Pere. On ne manquoit point d'en faire une deſcription auſſi detaillée que la pourroit faire un temoin oculaire. *Il eſt*, diſoit le prétendu Grand-Maître, *plus noir*.

(1) *Décembre.*

*noir que blanc, il a le col noir, la tête pointue, le front ridé, les yeux brillants, les oreilles très-grandes, la bouche de travers, les dents aigues, & le nez enfoncé : il a mangé & parlé huit jours après ſa naiſſance d'une maniere fort diſtincte.* La naiſſance d'un Antechriſt devoit être annoncée par des prodiges ; on n'eût garde d'y manquer : Selon la narration débitée alors, *on trouva le jour de ſa naiſſance une ſtatue avec ces mots* : Enfin voici le jour de ſa naiſſance. *On vit au Ciel des figures épouventables, & une Eclipſe en plein midi : un Dragon portant dans ſa gueule une Lance de feu, deux grifons dechirans un vieillard, un aigle portant un enfant ſous ſes ailes ; les Riviéres ſe debordérent : la maiſon où il étoit né, parut en feu & diſparut en même tems.* On y ajoutoit encore d'autres circonſtances très-remarquables. Les prétendus Ambaſſadeurs de Malthe avoient interrogé cet enfant, & il avoit répondu que ces événemens étoient des ſignes d'affliction & de tourmens éternels pour ceux qui ne croiroient pas en lui. Il avoit reſſuſcité des morts en préſence des Ambaſſa- 1707.

1707. deurs, rendu la vûe aux aveugles & guéri toute ſorte de maladies. Les peuples de ce Pais (*Babilone*) l'adoroient, les ſavants croioient en lui, & ceux qui refuſoient de le faire, étoient maſſacrez ſans quartier. On avoit entendu de trois cens lieues à la ronde le chœur des Anges qui chantoient ces mots : *Préparez vous, c'eſt le fils qui vous a été promis.* Il manquoit à cette fable quelque choſe de plus que la vérité. Le vraiſemblable même n'y étoit pas, & quelques perſonnes trouvérent qu'il y avoit environ un ſiécle que cette lettre avoit été forgée par quelque Impoſteur, & publiée dès ce tems-là, & qu'enfin quelqu'un voulant profiter de la credulité du peuple, l'avoit donnée au public comme nouvelle.

**Morts célébres.**

**De la Marquiſe de Monteſpan.**

Les morts les plus célébres de cette année furent, celle de Françoiſe Athanaſie de Rochechouart, femme du Marquis de Monteſpan, qu'elle abbandonna pour courir au devant de la Paſſion de Loüis XIV., qui eut d'elle le Duc du Maine, le Comte de Thoulouſe & deux filles dont l'une épouſa le Duc de Bourbon

bon, & l'autre le Duc de Chartres aujourd'hui Duc d'Orleans. Cet infortuné Mari vécut aſſez pour voir ſa femme punie par le Roi même, qui lui préfera la Maintenon ; n'étant mort qu'en l'année 1701. Elle mourut aux eaux de Bourbon, & ſon Corps fut porté à Paris chez les filles de St. Joſeph. 1707.

Celle de Silvain Regis dont on a un Cours de Philoſophie en François, & de Loüis Couſin à qui le public eſt redevable de pluſieurs Traductions très-utiles & très-eſtimées, & qui compoſa ſeul pendant pluſieurs années le Journal des Savans ; il mourut au mois de Mars. Le Marquis de Mimeure obtint la Place qu'il avoit occupée dans l'Academie Françoiſe qui fit encore deux autres pertes cette année. L'une étoit de l'Abbé Gallois qui eut pour Succeſſeur l'Abbé Mongin Précepteur du Duc d'Anguien, l'autre de Jaques Nicolas Colbert Archevêque de Rouen, dont elle donna la Place à l'Abbé Fraguier.

Le 30. de Mars, mourut Sebaſtien le Prêtre, plus connu ſous le nom de Vauban. Du Maréchal de Vauban.

1707. de Maréchal de Vauban. Son mérite ſeul l'avoit élevé aux plus grands honneurs de la Guerre, & jamais homme n'eut un genie plus fecond, ni plus varié dans l'art de fortifier les Places qu'il porta à un degré de perfection qui avoit été ignoré par ceux qui avoient été ſes maîtres. Deux autres Savans non moins diſtinguez dans le Genre d'étude qu'ils avoient embraſſé, paiérent auſſi le tribut à la nature, à ſavoir Dom Jean Mabillon Moine Benedictin de la Congregation de St. Maur; écrivain laborieux, d'une Critique ſage & modeſte, d'une vaſte Litterature, & dont l'exemple contribua beaucoup à faire fleurir les Etudes dans ſon Ordre qui paſſe aujourd'hui pour l'un des plus ſavans qu'il y ait en France; & Toinard ſavant Critique, & qui avoit fait de grands progrès dans la connoiſſance des Langues Orientales.

Mort de la Ducheſſe de Nemours.

Le 16. de Juin, mourut à Paris, Anne Marie d'Orleans-Longueville Ducheſſe de Nemours âgée de 83. ans. Sa mort rendoit la Principauté de Neuſchâtel vacante, & ſans re-

peter

peter ici, ce que j'ai déja dit des Prétentions du Prince de Conti (1) à cette ſucceſſion, il ſembloit que ce Prince dût l'emporter ſur ſes Competiteurs, qui étoient les mêmes que la Ducheſſe avoit eu autrefois à combatre. La plupart d'entre eux abbandonnérent leurs pourſuites, lorſqu'ils virent que le Tribunal qui devoit decerner cette ſucceſſion, étoit determiné à préferer Sa Majeſté Pruſſienne dont les Droits étoient fondez ſur ce qu'elle ſe portoit heritiére de la Maiſon de Châlons à qui cette principauté appartenoit. 1707.

La Succeſſion de Neufchâtel ajugée au Roi de Pruſſe.

En effet le Tribunal decida en faveur de Sa Majeſté pruſſienne, fondé, ſuivant les termes de la ſentence, ſur ce que " quelques unes des parties avoient fait retraite, & volontaire deſertion en cauſe, non obſtant la reconnoiſſance de ce Tribunal, & l'exécution de pluſieurs ſentences contradictoirement rendues & agrées de leur part, au moien dequoi elles étoient dechues de leurs prétentions. Les trois Etats après avoir donné leur at-

Les trois Etats prononcent en ſa faveur.

" ten-

(1) *Voïez Tome VII. page 104. & ſuiv.*

1707. » tention à l'importance de la ma-
» tiere & fait reflexion que cette
» ſouveraineté & le domaine direct
» a appartenu originairement à la
» Maiſon de Châlons : que l'utile a
» été réuni & conſolidé au direct
» tant par le decès ſans enfans de
» Jean de Fribourg arrivé en 1457.
» que par diverſes ouvertures ſuivan-
» tes : Que ces droits n'ont pas été
» preſcripts ; mais qu'ils ſont de leur
» nature impreſcriptiles, de l'aveu
» même de l'Avocat du Prince de
» Carignan : que les Droits de la
» Maiſon de Chalons ont été tranſ-
» mis légitimement en la perſonne
» de Guillaume de Naſſau dit le Bel-
» gique, qui a été reconnu généra-
» lement & par toutes les puiſſances
» de l'Europe l'heritier univerſel des
» Biens & Droits de la Maiſon de
» Naſſau-Orange, dont lui & ſes
» Succeſſeurs ont joüi librement, &
» dans leſquels ils ont été réintegrez,
» lorſqu'ils y ont été troublez. Que
» par le decès ſans enfans de Guil-
» laume III. Roi de la Grande Bre-
» tagne dont le Pere Guillaume II.
» étoit fils de Frederic-Henri, &
» petit fils dudit Guillaume le Bel-

» gique »

gique, le Roi de Pruſſe du Chef de Loüiſe de Naſſau ſa mere, fille ainée de Frederic Henri, ſe trouvoit inconteſtablement le véritable & legitime heritier à cet égard de la Maiſon de Naſſau-Chalons-Orange ; ſur quoi les trois Etats fondant l'excluſion du Prince de Carignan, ajugérent à Sa Majeſté par ſentence ſouveraine & abſolue l'inveſtiture de cet Etat & Souveraineté, pour être par elle poſſedé comme independant, inalienable & indiviſible ; & conſervant les libertez, franchiſes, Privileges & immunitez tant des Bourgeois que des autres peuples de cet Etat, les Conceſſions accordées par les précedens Souverains, & les Traitez d'Alliance & de Combourgeoiſie faits & dreſſez avec les Etats voiſins. 1707.

Les autres Competiteurs avoient proteſté en ſe retirant ; le Prince de Carignan fit la même choſe aprés ſon excluſion, & la France qui avoit fait agir ſon Miniſtre, pour prévenir cette déciſion, declara qu'elle n'étoit demûrée neutre que tant qu'elle avoit cru que les trois Etats pro-

non-

1707. nonceroient en faveur de quelqu'un de ſes ſujets. Elle témoigna ſon chagrin de voir écheoir cette ſucceſſion à un Prince l'un des plus zélez contre elle. Elle menaça; mais elle ne put empêcher la deciſion qu'elle craignoit.

Fin de cette Campagne en Allemagne.

Le reſte de cette même Campagne fut moins funeſte à l'Empire que n'en avoit été le commencement. Le Marêchal de Villars ſe fortifioit dans ſon Camp, & rapeloit les Détachemens qu'il avoit eu ordre d'envoier au ſecours de la Provence, où le danger venoit de ceſſer par la retraite du Duc de Savoie. Les Ecuries qu'il faiſoit dreſſer pour toute ſa Cavalerie, les Vivres & les Munitions qu'on lui avoit amené, faiſoient craindre aux Cercles voiſins qu'il ne voulût paſſer l'hiver au delà du Rhin. Cependant l'arrivée de Son Alteſſe Electorale d'Hanover changea cette diſpoſition. Ce Prince entra au Camp des Alliez le 15. de Septembre, & ſon prémier ſoin après avoir viſité les poſtes, & paſſé les Troupes en revue, fut de donner tous les ordres poſſibles pour prévenir un malheur pareil à celui qui avoit

voit fait ôter le Commandement à ſon Prédeceſſeur. Il ſembla même que ſa fortune eût arrêté celle de Villars. 1707.

Le 24. du même mois le Comte de Merci fut detaché pour ſurprendre le Marquis de Vivans qui étoit auprès d'Offenbourg ; après une Marche de vingt cinq lieues au travers de la Forêt Noire, il deſcendit dans la plaine à la faveur d'un brouillard, & tomba ſur deux mille Hommes que le Marquis y avoit. La ſurpriſe & la foibleſſe de ce Corps firent qu'il fut aiſément diſſipé avec perte d'environ quatre cents chevaux, & de la plus grande partie du Bagage. Le reſte ſe retira ſous le Canon du Fort de Kehl. l'Electeur emploia enſuite ſes Troupes à tirer une Ligne depuis la Vallée de Gersbach, juſques ſur le bord du Rhin. Il s'agiſſoit de ne point quiter la Campagne le prémier, & il n'y avoit point d'autre voie pour obliger l'Armée de France à ſe retirer, que de ſe conſerver dans ſon Poſte. Les Lignes auxquelles on travailloit, produiſirent cet effet ; elles reſſerroient le Camp de Villars qui,

1707. qui n'aiant plus les mêmes facilitez pour avoir des Vivres, décampa le 3. d'Octobre, & repaſſa le Rhin en partie au Fort Loüis, & partie au Fort de Kehl. Les deux Armées entrérent enſuite dans leurs quartiers d'hiver.

La varieté des Evénemens, cette viciſſitude de Batailles perdues, & de Victoires montrent bien que la France a des forces ſuperieures à ſes Voiſins. Elle n'en a point qui n'euſſent été accablez ſans reſſource, s'ils euſſent ſouffert les mêmes revers où nous venons de la voir expoſée pendant tant de Campagnes conſecutives. Si la providence lui marqua ſa colere par les fleaux dont il l'affligea, elle lui donna de grandes preuves de ſa protection par les reſſources promtes & éficaces qui réparoient les malheurs preſque auſſi-tôt qu'ils étoient arrivez. Mais il y auroit eu de la temerité à ſe flater qu'elles puſſent durer long-tems: les peuples étoient épuiſez; le Clergé avoit fait de grands efforts, & on ne pouvoit pas exiger de lui par la force les mêmes ſubſides auxquels on contraignoit les peuples de fournir,

nir, pour acheter une Paix qui ſem- 1707.
bloit reculer à meſure que l'on croioit en approcher. L'Angleterre étoit l'Ame de la grande Alliance ; une occaſion ſe préſenta d'y allumer un feu qui pouvoit cauſer une heureuſe diverſion, & la Cour n'eut garde de la negliger.

J'ai déja dit que la Reine étoit 1708.
parvenue à réunir ſes Roïaumes ſous un même Parlement. Cette réunion ſi utile, & ſi long-tems deſirée par les Rois ſes Predeceſſeurs, ne put ſe faire ſans que quelques particuliers y perdiſſent ; de là les Mecontentemens. Quelques-uns de ceux qui crurent que leur condition étoit empirée par cette union, jettérent en Ecoſſe des ſemences de diviſion dont la Cour de France crut profiter. On la flata que jamais elle ne trouveroit une occaſion plus favorable de ſe décharger du fardeau qu'elle avoit en la perſonne du Prétendant qu'elle traitoit de Jaques III. Roi de la Grande Bretagne, en le replaçant ſur un Trône qui lui appartenoit ; que l'Ecoſſe ancien heritage de ſes ancêtres ſe declareroit pour lui ; qu'un parti nombreux n'attendoit que ſon ar-

Entrepriſe ſur l'Ecoſſe.

Chevalier de Nangis Capitaine de Vaiſſeau fut envoié ſecrettement à Edimbourg avec des lettres de créance & des inſtructions, pour reconnoître la diſpoſition de la Nobleſſe & du peuple. Il y fut reçu par ceux du parti avec de grands témoignages de joie, & tout lui parut favorable pour une revolution. Il y débarqua quelques Armes & des Munitions, & on lui fit eſperer que Jaques à ſon arrivée trouveroit trente mille Ecoſſois prêts à prendre les Armes pour ſon ſervice. 1708.

Jaques aiant pris congé du Roi, & de toute la Cour partit de St. Germain en chaiſe de poſte, & arriva le 9. de Mars à Dunkerque. Il y trouva une magnifique Vaiſſelle d'or, & une proviſion d'Habits que le Roi y avoit envoié devant lui; préſent neceſſaire à un Prince que l'on ſuppoſoit devoir demeurer quelque tems au milieu d'un peuple dont l'entiére ſoumiſſion n'étoit pas encore aſſurée. Douze Bataillons François furent nommez pour l'accompagner ſous les Ordres des Généraux Gacé, la Mothe, Vibrai, Ruffey, Levi, Schelton, Dorington, Richard, & Hamilton.

Il

1708. Il témoigna à ceux de ſa ſuite qu'il ne vouloit être nommé pendant le voiage que le Chevalier de St. George, & qu'on lui feroit plaiſir de ne lui donner le titre de Roi qu'après ſon Débarquement. La Flotte mit à la voile le 17. de Mars, & fut arrêtée à la Hauteur de NieuPort par les vents contraires juſqu'à la nuit du 19. au 20. & fit route vers l'Ecoſſe avec un vent peu favorable. L'Amiral Bings partit le 20. des Dunes avec vingt huit Vaiſſeaux de Guerre pour attaquer la Flotte Françoiſe ; mais il ne put l'empêcher d'arriver le 23. à l'Embouchure du Golphe d'Edimbourg.

Le Prince de Galles veut être nommé le Chevalier de St. George.

Il arrive devant Edimbourg.

Le Chevalier de Fourbin ſans s'engager plus avant, fit entrer deux Frégates pour reconnoître la Rade de Leith, & prendre les Pilotes que les Ecoſſois avoient promis d'envoier, pour faire entrer ſurement les Vaiſſeaux. Perſonne ne parut : ni les feux qu'on alluma, ni les Signaux que l'on fit, n'eurent aucun effet. D'Andrezel Secretaire du Cabinet de Sa Majeſté, & attaché au Dauphin, avoit été embarqué pour faire les Fonctions d'Intendant de l'Armée

mée Françoiſe qu'on devoit former en Ecoſſe. La Cour l'avoit chargé d'un Paquet contenant diverſes promotions ; de Gacé y devoit acquerir un bâton de Maréchal, les Marquis de Levi & de Ruffey y étoient nommez Lieutenans Généraux ; Moni, Montandre, & Bois-fermé y étoient aſſurez de la Dignité de Brigadiers. D'Andrezel prévint peut-être les intentions de la Cour en ouvrant le Paquet & donnant à chacun de ces Officiers le Brevet qui lui étoit deſtiné. Cependant la froideur & le calme qu'ils trouvérent au lieu de Débarquement, les obligea de tenir un Conſeil de Guerre. On y remontra que le manque des ſecours auxquels on s'étoit attendu venoit ſans doute des ordres que la Cour de Londres avoit donnez, pour enchaîner le zêle des Mécontens, qu'il n'y avoit point de ſureté à debarquer, & encore moins à attendre dans une Rade une Flotte ſuperieure ; que comme il étoit preſque impoſſible qu'on ne la rencontrât au retour, il y auroit moins de riſque à en eſſuier le feu dans la courſe: 1708.

Il retourne en France.

Le 24. dès la pointe du jour le Che-

1708. Chevalier remit à la voile & faiſant une fauſſe route, continua ſa Navigation vers le Nord, ce qui fit croire qu'il vouloit débarquer dans le Golphe de Dundée ou à Yverneſſe. Cette manœuvre n'étoit que pour éviter la Flotte Angloiſe qui le ſuivoit de ſi près, que l'Avant-Garde atteignit un des Vaiſſeaux de ſon Arriére-Garde, & força le Chevalier de Nangis qui le montoit, à ſe rendre après une vigoureuſe défenſe depuis les quatre heures du ſoir juſqu'à la nuit. Outre cent quatre vingt ſept Soldats, il avoit ſur ſon bord, les Marquis de Levi & de Meuſe, & les Lords Griffin, Clermont & Middleton.

Promotion d'Officiers.

L'Armée de France en fut quitte pour cette perte Quelques particuliers y gagnérent : entre autres Gacé qui revint en France avec le Titre de Marêchal de Matignon, que le Roi confirma par ſon agrément. Sa Majeſté fut ſi perſuadée qu'il n'avoit pas tenu à la bonne conduite du Chevalier de Fourbin que l'expédition ne réüſſit, qu'à ſon retour elle le gratifia d'un preſent de deux mille écus, & d'une penſion de trois

trois mille Livres. Plusieurs des Officiers de Marine furent avancez. 1708.

Sa liberalité ne se reposa pas entiérement sur celle de Philippe V. pour recompenser le Duc de Barwick. Elle l'honora du Gouvernement de la Province de Limosin, dont il prêta les sermens ordinaires le 17. d'Avril, aussi bien que pour sa dignité de Maréchal de France. Le Duc de Barwick est fait Gouverneur de Limosin.

Le Chevalier de St. George étant arrivé à Dunkerque après les éforts inutiles qu'il venoit de faire, ne jugea point à propos de retourner à la Cour ; peut-être que craignant qu'on ne l'accusât de timidité, il fut bien aise de faire la Campagne pour détruire ce préjugé. Chamillard s'étoit rendu en Flandres pour visiter les Places, & les Magazins, ou plutôt pour y préparer par les finances des avantages dont on vouloit faire honneur aux Fils de France destinez à y commander cette année. Le Duc de Bourgogne revêtu de la charge de Generalissime devoit avoir sous lui le Duc de Berri, le Chevalier de St. George & le Duc de Vendôme en qualité de Généraux. Préparatifs pour la Campagne.

1708. L'Electeur de Baviére à qui il eût été deſagréable de ſe voir obſcurci par les Princes, pria le Roi de lui donner le Commandement de l'Armée du Rhin ; ce qui lui fut accordé avec le Titre de Generaliſſime, & le Duc de Barvvick fut nommé pour le ſeconder. Le Maréchal de Villars aiant eu ordre d'aller à la Cour pour y rendre compte de l'Etat des Troupes & des Magazins ſur la Frontiére d'Allemagne, eut auſſi celui de s'aller mettre à la tête de l'Armée du Dauphiné, pour s'oppoſer aux projets du Duc de Savoie.

Deſtination des Officiers Généraux.

Le Miniſtere comptoit beaucoup ſur les conquêtes qu'il eſperoit de faire en Flandres, & ce fut pour en donner toute la gloire aux Ducs de Bourgogne & de Berri qu'on les y envoya. Le Comte de Bergeyk perſuadé que l'acquiſition de Gand entraineroit la reduction de Bruges, d'Anvers, de Malines, & de Bruxelles, avoit concerté les moiens de ſe reſaiſir de cette importante Place, avec la FailleGrand Bailli de Gand, qui s'en étoit banni depuis que cette Ville étoit occupée par les Alliez, & ſer-

Un Détachement ſurprend Gand.

ſervoit dans les Troupes d'Eſpagne : 1708.
On ne fit entrer dans le ſecret que les perſonnes abſolument néceſſaires. Un Détachement commandé par Chemerault, Grimaldi, & le Baron de Capres Lieutenans Généraux, & par Ruffei Maréchal de Camp ; compoſé de mille Grenadiers, d'autant de Carabiniers, & de deux mille trois cents chevaux, partit le 4. de Juillet du Camp de Braine-l'Alleu, & arriva auprès de Gand le 5. au matin. La Faille avoit prévenu les Troupes. Il s'étoit rendu à la Porte de Gand, dans le moment qu'elle ouvroit, avec Grimaldi & Capres, ſuivis d'une Troupe qui avoit forcé ſa Marche. La Faille déguiſé en Païſan ſe préſenta à la Porte lui huitiéme : un de ceux qui la gardoient, reconnut le Sergent du Regiment du Grand Bailli, le tira, & le manqua. La Faille ſe déclara, ſe ſaiſit de la Porte, où il fut bientôt joint par Grimaldi & de Capres, & par la Cavalerie du Détachement qui arriva peu après à toute bride.

*Un autre ſe rend maître de Bruges.*

Le même jour le Comte de la Mothe avoit eu ordre de s'avancer vers Bruges : le principal Magiſtrat fit d'abord

1708. bord quelque oppoſition ; mais les Bourgeois qui aimoient mieux une reduction paiſible, que les riſques d'un Siége qu'ils ne pouvoient pas même ſoutenir, l'obligérent d'ouvrir les Portes. Chemerault étant entré dans Gand mit ſa Cavalerie ſur les Places, s'empara des Portes de Bruges, par où le Camp de Wingelghem pouvoit ſe jetter dans la Ville, & envoia Cano avec trois cents chevaux, pour ôter à ces Troupes le paſſage du Canal du Saz : Ce qui réuſſit ; car elles furent obligées de ſe retirer au Saz-de-Gand. L'Infanterie détachée étoit ſi fatiguée, qu'elle ne put arriver que quelques heures après la Cavalerie. Deux cens cinquante Hollandois qui étoient en Garniſon dans la Ville, ſe jettérent dans le Château dont la Garniſon étoit de deux cents vingt cinq Anglois. Le Peuple témoigna de la joie de ce changement. Le Château fut inveſti & le Gouverneur qui avoit autrefois été Lieutenant de Roi pour Philippe V. capitula le 7. & ſortit le 10.

Marche du Duc de Bourgogne.

Cependant le Duc de Bourgogne s'étoit mis en Marche avec l'Armée, à ſept

à ſept heures du ſoir, & quitant le 1708.
Camp de Braine-Laleu s'avançoit ſur pluſieurs Colomnes, la Gauche à la tête, avec la reſerve du Comte de Chemerault ; enſuite l'Infanterie, puis la droite ſur quatre Colomnes. Les Troupes furent longtems retardées par les mauvais chemins, & par la pluie qui commença à dix heures du ſoir & dura toute la nuit & partie de la matinée. Lors que le jour parut deux Colomnes paſſérent la Senne à Lembeck & deux à Tubiſe, & l'on debouca ſur Haute-croix & ſur Pepingheme où l'on fit halte, pour laiſſer joindre toutes les Troupes. On jetta les mêmes Bagages & l'Artillerie ſur Pois-Seigneur, Iſac, & Nivelle pour aller par Braine-le-Comte ſur Enghien & Herine, & l'on prit ſeulement une Brigade d'Artillerie qui marcha avec la ſeconde Colomne d'Infanterie. Après une halte de quelques heures, l'Armée ſe remit en Marche, & le Generaliſſime avoit à peine paſſé Kaeſtergal qu'il reçut l'agréable nouvelle de la priſe de Gand qui répandit une extrême joie dans l'Armée. Il continua la mar-

1708. che avec la Gauche de Cavalerie & d'Infanterie, ſur le Moulin de Goiek, tandis que les Droites tenoient le chemin de Fonte-Bergheme & de Ninove. Déja les Ennemis informez de ce mouvement avoient commencé dès le matin à paſſer la Senne à Bruxelles, & à peine étoit-on au Moulin de Goiek, qu'on apperçut quelques Troupes qui s'arrêtérent, dès qu'on envoia les reconnoître, & firent pluſieurs mouvemens tantôt en avant, tantôt en arriere.

Comme il ne paroiſſoit point que rien les ſuivît de près, le Duc de Vendôme crut qu'il étoit bon de gagner Ninove pour y paſſer la Dendre, & ſe mettre entre Gand & les Ennemis. On forma donc la Gauche ſur deux Lignes, tandis que l'Infanterie défiloit. Quand Albergoti en eût placé quatre Brigades à la tête des défilez, à une demie lieue ſur la Gauche du Moulin de Goiek, la Cavalerie ſe branla & marcha droit ſur Ninove. Les Alliez dont l'Armée marchoit ſur St. Quentin de Linnick, parurent Cavalerie & Infanterie ſur les ſix heures du ſoir, mais on marcha toujours & la tête com-

commença à paſſer à Ninove. Sur les huit heures on étendit les Troupes ſur le chemin d'Aloſt : elles firent halte à meſure que l'on trouva du terrain pour les placer ; & le 6. à la pointe du jour, on ſe remit en marche ſur deux Colomnes pour gagner Aloſt, qu'on avoit fait occuper dès la nuit par des Grenadiers, & ſur quoi la Reſerve du Comte de Chemerault s'étoit avancée. 1708.

Le Duc de Marlborough attaque les François & ſe retire.

Cependant l'Artillerie & les Bagages dont les chevaux étoient extrémement fatiguez, étoient demeurez de l'autre côté de la Dendre vers Pallare, Biron étoit avec ſa reſerve, pour proteger les Bagages, & St. Maurice avec les Troupes de Cologne pour eſcorter l'Artillerie. Les Alliez qui avoient commencé le ſoir du 5. à camper, la Droite à St. Quentin de Linnik, & la Gauche vers Anderlech, parurent à l'Arriére-Garde vers les ſix heures du matin ; les Bagages & l'Artillerie étant encore de l'autre côté de la Dendre avec une partie de la Cavalerie de la Droite. Biron & le Comte de St. Maurice s'étant mis en Bataille, les Ennemis qui avoient trente Eſ-

1708. cadrons, & ſix mille Hommes de pied, chargérent quelques Troupes de l'Arriére-Garde, & un Eſcadron de Lano qui chargea fort bien ; mais qui fut culbuté par le grand nombre, & ils pillérent quelques Bagages dont les chevaux outrez n'avoient pu ſuivre avec aſſez de diligence, pour ſe couvrir du reſte des Troupes ; mais Biron en Bataille les arrêta. Un Lieutenant Colonel du Régiment de la Reine qui étoit à l'Arriére-Garde avec deux cents Hommes, ſe trouvant preſſé, ſe jetta dans un Château & dans une Houblonniere où il tint bon. Les Alliez qui le ſommérent, ne purent le reſoudre à ſe rendre & ſe retirérent totalement. Le Duc de Marlborough étoit en perſonne à cette attaque, & ſon Armée avoit ordre de le ſuivre, parce qu'il croioit que l'Armée Françoiſe étoit encore toute entiére de l'autre coté de la Dendre ; mais quand il ſçut qu'elle étoit paſſée, il contremanda la ſienne, & la rejoignit ſur les quatre heures du ſoir. L'Artillerie & les Bagages achevérent de paſſer le même ſoir, & l'Armée prit Poſte au Camp de Ledde,

de, aiant ſa Droite ſur la chauſſée d'Aloſt à Gand, & ſa Gauche à Schellebelle ſur l'Eſcaut. 1708.

L'arrivée des Princes à l'Armée de Flandres avoit fait juger aux Alliez que tout le fort de la Guerre tomberoit cette année de ce coté. Milord Duc fut le prémier, dit-on, à conſeiller que l'on invitât le Prince Eugéne à venir partager le Commandement avec lui. Ce Prince appellé à Vienne pour y recevoir le prix des conquêtes qu'il avoit faites en Italie, & pour y donner ſes conſeils, ſe rendit en Flandres. Sur la route il s'aboucha le 9. de Juin à Francfort avec les Electeurs d'Hanovre & de Mayence, & partit comme s'il eût voulu prendre les eaux de Slangenbad, en attendant que l'Armée qui, ſelon la premiére deſtination, devoit agir ſous ſes ordres ſur la Moſelle, fût aſſemblée. Il fit enſuite avancer ſes Troupes à grandes Journées vers le Brabant. Il prit même les devants avec quelque Cavalerie, & arriva dans le tems que le Général Anglois cherchoit à empêcher les François de faire le Siége d'Oudenarde, & à ſe conſer-

Le Prince Eugéne paſſa en Flandre.

1708. ver un paſſage pour ſauver Ath, Courtrai, & Menin.

Bataille d'Oudenarde.

L'Armée de France qui avoit compris l'importance d'occuper Oudenarde, marcha le 10. de Juillet dans le deſſein de l'inveſtir; mais elle fut prévenue; le retardement de quatre heures qu'elle conſuma à dreſſer trois Ponts ſur l'Eſcaut à Gaure, pendant qu'une partie de l'Armée paſſoit à Gand, fut la cauſe de ce malheur. On apprit à dix heures du matin que les Alliez paſſoient auſſi l'Eſcaut à Oudenarde. Le 11. Biron qui avoit paſſé le prémier avec ſa Reſerve commandée pour inveſtir cette Ville, fit avertir à deux heures après midi qu'il voioit ſous cette Place vingt Eſcadrons, & de l'Infanterie dont le nombre augmentoit à chaque moment. Les Ducs de Bourgogne & de Vendôme preſſérent le paſſage de l'Armée qui fut achevé à trois heures, & ſe placérent, ſans aucun deſſein de combattre, dans un Poſte très-avantageux, où le Prince de Condé étoit campé quand il fit lever le Siége d'Oudenarde. Cependant les Alliez paſſérent en diligence, & à meſure que leur

leur Infanterie arrivoit, le Prince Eugéne la poſtoit derriére des Haies, & dans un terrain coupé de foſſez & de chemins creux. On ſeroit apparemment demeuré quelque tems dans cette ſituation, ſans une avanture qui engagea l'action. 1708.

Un Marêchal de Camp Eſpagnol & un Brigadier François crurent qu'il étoit aiſé d'enlever quatre Bataillons Ennemis trop avancez vers le Château de Beham. Ils obtinrent du Duc de Bourgogne la permiſſion de prendre les deux Brigades d'Infanterie du Roi & de Poitou, pour exécuter leur deſſein Ils marchérent vers les quatre heures aux quatre Bataillons, dans la réſolution de les enlever, ſans pourtant engager un Combat; mais l'affaire étoit devenue plus difficile; quatre autres Bataillons avoient joint les quatre prémiers: d'autres encore les ſuivoient. Les Officiers Généraux en ce moment conſultérent plus leur valeur que le nombre des Ennemis: ils les chargérent pour ne pas revenir au Camp ſans avoir rien fait. Ils furent obligez de ceder au nombre. L'Infanterie du Centre voulut ſoutenir

1708. tenir les deux Brigades que les Alliez pouſſoient ; & un aide de Camp s'étant figuré que c'étoit par ordre du Duc de Bourgogne qui faiſoit charger, le perſuada au Duc de Vendôme qui ſe porta à la Droite, & fit attaquer de ſon côté par vingt Bataillons. Dix piéces de Canon qu'il fit tirer à propos, ébranlerent les Ennemis qui pliérent, & on s'empara de leur Canon. Mais favoriſez par l'avantage du lieu, ils firent de derriére les Haies, où l'on ne pouvoit pénetrer, de ſi effroiables décharges, que l'on fut obligé de reculer. On ne ſe contenta point d'une charge, on y revint pluſieurs fois. Le Chevalier de Luxembourg, digne heritier d'un nom qu'il ſoutient par ſa valeur, chargea juſqu'à quinze fois, à la tête des Troupes qu'il commandoit. Le Duc de Vendôme s'expoſa en Grenadier, & ſembla oublier combien ſa vie étoit alors néceſſaire à l'Etat. La Cavalerie ne pouvoit donner, & ſurtout la Gendarmerie fut pendant tout le Combat expoſée au plus grand feu des Ennemis, & le ſoutint avec un ſang froid qui mérite des éloges d'au-

d'autant plus grands, qu'elle n'avoit point le secours dont la valeur à souvent besoin pour se soutenir ; je veux dire cette espèce d'yvresse causée par la chaleur de l'Action, qui ne laisse pas le tems d'envisager le peril. Quoi que le mauvais terrain ne permît pas à la Cavalerie d'agir en Corps, il y eut cependant quelques attaques particuliéres qui furent heureuses pour les François. Sur les huit heures le Prince Eugéne aiant remarqué du vuide entre le Centre des François & Noringhem, fit couler par des chemins creux, entre la Droite de l'Infanterie & la Gauche de l'Infanterie de la Droite, une Colomne de Cavalerie, & de Dragons qui aiant renversé quelques Escadrons de Cavalerie tomba sur le gros où étoient les Princes. Mais les Chevaux-Legers conduits par le Vidame, & la Gendarmerie animée par les Princes, repoussérent vigoureusement ces Troupes. Deux Escadrons de Gendarmerie séparez des autres, percérent au travers des Ennemis & se rendirent à Tournai. La nuit termina le combat entre huit & neuf heures. 1708.

Le

1708. Le ſuccès en fut ſi douteux, que les deux Armées s'en attribuérent l'avantage : celle de France demeura ſur le Champ de Bataille juſqu'à deux heures après minuit. Le 12. on prit la reſolution de retourner à Gand ; il falloit traverſer un bois, où il n'y avoit qu'un ſeul chemin, ce qui cauſa quelque embaras dans la retraite, & donna aux Alliez le moien de faire des Priſonniers. Ils voulurent charger l'Arriere-Garde ; mais le Chevalier du Roſel, & le Marquis de Nangis firent ferme avec une contenance qui ôta à l'Armée Ennemie la penſée d'engager une ſeconde Action. L'Armée Françoiſe traverſa Gand le même jour, & campa le long du Canal de Bruges.

Cette Bataille fut ſi peu déciſive que la perte fut égale des deux cotez. On tua aux Alliez plus d'Officiers, & plus de Soldats ; mais ils firent plus de Priſonniers. On prit des Drapeaux de part & d'autre, Témoignages équivoques de la Victoire. Parmi les Morts diſtinguez que les François eurent dans cette journée, furent Dupleſſis Major de

la

la Gendarmerie, Chiméne Colonel du Roial Rouſſillon, & la Breteche. Roquelaure Capitaine de Gendarmerie, Officier de mérite, d'une famille differente de celle du Duc de ce nom, & le Marquis de la Porte Sous-Lieutenant des Gendarmes moururent auſſi de leurs Bleſſures. Les plus remarquables entre les Priſonniers que firent les Ennemis, étoient Biron Lieutenant Général, Ruffey Marêchal de Camp, le Duc de St. Aignan, les Chevaliers de Rohan & de Crouy, Fitzgeral, Dilliers, de Chapuiſeau, d'Angennes, de Seppeville, de Belabre, de Louville, de Graves, & de Creci. 1708.

Les François s'emparent de Plaſſendael.

Heureuſement pour l'Armée, la nuit qui préceda la Bataille le Brigadier Villemor détaché par le Comte de la Mothe s'étoit ſaiſi du Fort de Plaſſendael, Poſte néceſſaire pour ouvrir aux Convois de Nieuport & de Dunkerque le chemin de Bruges, & de Gand, & dont le mouvement que fit l'Armée de ce coté-là, augmenta encore l'importance. On ſe rendit maître auſſi de Rotenhuis (1) Fort ſitué à la tête du

(1) *Ou le Fort-Rouge.*

Ca-

1708. Canal qui va au Saz-de-Gand, & on travailla à mettre le Canal plus en défenſe qu'il n'étoit. Pendant que divers Partis étendoient les Contributions dans les maîries de Breda & de Bois-le Duc, dans le Betau & juſques dans la Zelande, le Chevalier du Roſel penetra dans l'Iſle de Caſſand, & à ſon approche les Généraux Murrai Anglois, & Fagel Hollandois ſe retirérent dans l'Ecluſe. Les Lignes & les Redoutes qu'ils avoient fait élever, furent raſées, & il impoſa l'Iſle à huit cents mille livres. Les Alliez de leur coté firent des Courſes dans l'Artois, où ils exigérent des Contributions.

Et vont camper ſur le Canal de Bruges.

Siége de Tortoſe.

L'Armée que le Duc d'Orleans commandoit, en Eſpagne étoit alors occupée au Siége de Tortoſe. Ce Prince parti de Verſailles le 23. de Février, arrivé à Madrid le 11. de Mars, détacha le 10. de Juin quinze Eſcadrons ſous le Comte de Bezons, pour aller ſe poſter dans la plaine qui eſt entre Tortoſe & la Mer, & le lendemain 11. ils furent renforcez par douze Bataillons, qui ſervirent à couper aux Mécontents la Communication de la Mer & de

Tar-

Tarragone, tandis que le reste de l'Armée étoit posté, la Cavalerie près de l'Ebre, dans les plaines qui sont au dessus & au dessous de la Ville, & l'Infanterie dans les Montagnes. Le Chevalier d'Asfeldt qui arriva presque en même tems avec neuf ou dix mille Hommes, acheva d'investir la Place du côté de Valence. On établit l'Hopital du côté des Capucins, après en avoir emporté le Poste où les Mécontens s'étoient retranchez, & ceux qui le defendoient furent faits Prisonniers. La Circonvallation de la Place fut achevée le 14., & la Communication entre tous les Quartiers fut établie malgré la dificulté du Terrain. Les sept jours suivants se consumérent à faire passer dans des Chaloupes toutes les Munitions de Guerre que le Chevalier d'Asfeldt avoit amenées & à transporter au Parc de l'Artillerie vingt deux piéces de Canon de vingt quatre, & de seize livres de balle, que l'on joignit à seize autres, & à huit Mortiers, qui y étoient déja. La Tranchée fut ouverte le 21. du coté des Carmes: la dificulté du terrain rempli de pier- 1708.

1708. pierres, & de rochers ne rebuta point le Duc d'Orleans, & les Travailleurs y furent avec d'autant plus de ſureté, que Son Alteſſe trompa les aſſiégez en feignant de vouloir faire les travaux par un autre côté. Un faux bruit d'outils que l'on y fit, obligea les Ennemis à donner toute leur attention vers cet endroit, & ils ne s'aperçurent de leur erreur que lorſqu'il fut trop tard. Le travail du côté des Carmes étoit déja fort avancé, avant que les Troupes de la fauſſe attaque fuſſent revenues. Il n'y eut ce jour là que huit Hommes bleſſez & trois tuez; ſi pourtant on doit ne compter que pour un homme Labat Colonel reformé & aide de Camp du Comte de Beſons, l'un des plus braves Officiers de cette Armée. Le lendemain on acheva un Pont au deſſous de la Ville, & on commença à dreſſer les Batteries, pendant que l'on avançoit les travaux malgré le feu continuel des Aſſiégez. Le matin du 24. les Mortiers commencérent à jetter des Bombes, l'une deſquelles tomba ſur le couvent des Carmes, le brula avec les Faſcines qu'on y avoit amaſ-

naſſées, fit ſauter dix Barils de 1708.
oudres, & écarta les Tireurs qui
ncommodoient le plus la Tranchée.
a nuit ſuivante fut fatale à Mou-
hant Major Général de l'Armée
ui fut tué d'un coup de fuſil au
ront, & fort regretté pour ſa va-
eur. Environ trente Hommes fi-
ent une ſortie ; mais ſix d'entr'eux
iant deſerté, les autres n'oſérent
ien entreprendre, & ſe retirérent
vec précipitation. Le 27. à la
ointe du jour les Aſſiégez firent
ne ſortie de ſept à huit cents Hom-
nes en deux Troupes, l'une par le
ront de l'attaque pour enclouer le
Canon, & l'autre par le côté de la
Riviére : mais leur deſſein fut éven-
é par trois Deſerteurs, & le Che-
alier d'Asfeldt qui étoit de Tran-
chée, en aiant été informé, fit une
i belle diſpoſition pour les recevoir
qu'ils ne rentrérent dans la Place
qu'avec perte d'environ cent cin-
quante Hommes tant Tuez que Bleſ-
ez, outre un Capitaine & vingt
cinq Soldats faits Priſonniers. Le
Marquis de Parabere ne reçut pas
moins bien ceux qui s'étoient avan-
cez du côté de la Riviére : Sa Ca-
valerie

1708. valerie les alloit couper, s'ils ne ſe fuſſent promtement retirez. La nuit du 29. au 30. ils hazardérent une autre ſortie de cent Grenadiers ſoutenus de deux cents autres qui furent encore repouſſez. Plus on approchoit de la Contreſcarpe, plus on perdoit de monde chaque nuit: celle du 4. au 5. de Juillet, on diſpoſa tout pour batre en Brêche, ce que l'on commença à faire dès le matin ſuivant avec ſuccès, & le lendemain, on continua de batre la Place avec dix Mortiers & vingt-deux piéces de Canon qui firent un ſi grand effet que ſix Deſerteurs deſcendirent par la Brêche. Le 9. à l'entrée de la nuit, le Duc d'Orleans fit faire le Signal de l'attaque par trois Bombes, & auſſi-tôt les Grenadiers entrérent dans le chemin-couvert par deux endroits, & on s'y logea à la faveur d'un feu extraordinaire, après en avoir chaſſé trois cents Hommes. Les Aſſiégez craignant qu'on ne voulût emporter la Place d'Aſſaut, firent ſonner le Tocſin, pour faire armer les Bourgeois. Un Fourneau qu'ils firent jouer ſur le chemin-couvert, fit peu d'ef-

l'effet, mais une de leurs Mines en- 1708.
erra un Sergent & douze Grena-
liers. Cependant on demeura maî-
re du chemin-couvert, où l'on eut
cinquante Hommes Tuez & cent
cinquante Bleſſez Le 10. à ſept heu-
res du matin, ils batirent la Chama-
de, & après quelques conteſtations,
l fut reglé que la Garniſon ſortiroit
e 15. pour être conduite à Barce-
one avec toutes les marques d'hon-
neur, ſix piéces de Canon & deux
Mortiers, à condition qu'ils livre-
roient dès le même jour une Porte
de la Ville vieille, une de la nou-
velle, & une du Château, & que
e Comte d'Erfere, Gouverneur de
a Place ordonneroit à la Garniſon
d'Arnez, Château ſitué ſur l'Algas,
de ſe rendre ; ce qui fut ponctuelle-
ment exécuté. Le grand nombre
des Soldats qui deſertérent de la Gar-
niſon, remplaça avantageuſement
cinq cents Hommes Tuez ou Bleſſez
que ce Siége avoit couté.

Le Marquis de Lambert depêché par Son Alteſſe Roiale arriva le 19. au ſoir à Fontainebleau, & apporta au Roi la nouvelle de la reduction de cette Place : on en fit dans l'Ar-

Réjoüiſſances à Gand pour la priſe de Tortoſe

mée

1708. mée de Flandre des rejoüiſſances, qui animérent le Soldat. Le *Te Deum* fut chanté le 10. d'Août à Gand, où les Princes, & le Chevalier de St. George ſe rendirent. Les Bourgeois ſous les Armes reçurent le Duc de Bourgogne, hors les Portes. Cent des plus conſiderables de la Ville portoient des Flambeaux de cire blanche allumez en plein jour, & accompagnoient un Dais magnifique ſous lequel ce Prince ne voulut pas marcher; l'Evêque le reçut à la Porte de ſa Cathedrale. Toutes les ruës étoient tapiſſées, & il ne manqua à cette ſolemnité que de tirer le Canon de la Place. Le Duc de Bourgogne ne voulut pas le permettre, dans la crainte d'incommoder les Bleſſez; ſenſibilité rare dans un Prince de ſon âge & de ſon rang.

Armée ſous les ordres du Duc de Barwick.

L'arrivée du Prince Eugéne à l'Armée de Flandres fut cauſe que la Cour changea quelque choſe à la deſtination des Généraux. Le Duc de Barvvick qui devoit ſervir en Allemagne, ſe rendit à Douai, où il recueillit les Troupes qui dans la journée d'Oudenarde avoient été ſeparées du gros de l'Armée. Le Maréchal

échal de Bouflers ne doutant pas 1708.
que les Alliez dont l'Armée étoit
ıperieure à celle de France, ne ten-
aſſent quelque Siége, ſe rendit à
ille pour veiller à la ſureté des Pla-
es de ſon Gouvernement.

Le mouvement que le Duc de ourgogne avoit fait pour ſe mettre ntre Gand & Bruges, paſſa pour ne retraite, & parut autoriſer les ouvelles exagerées qu'on répandit ans les Cours Etrangeres. Cepen- ant la prudence avoit eu plus de art que la néceſſité à cette demar- he. Lors que la nuit eut ſéparé s combatans, on delibera dans un onſeil de Guerre, ſi on coucheroit r le Champ de Bataille, à fin de ſe gler ſur le mouvement des Enne- is, ou même renouer la partie le ndemain. Le Duc de Bourgogne t alors averti que le Général An- ois avoit fait un gros Détache- ent qui marchoit ſur deux Colom- s., avec ordre d'aller le long de Lis reprendre Gand, où il n'y voit que deux Bataillons. Ce fut r cet avis que l'Armée décampa rès minuit, & ce fut ce même étachement qui étant rapellé par

Motifs du mouvement du Duc de Bourgogne.

le

1708. le Général, ſur la nouvelle que ſon deſſein étoit decouvert, attaqua une partie de l'Arriére-Garde des François. On dit même qu'un des Généraux des Alliez s'aviſa la nuit d'une ruſe qui lui réuſſit, & qu'il envoia à la tête du Camp pluſieurs Tambours qui batirent la retraite à la Françoiſe, pendant que des François Refugiez crioient *à moi Picardie*, *à moi Piemont*, &c. Pluſieurs Soldats ſeduits par cette tromperie dont ils ne pouvoient ſe defier, ſe jettérent d'eux mêmes entre les mains des Ennemis, croiant ſe rendre à leurs Corps.

Artifice pour faire des Priſonniers.

La difficulté que les Alliez trouvoient à forcer les François dans un Poſte avantageux, leur fit prendre la reſolution d'avancer vers les Frontiéres du Roiaume, & d'obliger ainſi l'Armée du Duc de Bourgogne à venir les défendre. Dès le 15. de Juillet, ils ſe rendirent maîtres des Lignes, que les François avoient élevées entre Ipres & Comines. Le Duc de Marlboroug qui avoit ſon quartier général à Vervick, envoia le lendemain le Détachement dont j'ai déja parlé, & qui alla exiger les contributions de la Province d'Artois.

Mouvement des Alliez après la Bataille

Il

Il fit auſſi occuper le Poſte de 1708.
Warneton ſur la Lis, pendant que
le Prince Eugéne alla avec ſon Ar-
mée du côté de Bruxelles, pour em-
pêcher, diſoit-on alors, que l'Ar-
mée du Duc de Bourgogne ne ſe
joignît à celle du Duc de Barvvick
qui étoit campé auprés de Mons;
mais ſon principal deſſein étoit d'aſ-
ſurer la groſſe Artillerie que l'on a-
menoit par eau de Maſtricht & du
Saz-de-Gand. On fut quelque tems
ſans ſavoir contre quelle Ville étoient
deſtinez les préparatifs que faiſoient
les Alliez. Ipres, Tournai, & Lille
étoient également ménacées. Ils ne
ſavoient eux-mêmes laquelle de ces
trois Places ils devoient attaquer;
mais après de longues deliberations
ils conclurent le Siége de la der-
niére.

Un Convoi de près de ſix mille Chariots partit de Bruxelles le 6. d'Août, ſous l'Eſcorte de l'Armée du Prince Eugéne qui ſe chargea de l'exécution du Siége. Le Prince de Naſſau-Friſe arriva devant Lille le 12. avec trente & un Bataillons & trente quatre Eſcadrons, & le lendemain la Place fut achevée d'in- Ils font inveſtir Lille.

1708. veſtir par le Prince Eugéne dont l'Armée fut renfoncée par un Détachement de Troupes Angloiſes que le Duc de Marlboroug y ajouta.

Hiſtoire de ce Siége.

La Ligne de Circonvallation fut tirée depuis l'Abbaïe de Loos ſur la haute Deule, & paſſoit à Lambreſart, à l'Abbaïe de la Marquette, à Flets, à Aſeq & finiſſoit à Haubourdin près de Loos, occupant une étendue d'environ trois lieues. Le Prince Eugéne prit ſon quartier général à Loos, & le Prince de Naſſau prit le ſien dans l'Abbaïe de la Marquette. Milord Duc commandoit l'Armée d'obſervation qui étoit de plus de ſoixante & quinze mille Hommes, outre l'Armée du Siége conſiſtant environ en cinquante mille Hommes, ſans les Troupes qu'on avoit jettées en pluſieurs Places pour en groſſir les Garniſons. Milord Duc alla camper à Helchin ſur l'Eſcaut; Poſte d'autant plus avantageux, qu'il mettoit à couvert l'Armée qui devoit faire le Siége, favoriſoit les Convois, & le metoit à portée de s'oppoſer à la jonction des deux Armées de France, dont l'une étoit toûjours à Gand & l'autre à Mons. Le

Le 14. d'Août les Aſſiégeans qui 1708.
avoient inveſti la Ville dès la veille, firent attaquer un Fortin detaché des ouvrages, nommé Canteleu, du côté de la haute Deule. Le Maréchal de Bouflers qui s'étoit reſervé l'honneur de défendre la Place dont il étoit Gouverneur, repouſſa avec perte les deux mille Hommes commandez pour cette attaque. Le 16. il y eut une Action beaucoup plus vive, & qui ne réuſſit pas mieux aux Aſſiégeans qui entreprirent de rompre une digue qui ſoutenoit les eaux deſtinées à former une inondation du côté de la Ville. Les Troupes qui y furent emploiées, furent encore repouſſées avec une perte conſidérable. Depuis le 16. juſqu'au 22. les Alliez ne s'occupérent qu'à perfectionner les Lignes de Circonvallation & de Contrevallation auxquelles dix mille Pionniers travaillérent avec chaleur. Elles étoient ſoutenues de Fortins & de Redoutes & Munies d'Artillerie. La nuit du 22. au 23. la Tranchée fut ouverte. L'Armée d'obſervation aiant paſſé l'Eſcaut le même jour, alla camper à Vaudripont ſur la Ronne,

1708. tandis que le Duc de Barvvick aiant augmenté ſon Armée de pluſieurs Renforts, tirez des Places voiſines ſe diſpoſoit à aller camper à Boſſut & à St Guilain. Les Aſſiégeans firent d'abord deux attaques, dont l'une fut à la droite de la Baſſe-Deule & l'autre à la gauche. Ils y emploiérent deux mille Travailleurs ſoutenus par quinze Bataillons & cinq cents chevaux. Les Aſſiégez ne s'en apperçurent que deux heures après ; mais ils firent voir enſuite qu'ils feroient acheter cher cette Place aux Aſſiégeans, qui aiant voulu s'emparer d'une maiſon entourée d'un foſſé, en furent repouſſez avec perte la nuit du 24. Celle du 25. ne leur fut pas moins funeſte ; les Aſſiegez à la faveur de la lumiére d'un Moulin où ils avoient mis le feu, en firent un ſi grand de Canon & de Mouſquetterie, que les Aſſiégeans furent forcez d'interrompre leurs travaux à cauſe du grand nombre de Morts & de Bleſſez.

Les Ducs de Bourgogne & de Bar.

Dans ces entrefaites le Duc de Bourgogne qui avoit juſqu'alors douté que les Ennemis oſaſſent entreprendre ſerieuſement le Siége de Lille,

Lille, ſe diſpoſa à marcher au ſecours du Maréchal de Bouflers. il envoia ſes ordres au Maréchal Duc de Barvvick pour le venir joindre, & le vainqueur d'Almanza exécuta ce commandement avec une prudence digne de lui. Il partit le 27. d'auprès de Mons avec vingt ſept Bataillons, & quatre-vingt douze Eſcadrons, & paſſant auprès de Soignies ſans obſtacle, il arriva le lendemain à Herines ſur la Marque au deſſous d'Enghien, & à deux lieues de Ninove. Le Duc de Bourgogne de ſon côté s'étoit mis en Marche le 27. avec la grande Armée, après avoir envoié les gros Bagages à Dunkerque, & laiſſé un Détachement ſous les ordres du Comte de la Mothe pour la Garde de Gand & de Bruges. Les deux Armées ſe joignirent vers Grammont le 29. & s'avancérent du côté de Lille avec tant de diligence, que le 31. une partie arriva ſur l'Eſcaut près de Tournai, & le reſte le lendemain à neuf heures du matin. Le ſoir du même jour l'Armée commença à paſſer l'Eſcaut, & acheva le lendemain à midi. Elle campa à trois

1708. vvick. ſe joignirent & marchent vers Lille.

1708. quarts de lieues de Tournai, pour attendre l'Artillerie qui ne pouvoit arriver que le ſoir.

A l'Approche du Duc de Bourgogne les Alliez redoublérent le feu & preſſérent le plus qu'il fut poſſible le ſuccès d'un Siége qu'ils craignoient qu'on ne les forçât d'abandonner. Cette Place, où ils avoient déja vu diminuer conſiderablement l'Armée du Prince Eugéne par la reſiſtance vigoureuſe de la Garniſon, n'étoit pas encore prête à ſe rendre. Milord Duc détacha quatre mille Grenadiers pour l'attaque du chemin couvert, & loin de ſonger à troubler la Marche de l'Armée Françoiſe, il repaſſa l'Eſcaut & fut camper au Pont-à-Treſſin ſur la Marque.

On ne douta point que le Duc de Bourgogne ne tentât une Bataille pour ſauver Lille ; & l'on crut devoir s'y attendre plus que jamais, quand il eut ordonné le 2. de Septembre, que les gros & menus Bagages fuſſent envoiez à Valenciennes, à Condé & à Tournai. Il fut camper le 4. à Mons en Peule, & reçut le lendemain une nombreuſe

Ar-

Artillerie ; & en même temps il apprit que le Duc de Marlboroug étoit allé camper à l'entrée de la Plaine de Lille, la droite au delà de Seclin appuiée à un Marais, aiant au devant pluſieurs ravins où ſes Troupes ſe retranchoient, & la Gauche auſſi appuiée à un Marais, à Treſſin prês de la Marque, aiant au devant un Païs impraticable. Son Armée étoit ſoutenue au Centre des Villages de Templemars, & d'Entiers qu'il faiſoit fortifier. 1708.

Malgré cette ſituation avantageuſe on ne laiſſa pas de ſe diſpoſer à marcher contre lui ; & pour cet effet on commença de travailler à huit larges chemins à la Gauche des Ennemis. Le 9. de Septembre les Ducs de Vendôme & de Barvvick allérent reconnoître la ſituation du Camp. Pendant qu'on ſe préparoit à tout tenter pour degager Lille. Les Aſſiégez à qui le Marêchal de Bouflers communiquoit ſon zéle & ſon intrepidité, encouragez d'ailleurs par l'approche de l'Armée, continuoient de ſe deffendre avec une vigueur capable de rebuter tout autre Général que celui qui commandoit l'Ar-

L'Armée de France veut attaquer les Lignes des Alliez.

1708. mée du Siége. Les ordres du Maréchal étoient ſi prudemment donnez, & ſi ponctuellement exécutez, que les Aſſiégeans ne pouvoient encore ſe vanter d'être maîtres d'aucun ouvrage. Envain la nuit du 28. au 29. d'Août, ils s'emparérent d'un Moulin retranché du côté de la Porte de St. André. Le Maréchal fit faire une ſortie ſi vigoureuſe que dix huit Compagnies de Grenadiers des Ennemis, qui s'étoient poſtées près de ce Moulin, furent entiérement culbutées, les Retranchemens ruinez & le Canon encloué.

La nuit du 6. au 7. Septembre, le Prince Eugéne fit attaquer la Contreſcarpe du côté de la Porte de la Magdelaine. Ses Troupes ne purent ſe loger que ſur les deux Angles Saillans après avoir été cinq fois repouſſées en deux nuits avec une perte conſiderable. Le 11. Rermangle & le Marquis de Maillebois firent une ſortie dans laquelle ils chaſſérent l'Ennemi des Angles du Glacis de la Contreſcarpe, où ils s'étoient logez, comblérent une partie de leurs Tranchées, leurs encloué-

clouérent du Canon, & firent qua- 1708.
rante Priſonniers. La nuit du 17. au 18. les Alliez donnérent trois Aſſauts aux Traverſes qui défendent les Angles Saillants : au troiſiéme ils s'en emparérent ; mais ce ne fut pas pour long-tems : ils en furent dépoſtez la même nuit. Le Sieur du Mée l'un des deux Ingenieurs qui avoient la direction du Siége, fut bleſſé dangereuſement dans cette occaſion, & groſſit la liſte des Ingenieurs qui avoient été Tuez ou Bleſſez devant cette Place. L'Hiſtoire ne fournit point de Siége où il ait peri tant d'Ingenieurs qu'à celui-ci. Je paſſe une infinité de détails qui ſeroient une riche Moiſſon dans une Hiſtoire moins feconde en grands Evenemens que celle-ci, & l'abbondance fait que je ne m'arrête qu'aux principaux.

La nuit du 21. au 22. de Septembre, le Prince Eugéne fit donner en même tems un Aſſaut général au Attaques de la Droite & de la Gauche par quatre mille Grenadiers ſoutenus de quelques Bataillons d'élite. On attaqua tout à la fois, à la Droite la Corne du Baſtion

1708. de St. André, la Tenaille, la Contreſcarpe de la Baſſe Deule, le Chemin couvert vis-à-vis de la Brêche du Baſtion, & la Place d'Armes entre la Corne de ce Baſtion & le Ravelin. A la Gauche de la Riviére on attaqua la Tenaille & la Contreſcarpe depuis le Ravelin juſqu'à la porte de la Magdelaine. Pour ſoutenir les Allemands rebutez par le peu de fruit qu'ils tiroient de tant d'Aſſauts, où les plus braves trouvoient une mort certaine, le Duc de Marlboroug envoia cinq mille Anglois choiſis. Le Prince Eugéne perſuadé par l'experience que ſa préſence ſeule leur redoubleroit le courage, ſe trouva en perſonne à une de ces attaques; les fatigues qu'avoit ſoutenues la Garniſon, les pertes qui l'avoient déja affoiblie, tout faiſoit eſperer aux Aſſiégez qu'elle ne pourroit faire ferme en tant de lieux, & qu'on l'entameroit par quelque endroit. Un feu terrible de part & d'autre commença vers les ſix heures, & dura juſqu'à huit: les Aſſauts furent donnez & repouſſez avec la même vigueur, la bravoure de la Garniſon ne ſe démentit aucunement;

ment ; & après quatre Aſſauts fort meurtriers, les Alliez ſe trouvérent maîtres d'une partie de la Tenaille à la Droite, & d'une partie du chemin couvert à la Gauche. Le Prince Eugéne fut dans cette occaſion bleſſé d'un coup de feu au deſſus de l'œuil gauche. Un Tambour alla le 22. demander au Marêchal de Bouflers une ſuſpenſion d'Armes de vingt quatre heures pour retirer les Morts ; il n'eut garde de l'accorder, il craignit qu'à la faveur de cet accord les Ingenieurs ne s'avançaſſent trop près de ſa Place pour en reconnoître les ouvrages. *La ſuſpenſion n'eſt pas néceſſaire*, répondit il au Tambour; *quand il y aura d'avantage de Morts, j'aurai ſoin moi-même de les faire enterrer*. Il tint parole, & dès la nuit même il fit faire une ſortie où l'on regagna les Poſtes que les Aſſiégeans avoient pris, & on combla quelques Toiſes de Tranchées, où l'on jetta les Corps morts qui ſe trouvérent à portée de recevoir cette ſorte de Sepulture. 1708.

L'Armée de France s'attendoit toûjours que les mauvais ſuccès rebuteroient les Aſſiégeans, & qu'ils L'Armée de France change-

1708. de deſſein.

léveroient enfin le Siége, ſans qu'il fut néceſſaire de les y contraindre par un Combat. C'étoit dans cette penſée que dès le 15. le Duc de Bourgogne avoit fait repaſſer la Marque à ſon Armée, à la vuë des Ennemis, qui ne firent aucun mouvement pour s'y oppoſer : il alla camper à Bergée entre Orchies & Mons-en-Peule. Vingt Eſcadrons, & quelques Bataillons en furent détachez pour aller à Douai ; ſept Eſcadrons & deux Bataillons pour Arras, & un pareil nombre fut envoié à Bethune, tant pour reſſerrer les Alliez, que pour mettre l'Artois à couvert de leurs Courſes. L'Armée étoit allée couper au deſſous de Tournai le 16., elle paſſa l'Eſcaut le 17., & s'étendit le 18. depuis Tournai juſqu'à Herines, pendant que Chemerault, Souternon, & de la Chaſtre étoient à Pottes avec des Corps de Troupes dont la Communication étoit libre, & qui étoient protegez par la grande Armée.

Le Sr. du Bois entre dans Lille en nageant entre 2. eaux.

Ce fut le 17. qu'un Capitaine de Grenadiers nommé du Bois exécuta une entrepriſe dans laquelle je ne ſais ce que l'on doit le plus admirer, ou

ſon

ſon adreſſe, ou ſon zèle. Il ſe char- 1708.
gea d'entrer dans Lille, ſans être aperçu des Ennemis, d'informer le Maréchal des intentions des Ducs de Bourgogne & de Vendôme, & d'en rapporter des nouvelles. Pour cet effet il ſe jeta nud dans la Riviére, & nageant entre deux eaux, il traverſa heureuſement, & après avoir vû l'état de la Place & executé ſa commiſſion, il revint au Camp par le même chemin, raportant des lettres du Maréchal, qui avoient été envelopées dans de la toile cirée. Les nouvelles dont il étoit chargé, portoient en ſubſtance que Bouflers avoit pris toutes les meſures néceſſaires pour faire durer le Siége : qu'il avoit fait faire des Retranchemens paliſſadez derriére les remparts, dans les endroits des Attaques, avec des Traverſes pour les deffendre : qu'il avoit fait faire auſſi un troiſiéme foſſé entre la Citadelle & l'Eſplanade : qu'il avoit fait munir la Citadelle d'Artillerie, d'Armes, & de tout ce qui eſt néceſſaire pour une longue deffenſe : que beaucoup de jeunes gens & d'apprentifs s'étoient volontairement enrolez, & qu'ainſi

les

1708. les Troupes qui avoient ſouffert, étoient recrutées. Une autre circonſtance fit croire que le Siége tireroit en longueur.

L'Ingenieur du Mée homme qui avoit plus de feu & de vivacité que de reflexion, avoit, diſoit-il, préparé une brêche à pouvoir donner l'Aſſaut quand on voudroit. Son Collegue au contraire alloit lentement ; & fut blâmé par les Généraux impatiens de voir les travaux plus avancez ; mais la ſuite le juſtifia. La Brêche de du Mée n'étoit pas une choſe dont on put profiter. Avant que d'y arriver, il faloit paſſer ſous le feu de quelques ouvrages, & ce qui auroit échapé à ce danger, n'eût point été capable de donner un Aſſaut : on en revint donc à la maniére lente ; mais ſure de Des Roques, & de l'avis de Milord Duc qui étoit alternativement à l'Armée d'obſervation & à celle du Siége, on réſolut d'aller aux Approches par la Sappe. Cette voie longue, & la dificulté de recevoir les Convois, & ſur tout les Munitions de Guerre qui s'épuiſoient facilement dans un Camp, où l'on faiſoit un feu continuel

nuel ſur la Ville, firent douter quelque tems ſi l'entrepriſe ſur Lille réuſſiroit. 1708.

Le Général Anglois avoit trouvé que la voie d'Oſtende étoit la plus ſure pour faire paſſer au Camp les Munitions dont on commençoit à manquer. La Reine d'Angleterre en étant avertie, changea la deſtination du Convoi qui devoit être conduit en Portugal par le Chevalier Bings, & ordonna à ce dernier de ſe rendre à Oſtende, & d'y diſpoſer de tout à la volonté de Milord Duc. Il y arriva le 21 de Septembre, & Milord Duc informé le 22. des ordres que la Reine avoit donnez, detacha le lendemain ſeize mille Hommes pour ſe ſaiſir du paſſage du Canal de Nieuport. Ils s'emparérent du Village de Leffingue & du gros Bourg d'Oudenbourg en deça du Canal. l'ordre qu'il avoit donné de ſe reſaiſir de Plaſſendael, ne put être exécuté, tant parce qu'il y avoit une Garniſon trop forte pour être enlevée par un coup de main, qu'à cauſe de l'inondation qui couvroit la Campagne voiſine. Six cents Chariots vuides, partis de l'Ar-

On envoie d'Oſtende un Convoi aux Alliez.

1708. l'Armée des Alliez, passérent le Canal de Nieuport sur des Ponts que l'on y jetta, pour aller à Ostende charger les Munitions débarquées. Outre l'Escorte qui les avoit amenez, le Brigadier d'Eltz fut détaché avec six Bataillons, & s'avança du côté de Dixmude. Le Major Général Web alla avec un autre Détachement se poster à Rousselaer pour proteger ce Convoi, & le Lieutenant Général Cadogan le suivit avec dix-huit Escardons.

Le Comte de la Mothe attaque inutilement le Convoi

Le Comte de la Mothe averti de l'arrivée de ce Convoi à Ostende, & des mouvemens des Alliez pour en assurer le passage, quita le voisinage de Bruxelles d'où il s'étoit approché, & voulut se poster entre Bruges & Nieuport. La diligence des Alliez le prévint: Ils s'étoient rendu Maîtres de Leffingue & d'Oudenbourg, & déja le Convoi passoit le Canal de Nieuport. Le matin du 28. il partit de Bruges avec un Corps de dix huit à vingt mille Hommes pour l'attaquer, sans attendre le Maréchal de Barwich qui étoit à moitié chemin de Gand à Bruges avec un autre Corps; mais qui ne pouvoit

voit arriver ſi-tôt, à cauſe des grands 1708.
Circuits qu'il étoit obligé de faire autour des Maraïs impraticables. Il étoit quatre heures après midi lorſqu'il attaqua le Convoi entre Ichtenen Kokelaer (1); il fut repouſſé trois fois, mais ſes Troupes ſe ralliant toûjours autant que le terrain le permettoit, il fit charger juſqu'à quatre diferentes repriſes. Durant cette Action qui peut paſſer pour un véritable Combat, ceux qui conduiſoient les Chariots, firent defiler la plus grande partie du Convoi, & le reſte retourna vers Oſtende. Le Comte de la Mothe s'appercevant enfin qu'il n'étoit plus queſtion de diſputer le chemin à ce Convoi, & que de plus il alloit être pris à dos par le Corps des Alliez qui étoit entre Dixmude & Rouſſelaer, il ſe retira vers Bruges. Les Alliez parlérent de ce Combat comme d'une Victoire, où les François avoient perdu beaucoup de monde. Les François au contraire publiérent que la perte avoit été à peu près égale; mais que l'avantage avoit été pour les

(1) *A deux lieues de Dixmude.*

1708. les Alliez, en ce qu'ils avoient fait paſſer une partie du Convoi ſans le quel l'Armée du Siége eut été forcée de le lever.

Le Chevalier de Luxembourg entre dans Lille.

Le même jour on préparoit à la Garniſon de Lille un ſecours dont elle n'avoit pas encore un ſi grand beſoin, & que le Chevalier de Luxembourg ſe chargea d'y faire entrer. Les Portes de Douai où l'on en fit les préparatifs, furent fermées le 28. de Septembre à tous ceux qui en vouloient ſortir, & ouvertes à ceux qui entroient, & lorſqu'il fut nuit le Chevalier de Luxembourg en partit avec un Détachement de deux mille cinq cents chevaux, choiſis dans le Régiment des Dragons de la Reine, dans ceux de Bourgogne, du Roial, de St. Aignan, la Breteche, Satteville, Tourotte, avec cent Carabiniers, la Compagnie des Sauve-Gardes du Roi, deux Compagnies de Grenadiers, & une Compagnie franche de cent Hommes. Chaque Cavalier avoit en croupe un ſac d'environ ſoixante livres de Poudre : chaque Dragon & chaque Carabinier avoit trois fuſils, avec une proviſion de pierres à fuſil.

Ce

Ce Corps marchant à petit-pas, ſe 1708.
préſenta devant une Barriére de la Ligne de Circonvallation le 29. de Septembre. La Sentinelle aiant crié *Qui vive ?* on répondit : *Hollande* L'Officier chargé de repondre, ſavoit preciſément les noms des Régimens qui étoient hors du Camp, & parloit Hollandois ; ainſi il n'eut point de peine à perſuader l'Officier de Garde qui lui fit ouvrir la Barriére avec d'autant plus de promtitude qu'il lui dit qu'ils apportoient de la poudre, & qu'ils étoient pourſuivis par les François. Environ deux mille Hommes avoient paſſé la Barriére avec les Armes, & quatre-vingts Milliers de poudres, lorſqu'un Officier eut l'imprudence de crier : *Serre. Serre*, Ce mot fit connoître la ſurpriſe. L'Officier de Garde cria *Arrête* ; & comme on ne lui obéiſſoit pas, il fit faire feu ſur ceux qui paſſoient. Le feu prit à trois ſacs de poudre ; le reſte du Convoi fut arrêté, & la Barriére fermée. Ce qui étoit paſſé au nombre de dix huit cens chevaux, entra dans la Ville par la Porte de Notre Dame & le reſte retourna à Douai.

Le

1708. Le Maréchal reçut ce ſecours avec une joie que toute la Garniſon partagea.

Le 3. d'Octobre les Aſſiégeans donnérent un cinquiéme Aſſaut général aux Tenailles, au Ravelin, & au Chemin couvert de ces ouvrages, & leurs fourneaux en aiant ruiné une partie des deffences, ils s'en emparérent à la quatriéme attaque. Le 4. ils travaillérent à s'y loger, & le 5. ils commençoient à y faire monter du Canon, lors que la Garniſon fit une ſortie ſe coulant le long du chemin couvert. Le Chevalier de Luxembourg étoit à la tête des dix huit cents chevaux qu'il avoit fait entrer dans la Place. Il penetra juſques dans le Parc de l'Artillerie, y mit le feu, encloua quelques piéces de Canon, combla une partie des Tranchées, & fit des Priſonniers, pendant que l'Infanterie repouſſoit l'Ennemi des Tenailles, du Ravelin & de la partie du Chemin couvert dont il s'étoit emparé deux jours auparavant. Le lendemain au ſoir les Aſſiégeans donnérent un Aſſaut général aux ouvrages d'où ils avoient été chaſſez la veillé

veille & à la troiſiéme attaque, ils s'emparérent des Tenailles & de la Demi-Lune qu'ils ne gardérent que huit heures. La Garniſon les contraignit de les abbandonner avec perte. 1708.

Le Duc de Marlboroug va au devant d'un ſecond Convoi.

La partie du Convoi qui étoit arrivée au Camp des Aſſiégeans, étant un ſecours trop leger pour une ſi grande Armée, le Duc de Marlboroug marcha en perſonne à la tête d'une partie conſiderable de ſon Armée, & s'avança vers Nieuport, avec des Chariots vuides pour en ramener un ſecond. Il trouva de ce côté le Duc de Vendôme, qui par les inondations qu'il avoit fait faire, & par les poſtes dont il s'étoit emparé, l'obligea de s'en retourner. On commençoit à deſeſperer du ſuccés. La bleſſure du Prince Eugéne l'empêcha quelques jours d'agir avec ſon activité ordinaire. La mort de la Comteſſe de Soiſſons ſa Mere, arrivée à Bruxelles le 9. d'Octobre, lui cauſa une douleur qui fit craindre que ſa bleſſure ne devînt mortelle. Mais le heros ſoutint le fils dans cette occaſion, & ce Prince donnant à la nature ce qu'il lui devoit, ne perdit

1708. dit point de vuë le projet de la conquête de Lille, qui attiroit ſur lui les regards de toute l'Europe. Le Roi de Pologne voulant être le temoin d'un ſi beau ſpectacle, s'étoit rendu au Camp des Alliez ſous le nom de Comte de Meiſſen, le Landgraye de Heſſe-Caſſel y étoit auſſi arrivé. De ſi illuſtres Spectateurs animérent ce Prince qui étoit déja aſſez excité par l'amour qu'il a naturellement pour la gloire. Le malheur qu'avoit eu le Comte de la Mothe en attaquant le prémier Convoi d'Oſtende, fraia le paſſage à un ſecond Convoi que les Alliez firent paſſer à Leffingue ſur des Barques plates à la faveur de l'inondation, & de là il fut porté au Camp ſur des Chariots dont les roues étoient plus hautes qu'à l'ordinaire.

Le Roi de Pologne & le Landgrave de Heſſe Caſſel vont au Camp devant Lille.

Oſtende alloit devenir par cette facilité, un entrepôt commode aux Alliez pour tranſporter au Camp les Convois; mais le Duc de Vendôme aiant remarqué que, malgré l'inondation, les Alliez conſervoient toûjours les Poſtes de Slipe & de Leffingue qui leur ouvroient la Communication avec Oſtende, réſolut de les

Le Duc de Vendôme reprend Leffingue.

les en chaſſer. Il fit avancer le Che- 1708.
valier de Langeron ſur le Canal de Nieuport, avec des Barques Armées ſur leſquelles on mit des Troupes de la Marine qui s'emparérent du Pont de Slipe. En même tems Puiguion eut ordre d'attaquer par Tranchée le Poſte de Leffingue du côté où le terrain trop élevé n'avoit pu être inondé. Deux mille Anglois qui y étoient en Garniſon, & qui ſe retranchoient depuis quelques jours, étoient encore protegez par un Camp volant poſté au delà de Dixmude. Peu de jours après la Tranchée ouverte, ils firent une ſortie dans laquelle ils culbuterent les Travailleurs, & firent quelques Priſonniers, parmi leſquels ſe trouvérent le Chevalier de Croiſſi Marêchal de Camp, & le Chevalier de Montmorenci qui fut degagé avant la fin de l'action; mais la nuit du 25. au 26. d'Octobre, Valernod Capitaine de la premiére Compagnie des Grenadiers de Navarre, traverſant l'inondation & aïant de l'eau au deſſus de la Ceinture, entra dans Leffingue l'épée à la main, & avec ſa Troupe qui le ſuivoit, ſe rendit maître de ce Poſte.

On

1708. On y trouva quinze cents mille livres, douze cents Barils de Poudres, & d'autres Munitions déſtinées pour le Siége de Lille.

Autre avantage remporté par les Frãçois près de Furnes.

Le 14. d'Octobre, le Comte de Montroux Maréchal de Camp avoit ſurpris près de Furnes le Régiment d'Infanterie du Prince Albert de Brandebourg, & celui de Gromkau avec deux Eſcardons de Heiden & de Lottum, qui y amaſſoient des grains, & après quelque reſiſtance qui leur couta environ deux cents Hommes, il força le reſte à ſe rendre Priſonniers de Guerre, au nombre d'onze cents Hommes, y compris deux Colonels, deux Lieutenans Colonels, un Major & trente trois Capitaines ou autres Officiers.

L'arrivée de cent Chariots de Poudres, & d'autres Munitions envoiées d'Oſtende, mit les Aſſiégeans en état de ne plus menager le feu. Ils le redoublérent le 14. & les jours ſuivants. Outre l'ancienne Brêche qu'ils aggrandirent, ils en firent une nouvelle. Ils livrérent divers Aſſauts au Chemin-couvert dont ils ne ſe rendirent maîtres qu'au ſeptiéme, & ils s'y logérent le 8.

La

La néceſſité de faire ſubſiſter les deux armées, les obligea d'envoier des Détachemens dans l'Artois, & le Boulonnois, pour y amaſſer des grains ; quelques Villages déja épuiſez n'aiant pu fournir leur quote-part, furent brulez & en repreſailles des Détachemens François allérent incendier des Villages aux environs de Bois-le-Duc & de Breda, & enlevérent des ôtages pour les Contributions. 1708. Inceudies vangez par des Repreſailles.

Cependant la ſaiſon avançoit, & rendoit plus difficile ce qu'il reſtoit à faire aux Alliez, pour achever leur conquête. Ils s'étoient logez ſur le Chemin-couvert, & aiant détruit le Batardeau & ſeigné le foſſé, ils travaillérent aux Galleries, & préparérent tout pour donner le dernier Aſſaut. Le Marêchal réſolu de diſputer le terrain pié à pié, avoit pris des précautions, pour réſiſter aux Ennemis, après que le dernier Mur ſeroit ruiné. Devant les Attaques, depuis la Porte de St. André juſqu'à celle de la Magdeleine, regnoit un Retranchement où l'on avoit emploié la plus grande partie des gros arbres de l'Eſplanade & du Rempart, aux- Le Marêchal de Boufflers ſe prépare à ſoutenir l'Aſſaut Général.

1708. quels on laiſſa les branches que l'on aiguiſa en pointes du coté de la Brêche, outre un grand nombre de pointes de fer dont on les avoit heriſſez. Les Grilles des fenêtres furent converties en Palliſſades, dont on forma un ſecond Retranchement derriére celui-là. Deux machines extraordinaires furent propoſées: L'une conſiſtoit en des Boëtes de Fer-blanc couvertes d'une planche, dans leſquelles on mettoit des Toilles ſouffrées & goudronnées. En partant la Toille s'enflamoit, s'étendoit, & bruloit ceux ſur qui elle tomboit, ſe collant à leurs habits, ſans qu'on pût en éviter l'effet, qu'en ſe deshabillant promtement. L'autre étoit un pot de terre fait en forme de pâté; on le rempliſſoit de Grenades piquées de pointes de fer qui perçoient tout ce qu'elles frapoient. De groſſes piéces de bois garnies de pointes de fer étoient toutes prêtes à tomber ſur ceux d'entre les Aſſiégéans qui oſeroient monter à la Brêche; mais ces ſecours ne pouvoient que retarder la perte de cette Ville, & ôter l'eſperance d'une Capitulation.

Les

Les Bourgeois, & le Clergé remontrérent au Maréchal qu'il devoit être content de leur zèle, & des témoignages de fidelité qu'ils avoient donnez; qu'ils perſéveroient dans les mêmes ſentiments; mais qu'ils le conjuroient de ne point les expoſer à tous les malheurs du ſaccagement. De ſon côté il fut ému de compaſſion. Il avoit encore la Citadelle, où il avoit fait un amas de Munitions de Guerre & de Bouche; il y pouvoit occuper long-tems l'Ennemi, & donner à l'Armée du Duc de Bourgogne le loiſir de le dégager, ſi la choſe étoit poſſible. Le 22. il fit battre la Chamade à quatre heures après midi, & les ôtages furent donnez de part & d'autre. 1708. Les Bourgeois le fléchiſſent. Il rend la Ville.

Le Prince Eugéne, juge competent du mérite militaire, ne put s'empêcher d'applaudir à celui du Maréchal de Bouflers : il lui écrivit un Billet pour le feliciter d'une ſi longue & ſi glorieuſe deffenſe; il pouſſa la civilité juſqu'à le laiſſer maître des Articles de la Capitulation, l'aſſurant qu'il lui accorderoit toutes les Conditions honorables que ſon devoir lui permettroit de ne pas Civilité du Prince-Eugéne envers lui.

1708. refuſer. La Capitulation fut double, & le Maréchal pour favoriſer les Habitans, voulut qu'ils traitaſſent en leur nom avec leurs nouveaux maîtres, & que cette Capitulation par laquelle leurs Privileges, leur Religion, leur Liberté, leurs Droits étoient mis hors de danger, précedât celle de la Garniſon. Les Articles du Maréchal de Bouflers eurent d'abord quelque difficulté. Il y avoit inſéré que la Citadelle où il ſe retiroit, ne pourroit point être attaquée du côté de la Ville, & que reciproquement la Garniſon ne tireroit point ſur la Ville. Le Prince Eugéne qui prévit les contradictions, refuſa d'inſerer cet Article dans le Traité ; mais il fit eſperer verbalement qu'il le feroit obſerver. Ce fut ſur cette eſperance que la Capitulation fut arrêtée & ſignée le 23. d'Octobre.

Capitulation pour rendre la Ville.

Par cette Capitulation il fut accordé trois jours au Gouverneur, pour donner avis au Duc de Bourgogne de l'état de la Ville, recevoir ſes ordres, & en attendre le ſecours : Que la Garniſon entreroit dans la Citadelle le 25. à midi : Qu'il ne ſeroit

roit fait aucun acte d'hoſtilité juſ- 1708.
qu'au 26. Que la Porte de la Magdelaine ſeroit remiſe le 25. à midi, & qu'il ſeroit dreſſé une Barriére afin que les Troupes des Alliez ne puſſent entrer dans la Ville : Que les Officiers, Soldats, Dragons, &c. François, ou Etrangers, Malades ou Bleſſez dans les Hopitaux, ou ailleurs, ſeroient tranſportez avec les Medecins, Chirurgiens &c. à Douai, & qu'on leur fourniroit les Voitures néceſſaires aux depends des Aſſiégez : Que ceux qui ſeroient hors d'état d'être tranſportez, reſteroient dans leurs logemens où ils étoient alors, & qu'après leur guériſon on leur fourniroit auſſi des Voitures pour leur tranſport. Dans les quatre articles ſuivans on regloit les ſuretez pour les dettes contractées par les Officiers, pour les contracts & obligations paſſées avec les particuliers ; le libre paſſage des chevaux & équipages des Officiers, & des Troupes de la Garniſon, des Commiſſaires des Guerres, des Ingenieurs, des Directeurs & Commiſſaires des Vivres, ſans qu'on pût les arrêter, fouiller, où leur faire tort ;

1708. la liberté aux Officiers de l'Etat Major de ſe retirer à Douai avec leurs familles, effets, & équipages. Par le VIII. Article il étoit libre de renvoier à Douai avec Armes & Bagages les Détachemens qui étoient entrez dans la Ville depuis le Siége. Le XI. & le ſuivant accordoient qu'on ne reprendroit point les chevaux pris ſur les Alliez & que les Officiers ou les Bourgeois auroient achetez, & que tous les Priſonniers faits pendant le Siége ſeroient rendus de part & d'autre. Je paſſe au XVII. par lequel on permettoit aux Officiers, & Domeſtiques de l'Electeur de Cologne dont la reſidence avoit été à Lille, de ſortir de la Ville pour aller joindre leur maître. Outre les dix neuf Articles que le Marêchal avoit dreſſez, le Prince Eugéne y en ajouta quatre autres, qui concernoient les ôtages que le Gouverneur devoit laiſſer dans la Ville juſqu'au paiement des dettes contractées par la Garniſon; l'obligation de remettre les Clefs des Magazins, & de découvrir les Mines de bonne foi; & la liberté accordée à ceux de Lille d'en ſortir pour aller

ler en France avec leurs effets, & à ceux de la même Ville qui auroient des effets ou actions en France, de les pouvoir retirer ſans aucun empêchement. 1708.

La Capitulation fut exécutée & le Maréchal entra dans la Citadelle, où il ſe prépara à ſoutenir un ſecond Siége. Le Prince Eugéne n'oublia rien pour que les attaques ne ſe fiſſent point du côté la Ville; mais les autres Généraux trouvérent trop d'inconveniens à l'attaquer du côté de la Campagne dans une ſaiſon auſſi avancée, & leur avis prévalut. La Tranchée fut ouverte à l'Eſplanade le 29. d'Octobre. Siége de la Citadelle.

L'Electeur de Baviére qui avoit commandé ſur le Rhin, content d'avoir traverſé les deſſeins que le Comte de Merci avoit ſur la Haute Alſace, s'ennuïoit de l'inaction où le reduiſoit l'Armée Ennemie. L'Electeur d'Hanover qui la commandoit, ſe plaignoit hautement de la négligence avec laquelle les Etats de l'Empire avoient fourni leurs contingens, & rempli la Caiſſe Militaire. Son chagrin étoit devenu public, & il ne pouvoit ſouffrir, que Entrepriſe de l'Electeur de Baviére ſur Bruxelles.

1708. tandis que ſes propres Troupes contribuoient en Flandres aux conquêtes qu'y faiſoient les autres Généraux des Alliez, on ne lui donnât qu'une Armée foible & mal pourvue dont l'impuiſſance le bornoit à garder des Lignes. Un parti de la Garniſon de Landau avoit été taillé en piéces, & le Gouverneur qui le commandoit, avoit eu peine à ſe ſauver. L'Electeur ſe retira dans ſa Capitale, voiant déja la ſaiſon trop avancée pour rien entreprendre cette année, & ſon Armée ne ſongea plus qu'à entrer dans les quartiers d'hiver.

L'Electeur de Baviére dont la préſence devenoit inutile ſur le Rhin, ſe rendit en Flandres : & formant une Armée d'environ quinze mille Hommes tirez des Places Frontiéres, & de quelques Détachemens de la grande Armée, il marcha vers Bruxelles avec ces Troupes, & prit avec lui de l'Artillerie. Son Armée n'étoit pas aſſez nombreuſe pour faire le Siége d'une Place de ſi grande étendue ; & on jugea d'abord que c'étoit une feinte pour y attirer l'Ennemi. On ne ſavoit même s'il n'avoit

voit pas quelque intelligence dans la Ville, & ſi les Habitans laſſez de la domination des Alliez, & reprenant les prémiers ſentimens d'amour & de veneration qu'ils avoient eu pour lui, n'étoient pas réſolus de favoriſer cette entrepriſe. Arrivé devant cette Place le 22. de Novembre, il envoia le lendemain un Trompette, pour ſommer le Commandant Paſcal de rendre la Place, le menaçant qu'en cas de refus il n'y auroit point de Capitulation, ni pour ſa Garniſon, ni pour lui. Cet Officier lui répondit „ qu'il étoit bien malheu- » reux de n'avoir pas l'honneur d'ê- » tre connu de Son Alteſſe Electo- » rale : Qu'il oſoit l'aſſurer qu'il fe- » roit tout ce qu'un homme d'hon- » neur doit faire, & qu'il étoit très- » content de ſa Garniſon „. La nuit du 24. au 25. la Tranchée fut ouverte entre les deux Portes de Louvain & de Namur, & les Bateries commencérent à tirer le 26. au matin. Sur le ſoir le feu fut beaucoup plus vif, & les Aſſiégeans après differentes attaques vigoureuſes ſe logérent ſur la Contreſcarpe. 1708.

L'Electeur leve le Siége.

On preſſoit la reduction de la Pla-

1708. ce, & il y a de l'apparence qu'elle eût été emportée, ſans la Marche du Duc de Marlboroug qui accourut de ce côté avec ſon Armée. Déja un Corps de cinq mille chevaux s'étoit avancé pour couper la retraite des François, & ils alloient être envelopez, ſi l'Electeur n'eut levé le Siége précipitamment, en abbandonnant ſix piéces de Canon de vingt-quatre livres de balles, huit de douze, & trois de quatre, & quelques Chariots de Munitions. Les Alliez ne purent refuſer aux Aſſiégeans la gloire d'avoir temoigné une extrême bravoure dans les attaques, il eſt juſte de remarquer que la Garniſon qui étoit de ſept mille Hommes ne ſe ſoutint que par ſa valeur dans une Ville mal fortifiée. Elle dût auſſi ſon ſalut à la précaution qu'eurent les Députez des Etats Généraux à Bruxelles, d'empêcher que les Bourgeois ne s'atroupaſſent, de preſſer le ſecours qu'ils envoiérent demander aux Généraux, & de publier l'arrivée de ce ſecours avant même qu'ils en euſſent avis; cette nouvelle aiant tenu dans le reſpect la Bourgeoiſie qui peut-être avoit quel-

quelque penchant pour une revolution. 1708.

Le Détachement de l'Electeur pour cette entrepriſe, & ceux qu'on avoit envoiez à Bruxelles & en d'autres lieux, avoient tellement diminué l'Armée de France qu'elle ne fut point en état de remplir les eſperances dont la Nation s'étoit flatée. On avoit cru que le Duc de Vendôme dont l'autorité étoit bornée par la préſence des Princes, obtiendroit que l'on fît tête aux Alliez après le Siége de Lille. Ils ne pouvoient plus ſubſiſter aux environs, & en leur diſputant le paſſage de l'Eſcaut, il étoit facile de leur faire acheter bien cher la liberté de retourner. On s'attendoit de part & d'autre qu'ils ne paſſeroient point cette Riviére ſans la teindre de leur ſang; mais le Duc de Vendôme ne put obtenir qu'on ſuivît ſes diſpoſitions. L'Armé des Alliez repaſſe l'Eſcaut.

L'Armée des Alliez ſous les ordres du Duc de Marlboroug, & du Comte de Tilli qui avoit pris la Place du Veldt-Marêchal d'Ovverkerque mort le 18. d'Octobre, décampa de Rouſſelaer le 25. de Novem-

1708. bre avec cent Eſcadrons & cinquante Bataillons, & paſſa la Lis à Harlebeck. Pour favoriſer ſa Marche, le Prince Eugéne retira les Troupes qui occupoient St. Venant, Lens & la Baſſée, dont celles de France s'emparérent auſſi-tôt, il laiſſa dix huit Bataillons pour garder Lille & continuer le Siége de la Citadelle juſqu'à ſon retour, & s'étant mis à la tête de cinquante Eſcadrons & de dix neuf Bataillons, il marcha ſur Helchin au deſſous du Pont d'Eſpieres pour tenter le paſſage de l'Eſcaut à Eſcanaffe. Il eſſaia le 27. de jetter des Ponts ſur cette Riviére; mais l'attention que ceux qui gardoient ce Poſte eurent à l'en empêcher, l'arrêta. Cependant l'Armée qui étoit conduite par le Duc de Marlboroug, s'avança vers Kerkhoven. Elle y arriva le 27. au matin, & à la faveur d'un Brouillard fort épais, elle commença le paſſage avec tant de bonheur qu'un gros Corps de Troupes étoit déja paſſé, avant que celles de France s'en apperçuſſent; le Duc de Vendôme ſe plaignit que le Marquis de Souternon, à qui ce Poſte étoit confié,

fié, s'en fût éloigné ; mais le Marquis ſe juſtifia en diſant qu'il avoit ſuivi les ordres du Duc de Bourgogne. Le Comte de Lottum qui commandoit un autre Corps des Alliez, paſſa auſſi, en ſe rendant maître du Poſte de Gavre, où il trouva peu de reſiſtance, & le Prince Eugéne aiant ſçeu que le paſſage étoit ouvert, fit auſſi-tôt defiler ſes Troupes vers Kerkhoven, où elles paſſérent auſſi la Riviére. De là ils marchérent tous enſemble vers Oudenarde pour y attaquer ſeize Eſcadrons & dix neuf Bataillons François qui à leur approche abbandonnérent leur Camp. Ils en attaquérent l'Arriére-Garde dont ils tuérent environ cent Hommes, & firent cinq cents Priſonniers, & voiant que l'Armeé de France s'étoit retirée partie vers Gand, & partie vers Tournai, Milord Duc continua ſa marche vers Aloſt, où il s'arrêta lorſqu'il aprit que le Siége de Bruxellelles étoit levé. Le Prince Eugéne retourna à Lille, pour achever celui de la Citadelle. 1708.

Pendant que le Détachement de Cavalerie dont j'ai parlé, étoit en-

Mar

1708. marche pour couper celui de l'Electeur de Baviére, un Détachement de la Garniſon d'Ath s'empara de St. Guilain qu'il ne put conſerver, y aiant été enlevé le lendemain par les François.

Suite du Siége de la Citadelle de Lille.

Les Troupes laiſſées pour continuer le Siége de la Citadelle de Lille, avoient toujours avancé leurs travaux, & quoi que leurs Bateries fuſſent dreſſées, ils s'étoient abſtenus de tirer, pour menager leur poudre, & s'en ſervir, lorſqu'il ſeroit tems de battre en Brêche. Mais quand le Prince Eugéne vit que l'on pouvoit facilement recevoir les Convois, & reparer les Magazins, il ceſſa d'épargner les Munitions. Les Aſſiégez de leur côté faiſoient un feu qui inquiétoit les Travailleurs, & leurs fréquentes ſorties retardoient ſouvent leurs progrès. Le 20. de Novembre, ils en firent une dans laquelle ils ruinérent quelques logemens des Aſſiégeans, & détruiſirent les Ponts que ceux-ci avoient commencé de jetter ſur le ſecond foſſé. L'abſence même du Prince Eugéne leur fut favorable. Le Marêchal fit ſortir la plus grande partie de ſa Gar-

Garniſon qui reprit non ſeulement les Angles ſaillans du Chemin-couvert, où les Aſſiégeans s'étoient logez; mais même les chaſſa de tout l'avant Chemin-couvert dont ils étoient maîtres depuis quinze jours, combla leurs Tranchées, leur tua & bleſſa beaucoup de monde; mais le retour de ce Prince & la facilité des Convois ranimérent les Aſſiégeans: il fit reprendre l'avant Chemin-couvert, continuer les Sapes pour s'emparer du ſecond, & avancer ſes Bateries pour s'en ſervir lorſqu'il le jugeroit à propos. 1708.

Civilitez du Prince Eugéne envers le Maréchal de Bouflers.

Il envoia un Trompette au Maréchal de Bouflers pour lui donner avis du paſſage de l'Eſcaut, de la levée du Siége de Bruxelles, & de la retraite de l'Armée de France au delà de la Scarpe. Il l'invitoit même à envoier deux Officiers dans la Ville pour s'informer de la vérité de ces nouvelles, & l'exhortoit en même tems de ne ſe plus roidir à deffendre une Fortereſſe dépourvue de toute eſperance de ſecours, & de ſonger à conſerver ſa perſonne & le reſte de ſa Garniſon. *La gloire que vous-vous êtes aquiſe*, lui mandoit le Prince,

1708. Prince, *pendant une ſi longue & ſi belle deffence, vous dédommagera amplement dans l'eſprit du public de la néceſſité à laquelle le ſort des armes vous réduit. Si vous attendez la derniére extrémité, il me ſera très-douloureux de ne vous pouvoir accorder toutes les marques d'honneur que méritent un auſſi grand Capitaine que vous, & une auſſi brave Garniſon que la vôtre.*

Le Maréchal répondit à ce qu'il y avoit de perſonnel dans cette lettre, dans les termes que lui dicta une modeſtie accompagnée de reconnoiſſance. Quant au point capital qui étoit la reddition de la Place, il marqua „ qu'il n'étoit pas encore » aſſez preſſé pour ſonger à capitu- » ler; Que ſa Garniſon étoit en bon » état, portée de bonne volonté, & » qu'il eſperoit même de la juſtice » de Son Alteſſe que plus la deffenſe » ſeroit longue, & les eſperances » du ſecours incertaines, plus l'eſti- » me qu'elle témoignoit avoir pour » lui & pour ſa Garniſon, augmen- » teroit; Que du moins il étoit ré- » ſolu de travailler ſur ce fondément » pour la mieux mériter.„ Il ſoutint en effet juſqu'au 8. de Décembre, qu'il

qu'il batit la Chamade,& la Capitulation ſe fit le 9. Les Articles les plus remarquables étoient que la Chapelle de la Citadelle ne pourroit ſervir qu'au culte de la Religion Catholique ; Que la Garniſon & généralement tous ceux qui étoient dans la Citadelle, ſoit emploiez dans l'Art militaire, ſoit autrement, ſortiroient par la Porte Dauphine le 10. avec Armes, Bagages, Chevaux, Tambour battant, balle en bouche, mêche allumée par les deux bouts, des Munitions de Guerre pour tirer chacun dix coups, ſix piéces de Canon avec leurs affuts, & des Munitions pour tirer chacun douze coups ; pour être le tout conduit à Douai en toute ſureté par le plus court chemin ; qu'on fourniroit aux Aſſiégez les voitures néceſſaires pour le tranſport des Malades, des Bleſſez, du Bagage, avec une Eſcorte ſuffiſante ; que les Malades & Bleſſez reſtez dans la Ville, & qui ſe trouveroient en état de partir, pourroient le faire avec la Garniſon de la Citadelle;que les Aſſiégez auroient deux chariots couverts qui ne pourroient être viſitez &c. 1708. La Citadelle capitule

Lors

1708. Lors que cette Capitulation fut ſignée, le Prince Eugéne, & le Prince de Naſſau-Friſe allérent dans la Citadelle faire viſite au Maréchal, & lui firent compliment ſur la gloire qu'il avoit aquiſe pendant ces deux Siéges. Le Maréchal aiant répondu à leurs civilitez, les invita à ſouper dans la Citadelle. Les Princes plaiſantérent un peu ſur l'offre qu'il leur faiſoit, dans un tems qu'on ſavoit qu'il étoit dépourvu de tout; & lui dirent qu'ils acceptoient avec plaiſir le regal; qu'il avoit aparemment quelque piéce de cheval de reſte; *mais n'importe* ajouterent-ils, *tous eſt bon à la table d'un homme de votre mérite*. Après cette réponſe, il envoia chercher dans la Ville tout ce qu'on y pourroit trouver de plus délicat; mais les Princes voulurent abſolument que l'on ſervît le plat qui auroit été donné au Maréchal ſi la Capitulation n'avoit pas été ſignée; & les Cuiſiniers donnérent deux aſſietes de chair de cheval, dont les convives goutérent par debauche, & qu'ils trouvérent moins mauvaiſe qu'ils n'avoient penſé. Le Maréchal leur rendit le lendemain leur vi-

Les Princes rendent viſite au Maréchal de Bouflers.

viſite, & il reçut de tous les Généraux, & des Députez de l'Etat, des marques de la plus haute conſideration. On remarqua ſeulement que le Prince Eugéne affecta de n'être jamais ſeul avec lui. Il partit le 16. pour Verſailles où il rendit compte au Roi de la bravoure des Officiers & des Soldats. Sa Majeſté l'honora d'un Brevet de Pair de France, & donna à ſon fils ainé la ſurvivance de ſon Gouvernement de Flandres. Il ne reſta que dix jours à la Cour, & ſe hâta de retourner dans cette Province, où le Roi le chargea de faire tous les mouvemens convenables pour procurer aux Bourgeois de Gand une deſtinée telle que la méritoit leur Attachement pour les deux Couronnes. Ainſi finit le Siége d'une Place dont les Fortifications avoient paru une dépenſe inutile dans le tems des proſperitez de la France, & qui occupa les Alliez toute une Campagne. Toute la France regarda l'inaction de l'Armée qui avoit été ſpectatrice oiſive de ce Siége, comme un affront à la Nation. On alla même juſqu'à l'imputer à une jalouſie ſecrette 1708.

1708. crette que le Duc de Bourgogne étoit ſoupçonné d'avoir pour le Roi d'Eſpagne ſon Frére ; comme s'il ſe fût agi d'une Place qui n'eût pas appartenu à la France, & qu'il n'eût pas eu lui-même le principal interêt à la conſerver. Tout Paris retentiſſoit des ſanglants reproches que le peuple faiſoit aux Officiers qui avoient fait la Campagne en Flandres. Le Duc de Vendôme ſe retira dans ſa Maiſon d'Anet ; heureux de ce que le public le juſtifioit & imputoit à la préſence des Princes les fautes que l'Armée avoit faites cette année.

Beaucoup d'Habitans de la Flandre Françoiſe ſe déclarent pour la Religion Reformée.

L'arrivée des Alliez dans la Flandre Françoiſe, & la liberté d'aſſiſter aux exercices de Religion ſelon l'uſage des Egliſes Reformées, fit ceſſer le déguiſement d'un grand nombre de familles qui avoient long tems diſſimulé leurs ſentimens par la crainte des Edits. L'eſperance où ils étoient que les Alliez conſerveroient toujours ce Païs, fit qu'ils ſe declarérent publiquement, & groſſirent les Aſſemblées qui ſe faiſoient en faveur des Troupes.

Les Alliez reprennent Gand.

Quelque gloire que l'Armée Ennemie ſe fût aquiſe par la priſe de Lille,

Lille, elle crut n'avoir rien fait tant 1708.
que les François reſteroient maîtres de Gand & de Bruges. Après avoir ravitaillé les Places qui en avoient le plus de beſoin, ils ſe diſpoſérent au Siége de Gand, quoique la ſaiſon fût déja fort avancée. Milord Duc fit inveſtir cette grande Ville le 18. de Décembre, & la Tranchée fut ouverte le 24. la veille de Noël. Cent cinquante Canons ou Mortiers y furent conduits pour la foudroier, & éviter une longue réſiſtance qui auroit fait perir l'Armée des Aſſiégeans. La France ne comptoit pas de pouvoir la conſerver, & il lui eût été facile d'évacuer Gand, Bruges & les autres Poſtes à la Gauche du Canal, s'il n'avoit pas été queſtion de procurer aux Bourgéois une Capitulation qui les garantît de la vengeance des Alliez. Le Comte de la Mothe ne reſiſta qu'autant qu'il faloit pour l'obtenir. Les Alliez avoient d'abord eu deſſein de faire la Garniſon Priſonniere de Guerre, & ce qui ſembloit favoriſer l'exécution de ce deſſein, l'Armée de France étoit déja dans ſes quartiers, & tous les Généraux étoient à la Cour.

Mais

1708. Mais le Maréchal de Bouflers alla en Poſte en Flandres, raſſembla en peu de jours un Corps d'Armée ſous Douai, & fit préparer une nombreuſe Artillerie. Ces mouvemens engagérent les Alliez à finir la Campagne, en accordant aux Bourgeois, & à la Garniſon les Conditions qu'ils avoient d'abord voulu leur refuſer. La Capitulation dont les Articles étoient très-favorables aux Aſſiégez, fut ſignée le 30. de Décembre. Je paſſe aux ſuccès qu'eurent cette même année les Armées de Dauphiné & d'Eſpagne.

Le Duc de Savoie ſe met en Campagne.

Le Duc de Savoie aiant reconnu la Princeſſe de Volfenbutel Epouſe de Charles III. ſon Allié, pour Reine d'Eſpagne au préjudice de ſa fille, la Cour Impériale l'avoit mis en poſſeſſion du Montferrat, afin de l'engager à perſeverer dans les engagemens qu'il avoit pris. Une partie de cette année ſe paſſa en Négociations pour lui procurer cette ſatisfaction de la part de la Cour de Vienne. L'inveſtiture en fut donnée à ſon Miniſtre le 7. de Juillet à Vienne où le 30. de Juin, l'Empereur avoit fait publier un Décret par

par lequel il mettoit Charles IV. 1708.
Duc de Mantoue & de Montferrat au Ban de l'Empire, & confiſquoit ſes Etats, à cauſe de l'attachement qu'il avoit marqué pour les deux Couronnes. Ce Prince n'eut pas le tems de ſe plaindre de ces Procedures, il mourut ſubitement à Padoue le 5. de Juillet. Le Duc de Savoie fit enfin avancer ſes Troupes du coté de Pignerol, & acheter dix mille ſacs de blé dans le Païs de Vaux, & ſe mettant lui même en Campagne, il arriva le 16. de Juillet à Suze, avec le plus gros Corps de ſon Armée, un autre arriva le 19. à Sez ſur l'Iſere vis-à-vis de St. Maurice, & le même jour un troiſiéme Corps deſcendit par le Mont Cenis, & prit poſte à Lanebourg. A ces mouvemens Villars jugea que ſon deſſein étoit d'entrer dans la Savoie, & de forcer quelque paſſage. Il rapella auſſi-tôt les Troupes qui étoient dans le Chablais & le Fauſſigni, Païs où il n'y a point de Places fortes, & ne ſongea plus qu'à raſſembler ſon Armée au Fort de Barreaux au deſſous de Montmelian, pour faire tête à ce Duc dont l'Ar-

1708. l'Armée étoit forte d'environ trente quatre mille Hommes. L'Ennemi déboucha par la Vallée d'Aoſte, & par le Mont Cenis, s'empara du Chablais & du Fauſſigni, & s'avança juſqu'à St. Jean de Morienne, à la Chambre, & à Saint Remi ſur la Riviére d'Arc, tenant la route de Chamberri. Son but étoit de reprendre la Savoie, & de ſe faire un paſſage dans le Viennois, pour s'approcher de Lyon; mais aiant trouvé un obſtacle inſurmontable dans l'Armée que lui oppoſa le Maréchal de Villars, il changea de route, & prit le parti d'aller par les Vallées de Bardonache & d'Oulx gagner le Mont Genevre, pour deſcendre vers Quayras, & s'emparer d'Ambrun Ville Archiépiſcopale, mal fortifiée. Un Corps de ſon Infanterie avoit ordre de s'avancer en même tems entre le Col de Lautaret & le Val de Moneſtier, pour couper toute Communication à Briançon, Feneſtrelles, Exiles, & autres Poſtes qui confinent au Marquiſat de Suze, & à la Principauté de Piémont. Il fut encore prévenu dans ce deſſein; le Comte d'Artagnan ſuivant les

les ordres du Maréchal de Villars 1708.
arriva à Briançon avec les Troupes qu'il amenoit de Provence, & l'empêcha d'occuper le Val de Moneſtier, par où devoit paſſer Villars qui venoit à grandes journées. En effet ce Maréchal arriva le 8. d'Août à Briançon, , & ſes Troupes y arrivérent le 10. Cependant le Duc de Savoie déja maître de la Vallée d'Oulx & du Col de Seſtieres, avoit gagné les Hauteurs du Mont Genevre. Son Armée n'étoit qu'à deux lieues de Briançon, lorſque le Comte de Muret, commandé avec treize Bataillons pour attaquer les Troupes les plus avancées, les obligea d'abbandonner le Mont Genevre, & de deſcendre à Sezane ſur la Doria où Son Alteſſe Roïale avoit choiſi ſon quartier général. Le 11. un autre Détachement de trois mille Hommes, ſous la couduite du Marquis de Thoui, les força de quitter les deux Seſanes, & il y eut même un action où les Piemontois perdirent environ mille Hommes. Son Alteſſe Roïale s'en dédommagea par le Siége d'Exiles dont la Garniſon qui étoit de trois cents Hommes, ſe rendit

Il prend exiles, la Peirouſe & Fenestrelles.

1708. dit le troiſiéme jour, & fut Priſonniere de Guerre. Celle de la Peirouſe qu'il attaqua auſſi, eut le même ſort ; elle conſiſtoit en quatre cens Hommes. Feneſtrelles où il y en avoit ſix cents, ſe rendit à lui le 31. d'Août aux mêmes conditions.

Il permet la liberté de conſcience à ſes ſujets.

Senſible aux vœux de ſes ſujets, & à l'interceſſion de ſes Alliez, ce Prince accorda cette année aux Habitans des Valées de Pragelas & de Saint Martin la liberté de conſcience, & leur permit l'exercice de la Religion Reformée qui leur avoit été interdite depuis quelque tems.

Echange des Priſonniers.

Il y avoit long-tems que l'on avoit tenté en Eſpagne de dreſſer un Cartel pour l'échange, & la rançon des Priſonniers de Guerre entre les Alliez & les deux Couronnes. Des Commiſſaires s'étant rendus de part & d'autre à Liniola en Catalogne, terminérent enfin heureuſement cette Négociation le 26. d'Octobre, & l'échange ſe fit ſelon qu'ils étoient convenus. Suivant l'eſtimation des qualitez des Officiers rendus des deux parts, reglez ſur le pied d'un Cartel arrêté en Lombardie le 31. d'Août 1702, on trouva que

que les Alliez étoient redevables aux deux Couronnes de trois cents ſoixante & quinze livres, dont on leur devoit tenir compte ſur les Places des premiers Officiers que les Alliez prendroient. Les Sergens & les Soldats furent réglez par Places, & non en argent, chaque Sergent étant compté pour deux Soldats, les Cavaliers & les Dragons furent échangez homme pour homme. Ils reglérent auſſi que les Matelots & autres gens de Marine, les Commis des Vivres, des Hopitaux, Medecins, Chirugiens, Apoticaires, Auditeurs, Valets, & Vivandiers ſeroient renvoiez ſans échange. Qu'on ne donneroit de part ni d'autre aucun azile aux Voleurs, mais qu'ils ſeroient rendus avec leurs Vols pour en faire juſtice. On tint auſſi des Conferences à Turcoin pour un pareil échange, & l'on convint de rendre homme pour homme de même Caractere. La France eût bien ſouhaité que l'on eût fait une compenſation des Charges, afin de pouvoir retirer le Marêchal de Talard; mais la Providence qui le deſtinoit comme une reſſource à la France pour 1708.

1708. entamer des propoſitions de Paix, dans les momens qu'elle avoit marquez pour les rendre fructueuſes, ne permit pas que le Miniſtere d'Angleterre y donnât les mains.

Le Chevalier d'Asfeld reprend Denia.

Denia premiére conquête des Alliez après le ſoulévement de Valence, étoit toûjours munie d'une Garniſon qu'ils y entretenoient. Le Chevalier d'Asfeldt eut ordre du Duc d'Orleans de prendre quelques Régimens de l'Armée de Catalogne, pour joindre à celles qui étoient reſtées dans le Roïaume de Valence. Avec cette petite Armée il alla faire le Siége de Denia où, ſur le bruit de ſon Approche, le Gouverneur d'Alicante fit entrer le 5. de Novembre, un Renfort de deux cents Hommes avec quelques Munitions. La Tranchée fut ouverte le 7. & on commença à battre en Brêche le 9. Le Chevalier aiant tout diſpoſé pour l'Aſſaut ſe mit le 12. à la tête des Grenadiers ſoutenus des autres Troupes, & prit la Ville l'épée à la main, aiant été legerement bleſſé à la Cuiſſe. On paſſa au fil de l'épée, tout ce qui s'y trouva les Armes à la main, le Commandant avec neuf

neuf cents cinquante Hommes qui lui reſtoient de ſa Garniſon, ſe ſauva dans le Château, & ils ſe rendirent Priſonniers de Guerre le 17. quoi qu'ils eſſent des vivres pour tenir deux mois de Siége. Le Chevalier d'Asfeldt y laiſſa en Garniſon deux Régimens & marcha vers Alicante. Dom Pedro de Ronquillo prenant les devans, inveſtit la Ville le 27. & le 28. & le Chevalier y arriva le 30. avec le reſte de ſon Armée & l'Artillerie. La Tranchée fut ouverte le 1. de Décembre, & les Aſſiégez abbandonnérent deux Fauxbourgs aux premiéres décharges. Le ſoir du même jour on pouſſa les Approches juſqu'aux murailles de la Ville, on y attacha le Mineur pour les faire ſauter ; mais le lendemain le Commandant capitula à des Conditions favorables. La Garniſon prit la route de Catalogne. Sur ces entrefaites le Chevalier d'Aſfeldt apprit un incident qui l'obligea de l'arrêter Priſonniere de Guerre. Voici à quelle occaſion. 1708. Et Alicante.

La Flotte Angloiſe s'étant préſentée ſous les ordres de l'Amiral Lacke devant l'Iſle de Sardaigne, en avoit Les Alliez ſe rendent Maîtres de

1708. avoit fait la conquête avec d'autant plus de facilité, que le Viceroi ſe trouva abbandonné par toutes les milices du Païs déja prévenues en faveur de Charles ; & contraint d'accepter l'offre que lui fit l'Amiral de le faire tranſporter lui & les ſiens dans quelques Villes de la domination de Philippe. Cette Flotte fit voile enſuite vers l'Iſle de Minorque, où le Général Stanhope aiant débarqué avec quelques Troupes, il s'empara de quelques Forts détachez, & des ouvrages que le Gouverneur du Château de Port-Mahon avoit fait faire. Il ſe rendit maître du Château même dont la Garniſon capitula à des Conditions honorables. Il ne s'agiſſoit plus que d'exécuter les Articles, & ſur tout celui par lequel la Garniſon devoit être conduite en France ; lorſqu'il vint un ordre de l'arrêter Priſonniére de Guerre en repreſailles des mauvais traitemens qu'on avoit faits à la Garniſon de Xativa. Aprés la reduction de cette derniére Place, la Garniſon qui devoit être conduite en Catalogne, fut diviſée en trois bandes pour la commodité des Etapes. La premiére

la Sardaigne & de Minorque & arrêtent la Garniſon de Port-Mahon.

re arriva à Tortoſe ſans autre incon- 1708.
venient que la deſertion de pluſieurs Soldats. La ſeconde eſcortée par un Détachement Eſpagnol, étant arrivée à la hauteur de Moreilla, Ville aiant un bon Château occupé par les Mécontens, tourna contre l'Eſcorte les Armes qu'on lui avoit laiſſées, & ſe jetta dans la Ville. Les Cavaliers Eſpagnols qu'elle avoit écartez, retournérent ſur leurs pas, & annoncérent cette infraction, en repreſailles dequoi la troiſiéme bande fut arrêtée Priſonniére. Moreilla aiant capitulé quelque tems après, cette partie de la Garniſon de Xativa joüit de la Capitulation, & fut conduite avec le reſte des Troupes à Tortoſe. Telle fut l'origine du reſſentiment des Anglois qui prétendirent pour ſatisfaction, que les Anglois & les Hollandois pris à Xativa ſeroient rendus en Catalogne armez & habillez: Que ceux qui avoient peri, ou deſerté, ſeroient remplacez par un pareil nombre d'Hommes des mêmes Nations; Et qu'en attendant, la Garniſon Françoiſe de Port-Mahon reſteroit Priſonniére ſur les Vaiſſeaux Anglois,

1708. ou occupée aux travaux des Fortifications. Ce fut ſur cette Déclaration que Stanhope écrivit lui-même au Chevalier d'Asfeld, que ce dernier fit arrêter la Garniſon d'Alicante.

Celle d'Alicante arrêtée par Repreſailles.

Les Cours de Portugal & de Barcelone firent de grandes réjoüiſſances; la prémiére au ſujet de l'arrivée de la nouvelle Reine qui fut reçue à Lisbonne le 28. d'Octobre, avec tous les honneurs accoutumez, mais avec moins de joie que ſi la Flotte qui l'avoit amenée, eut apporté au Roi ſon Epoux les ſecours qu'il attendoit d'Angleterre: La ſeconde à l'occaſion de la Princeſſe de Wolfenbutel, Epouſe du Roi Charles, laquelle arriva à Barcelone, & fit ſon Entrée publique le 1. d'Août.

Arrivée des Reines à Lisbonne & à Barcelone.

Entrepriſe de la Flotte Angloiſe contre les côtes de France.

La Flotte Angloiſe commandée par l'Amiral Bings, qui avoit pris dix mille Hommes de débarquement, parut le 13. d'Août à la Hauteur d'Ambleteuſe, & de Boulogne, & le lendemain ſoixante Chaloupes portérent quelques Troupes à terre, où les Anglois vouloient ſe ſaiſir de l'un de ces deux Ports, & établir ainſi

ainsi une Communication, de ce côté entre la Mer, & l'Armée, & couper celle de Nieuport, de Dunkerque & des autres Villes voisines avec la Picardie & le reste de la France; mais à la vue des Milices, ces Troupes se rembarquérent. La Flotte tenta un débarquement vers Etaple, & y aiant trouvé les mêmes obstacles, elle remit à la voile le 19. pour retourner en Angleterre. 1708.

Les Bijoux & les Pierreries de la Couronne d'Espagne aiant été emportées de Madrid, lors que les Alliez s'en approcherent, étoient depuis ce tems-là demeurées en France. Le peril étant cessé, le Roi jugea qu'il devoit donner aux Espagnols une marque de sa confiance, en les renvoiant & il en chargea le Duc d'Orleans, lorsqu'il se rendit à Madrid au commencement de cette Campagne.

Chamillard se démet de la charge de Controleur Général, qui est donnée à des Marets.

Chamillard accablé du poids des affaires, & ne pouvant suffire à tous les devoirs de ses Charges, se demit de celle de Controleur Général des Finances, que le Roi donna à Desmarets. Le Roi eut la bonté de témoigner à Chamillard qu'il ne re-

1708. prenoit cette charge de ſes mains, que ſur l'inſtance qu'il lui en faiſoit, & pour preuve que ſes ſervices lui étoient agréables, il le gratifia d'une penſion de quarante mille livres, lui conſervant le detail de la Guerre.

Deſmarets nous apprend lui même, dans un mémoire juſtificatif qu'il publia depuis, que „ la rareté „ de l'eſpèce, les ſommes conſide- „ rables dues aux Treſoriers & aux „ Entrepreneurs, le défaut de paié- „ ment des Aſſignations, le diſcre- „ dit des effets du Roi, & l'uſure „ qui ſe faiſoit ſur les Billets de „ Monnoie, avoient mis les Finances „ dans un état qui paroiſſoit ſans re- „ mede. Le Roi, *dit-il*, me nom- „ ma Controlleur Général dans cet- „ te afreuſe ſituation. Elle m'étoit „ aſſez connue, le peu de poſſibili- „ té de ſatisfaire à tant de dépenſes „ avec ſi peu de fonds me parut dans „ toute ſon étendue ; mais le Roi „ ne me laiſſa pas la liberté de lui „ repréſenter ce que je ſavois, & ce „ que je connoiſſois de l'état de ſes „ finances. Il me prévint & s'ex- „ pliqua nettement, me diſant qu'il „ connoiſſoit parfaitement l'état de

„ ſes

» ſes Finance ; qu'ils ne me deman- 1708.
» doit pas l'impoſſible ; que ſi je
» réuſſiſſois, je lui rendrois un grand
» ſervice, & que ſi le ſuccés n'étoit
» pas heureux, il ne m'en impute-
» roit pas les Evénemens. „

Les deux Charges de Directeurs des Finances dont il poſſedoit l'une, avant que d'être Contrôleur Général, furent ſupprimées, & d'Armenonville qui avoit la ſeconde eut pour dédomagement une penſion de douze mille livres avec l'Eſpectative de la premiere charge qui viendroit à vaquer dans le Conſeil Roial des Finances, joüiſſant en attendant du Droit d'y avoir entrée. Pour fournir au rembourſement des huit cents mille livres qui avoient été paiées pour chacune de ces Charges, on obligea les ſix Intendans des Finances d'acheter chacun pour deux cens mille livres d'augmentations de gages, & on en créa une ſeptiéme avec inſpection ſur les Treſoriers des Guerres, moiennant huit cents mille livres, ce qui produiſit au Roi quatre cens mille livres au delà du rembourſement, & dont ſes coffres profitérent

Supreſſions & creations de Charges & d'Offices.

1708. Le Roi créa au mois de Mai quatre charges d'Intendans du Commerce, & y attacha un revenu annuel de vingt cinq mille livres de rente, moiennant une finance proportionnée.

Edits. Un Edit de Février portoit la création de quarante inſpecteurs de Police dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris. Leurs principales fonctions étoient de retirer tous les mois les regiſtres des Aubergiſtes, & des perſonnes qui louent des Chambres Garnies. Il leur étoit attribué un droit de quarante ſols par mois ſur chaque Hôtel ou Maiſon Garnie à Porte Cochere, & de la moitié pour celle à petite Porte, & pour chaque Auberge. Un autre Edit du 4. Juin, ordonna qu'en attendant la vente de ces Offices, les Droits en ſeroient perçus par un traitant qu'il nommoit.

Le Parlement enregiſtra le 27. de Septembre, un Edit perpetuel & irrevocable par lequel le Roi permettoit à ſes ſujets de ſe racheter de la Capitation pour toute leur vie, en paiant tout à la fois ſix années ſur le pied qu'ils étoient taxez annuellement;

ment ; outre cet avantage le Roi leur promettoit de leur en faire la rente perpetuelle au denier vingt. 1708.

Par une Déclaration du 14. de Mai, le Roi prorogea pour trois ans la defenſe faite le 9. de Juin 1705. aux nouveaux convertis qui auroient deſſein de ſortir du Roïaume, de vendre leurs biens immeubles, ſans en avoir obtenu la permiſſion d'un Sécretaire d'Etat, pour ceux qui monteroient à trois mille livres & au deſſus ; ou de l'Intendant de leur reſſort, pour les biens dont la valeur ſeroit eſtimée au deſſous de mille écus.

Au mois d'Avril, le Grand Prieur revint en France de ſon voiage de Rome. La Cour le rappela, peut-etre pour dédommager par cette ſorte de faveur le Duc de Vendôme ſon Frére, à qui on alloit enlever la gloire d'une Campagne en le faiſant ſervir ſous les Fils de France. Le même mois la Cour eut quelques allarmes pour la vie de la Ducheſſe de Bourgogne qui fit une fauſſe couche.

Le Roi fait faire un magnifique

Après ce que je viens de marquer de l'afreux dérangement où étoient les

1708 les Finances, & de la diſſipation des fonds qui ne pouvoient fournir aux dépenſes de la Guerre, on s'étonnera ſans doute que le Roi ne perdît rien du goût qu'il avoit pour les Batimens. Ce Prince fit reprendre cette année le travail du magnifique Autel de Notre Dame de Paris, qui avoit été commencé en 1699., & interrompu pendant quelques années. Manſard avoit fait élever un grand modelle de Plâtre qui n'eut guéres d'approbateurs; mais comme il mourut ſubitement à Marli au mois de Mai de cette année, ſa charge de Sur-Intendant ordonnateur Général des Batimens & jardins du Roi fut ſupprimée, mais les appointemens en furent donnez au Marquis d'Antin avec le titre de Directeur Général des Batimens. Le 21 d'Août ce Marquis alla avec le Cardinal de Noailles, & Cotte premier Architecte de Sa Majeſté, prendre les derniéres meſures pour élever cet Autel qui avoit été deſtiné par Loüis XIII. Un Chanoine de la Cathedrale nommé de la Porte âgé de quatre vingts deux ans offrit de contribuer ſans interêts dix mille livres tous les ans,

Autel à Nôtre-Dame de Paris.

tant

tant qu'il vivroit, pour avancer cet ouvrage, à condition qu'après sa mort, le Roi s'obligeroit de faire rendre à l'Hotel-Dieu les avances qu'il auroit faites. Le Roi ne se contenta pas d'assurer un fonds pour remplacer cet argent, selon l'intention du Chanoine ; il en marqua un autre de vingt mille livres par an, qui joints à la somme, qu'offroit le Chanoine, fournirent dix mille écus par an. On commença donc à y travailler avec ardeur sur les desseins de Cotte. Je ne m'arrêterai point à faire la description de ce travail qui seroit l'une des plus belles choses de Paris, si le haut du Chœur y repondoit. Je passe aux personnes célébres qui moururent cette année. 1708.

Daniel de Cosnac qui avoit passé des Evêchez de Valence, & de Die à l'Archevêché d'Aix, & qui étoit de plus Commandeur de l'ordre du St. Esprit, & le plus ancien Evêque du Roiaume, mourut le 18. de Janvier, âgé de quatre vingts & un an. Il avoit beaucoup moins de ce zèle persecuteur contre les nouveaux réunis, que les autres Evêques ses voisins. On trouva chez lui après sa mort

Mort de l'Archevêque d'Aix.

1708. mort une Caſſette, où étoient onze mille Loüis du coin de Loüis XIII. gravé par Varin. Je ne dois pas refuſer une Place en cette Hiſtoire à un Maître d'Ecole de Paris nommé Meunier, qui mourut le 22. de Mars, âgé de cent vingt deux ans, & ce qu'il y eut en lui d'auſſi rare que ſon âge, c'eſt qu'il conſerva l'uſage de la raiſon juſqu'à ſa mort. Il avoit vécu ſous Henri III. Henri IV Loüis XIII. & vu ſoixante & cinq ans du Regne de Loüis XIV.

Vieilleſſe extraordinaire.

Anne Jules Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, Chevalier des trois Ordres du Roi, & frere de l'Archevêque de Paris mourut à Verſailles le 2. d'Octobre. Il étoit Pere du Duc de Noailles, qui commanda cette année l'Armée Françoiſe ſur les Frontiéres du Rouſſillon.

Mort du Maréchal de Noailles.

Au mois d'Avril la Republique des Lettres perdit un de ſes Ornemens en la perſonne de Maucroix Chanoine de Rheims & Prieur de Creci célébre par pluſieurs ouvrages, & ſur tout par des traductions très-eſtimées. Il avoit atteint l'âge de quatre vingts dix ans. Les Jeſuites firent auſſi une perte à la mort du

De Maucroix.

du Pere Antoine Verjus qui s'étoit encore moins diſtingué par ſa qualité d'Auteur, que par ſes autres talens qu'il avoit ſouvent emploiez pour le ſervice de l'Etat, ſur tout dans le voiage qu'il fit en Allemagne, pour ſoulager le Comte de Creci ſon frere; voiage qui lui procura une eſtime générale dans les Cours qu'il parcourut. L'Academie Roiale des Sciences regreta d'autant plus Joſeph Pithon de Tournefort, qui mourut auſſi cette année, que c'étoit un de ces genies rares qu'il eſt difficile de remplacer. La Botanique devra en partie à cet infatigable Academicien la perfection, où l'on tâche de la porter. Il mourut le 18. de Décembre. 1708. Du Pere Verjus Jeſuite. De Joſeph Pithon de Tournefort.

Nous voici enfin arrivez à une époque bien funeſte au peuple, par les maux publics dont il fut affligé dans le cours de cette année. Depuis le commencement de la Guerre, la France entourée d'Ennemis, avoit fait d'extrémes efforts pour ſe maintenir. Le Commerce ruiné par les expedients qu'avoit emploiez le Miniſtere, pour attirer à ſoi les ſommes dont il avoit beſoin, ne laiſſoit pas 1709.

de

1709. de fournir encore. Les Villages obligez de contribuer un certain nombre d'Hommes tous les ans, pour recruter les Armées, en avoient encore aſſez pour la culture des terres; & on ſe conſoloit par l'eſperance d'une Paix prochaine qui retabliroit le Negoce, & renvoieroit les milices dans leurs maiſons. Les grandes diſgraces étoient balancées par des avantages aſſez beaux, & ſur tout par le ſuccés des Troupes en Eſpagne, où Philippe s'affermiſſoit de jour en jour. Mais la France étoit deſtinée à éprouver cette année ce que la famine a de plus affreux. On vit, dit un Orateur (1), le Riche & le Pauvre réduits à manger en ſoupirant un pain de douleur & à ſe dépouiller même pour l'obtenir. Ces malheurs dont je parlerai dans le cours de cette année, furent une ſuite du froid exceſſif de cet hiver.

Du froid exceſſif de cet hiver.

On obſerva que dans les Provinces Meridionales le froid devança de quelques jours celui qui ſe fit ſentir du côté du Septentrion. Dès le prè-

(1) *L'Abbé le prevôt dans ſon Oraiſon Funebre du Duc de Berri.*

prémier de Janvier 1709. la Riviére 1709.
d'Ebre en Eſpagne commença à ſe glacer ; quoi que deux jours auparavant le tems fut ſi doux qu'on avoit de la peine à ſe promener au Soleil, ſans être incommodé de ſa chaleur. Le 8. de Janvier, le froid devint ſi violent en Provence, en Languedoc & en Dauphiné, que le Rône, le plus rapide fleuve de l'Europe, fut glacé en pluſieurs endroits. La gelée ne commença à Paris, en Angleterre, & en Hollande que la nuit du 5. au 6. du même mois, & les vieillards ne purent trouver dans leur mémoire aucun exemple d'un hiver ſi rude. On trouva qu'en quelques endroits les glaces avoient juſqu'à cinq pieds d'épaiſſeur. De gros arbres ſe fendirent par l'âpreté du froid. Les Ecoles, les Spectacles, la plupart des Tribunaux, furent interrompus à Paris, les boutiques fermées, & les travaux ceſſez. Beaucoup d'enfants & de vieillards ne purent ſuporter la rigueur de la ſaiſon, ſur tout ceux qui n'avoient pas les commoditez pour s'en garentir. On trouva des familles entieres mortes de froid dans les maiſons.

Le

1709. Le 25. de Janvier, le tems fut beaucoup radouci, & un dégel de quelques jours fit eſpérer la fin de ces maux; mais la neige qui couvrit enſuite la Campagne, fut ſuivie d'une nouvelle gelée, qui fut trouvée fort moderée, l'orſqu'on la compara à la précedente. Il s'en falut peu que le dégel ne causât autant de deſordres que le grand froid. Les Riviéres venant a charrier, renverſérent pluſieurs Ponts, & briſérent un grand nombre de Bateaux. Pluſieurs Riviéres ſortirent de leurs lits, & à Paris on traverſoit la Greve en Bâteau. Ceux dont les Maiſons étoient bâties ſur des Ponts, les abbandonnérent, & on tendit les chaines aux deux bouts pour empêcher les Caroſſes de paſſer ſur ces Ponts déja ébranlez par les groſſes piéces de glaces qui heurtoient avec violence contre leurs Pilliers.

Les Riviéres ſe debordent

Mort du Pere de la Chaiſe Confeſſeur du Roi.

Pendant que le peuple gémiſſoit ſous le poids de ſes miſeres, le Roi fit une perte à la quelle il fut très-ſenſible. Son Confeſſeur le Pere François de la Chaiſe qui rempliſſoit ce Poſte depuis trente quatre ans, mourut le 20. de Janvier, âgé de

P. FRANCOIS DE LA CHAISE CONFESSEUR DU ROI LOUIS XIV
IHS

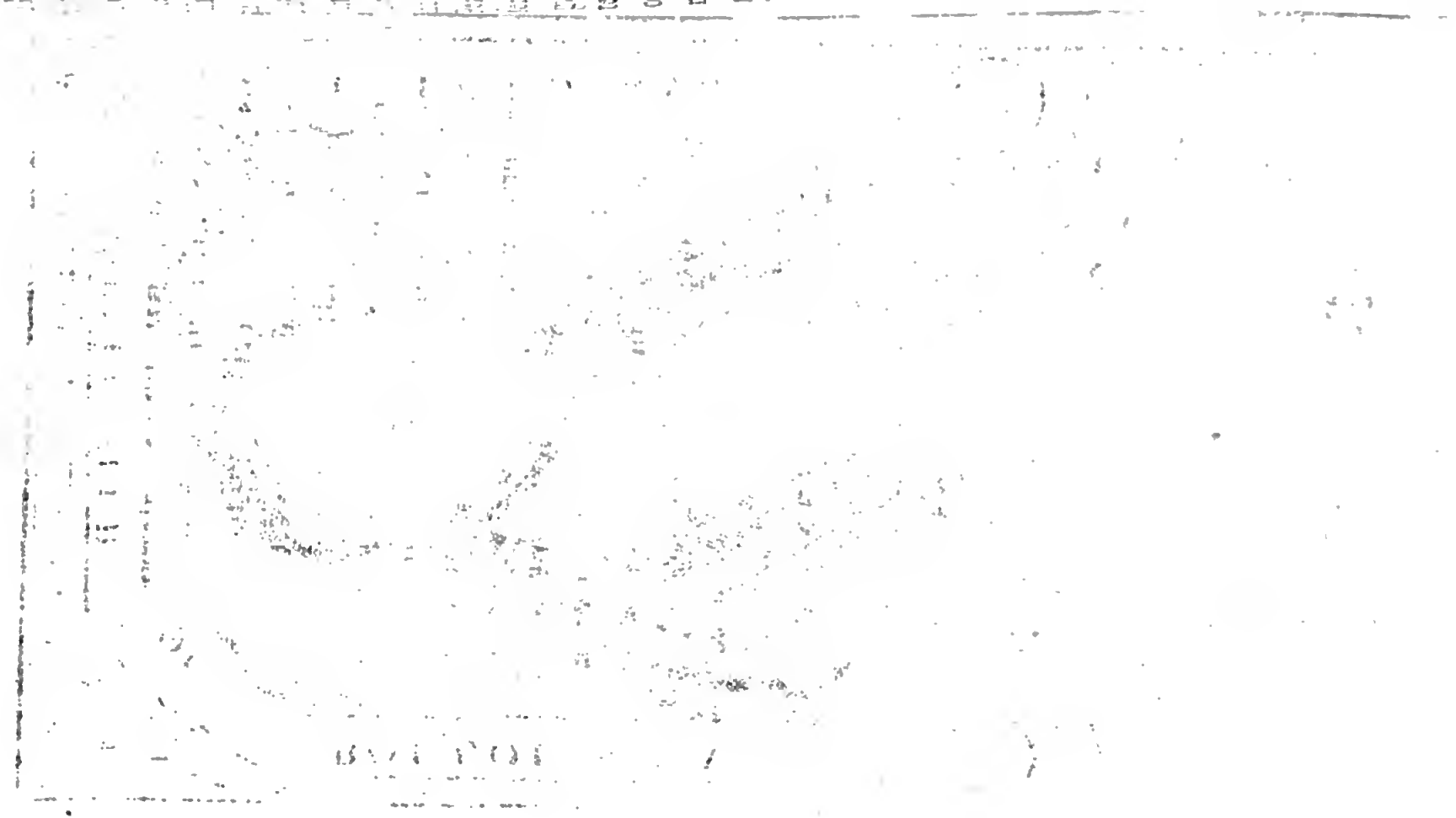

de 85. ans. Il ne fut guéres regré- 1709.
té ſincerement que par le Roi, qui s'étoit fait une longue habitude de ſe conduire par ſes Conſeils. Les Jeſuites lui reprochérent de ne s'être pas aſſez ſervi du pouvoir qu'il avoit ſur le Roi, & de s'être comporté trop mollement, dans le grand ouvrage de l'extinction du Janſeniſme : auſſi ſon Succeſſeur qui fut le Pere le Tellier, ſe hâta-t-il de pouſſer cette entrepriſe avec plus de vigueur, comme je le dirai dans la ſuite : D'un autre côté, les nouveaux convertis lui imputérent la Barbarie avec laquelle on les traita, & le regardérent comme l'Auteur de tous leurs maux.

Du Prince de Conti.

Le 22. de Février, mourut François Loüis de Bourbon Prince de Conti. Ce Prince avoit des qualitez héroïques dignes de la Couronne de Pologne à laquelle il avoit été deſtiné ; mais elles ne lui ſervirent qu'à cauſer à la Cour une jalouſie qui l'éloigna du Commandement des Armées. Le peuple le vangea de cette injuſtice, & publia aſſez haut qu'il étoit également honteux, & préjudiciable à la Nation que dans le

1709. le tems que la France avoit tant d'Armées ſur pied, ce Prince fût retenu dans une oiſiveté forcée. Il étoit dans ſa quarante cinquiéme année, lors que la mort le frapa, comme la premiére des victimes qu'elle avoit choiſies dans la Famille Roiale. Il laiſſoit un fils qui quita le nom de Comte de la Marche, pour prendre celui de Prince de Conti. Par ſon Teſtament il choiſit ſa ſepulture dans l'Egliſe de St. André des Arts ſa paroiſſe, où Anne Marie Martinozzi ſa mere eſt auſſi inhumée. Ses funerailles ſe firent la nuit du 6. de Mars avec les Ceremonies ordinaires.

Du Prince de Condé. Il fut ſuivi de bien près par Henri Jule de Bourbon Prince de Condé, Prémier Prince du Sang, fils unique du Prince qui a repandu un éclat immortel ſur le nom de Condé. Il mourut à Paris le 1. d'Avril, dans ſa ſoixante ſixiéme année. Le 13. ſon cœur fut depoſé dans l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe des Jeſuites, & le lendemain on porta ſon Corps à Valleri en Gâtinois où eſt la ſepulture de ſes ancêtres. Son Attachement pour le bien ne lui laiſſa preſ-

preſque point d'autre ſoin que celui d'accumuler ; & pendant que la Nation étoit dans une affreuſe indigence, cauſée par les dépenſes de la Guerre, ce Prince eut la dureté de conſerver dix huit cents mille Loüis d'or en Eſpèces, outre des ſommes immenſes en argent blanc, qu'on lui trouva aprés ſa mort : bien diferent en cela du Prince de Conti qui n'étoit pas moins aimé pour ſa généroſité, qu'eſtimé pour ſa valeur. Le Duc de Bourbon ſon fils lui ſucceda dans tous ſes Gouvernemens, & dans ſes dignitez dont la ſurvivance lui avoit été aſſurée, lors de ſon Mariage avec Mademoiſelle de Blois Princeſſe légitimée de France. 1709.

Les apparences de Paix ranimérent un peu les courages abbatus. Petkum que le Duc de Holſtein Gottorp entretenoit à la Haie pour l'interêt de quelques Regimens qu'il avoit au ſervice des Alliez, fit un voiage à Paris, & parut un ſujet propre à faire ſous main quelques ouvertures pour enfiler une Negociation. Le Préſident Rouillé qui avoit été Ambaſſadeur en Portugal, ſe rendit à Halle auprés de Bru-

Le Préſident Rouillé va à la Haie pour traiter de la Paix.

1709. Bruxelles, & s'y aboucha avec le Comte de Bergheik Miniſtre d'Eſpagne, & le Baron de Renſwoode & Van-den-Berg Députez des Provinces-Unies. Il paſſa enſuite à la Haie, & y eut quelques Conferences avec les Penſionnaires Buys & Vander Duſſen, l'un d'Amſterdam, l'autre de Gouda, nommez pour entendre ſes propoſitions. La Nation Britannique engagea la Reine à demander que par le traité à faire le Roi de France reconnût le Titre de Sa Majeſté, & la Succeſſion dans la Ligne Proteſtante, ſous la garantie des Alliez, & obligeât le Prétendant à ſortir du Roïaume de France; & que Dunkerque ſi funeſte au Commerce des Anglois, fût demoli & ſon Port ruiné. Le Prince Eugéne & le Comte de Sinzendorf, chargez des Interêts de l'Empereur, le Duc de Marlboroug & le Vicomte de Thovvnſend Plenipotentiaires de la Reine d'Angleterre, & le Conſeiller Penſionnaire Heinſius avec quelques autres Députez de la République, aiant examiné les propoſitions du Préſident, ne les trouvérent pas aſſez étendues

pour

pour ſervir de fondement à une Né- 1709.
gociation, & pendant qu'un Gentil-homme alloit porter au Roi cette réponſe, & demander de plus grands éclairciſſemens, le Duc de Marlboroug alla concerter avec la Reine quels avantages particuliers l'Angleterre pouvoit ſe procurer en cas de Congrès.

Le Roi impatient d'avancer un ouvrage auſſi néceſſaire que celui de la Paix, envoia le Marquis de Torci Miniſtre & Secretaire d'Etat, à qui il déclara ſes derniers ſentimens, & ſe remit à ſa prudence de l'uſage qu'il auroit occaſion d'en faire. Ce Miniſtre étant arrivé à la Haie où ceux d'Angleterre s'étoient auſſi rendus, eut une longue Conference, & le 20. de Mai, lui & ſon Collegue déclarérent que le Roi conſentiroit à demolir Dunkerque, qu'il renonceroit à toute prétention ſur la Monarchie d'Eſpagne, & cederoit les Places dont on conviendroit pour former la Barriére que les Etats Généraux demandoient pour eux. Ils offroient de plus de remettre toutes choſes ſur le pied où elles étoient par le Traité de Ryſvvick, & de

Le Marquis de Torci fait le même voïage.

1709. ráſer certaines Fortereſſes qui donnoient de la jalouſie. A meſure que les Miniſtres de France ſembloient ſe relâcher, les pretentions groſſiſſoient, l'Empereur redemandoit la Haute & la Baſſe Alſace ; ils offrirent de rendre Strasbourg dans l'état où il étoit.

Difficultez qui en empêchent la réuſſite.

Dans les diverſes Conferences qu'ils eurent ſur ce ſujet, ils virent combien il étoit dificile de convenir de quelque choſe ; ils témoignérent donc que n'étant pas inſtruits ſur chacune des nouvelles demandes qu'on leur faiſoit, y en aiant mêmes qui étoient trop fortes, pour que l'on pût en exiger du Roi l'exécution, ils ſe préparoient à partir. Le Roi en renonçant à la ſucceſſion d'Eſpagne, croioit Philippe aſſez bien affermi pour s'y ſoutenir avec les Troupes dont il n'auroit pas manqué, après la Paix déclarée entre la France & les Alliez ; mais on vouloit quelque choſe de plus.

Demandes Preliminaires des Alliez.

On prétendoit que le Roi le rapellât, & qu'en cas qu'il refuſât d'évacuer le Trône, il joignît ſes forces à celles des Alliez pour l'y forcer : on demandoit encore qu'il dé-

démolit Dunkerque, & rendît d'abord Strasbourg & Briſac à l'Empire, Furnes le Fort de Knocq, Menin, Ipres, Varneton, Comines, Vervic, Popperingue, Lille, Tournai, Condé, & Maubeuge aux Hollandois, le Comté de Nice au Duc de Savoie ; ſans compter qu'il lui devroit ceder Exilles, Feneſtrelles, Chaumont, la Vallée de Pragelas &c. Tout cela devoit être non ſeulement accordé, mais même exécuté, avant que d'en venir au Traité de Paix. Le 28. de Mai, les Miniſtres de l'Empereur, de l'Angleterre & des Provinces-Unies ſignérent quarante Articles Préliminaires qu'ils préſentérent au Marquis de Torci, qui les pria d'être diſpenſé de ſigner. Il allegua pour raiſon que n'aiant pas eu ordre du Roi de conſentir à quelques-uns de ces Articles, il faloit qu'il eut ſon aveu, avant que de les ſigner ; qu'il ſe rendroit à Verſailles, & feroit ſavoir la derniére réponſe du Roi ſur ces Articles avant le 15. de Juin. A ſon arrivée la Paix parut plus éloignée que jamais, & dès le 2. de Juin, il écrivit au Prince Eugéne que ſelon les promeſ- 1709.

Le Marquis de Torci retourne en France.

1709. ſes qu'il lui avoit faites de l'informer de la réſolution du Roi à l'égard du projet de Paix : Sa Majeſté après l'avoir examiné, avoit trouvé qu'il étoit impoſſible de l'accepter, & qu'elle ordonnoit au Préſident Rouillé de faire ſavoir au plûtôt aux Puiſſances intereſſées dans la Guerre la réſolution qu'elle avoit été obligée de prendre. Ce dernier s'acquita en effet de ſa commiſſion, & s'en retourna en France. Il ſembloit que Dieu eût amené ces tems d'humiliation, pour faire ſentir à Loüis XIV. combien on eſt à charge & odieux à ſes voiſins, lorſque l'on meſure ſes deſirs plutôt ſur la néceſſité d'un Ennemi vaincu, que ſur les Regles de la moderation.

Le Preſident Rouillé part de la Haie.

Il fit diſperſer dans le Roiaume des imprimez, à fin de faire connoître aux peuples quelle Paix on vouloit bien lui accorder. Une Lettre Circulaire adreſſée à ce ſujet à tous les Gouverneurs de Province, expliquoit les raiſons qui portoient le Roi à ne point conſentir à ces Articles: il faiſoit voir que même en les acceptant, la Guerre ne ſeroit point ceſſée pour cela ; puiſqu'ils traînoient à deux mois l'exé-

Effet que produit la publication des Preliminaires.

l'exécution de toutes leurs demandes, & que pendant ce tems-là ils prétendoient l'obliger à leur livrer les Places qu'ils demandoient dans les Païs-Bas, & dans l'Alſace, & à razer celles dont ils exigeoient la démolition. 1709.

Lettres circulaires du Roi.

» Ils refuſoient, dit le Roi, de » prendre de leur côté d'autres engagemens que celui de ſuſpendre tous » Actes d'hoſtilité juſqu'au 1. d'Août, » ſe reſervant la liberté d'agir alors » par la voie des Armes, ſi le Roi » d'Eſpagne, mon petit fils, perſiſtoit » dans la réſolution de deffendre la » Couronne que Dieu lüi a donnée. Il marquoit enſuite combien cette ſuſpenſion étoit plus dangereuſe que la Guerre même, puiſqu' elle ne diſpenſoit point de la dépenſe d'entretenir les Armées, & qu'après que le terme en ſeroit expiré, les Alliez l'auroient attaqué avec les nouveaux avantages qu'ils auroient tirez des Places, où il les auroit lui même introduits, en même tems qu'il auroit démoli celles qui ſervoient de rempart à ſes Villes Frontiéres. » Je » ſuis perſuadé, diſoit-il, que mes » peuples s'oppoſeroient eux mêmes à

1709. » la recevoir à des Conditions égales » lement contraires à la Juſtice, & » à l'honneur du nom François.

Il écrivit des lettres dans le même eſprit aux Archevêques, & aux Evêques de France, qui par des Mandemens trés-touchans excitérent le zèle du peuple à redoubler ſon attachement pour le Roi, & ſa ferveur pour demander à Dieu une Paix qui ne fut pas un préſent de ſa colere. Les peuples quoique épuiſez louérent le Roi de n'avoir pas accordé des Articles ſi préjudiciables à l'Etat, & qui ſans en finir les malheurs, ôtoient plus à la Couronne qu'elle ne pouvoit perdre en pluſieurs Campagnes.

Mandemens des Evêques.

Tout ſe prépara pour continuer la Guerre. Mais le Duc de Vendôme ſe trouvant incommodé de la goute, fit vendre ſes équipages, & paſſa cette année à joüir d'un repos tel que le pouvoit goûter un cœur auſſi ſenſible que le ſien l'étoit aux calamitez publiques.

Le Duc de Vendôme vend ſes Equipages.

Des nouvelles reçuës d'Amerique annoncérent un ſuccès heureux qu'avoient eu les Armes de France le 1. de Janvier. Coſtebelle Gouverneur de

Priſe des Forts St. Jean en

de Plaiſance dans la nouvelle France, forma le deſſein de depoſter les Anglois des Forts de St. Jean, qu'ils occupoient ſur le rivage Oriental de Terre-neuve. St. Ovide Lieutenant de Roi à Plaiſance s'étant chargé de l'execution, marcha à la tête de cent ſoixante & quatorze Hommes, avec leſquels il fut s'embarquer le 18. de Décembre à la Baïe de Ste Marie. Delà il ſe rendit dans la Grande Saumoniere (1), où il débarqua ſon monde, & aiant fait environ trente lieues, il arriva le 1. du mois ſuivant à deux heures après minuit auprès du principal Fort de St. Jean. Les ſentinelles aiant apperçu les François qui s'avançoient à petit bruit dans l'obſcurité, criérent qui vive; mais on doubla le pas ſans leur répondre, & on arriva à l'entrée du Chemin-couvert, où l'on ne fit qu'un cris général de *Vive le Roi.* Les François s'emparérent du Chemin-couvert, traverſérent le foſſé, & à la faveur des Echelles qu'ils avoient apportées, montérent ſur le rempart. le

1709. Amerique.



(1) *Riviére ainſi nommée à cauſe de la quantité de Saumon qu'on y trouve*

1709. Colonel Anglois à qui ce Fort étoit confié, ſe défendit à la tête de cent Hommes de ſa Garniſon, ſecondée par les Habitans armez qui faiſoient un feu continuel, & reçut trois bleſſures. Il n'y eut point de Capitulation, & ils ſe rendirent à la diſcretion du vainqueur. St. Ovide ſe voiant maître du Fort, envoia aſſurer les Habitans qu'il ne leur ſeroit fait aucun tort. Il fit apeller les Chefs de famille qui lui remirent leurs Armes. Un Officier accompagné d'un Tambour alla ſommer le Gouverneur du Fort Guillaume de ſe rendre dans le terme de vingt quatre heures: Ce qu'il fit, ſe rendant Priſonnier de Guerre, le 2. de Janvier à huit heures du matin.

Rareté des grains. Déclaration du Roi à ce ſujet.

Ni cet avantage, ni celui que remporta du Gué-Trouin au mois de Mars dans un Combat qu'il livra à une Flotte Angloiſe de laquelle il enleva cinq Bâtimens Marchands, n'excitérent preſque point l'attention du peuple qui étoit alors diſtraite par l'eſperance d'une Paix prochaine; & par les craintes que donnoit déja la recolte peu favorable de 1708., & la mauvaiſe apparence

rence de la prochaine. Le prix des bleds étoit conſiderablement augmenté, & quoi qu'il y eût encore aſſez de grains dans le Roiaume, comme il parut par la recherche que le Roi en fit faire, les uſuriers les reſſerroient avec ſoin pour profiter de la néceſſité, & en faire hauſſer le prix. Cela donna lieu à une Déclaration du 27. d'Avril, par laquelle il étoit ordonné à tous de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent, de ſpecifier exactement la quantité de grains de toute eſpèce qu'ils avoient chez eux; de marquer de quelle année ils étoient, & combien ils en avoient de chaque année, le tout à peine de trois mille livres d'Amende. Ceux que les perſonnes nommées pour faire la viſite des grains trouveroient avoir fait des Déclarations fauſſes ou défectueuſes, devoient être condamnez outre l'Amende & la Confiſcation des Grains, aux Galéres, & même à la mort, ſans diſtinction d'état, de condition, ni de dignité des perſonnes. Comme la Guerre ôtoit toute eſperance de ſecours du côté des Roiaumes voiſins, la France eut recours aux Ports 1709.

1709. de Barbarie qui permirent d'acheter des grains. Ce qu'on en reçut par ce moien, fut un ſoulagement que les Provinces Maritimes partagérent aux autres avec joie.

Edit du Parlement de Toulouſe en faveur des pauvres.

Le Parlement de Toulouſe donna le 30. d'Avril un Arrêt par lequel il étoit ordonné, ſans conſequence pour l'avenir, que pour ſubvenir à la ſubſiſtance des Pauvres juſqu'au tems de la Moiſſon, on taxeroit tous les Archevêques, Evêques, Abbez, Chapitres, Prieurs tant ſeculiers que reguliers, Curez & autres perſonnes prenant Dimes dans l'étendue de ſon reſſort, de même que les Chapelains, Eccleſiaſtiques & autres ſans exception de perſonnes, à raiſon d'un ſixiéme du produit annuel de leurs Prelatures ou Benefices; au paiement de quoi leurs Rentiers, Agens, ou Receveurs devoient être contraints, même par Corps, en vertu de cet Arrêt dans lequel on établiſſoit des Receveurs de la ſubſiſtance des Pauvres. Cet Arrêt que les Eccleſiaſtiques du Languedoc traitérent dabord de nouveauté, ne faiſoit qu'en renouveller un pareil, rendu au mois de Juillet de l'année 1562.

Pour

Pour achever la ruine des familles, les Uſuriers ſe prévaloient de plus en plus de la néceſſité des citoiens & de la cherté des vivres. Pour ſoulager ceux qui étoient encore chargez de Billets de Monnoie, dont il reſtoit alors pour la valeur de ſoixante & douze millions repandus dans le public & dans les Caiſſes Roiales ; le Miniſtere ne trouva point de plus ſûr moien de les aquiter, qu'en refondant les eſpèces, & en ordonnant que ceux qui apporteroient aux changes ou aux hôtels de la monnoie, cinq ſixiémes en eſpèces anciennes ou reformées, & un ſixiéme en Billets de Monnoie, recevroient le tout argent comptant en nouvelles eſpèces, & que les Billets de Monnoie ſeroient biffez en leur préſence. Le benefice de cette refonte ſe montoit à la concurence des ſoixante & douze millions que l'on vouloit aquiter. L'Edit fut enregiſtré le 14. de Mai à la Cour des Monnoies. 1709.

Edit pour la reforme de la Monnoie.

Ce fut dans le même tems que le Cardinal de Noailles donna ſon Mandement pour exciter ſon troupeau à calmer la colere du Ciel, qui ſe déclaroit

Mandement du Cardinal pour

1709. claroit ſi viſiblement. Il n'y deguiſoit point les malheurs de la Patrie.

ordonner une Proceſſion générale.

» La main de Dieu, *dit-il*, eſt toujours apeſantie ſur ſon peuple; il » joint la Sterilité de la terre aux » autres fleaux dont il nous afflige » depuis pluſieurs années. Nous » commençons à voir l'accompliſſement de la terrible menace qu'il » fit aux Iſraëlites; *je ferai que le Ciel ſera pour vous comme de Fer, & la terre comme d'Airain.* La » terre n'a plus ſa fecondité naturelle; elle refuſe en pluſieurs endroits les choſes les plus néceſſaires à la vie; le Ciel loin d'échauffer la terre, & de repandre ſur elle ſes douces roſées qui la rendent » fertile, ne donne que des pluies » froides & ſteriles, un tems inconſtant dont les ſuites ſont à craindre. Nous devons donc recourir » promptement à la bonté & à la » puiſſance de celui qui ſeul eſt le » maître du Ciel & de la Terre, qui » nourrit juſqu'aux plus vils animaux, & n'abandonne aucune de » ſes créatures, ſi elle ne l'y oblige » par ſon ingratitude. Quoi qu'il » ſoit changé à notre égard, & qu'il

» n'ait

n'ait depuis quelque tems que des 1709.
rigueurs pour nous, il ne laiſſe « pas de nous donner quelque con- « ſolation : les maladies dont nous a- « vons été allarmez diminuent con- » ſiderablement, & ne ſont point « d'une nature à faire craindre la « contagion dont les gens trop cre- « dules avoient eu peur. Allons « donc à lui avec confiance. Il de- « viendra pour nous le Pere des mi- « ſericordes, & le Dieu de toute « conſolation. Il n'eſt ſourd à no- « tre voix, & il ne rejette nos prie- « res, que parce qu'elles ne ſont ni « aſſez humbles ni aſſez perſeveran- « tes. Ceſſons d'offenſer Dieu, afin « qu'il ceſſe de nous punir ; dechi- « rons nos cœurs & non pas nos vê- « temens ; demandons moins la fin » de nos maux, que la fin du peché « » qui nous les attire. » Ce Prélat » après une inſtruction ſi touchante ordonnoit de faire une Proceſſion générale, où ſeroient portées les Chaſſes de St. Marcel & de Ste Genevieve Patrone de Paris : Cérémonie qui ne ſe fait que dans les beſoins de l'Etat les plus preſſans, & lors qu'on ne voit preſque plus d'autre re-

1709. remede qu'une protection miraculeuſe du Ciel. Les circonſtances dont cette ſolemnité eſt accompagnée méritent d'être raportées ici ; peu d'Hiſtoriens ont eu occaſion d'en donner une deſcription entiére.

On deſcent la Chaſſe de Ste. Genevieve.

Lors que la réſolution fut priſe de deſcendre cette Chaſſe du lieu où elle a coutume d'être en depôt, & que la Cour eut donné ſes ordres qui ſont néceſſaires dans cette occaſion ; peu de jours avant la Céremonie, l'Archevêque de Paris ſe rendit à l'Egliſe de Ste Genevieve, accompagné de ſon Chapitre & du Clergé de Saint Benoit, de Saint Etienne des Grez, de Saint Merri, & du Sepulchre, & fit aux Chanoines de Sainte Genevieve un diſcours, où il leur repréſenta la calamité publique, & le beſoin que l'on avoit des ſecours divins, & il finit en priant l'Abbé de conſentir à la deſcente de la Chaſſe. L'Abbé lui en remontra les difficultez, ajoutant qu'il la permetroit, pourvû que l'on obſervât les ſolemnitez requiſes, & les Conditions établies par l'ancien uſage. Les principales ſont que la Chaſſe ſera portée à l'Egliſe Cathedrale & non ail-

ailleurs; que les Lieutenans civil, & criminel, l'Avocat & le Procureur du Roi au Chatelet, en habits de Cérémonie, & douze Commiſſaires au nom de toute la Ville, doivent ſe rendre à l'Egliſe avant la Proceſſion, & là s'obliger, par ſerment & par écrit, de l'accompagner, & de ne la point perdre de vûe, qu'elle n'ait été raportée & remiſe en ſa place; & que la Chaſſe de St. Marcel qui eſt gardée à Nôtre Dame, ſera portée ſur le Maître-Autel de Sainte Genevieve un peu avant la Proceſſion. 1709.

On la porte en proceſſion.

Le 16. de Mai, toutes les Cours, & le Corps de Ville ſe rendirent à l'Abbaïe de Sainte Genevieve, où arrivérent peu après les ordres religieux, toutes les Paroiſſes & les Collegiales de Paris, l'Archevêque, & le Chapitre de la Cathedrale. Après les formalitez & les priéres accoutumées, les ordres Religieux & les Paroiſſes commencérent la Marche ſelon leur rang. Le Chapitre de Nôtre Dame & celui de Ste Genevieve, alloient enſemble le prémier à la Gauche avec la chaſſe de St. Marcel, le ſecond à la Droite, avec celle

1709. celle de la Sainte. Le Parlement & la Cour des Aides ſuivoient l'Abbé : la Chambre des Comptes & les Corps de Villes marchoient aprés l'Archevêque. Les ruës étoient pleines d'une affluence de peuple, qu'attiroit la curioſité où la devotion. Quand les Chaſſes furent placées dans le Chœur de Nôtre Dame au lieu qu'on leur avoit préparé, on fit les priéres qui durérent juſques á quatre heures àprès midi, aprés quoi on partit de la Cathedrale dans le même ordre qu'on étoit venu, & lorſque l'on fut arrivé au petit Pont, les Chaſſes & les deux Chapitres ſe ſeparérent, & s'en retournérent chacun dans ſon Egliſe.

Progrès en Eſpagne.

Si quelque choſe étoit capable de conſoler le Roi du triſte état où il voioit ſes ſujets, c'étoit ſans doute la ſituation favorable où étoient en Eſpagne les affaires de ſon Petit fils. Le Général Stanhope avoit tenté inutilement d'introduire du ſecours dans le Chateau d'Alicante : ſon Eſcadre s'étant préſentée, le 17. d'Avril devant cette Ville qu'elle canonna durant quelques heures, n'en retira point d'autre avantage que

ce

celui de procurer une Capitulation 1709.
honorable à la Garniſon, qui s'embarqua ſur ſon Eſcadre le lendemain & fut tranſportée à Barcelone, je paſſe quelques Places que le Comte d'Eſtain reduiſit en Arragon, pour venir à la Bataille que le Comte de Galloway perdit malgré la ſuperiorité de ſon Armée.

Ce Comte informé que le Marquis de Bai avoit paſſé la Guadiana au deſſus de Badajoz avec un Corps de quinze mille Hommes, ſe mit à la tête de l'Armée Portugaiſe qui, groſſie par les Troupes Angloiſes & Hollandoiſes, pouvoit être forte d'environ dix ſept mille Hommes d'Infanterie & de cinq mille chevaux, ſans y comprendre les milices, & ſe mit en mouvement pour l'aller chercher. Les deux Armées en vinrent aux mains le 7. de Mai, dans la Plaine de Gudinna à deux journées d'Elvas. Le Comte de Gallovvai fit tout ce qu'on devoit attendre d'un Général auſſi brave & auſſi experimenté qu'il eſt ; mais il fut ſi mal ſecondé par la Cavalerie Portugaiſe, qu'il vit l'Infanterie de cette Nation rompue par la Cavalerie Eſpagnole

1709. pagnole qui l'attaqua le ſabre à la main, & qui après un grand carnage, la mit en fuite. Trois Bataillons Anglois à ſavoir Batimore, Stanwich & Gallovvai furent coupez, ſans pouvoir rejoindre le Corps d'Armée, & furent faits Priſonniers de Guerre: Une groſſe pluie qui ſurvint, n'empêcha point qu'on ne pourſuivit les fuiards pendant deux heures. La nuit leur fut plus favorable, & les déroba à la fureur des Eſpagnols à qui ils abbandonnoient vingt ſix piéces de Canon, ſept Drapeaux, huit Etendards, & leurs Bagages. Le Comte de St. Juan, Meſtre de Camp général de la Cavalerie Portugaiſe, un Marêchal de Camp, & divers autres Officiers de marque des Troupes Angloiſes, furent faits Priſonniers. Le Comte de Gallovvai faillit lui même à en accroître le nombre, & ſe retira avec les debris de ſon Armée ſous le Canon d'Elvas, pendant que le Général Eſpagnol étendoit les Contributions à la Gauche de la Guadiana, & ſe rendoit maître du Château d'Alconchel dont le Commandant & la Garniſon ſe rendirent Pri-

Priſonniers de Guerre le 1. de Juin. 1709.
Delà le Marquis de Bai alla bloquer Olivença malgré le Renfort de cinq Bataillons que le Comte de Gallovvai y avoit jettez après ſa défaite, il detruiſit le pont par où cette Ville avoit communication avec Elvas; mais après quelques legers ſuccès auxquels je ne m'arrêterai point, les extrêmes chaleurs obligérent dès le mois ſuivant les Armées d'entrer en Quartiers de rafraichiſſement, & les Portugais abbandonnérent alors Valencia d'Alcantara, qu'ils demantelérent auparavant. La naiſſance d'un ſecond fils de Philippe V. répandit dans l'Eſpagne une joie que ſa mort arrivée huit jours après convertit en Dueil. Il fut baptiſé par le Patriarche des Indes, & nommé Don Philippe.

Philippe renvoie les Troupes Françoiſes. motifs de ce Renvoi.

Ce fut en ce tems-là que ce Monarque renvoia à ſon Aieul les Troupes Françoiſes qu'il avoit à ſon ſervice : deux motifs également puiſſans concoururent à lui faire prendre ce deſſein. La lecture des Préliminaires avoit fait comprendre combien il lui étoit important que la France ſe ſervît de toutes ſes forces

1709. ces pour obtenir d'autres Conditions, & le Conſeil de Madrid entrant dans ces vuës, jugea que Sa Majeſté Très-Chrétienne pouvoit bien retirer vingt quatre Bataillons, & vingt ſept Eſcadrons pour renforcer ſes Armées de Rouſſillon & de Dauphiné, en laiſſant ſeulement vingt neuf Bataillons à la ſolde d'Eſpagne, ſous le Chevalier d'Asfeld qui devoit les commander en qualité de Lieutenant Général. L'autre raiſon étoit que Bezons nouvellement élevé à la dignité de Marêchal de France, & nommé pour commander les Troupes Françoiſes en Catalogne en l'abſence du Duc d'Orleans, n'empêcha point le Comte Gui de Staremberg de paſſer la Segre & de prendre Balaguer. Ce deſavantage qui provenoit de la meſintelligence ſurvenue entre le Marêchal de Bezons, & les Généraux Eſpagnols, qui refuſoient de lui obéir, auroit attiré de plus grandes pertes, ſi Philippe ne fut accouru en Poſte pour remedier à ce deſordre par ſa préſence qui ſuſpendit les diſputes. Il donna ſes ordres & laiſſa le Commandement au Marêchal qu'il hon-

nora

nora de la Toiſon d'or, & repartit 1709.
pour Madrid ; plus content encore du Duc de Noailles qui reſſeroit de plus en plus les Alliez en Catalogne.

La vérité dont l'Hiſtoire ſe fait un devoir indiſpenſable, ne me permet pas de ſuprimer, ni de garantir un bruit qui courut en ce tems-là, que le Duc d'Orleans regardant la Couronne d'Eſpagne, comme un bien perdu pour la Maiſon de Bourbon, par la fermeté avec laquelle les Alliez étoient réſolus d'en priver le Duc d'Anjou, il fit faire quelques ouvertures pour ſe la faire donner en ce cas, & que ce fut pour cette raiſon qu'il n'alla plus commander l'Armée en Eſpagne.

Philippe V. eut encore une autre mortification cette année. La tendreſſe paternelle que le Pape lui avoit témoignée, n'avoit pu lui procurer d'autre bien que de calmer les conſciences de quelques Eſpagnols ; mais il ſavoit qu'il n'avoit pas tenu au Pontife qu'il n'en retirât de plus grands. Après que les Impériaux eurent ſoumis l'Italie, ils juſtifiérent les preſſentimens de Clement

Brouilleries entre les Cours de Rome & de Madrid.

1709. ment XI. par la maniére dure dont ils traitérent l'Etat Eccleſiaſtique. Envain il les menaça des foudres du Vatican, il fit même quelques levées pour ſe defendre; efforts que ne purent ſeconder les deux Couronnes trop occuppées à repouſſer ceux de leurs Ennemis. Il ne put faire autrement que de reconnoître Charles III. pour Roi d'Eſpagne. Philippe n'ignoroit pas que le Pape n'avoit point été libre de le refuſer; mais quoi qu'il le juſtifiât dans ſon cœur, la raiſon d'Etat vouloit qu'on lui en marquât ſon reſſentiment. Peut-être même que le Conſeil de Madrid eût ſouhaité de voir les Impériaux encore plus irritez contre le Pape, s'attirer la haine des Catholiques zèlez, par la rigueur exercée contre le Pere commun des fidelles. On interdit par Arrêt du Conſeil d'Eſpagne tout Commerce avec la Cour de Rome, avec deffence d'envoier aucun argent à la Daterie, ſous des peines très-rigoureuſes. L'Arrêt portoit de plus que durant l'interdiction, les Prélats, & ſuperieurs des Ordres ne feroient aucun uſage des Brefs, Lettres, ou Ordonnances

ces émanées de la Cour de Rome, 1709.
& ſeroient tenus de les remettre entre les mains du Cardinal Porto-Carrero pour en faire ſon raport à Sa Majeſté. Ce Prélat étant mort à Madrid le 14. de Septembre, le Roi d'Eſpagne nomma à l'Archevêché de Tolede, l'Archevêque de Sarragoſſe, dont le Siége fut donné à D. Alonzo Pimentel ; & les Benefices de ce dernier furent conferez à l'Abbé Molinez Doien des Auditeurs de Rote à Rome. Les ordres de la Cour ne leur permirent pas de ſe pourvoir à la Daterie pour avoir les Bulles. Le chagrin de la Cour de Rome ne trouva de priſe que ſur l'Auditeur, qu'elle ſuſpendit de ſes fonctions, & priva de l'entrée du Palais : Telle fut la ſource des perſecutions qu'il eſſuia de cette part, pour obéir à ſon Roi. Peut être même l'eût-on plus mal traité devant un Tribunal inflexible quand il s'agit de ſes interêts temporels, s'il n'eût pas été revêtu du Caractere de Miniſtre de Sa Majeſté Catholique depuis le départ du Duc d'Uceda ſon Ambaſſadeur qui avoit quité Rome le 8. de Mài, ſans prendre

1709. dre congé. Voions ce qui ſe paſſoit ailleurs.

Le Roi donne la charge de Sécretaire d'Etat à Voiſin.

Les apparences de Paix s'étant évanouies par le retour du Préſident Rouillé, le Marquis de Chamillard, non content d'avoir reſigné le département des Finances, remit auſſi entre les mains du Roi ſa charge de Secretaire d'Etat pour le département de la Guerre, & ſon fils qui en avoit obtenu la ſurvivance, en donna auſſi ſa demiſſion au Roi qui augmenta de vingt mille livres les penſions du Pere, en accorda au fils une de douze mille, & nomma Voiſin (1) Créature de la Maintenon pour remplir ce Miniſtere.

Les Alliez en dictant les Préliminaires qu'ils vouloient faire ſigner à Sa Majeſté Très-Chrétienne, & dont les Conditions devoient faire attendre un refus preſque inévitable, n'avoient rien épargné pour obtenir de la force ce qu'ils n'oſoient encore ſe promettre de l'abbaiſſement où la France étoit reduite. Dans les

(1) *Daniel François Voiſin du Pleſſis de la Noraie, Conſeiller d'Etat & Directeur Général de St. Cyr.*

les Païs-Bas ils avoient, outre un Camp volant de dix Bataillons & de douze Eſcadrons, deux Armées, l'une ſous les ordres du Prince Eugéne de cent huit Eſcadrons & de ſoixante ſix Bataillons, l'autre ſous le Duc de Marlborough de ſoixante trois Bataillons & de cent quatre Eſcadrons, qui ſe joignant en un ſeul Corps, firent une Armée la plus formidable qui eut encore paru dans les Païs-Bas. Celle de France qui faiſoit à peine deux tiers de celle-là, étoit commandée par le Marêchal de Villars, à qui il ne manquoit plus que de ſignaler ſa valeur en Flandres, comme il avoit fait en Allemagne & en Dauphiné. Son quartier général étoit à Anai Abbaïe ſituée entre Lens & Pont-à-Vendin. Un Retranchement qu'il fit faire depuis le Marais de Vingle, joignant le Canal de Douai, s'étendoit juſqu'au Marais de Cambrin, flanqué par des Redans avec une baterie à chacun. Ce Retranchement étoit bordé de ſon Infanterie qui ne pouvoit former qu'une ligne à la reſerve de trois Brigades poſtées en ſeconde ligne, une au Centre & une à chacu- 1709.

Campagne de Flandres.

1709. ne des deux Ailes. Il avoit placé la Cavalerie derriére, pour ſoutenir ſon Infanterie. Il fit raſer le Village d'Auchi, couper les arbres & les haies, entre ſon Camp & la Baſſée, afin que rien n'embaraſſât le Champ de Bataille, ſi les Ennemis venoient l'attaquer; comme leurs préparatifs & leur ſuperiorité s'embloient l'en menacer. Le Prince Eugéne & le Duc de Marlboroug après avoir fait la revue de leurs Armées le 20. & le 21. de Juin, ſe mirent en mouvement le 26. La Droite commandée par le Prince Eugéne marcha ſur Wavrin entre Lille & la Baſſée. La Gauche s'étendit ſous les ordres du Duc de Marlboroug au de-là de la Marque, où deux attaques devoient ſe faire l'une à Berclau, & l'autre à Pont-à-Sault, entre Pont-à-Vendin & Douai, pendant que le Prince Eugéne attaqueroit par la Baſſée. On s'attendoit à une Bataille, ou plutôt, à une Victoire des Alliez dont la priſe d'Ipres devoit être le fruit. Cette conquête étoit regardée comme une ouverture néceſſaire pour leur faciliter l'entrée dans l'Artois & le Boulon-

lonnois, & ouvrir la Communication avec la mer. Mais ils avoient à faire à Villars dont la contenance, & les ordres qu'il donna pour la ſureté d'Ipres, amortirent le feu de deux habiles généraux, & les firent reſoudre à ſe retirer, plutôt que de l'attaquer dans un Poſte, où un Général tel que lui étoit preſque aſſuré de vaincre: Une retraite, à la vue d'une Armée ſi inferieure, ne ſe pouvoit juſtifier que par une entrepriſe d'éclat. 1709.

L'attente d'une Bataille avoit obligé Villars à renforcer ſon Armée aux dépends des Garniſons. Celle de Tournai étoit affoiblie, & ils réſolurent d'en faire le Siége. Ils décampérent le 26. de Juin, & quelques Détachemens de Cavalerie & de Dragons furent chargez d'inveſtir cette Place, ce qu'ils exécutérent le 27. Le Duc de Marlboroug y arriva le lendemain, & fit travailler aux Lignes de Circonvallation & de Contrevallation, & le Prince Eugéne content de l'honneur dont la priſe de Lille l'avoit couvert la Campagne précedente, lui laiſſa les détails du Siége, & commanda l'Armée d'obſervation. Siége de Tournai.

1709. Hautefort de Surville avoit eu part à la défenſe de Lille. Un ſort favorable à la France avoit voulu que ce Lieutenant Général vît par ſes yeux un exemple de tout ce que peut imaginer un heros pour la défence d'une Ville aſſiegée. Il avoit outre cela Saint Pierre & Megrigni Gouverneur de la Citadelle. La Tranchée fut ouverte la nuit du 7. au 8. de Juillet, en trois endroits differens, à ſavoir l'un contre la Citadelle, les deux autres contre la Ville entre les Portes de St. Martin & des Fontaines. Villars ne les vit pas plûtôt engagez à ce Siége, que pour ſe conſerver un libre paſſage ſur la Lis au deſſus de Menin, il envoia le Comte d'Artagnan avec un Détachement, favoriſé par une partie de la Garniſon d'Ipres, pour reprendre le Poſte de Varneton que les Alliez occupoient depuis la derniére Campagne. Seize cents Hommes qui en faiſoient toute la Garniſon furent ſi bruſquement attaquez, qu'après quelques volées de Canon, ils voulurent paſſer la Riviére & abbandonner leur Poſte; mais ils ne purent éviter d'être faits Priſonniers

de

de Guerre ; un Corps que le Prince 1709.
Eugéne envoia pour les ſoutenir, n'étant arrivé qu'après la perte de ce Fort. Le Marêchal perſuadé que les Ennemis ne ſongeoient plus à Ipres, alla camper le long de la Scarpe, aiant la Droite à Douai, &. la Gauche à Pont-à-Rache, & le Chevalier de Luxembourg fut détaché avec dix mille Hommes, pour s'aller mettre entre Quevrain, Mons, Valenciennes, Condé & le Queſnoi, afin d'empêcher que les Aſſiégeans ne fiſſent des courſes de ce côté. Villars fut averti d'un deſſein des Ennemis qui lui fit changer de meſures. Il ſçeut qu'ils avoient réſolu de bloquer la Citadelle de Tournai, auſſi-tôt après la reduction de la Ville, tandis que le gros de l'Armée paſſeroit la Scarpe entre St. Amant & Marchiene, pour s'aller camper entre Bouchain & Marchiene. Telle eſt la ſituation avantageuſe de ce Camp, qu'ils y auroient trouvé du fourage en abondance, & bloqué en même tems Condé & Valenciennes. Pour les prévenir, Villars paſſa la Scarpe au deſſous de Douai, & le
24. il avança ſa Gauche à Marchie-

1709. ne, ſa Droite ſur l'Eſcaut entre Valenciennes & Condé, aiant devant lui le Bois de Vigoigne. Le Comte d'Artagnan qu'il avoit laiſſé dans ſon Camp d'Anai près de Lens, lui envoia une partie de ſes Troupes. Le Poſte de l'Abbaie de Haſnon ſur la Scarpe avoit une Garniſon de deux cens Hommes; le Chevalier Albergotti Brigadier, chargé de les chaſſer de là, fut tué au commencement de l'action, mais le Chevalier de Nangis qui prit ſa place auſſi-tôt, les fit Priſonniers de Guerre.

Cependant la Tranchée étoit ouverte depuis la nuit du 7. au 8. de Juillet, devant Tournai, en trois endroits differents, & chaque attaque étoit commandée en Chef par les Généraux Lottum, Schuylembourg, & Fagel qui avoient ſous eux chacun trois Lieutenans Généraux, & trois Majors Généraux, & tous enſemble étoient ſubordonnez au Duc de Marlboroug. Dix Bataillons montoient la Tranchée tous les jours, quatre à la premiére attaque & trois à chacune des deux autres. Le Marquis de Surville avoit une Garniſon

trop

trop foible, vû l'étendue de ſa Place, 1709.
pour riſquer dans des ſorties les Troupes aſſez fatiguées par trois attaques à la fois. Tout ce qu'il pouvoit faire n'étoit que de diſputer le terrain, & d'incommoder les Aſſiégeans par un feu continuel. Le 13. une bombe tombée dans le parc de l'Artillerie des Aſſiégeans, alluma quelques bombes & fit beaucoup de deſordre, le feu aiant fait ſauter pluſieurs barils de poudres : mais ce malheur ne fut d'aucune utilité aux Aſſiégez, qui firent jouer le 18. une Mine ſous les ruines de laquelle fut renverſée une Baterie de dix ſept Mortiers, avec les Officiers & les Soldats qu'elle enſevelit. L'attaque du Général Lottum fut continuée le 24 ; & la nuit du 26. au 27. ſes Troupes ſe logérent ſur le Chemin-couvert devant la Porte de Valenciennes, & ſecondées par le grand feu qui fut fait en même tems à l'attaque du Général Fagel, elles ſe poſtérent ſur l'épaulement & le ravelin ; le ſoir ſuivant Schuylembourg ſe rendit maître de l'ouvrage à Cornes & du Baſtion détaché. Une ſortie que le Marquis de Surville vou-

1709. lut faire pour reprendre ces ouvrages, ne lui aiant pas réuſſi, les Brêches étant d'ailleurs aſſez grandes pour donner un Aſſaut Général aux trois attaques, il fit battre la Chamade le 28. au ſoir.

Capitulation de Tournai.

Il y eut, comme à Lille, une Capitulation pour les gens de Guerre, & une autre pour les Habitans. Par la premiére il fut reglé que la Porte de Lille ſeroit livrée le 30. au matin, & que la Garniſon entrant le 31. dans la Citadelle, livreroit la Ville aux Alliez; que les Malades & les Bleſſez, avec leurs Medecins, Chirugiens &c. ſeroient tranſportez à Valenciennes ſix jours après la Signature de la Capitulation, par le chemin le plus court; mais les Alliez ſe reſervérent d'en prendre les noms & les qualitez pour leur faire ſuivre le ſort de la Garniſon de la Citadelle, & d'en tirer les Deſerteurs; que les chevaux & équipages de la Garniſon ſortiroient de la Ville le 31. pour être conduits en ſûreté à Valenciennes, auſſi bien que l'Etat Major, les femmes, les enfans & familles des Officiers, le Directeur des Poſtes & ſes Commis. Je n'en-

n'entrerai point dans le détail des Conditions que demandérent les trois Etats de la Ville, les Etats du Tournesis, le Parlement & la Chancellerie de Tournai, parce que la plus part des Articles furent ou accordez provisionellement, ou remis à un examen ulterieur. En conservant la Religion dominante, les Vainqueurs exigerent des lieux destinez au culte divin selon la Religion Protestante, tant pour ceux de la Garnison, que pour les autres qui y voudroient assister. 1709.

La Capitulation militaire fut exécutée à la lettre, & Surville entra le lendemain (1) dans la Citadelle avec trois mille cinq cens Hommes d'Infanterie, & cinq cens Dragons à pied, & le soir du même jour les hostilitez recommencérent contre la Citadelle. On couvint verbalement de ne faire aucune attaque du côté de la Ville. Les Alliez firent une tentative pour conquerir cette Citadelle, l'un des plus beaux ouvrages de l'univers, sans la ruiner, & en épargnant le monde qu'ils prévoioient qu'elle

Siége de la Citadelle.



(1) *Le 31. de Juillet.*

1709. qu'elle leur alloit couter. Ce fut de propoſer que les hoſtilitez ceſſant de côté & d'autre, la Citadelle ſeroit ſeulement bloquée, & que ſi le 5. de Septembre, elle n'étoit pas dégagée par l'Armée de France, Surville la rendroit aux Alliez. C'étoit les propoſitions dont étoit apparemment chargé Ravignan Maréchal de Camp, ſorti le 4. d'Août, de la Citadelle, pour ſe rendre auprès de Villars, & delà à la Cour de France. Mais le Miniſtere n'eût guéres d'envie de conſentir à un accord qui ne tendoit qu'à conſerver pour les Ennemis une Forteresſe déja perdue pour la France, & à épargner des Munitions dont ils devoient profiter. Le feu de l'attaque redoubla, & les Bombes ruinérent les dedans de la Place, pendant que les Aſſiégeans avançoient les Approches, malgré les Mines que les François faiſoient jouer.

Propoſition des Alliez rejetée par la France.

Villars ſe regloit toujours ſur l'Armée du Duc de Marlboroug renforcée par une partie des Troupes du Siége, & mettoit tout ſon ſoin à l'empêcher de penetrer ; le terrain n'étant pas propre à un engagement gé-

Mouvemens des Armées.

général. C'étoit tout ce qu'on pouvoit attendre de lui dans cette occurrence. 1709.

Les Armées d'Allemagne s'étoient bornées à de moindres entrepriſes. Au commencement de Juin, le Maréchal d'Harcourt qui commandoit ſur le Rhin, l'avoit fait paſſer à ſes Troupes en trois diferens endroits, au Fort de Kehl, à Druſenheim & au Fort-Loüis; laiſſant un Corps pour garder les Lignes de Lauterbourg: ſon deſſein étoit de faire ſubſiſter ſa Cavalerie aux depends des Allemands, en attendant que la moiſſon fût faite en Alſace. Son ſéjour fut plus court qu'il ne penſoit, & dès la fin du même mois, il repaſſa le Rhin, tant à cauſe que le débordement de ce fleuve avoit inondé une partie de la Campagne voiſine, que parce que ſon Armée ſe trouva trop affoiblie par les Détachemens qu'il eut ordre d'envoier en Flandres. Il ne rentra pourtant dans ſes Lignes que le 11. d'Août. L'Electeur de Hannovre dont les Cours de Vienne & de Londres avoient calmé le mécontentement, s'étoit réſolu à reprendre le Commande- Campagne ſur le Rhin.

1709. ment des Troupes de l'Empire, & marchoit avec une Armée ſuperieure de dix mille Hommes à celle de France. Il paſſa le Rhin près de Philipsbourg le 7. & le 8. d'Août, & fit quelques mouvemens, comme s'il eût voulu attaquer les Lignes des de Weiſſenbourg & de Lauterbourg; mais il en fut detourné par la bonne contenance du Maréchal qui avoit raſſemblé la plus grande partie des Troupes que la France avoit alors en Alſace. Un plus grand deſſein avoit fait faire cette démarche à l'Electeur, & il avoit formé une entrepriſe bien plus importante, s'il eût pû y réuſſir. Il vouloit s'ouvrir une Communication dans la Haute Alſace pour penetrer dans la Franche-Comté, à la faveur des mouvémens du Duc de Savoie dont l'Armée s'étoit déja avancée juſqu'à Anneci pour paſſer le Rhône.

Bataille de Rumersheim où le Comte de Merci eſt defait par le Comte du Bourg.

Pour cet effet le Comte de Merci à la tête de cinq mille Cuiraſſiers Impériaux paſſa le 20. d'Août ſur les terres du Canton de Bâle, & entra le 21. dans la Haute Alſace, s'avançant à la Hauteur de l'Iſle de Nieubourg entre Briſac & Huningue

gue. Le Comte du Bourg Lieute- 1709.
nant Général parti des Lignes le 20. avec trois Eſcadrons, étant arrivé près du Nouveau Briſac, aprit que les Imperiaux s'étoient fait un paſſage par la Suiſſe, & eut peur que le Brigadier des Roſeaux ne fût enlevé dans cette Iſle où il commandoit cinq Eſcadrons & deux Bataillons, pour garder le paſſage du Rhin. Il lui envoia donc trois ordres conſécutifs de le venir joindre inceſſamment, & cette retraite ſe fit en bon ordre à la vûë même du Comte de Merci, qui occupa l'Iſle, & fit paſſer quelques Troupes, aiant laiſſé environ trois mille Hommes d'Infanterie pour garder le Pont & l'Iſle. Le 24. le Comte du Bourg reçut huit Eſcadrons que lui envoioit le Marêchal, & le lendemain il ſe vit joint par quatre Bataillons auxquels on avoit fourni des Chariots à Strasbourg pour hâter leur Marche. Ce fut avec cette petite Armée que le Comte du Bourg ſe mit en marche le 26. à cinq heures du matin, n'aiant avec lui que dix huit Eſcadrons tant Dragons que Cavalerie, & ſix Bataillons dont on avoit tiré quatre

cens

1709. cents Grenadiers pour les mettre à la tête. On ne peut juſtifier l'imprudence qu'eut alors le Comte de Merci ; car il lui étoit aiſé de ſe tenir dans ſon Poſte, qui depuis l'établiſſement du Pont qu'il avoit jetté, ne pouvoit être forcé, à moins que le Comte du Bourg ne reçût de plus grands renforts : auquel cas l'Electeur de Hannovre étoit le maître de forcer le Maréchal dans ſes Lignes. Merci aima mieux par une bravoure à contre-tems aller à la tête d'environ neuf mille Hommes à la rencontre de du Bourg qu'il trouva entre Hormeſtat & Rumersheim, à demie lieue de l'Iſle de Nieubourg. L'action fut plutôt engagée qu'il ne penſoit ; & deux Bataillons ſoutenus de quelque Cavalerie qu'il envoia pour s'emparer d'un Poſte dont il avoit connu trop tard l'importance, furent repouſſez, & un Regiment François commandé pour remplir un vuide, fut chargé par cinq Eſcadrons d'Impériaux, & en ſoutint le feu ; le Comte du Bourg aiant commandé à ſes Troupes de donner la Baionnette au bout du Fuſil, ſans tirer. Cette action qui fut decidée

Le Comte de Merci eſt batu.

en

en demie heure à l'avantage du Comte du Bourg, couta aux Allemands douze Drapeaux, deux Etendars, une Paire de Timbale, le peu d'Artillerie qu'ils avoient & les Equipages du Comte de Merci. Sa Caſſete remplie de papiers importants ne fut pas la partie la moins précieuſe de ce butin; elle fut envoiée à Verſailles, & on y aprit alors quel avoit été le projet de cette jonction dont j'ai parlé. Le Pont par où les Troupes vaincues voulurent regagner l'autre côté du Rhin, étant rompu, il y perit beaucoup de Cavaliers qui ſe noiérent, & les débris du Détachement eurent peine à repaſſer avec le Comte de Merci, & à ſe ſauver par le même chemin qu'ils étoient venus. L'Electeur de Hannovre voiant ſon projet manqué, ſe retira dans ſes Lignes d'Etlingue. Un Cordon-bleu fut la recompenſe du Comte du Bourg; & le Marquis d'Anlezi qui s'étoit ſignalé dans cette action, & en avoit porté la nouvelle au Roi, fut gratifié d'une Commanderie de St. Loüis à laquelle eſt attaché un revenu de trois mille livres. 1709.

Défaite du Roi de Suelà.

Ce fut à peu près dans ce tems-

1709. de par les Moſcovites.

là qu'on apprit le grand changement qui venoit d'arriver dans les affaires du Roi de Suéde. La France le plaignit d'avoir été chercher ſi loin une défaite qui l'expoſoit lui & ſon Roïaume aux plus grands dangers, & remetoit ſur le Trône de Pologne un Prince trés-zelé pour la grande Alliance. Elle regarda la déroute du Roi de Suéde, comme un malheur qu'il s'étoit attiré de gaieté de cœur, en quitant des lieux où il étoit invincible, perdant l'ocaſion qui lui avoit été donnée, d'impoſer à toute l'Europe la néceſſité de faire une Paix équitable, & de s'en faire l'arbitre. Revenons à la Citadelle de Tournai.

Suite du Siége de la Citadelle de Tournai.

Les Aſſiégeans qui n'avoient eu d'abord qu'une attaque, en firent une ſeconde le 8. d'Août, ſous les ordres du Général Schuylembourg; & les Approches ſe firent par la ſappe, précaution néceſſaire devant une Place minée & contreminée. Le grand nombre des Soldats qu'ils perdoient obligea le Prince Eugéne & le Duc de Marlboroug de détacher neuf Bataillons pour renforcer l'Armée du Siége qui ſe vit alors de

vingt-deux Bataillons, ſous neuf 1709.
Lieutenans Généraux, & dix Brigadiers, à l'attaque de Lottum ; & de treize Bataillons ſous neuf Majors Généraux à l'attaque du Généneral Schuylenbourg, ſans compter quatre Bataillons qui étoient en Garniſon dans la Ville. Le Marquis de Surville, & Megrigni diſputérent le terrain, enſeveliſſant ſouvent l'Ennemi ſous les ruines des ouvrages qu'il croioit avoir gagnez ; mais quand ils virent leurs Munitions de Guerre épuiſées, & leur Garniſon plus affoiblie encore par les maladies, que par le feu des Alliez, ils demandérent à capituler le 31. d'Août. Les ôtages étoient donnez & Surville s'attendoit à une Capitulation honorable ; on exigea de lui que ſa Garniſon ſe rendroit Priſonniere de Guerre à diſcretion : ce qui rompit la Négociation, & fit recommencer les hoſtilitez juſqu'au 3. de Septembre à des Conditions plus moderées : A ſavoir „ que tous les » Officiers & Soldats qui ſortiroient » de la Citadelle le 4. de Septem» bre, ſeroient remplacez chacun » ſuivant leur Rang, par un pareil

» nom-

1709. » nombre des Priſonniers, que les » François avoient faits ſur les Al- » liez en Flandre, & qu'en atten- » dant que cet échange fût fait, les » Officiers, ni les Soldats ſortant de » la Place, ne pourroient point ſer- » vir dans les Troupes; qu'on laiſ- » ſeroit à la Garniſon épées & ba- » gages, & qu'elle ſeroit proviſion- » nellement conduite à Douai en » toute ſureté; que dans quinze » jours, tous les Priſonniers faits à » Warneton par les François, ſe- » roient renvoiez à Tournai; que » juſqu'à ce que cet échange fût fait, » le Marquis de Surville & les au- » tres Officiers de la Garniſon, reſte- » roient en ôtage à Tournai; que » s'il ne ſe trouvoit pas parmi les » Priſonniers François des Géné- » raux des Alliez du rang de ceux » qui étoient dans la Citadelle, pour » le remplacement des Officiers Gé- » néraux François, on leur permet- » troit néanmoins d'aller en France, » à condition de ne pas ſervir juſ- » qu'au remplacement. »

Mouvement de l'Armée des Alliez.

Le même jour que la Capitulation fut ſignée, les Alliez étant informez de la foibleſſe de la Garniſon qui étoit

étoit à Mons, & que de plus la Maiſon de l'Electeur de Baviére qui y faiſoit ſon ſéjour depuis quelque tems, en avoit conſumé une partie des Proviſions ; un Corps de Cavalerie avec de l'Infanterie en croupe partit ſous les ordres du Prince de Heſſe-Caſſel, pour ſe ſaiſir du paſſage de la Haine & inveſtir Mons ; & le lendemain toute l'Armée ſe mit en Marche de ce côté, ne laiſſant à Tournai que vingt ſix Bataillons avec quelque Cavalerie, pour aſſurer cette conquête. Le principal deſſein du Prince Eugéne étoit de ſurprendre l'Electeur de Baviére, qui n'en ſortit en effet que lorſqu'il eut avis de la Marche des Alliez vers cette Ville. Le Détachement du Prince de Heſſe-Caſſel ne put s'emparer du paſſage de St. Guilain, étant prévenu par Puiſegur ; ainſi il fut obligé de paſſer la Haine au deſſus d'Havré ; où l'Armée des Alliez arriva le 7. 1709.

Le Marêchal de Villars averti le 5. que l'Armée Ennemie avoit décampé d'Orchies, qu'elle paſſoit l'Eſcaut, & ſe préparoit au Siége de Mons, raſſembla ſon Armée étendue Celui de l'Armée de France.

1709. due le long de la Deule & de la Ligne de Cambrin. Il paſſa l'Eſcaut auprès de Valenciennes, & campa le 6. à Quevrain, & le lendemain il paſſa la Riviére de Hoſnau, & campant ſur deux Lignes. Il ſéjourna le 8. afin de diſtribuer le pain à l'Armée qui ſe mit en mouvement pour déboucher dans la Plaine de Mons par les bois. Les Alliez reſolus de le prévenir s'étoient avancez, & occupoient les Poſtes le long des bois de Blangis, de Sart & de Jean-Sart.

Le 9. les deux Armées préluderent par les Canonades, & reſtérent en Bataille une partie de la nuit. Le lendemain un Détachement François de quinze cents Chevaux s'avançant pour reconnoître la ſituation des Ennemis, en trouva un autre qu'il pouſſa juſqu'à leur piquet, & ce ſuccès quoique leger parût être un préſage de la Victoire pour laquelle les deux partis faiſoient toutes les diſpoſitions poſſibles. Les Généraux des Alliez comptant ſur une action générale, apellérent les Troupes laiſſées à Tournai, & la Garniſon d'Ath, qui ne purent arriver

ver qu'aprés que la Bataille fut com- 1709.
mencée. Leur Armée ne laiſſoit pas d'être ſuperieure à celle de France de quarante deux Bataillons, ſans parler de la Cavalerie, & de l'Artillerie qu'ils avoient en plus grande quantité.

L'Armée de France au contraire avoit l'avantage du terrain, par les bois qui la couvroient & par les Retranchemens qu'elle s'étoit faits derriére des abbatis d'arbres; mais d'un autre côté cette diſpoſition ôtoit à la Cavalerie la liberté d'agir; outre que les Bataillons ne pouvoient, ni ſe manier dans le bois, ni ſe rallier ſi facilement. Ce fut dans cette diſpoſition que les Marêchaux de Villars & de Bouflers attendirent l'événement de cette grande journée. Le prémier aiant le Commandement général, ceda l'Aile droite à ſon Collegue, & ſe reſerva la Gauche. La veille de la Bataille il y avoit eu au matin un grand Brouillard, & comme il en fit un pareil le 11. l'Armée de France ne douta point que les Alliez ne s'en ſerviſſent pour la ſurprendre; mais auſſitôt qu'il ſe diſſipa, un peu avant huit

1709. huit heures, le Canon commença de part & d'autre à tonner avec plus de furie que les deux jours précédents.

Bataille de Blangis.

Une Colomne des Alliez de pluſieurs Bataillons de front, marcha droit au bois de la gauche des François, & l'attaqua avec beaucoup d'activité. Villars la reçut d'une fermeté qui repouſſa l'Ennemi, avec une deſtruction preſque totale des prémiers Bataillons qui attaquérent, mais le terrible feu de ceux qui les ſoutenoient, l'obligea de ceder enfin un peu de terrain, après l'avoir opiniâtrement diſputé plus de deux heures. D'un autre côté l'Infanterie Ennemie aiant formé une nouvelle attaque par le petit bois de la droite, fit d'abord plier quelques Bataillons qui y étoient retranchez ; cependant la Maiſon du Roi qui les protegeoit les ramenant à la charge, & la préſence de Bouflers les ranimant, ils reprirent leur Poſte & repouſſérent l'Ennemi. Le reſte de l'Infanterie de la Droite, fit pareillement plier toute la Gauche des Alliez, & conſerva ſon avantage juſqu'à la fin de l'action.

Dans

Dans ces entrefaites Villars s'étant porté à l'endroit de la Gauche qui avoit le plus vivement attaqué, y fit venir quelques Brigades du Centre & de la Droite, au moien deſquelles Albergotti attaqua ſi vigoureuſement les Ennemis, qu'il les repouſſa aſſez loin & preſque juſques hors des bois. Ce fut alors que les Troupes rappellées d'Ath & de Tournai arrivérent, & firent une ſeconde charge ſi furieuſe, que l'Infanterie de la Gauche reperdit peu à peu le terrain qu'elle venoit de regagner. Villars déja bleſſé d'un coup de feu au deſſous du genou, étant contraint de ſe retirer, & Albergotti en aiant reçu auſſi un à la Cuiſſe, l'Infanterie privée de leurs ordres, & de leur exemple, ſe retira hors du bois. 1709. Le Maréchal de Villars y eſt bleſſé.

Les Alliez cependant continuoient de faire un grand feu d'Artillerie ſur la Cavalerie Françoiſe qui étoit dans la plaine, & ſe trouvant maîtres des Poſtes que la Gauche venoit d'abbandonner, ils avancérent des Batteries croiſées qui faiſoient un grand deſordre dans les Eſcadrons, pendant qu'ils marchoient en Bataille aux Ré-

1709. Retranchemens qu'on avoit été obligé de dégarnir ; leur Infanterie s'y poſta, & fut ſe mettre en Bataille devant celle de France. Dans le tems qu'ils faiſoient ce mouvement ils attaquérent encore la Droite avec un plus grand nombre de Troupes qu'ils n'avoient fait d'abord, & aiant fait plier quelques Bataillons, ils prirent en flanc les Troupes qui bordoient le Retranchement de la Droite, & qui ſe retirérent ſans deſordre.

Le Maréchal de Boufflers fait faire la retraite.

Boufflers ſur qui la bleſſure de Villars fit retomber le Commandement général de l'Armée, jugea qu'on ne pouvoit recommencer ces attaques d'Infanterie qu'avec deſavantage. Après avoir fait charger pluſieurs fois la Cavalerie des Ennemis, dont les quatre Lignes furent renverſées ſur l'Infanterie, il ſe laſſa de faire des efforts inutiles, & ſans attendre la déroute de ſon Armée, il fit faire une retraite à laquelle les Ennemis de la France ne purent refuſer de grands éloges. Il emmena ſon Artillerie, & ne perdit que quelques piéces demontées par le Canon des Alliez durant la Bataille. La Droite

droite de l'armée marcha ſur Teſ- 1709.
nieres. Quelques troupes des Alliez l'obſerverent juſqu'au défilé de ce village, & la trouverent encore aſſez reſpectable, pour n'oſer pas l'inſulter. Le Maréchal de Bouflers alla camper au Queſnoi, & le Chevalier de Luxembourg fit l'arriere-garde avec le corps de reſerve. La gauche paſſa le Hoſneau, l'infanterie commandée par Puiſegur, & la cavalerie par Legal. Quelques eſcadrons ennemis qui s'avancerent du côté du bois de Sart, furent pouſſez, & les troupes de la gauche marcherent en bon ordre ſur Valenciennes. Le Chevalier de Saint George, plus connu par le nom de Pretendant, aiant ſu à Douai qu'il ſe devoit donner une bataille, en partit en poſte, & arriva aſſez tôt pour donner des marques de ſa bravoure. Les Suiſſes de la Maiſon du Roi porterent à Notre-Dame de Paris trente deux drapeaux ou étendars pris ſur les Alliez dans cette journée, qui valut au Maréchal de Villars le titre de Pair du Roiaume, & au Comte d'Artagnan le bâton de Maréchal de France.

1709. Perte des deux armées.

Les Alliez ne gagnerent ce jour-là que le champ de bataille, & la liberté de faire le ſiege de Mons ſans obſtacle, ils avouerent qu'ils y avoient retrouvé dans les François le même courage que dans le tems de leur plus brillante proſperité. Je ne garantis point le nombre des morts de part ni d'autre; rien ne varie davantage que les calculs qu'on en fit, & il eſt certain que les vainqueurs y furent les plus mal-traitez. Ils en convinrent & le Baron d'Olderſon l'un des Deputez aux Etats Generaux, aprenant les détails de cette victoire, dit que la Republique étoit perdue, ſi elle en gagnoit encore deux ou trois à ce prix-la. Les Alliez y perdirent ſelon le raport d'un de leurs Officiers, ſix Lieutenans Generaux, dix Maréchaux de Camp, dix ſept cens Officiers parmi leſquels étoient pluſieurs Brigadiers, huit mille Soldats tuez & ſeize mille bleſſez, dont un grand nombre moururent de leurs bleſſures. Les François ſelon le calcul d'un Officier de cette Nation, eurent ſept mille morts & dix mille bleſſez. Chemerault, le Comte de Broglio & Pala-

vicini Lieutenans Generaux; le Che- 1709.
valier de Crouy, du Beuil & le Comte d'Agenne Brigadiers; Rochebonne Meſtre de Camp; Tourville Meſtre de Camp, & pluſieurs autres Officiers de marque reſterent ſur le champ de bataille. Le Chevalier de Saint George, le Maréchal de Villars, Albergoti, le Duc de Saint Agnan, le Chevalier de Montmorenci, furent du nombre des bleſſez. Courcillon qui eut une cuiſſe coupée ſur le champ de bataille, & Coaquin qui eut une jambe emportée, moururent peu après. Deſgrebert Brigadier des Mouſquetaires, âgé de quatre vingt ans, eut les deux jambes emportées. Le champ de bataille fut nommé diverſement, à cauſe des divers lieux du voiſinage, Teſnieres, Malplaquet, Blangis, & Sart. Peut-être auroit-on dû l'appeller Champ-de-ſang par l'horrible effuſion qui s'y en fit.

On ne douta plus de la priſe de Mons pour peu que les Alliez l'attaquaſſent; cependant l'armée françoiſe compta preſque pour une victoire l'avantage de les borner à cette conquête. La bleſſure de Villars

1709. n'étoit point mortelle. Le Roi qui auroit cru perdre en lui toute une armée, lui envoia ſon Chirurgien, qui le retablit en peu de tems, & le mit en état de monter à cheval, & d'animer les troupes par ſa preſence.

Les Alliez aſſiegent Mons.

Il ſe paſſa quelques jours après la bataille, ſans qu'on pût reſoudre dans l'armée des Alliez, ſi on feroit effectivement ce ſiege; mais le Prince Eugene fit entendre qu'on ne pouvoit s'en diſpenſer; que l'armée de France étoit trop forte encore & dans un poſte trop avantageux, pour laiſſer aux Alliez aucune eſperance d'occuper un autre terrain que celui qu'ils avoient déja fouragé; que ce ſeroit décourager les peuples qui fourniſſoient le plus aux frais de la guerre, & qu'on leur perſuaderoit par là que les François avoient effectivement ruiné l'armée. Ses raiſons prevalurent ſur celles des Generaux à qui l'armée paroiſſoit trop affoiblie pour entreprendre un ſiege à la vue de l'armée de France. Le Prince de Naſſau-Friſe eut le commandement de ce ſiege, aiant ſous lui quatre Lieutenans Generaux, &

neuf Majors Generaux. La tranchée fut ouverte la nuit du 25. au 26. de Septembre à deux attaques, & la groſſe artillerie étant arrivée devant la place, commença de tirer le 1. d'Octobre. Le Marquis de Grimaldi, Gouverneur de Mons, avoit une garniſon tres-foible, quoi que le Marquis de Livri, eût fait entrer dans la ville un ſecours de douze cens hommes. Le Comte de Bergheick Miniſtre d'Eſpagne dans les Pays-Bas, s'y laiſſa enfermer pour contribuer à la défendre. La diſette des grains n'avoit pas permis de l'en pourvoir ſuffiſamment ; ainſi elle ne put ſoutenir que vingt ſix jours de tranchées ouvertes, & la garniſon voiant les ennemis déja maîtres des travaux exterieurs, bâtit la chamade. 1709.

Par la capitulation ſignée le 20. d'Octobre, il fut accordé qu'elle livreroit une porte le 21. & ſortiroit le 23. à huit heures du matin ; que le Duc de Croy Gouverneur & Grand Bailli de la Province, le Marquis de Grimaldi Lieutenant General & Commandant de la ville, Dom Antonio Grimaldi, Lieutenant Ge- Principaux articles de la capitulation.

1709. neral Commandant en ſecond, le Prince François de Naſſau, & Dom Pedro de Zuniga Maréchaux de Camp, les Brigadiers & autres Officiers, Soldats, Cavaliers & Dragons des troupes des deux Couronnes, & de l'Electeur de Baviere, tous les Officiers dépendans de l'état-major, de l'artillerie &c. le Comte de Bergheick Sur-Intendant General des Finances, & Miniſtre de la guerre, les Commiſſaires des guerres, les Treſoriers, & toutes les perſonnes emploiées au ſervice des deux Couronnes, ſans exception de perſonne, nommée ou non nommée, ſortiroient de la place pour être conduites, les troupes de France à Maubeuge, celles d'Eſpagne & de Baviere à Namur, entre Sambre & Meuſe & par le plus court chemin, en quatre jours de marche, avec armes, bagages, chevaux, valets, domeſtiques, leurs effets, meubles, papiers, équipages, tambour battant, drapeaux déploiez, balle en bouche, mêche allumée par les deux bouts, & des munitions à chaque Soldat pour tirer ſix coups, quatre chariots couverts, avec cinq jours

de vivres aux Soldats qui iroient à 1709.
Namur, & deux pour ceux qui ſeroient conduits à Maubeuge. Les Gentils-hommes, les Officiers, & Domeſtiques du Duc de Baviere, ceux mêmes de l'armée qui ſans être de la garniſon, ſe trouvoient alors dans la place, étoient compris dans la capitulation; mais les Alliez ſtipulerent que Brouckhoven & la Forge, l'un Intendant, l'autre Receveur General des Finances, & Don Antoine Sortello Brigadier Eſpagnol, reſteroient en ôtage pour le paiement des dettes de la garniſon, & autres juſtes pretentions de la ville, & du pays de Hainaut, à la charge de la Couronne d'Eſpagne, & que le Comte de Bergeick ſeroit reſponſable, & ſatisferoit de même dans le terme de trois mois à tous ſes engagemens, & à ceux de Brouckhoven à la ville de Gand & pays de Waes: faute dequoi les trois mois expirez, il ſeroit obligé de ſe rendre à Gand dix jours après qu'il en ſeroit requis par les Alliez. A ces conditions la garniſon ſortit le 23. d'Octobre, & l'armée ſe ſepara pour entrer en quartiers d'hiver.

1709. Renouvellement de la monnoie.

La diſette d'argent rendant toujours la famine plus affreuſe, on tâcha cette année de remedier au premier chef par une refonte des eſpeces, & un grand nombre de Seigneurs & de Prelats envoierent volontairement leur vaiſſelle d'argent à la Monnoie. On y en porta une ſi grande quantité qu'il falut eriger de nouveaux bureaux dans le Louvre pour la recevoir, & fabriquer de nouveaux fourneaux pour la fondre. Ce qu'il y eut de plus favorable pour la Cour; c'eſt qu'ils n'en demandoient le rembourſement que lors que le Roiaume ſeroit tranquile. Le Roi fit garder un morceau de l'argenterie de chaque famille avec leurs armes, pour leur en rendre de pareille en la même quantité, ou la valeur en argent comptant, à leur choix.

Edits burſaux.

Sa Majeſté créa par un Edit, ſix cens mille livres de rente au denier dix huit, à prendre ſur les Aides & Gabelles, paiables par ſemeſtres à l'Hôtel de Ville. L'Edit promettoit que les Etrangets mêmes ſujets des Puiſſances ennemies de la France, pourroient les acquerir, & en jouir

ux & leurs heritiers, le Roi renonçant à cet effet au droit d'aubaine & de confiſcation. 1709.

Un autre Edit du mois de Mai, portoit l'établiſſement d'une nouvelle Tontine, avec quelque diference des deux déja établies dans les années 1689. & 1696.

Une Declaration du 11. de Juin, ſuſpendoit pour cette année & pour les deux ſuivantes, toutes exemptions de tailles atribuées aux offices de Judicature, de Police & de Finance, créez depuis le 1. de Janvier 1689, dont la finance étoit au deſſous de dix mille livres. Les ſommes provenantes des quotes parts des privilegiez, devoient être apliquées à la décharge des contribuables de la paroiſſe, qui ſeroient hors d'état de trouver les ſommes pour leſquelles ils ſeroient compris ſur les roles, & en 1712, les privilegiez devoient recommencer à jouïr de leurs exemptions comme avant cette ſuſpenſion. Exemptions de tailles ſuſpendues.

Par une autre Declaration du même jour, le Miniſtere pourvut à la culture des terres, en ordonnant qu'il ſeroit permis à toute ſorte de per- Declaration pour la culture des terres.

1709. ſonnes d'enſemencer les terres abandonnées par les proprietaires ou par les fermiers, ſans rien paier pour le produit de la recolte : Que ceux qui auroient prêté de l'argent ou des grains pour enſemencer les terres, auroient un privilege ſpecial & preferable à tout autre, même aux deniers roiaux.

Campagne de Savoie.

Le Duc de Savoie perſuadé que jamais il n'auroit un tems plus favorable, pour s'agrandir, preſſoit la Cour Imperiale de le mettre en poſſeſſion de tout ce qu'on lui avoit fait eſperer. On crut même au commencement de cette campagne appercevoir du chagrin dans ſa conduite. La Reine d'Angleterre l'engagea neanmoins à joindre ſes troupes à celles du Comte de Thaun qui tâchoit de penetrer dans le Dauphiné. Un détachement de ſix mille hommes s'approcha d'Anneci dont il s'empara le 21. d'Août, & fit priſonniers de guerre quarante cinq hommes qui en faiſoient la garniſon. Son but étoit de s'ouvrir par ce poſte un paſſage ſur le Rhone, & de penetrer dans le Bugei & dans la Breſſe, pour favoriſer l'entrepriſe des Impe-

riaux ſur la Franche Comté ; Mais le malheur du Comte de Merci fit avorter ce projet. Dillon Lieutenant General mit en ſuite un autre détachement des Alliez, conſiſtant en près de quatre mille hommes d'infanterie, & deux cens chevaux, ſous les ordres du General Rebinder, qui s'étoit avancé vers le Pont de la Vachette près de Briançon. Dillon lui tua trois cens hommes, en bleſſa un pareil nombre, & fit ſoixante & dix priſonniers. C'eſt à quoi ſe reduiſit cette campagne, par les dégoûts que la Cour Imperiale donna à celle de Turin, qui ſe voiant ſi peu ménagée, ne ſe ſoucia gueres d'acheter par de nouveaux ſervices des faveurs qu'elle croioit lui être déja dues. 1709.

Un incident penſa cauſer une rupture entre la France & la Republique de Veniſe. Le Roi choiſit le Cardinal Ottoboni Venitien, pour le revêtir de la qualité de Protecteur de la Nation Françoiſe à Rome. Il y avoit lieu de croire que la Republique ne s'oppoſeroit pas à l'élevation d'un de ſes ſujets qui l'avoit utilement ſervie. D'un autre côté

Le Cardinal Ottoboni eſt fait Protecteur de la Nation Françoiſe.

1709. la France s'aplaudiſſoit du choix qu'elle venoit de faire d'un homme rompu dans les affaires ; mais c'étoit juſtement ce qui y mettoit le plus grand obſtacle. Le ſcrupuleux Senat ne put ſe reſoudre à enfraindre ſes loix, qui ne permettent pas qu'un Citoien qui a eu part aux affaires publiques, puiſſe jamais paſſer au ſervice d'un autre Souverain. Ce changement eſt traité de felonie. Le Roi paſſant ſur cette dificulté, perſiſta dans ſa nomination, & le Cardinal Ottoboni en aiant reçu & communiqué au Pape le brevet, fit arborer les armes de France ſur la porte de ſon Palais. La Republique irritée de ſon procedé s'en reſſentit contre ſa famille, qu'elle degrada de nobleſſe, & exila de l'Etat.

Les Venitiens ſe brouillent avec le Roi pour ce ſujet.

Le Roi ne crut pas devoir laiſſer plus long-tems ſon Ambaſſadeur chez une Nation qui le ménageoit ſi peu. L'Abbé de Pompone eut ordre d'en partir ; il fit embaler ſes meubles, & avant que de ſe retirer, il preſenta au Senat un memoire par lequel il declaroit „ que le Roi ſon maître „ avoit fait honneur à la Republi-

„ que en choiſiſſant un de ſes ſujets 1709.
„ pour cet emploi, qui n'avoit ja-
„ mais été donné qu'à des Cardinaux
„ iſſus de Maiſons Souveraines: Mais
„ que puiſque ſa Majeſté voioit ſes
„ faveurs ſi mal reconnuës, elle les
„ tranſporteroit ailleurs, & que ce-
„ pendant elle lui avoit ordonné de
„ ſe retirer, ne voulant plus avoir
„ affaire avec la Republique. Le Senat dépêcha ſur ce ſujet un exprès à Mocenigo ſon Ambaſſadeur en France, & fit prier l'Abbé de Pompone de differer ſon départ juſqu'au retour du Courier. Il accorda ce délai, & ne laiſſa pas de faire fermer ſon Palais le 1. de Janvier 1710, & ôter les Armes de France de deſſus ſa porte. Il partit en effet & prenant ſa route par Florence où il arriva le 18. il continua ſon voiage par Genes & par Antibes; Mocenigo ne demeura gueres à Paris d'où il partit ſans audience, & ſans recevoir les marques que ſa Majeſté a coutume de donner aux Miniſtres dont elle eſt ſatisfaite.

L'Evêque de Chartres condamne les Inſtitutions du Pere Juenin.

Le Janſeniſme reçut cette année deux coups funeſtes; le premier par l'Ordonnance que fit publier l'Evê-

1709. que de Chartres, portant condamnation des Inſtitutions Theologiques du Pere Juennin, dont pluſieurs propoſitions tendoient à juſtifier la doctrine de Janſenius, & à moderer l'obéiſſance que l'Egliſe Romaine demande ſur ſes déciſions qui regardent les faits ; l'autre fut la démolition de Port-Roial des Champs. Cette maiſon ſi celebre pendant le ſiecle paſſé, merite bien que j'en donne ici une Hiſtoire abregée.

Hiſtoire abregée de l'Abaye de Port-Roial des Châps.

L'Abaye de Port-Roial doit ſa fondation à Mathilde de Garlande femme de Mathieu I. de Marli, cadet de la Maiſon de Montmorenci, qui partant pour la Terre-Sainte, laiſſa à ſa femme une ſomme d'argent, pour l'emploier en des œuvres de pieté, afin d'obtenir la protection de Dieu & un bon ſuccès de ſon voiage. Mathilde ſuivant le conſeil d'Odon de Sulli Evêque de Paris, commença la fondation de ce Monaſtere par la donation du fief de Porrois, ou Port-Roial, ſitué dans une Vallée près de Chevreuſe, à ſix lieuës de Paris, vers l'Occident. Elle l'acheta pour ce deſſein, & y ajouta encore quelques autres reve-

nus. Telle fut l'origine du nom de ce Monaſtere, & dès le mois d'Août 1204. l'Egliſe portoit celui de Notre-Dame de Port-Roial, la maiſon étoit bâtie en 1207. & il y eut des Religieuſes l'année ſuivante. Au mois de Decembre 1214. Pierre de Nemours Evêque de Paris, donna à ce Monaſtere le droit de Paroiſſe, & en fit faire ceſſion au Curé de Magni-Leſſarts qu'il dedommagea; il y fit en même tems une viſite, & aiant ſuputé les biens de cette Maiſon, il y trouva dequoi entretenir treize ou quatorze Religieuſes. Il permit qu'on y élût une Abeſſe ſelon l'intention des Fondateurs, & il y en avoit une en 1216. La conduite de Port-Roial fut donnée aux Religieux de l'Abbaye des Vaux-de-Cernay, ordre de Ciſteaux, qui n'en eſt éloignée que d'une lieuë & demie: & en 1225. deux Moines de cette Abaye étoient Confeſſeurs & Chapelains de ce Monaſtere. 1709.

Une Bulle du Pape Honoré III. (1) accorda à cette Abaye pluſieurs Privileges. Entre autres choſes il

(1) *Cette Bulle du 18. de Janvier 1223. eſt adreſſée à l'Abeſſe & aux Religieuſes.*

1709. défend aux Evêques d'empêcher l'élection reguliere de l'Abeſſe, ou d'en dépoſer une éluë canoniquement : il annulle les ſuſpenſes & excommunications que les Evêques pourroient faire contre elles & contre les perſonnes qui leur appartiennent ; il leur permet de celebrer les divins offices pendant un interdit general ; il défend qu'on arrête perſonne & qu'on exerce aucune violence dans leurs Maiſons, ni dans l'enclos de leurs granges ; & il excommunie ceux qui troubleront ce Monaſtere, qui s'empareront de ſes biens & qui les retiendront. Gregoire IX. declara par une Bulle, qu'il prenoit l'Abeſſe & les Religieuſes de Port-Roial, & tous leurs biens ſous la protection du Saint Siege ; & leur en accorda une nouvelle pour la Dedicace de leur Egliſe, qui ſe fit le 25. de Juin de 1230.

Cette Abaye compta entre ſes bienfaicteurs Philipe Auguſte, Louis VIII. Saint Louis, Marie de Bourbon femme de Jean Comte de Dreux, Renaud de Corbeil, Evêque de Paris, comme Baron de Chevreuſe, & diverſes autres perſonnes du plus haut

rang. Dès le mois de Novembre 1709.
1233, ſes biens ſuffiſoient à l'entretien de ſoixante Religieuſes. C'eſt à l'Hiſtoire particuliere de cette Maiſon à raporter la Succeſſion de ſes Abeſſes, & les accroiſſemens qu'elle reçut en differens tems. Je paſſe tout à coup à Angelique Arnauld qui fut la cauſe innocente de la ruine de cette Abaye.

Cette Religieuſe étoit d'une famille odieuſe à la Societé, depuis l'établiſſement des Jeſuites en France. Elle avoit à peine huit ans, lors qu'elle prit l'habit, & fit ſes vœux à neuf ans, le 29. d'Octobre 1600, & la même année elle fut nommée Coadjutrice de l'Abeſſe, qui étant morte deux ans après, laiſſa ſa place à une enfant de 11. ans qui fut benie, & fit ſa premiere communion le 29. de Septembre 1602, elle trouva l'Abaye occupée par dix Religieuſes dont trois étoient imbeciles, & deux novices, & qui toutes n'obſervoient, ni regle, ni clôture.

Six années s'écoulerent dans ce relâchement; mais en 1609, l'Abeſſe prit des ſentimens dignes de

1709. ſon état, & entreprit de rétablir la diſcipline. Cette conduite lui attira des ennemis qui ne purent arrêter ſon zele, & la reforme qu'elle établit à Port-Roial, la fit choiſir pour en faire une pareille à Maubuiſſon, autre Abaye qui en avoit du moins autant de beſoin que la ſienne. Ces occupations ne lui permettant pas de reſider en ſon Abaye; elle propoſa de ceder la dignité d'Abeſſe à ſa ſœur Agnez Arnauld, qui ne fut reçûë que Coadjutrice. Ainſi Angelique n'étant point dégagée par là de ſes obligations, quitta Maubuiſſon, & fut accompagnée de vingt & une novices qui ne voulant point la quitter, la ſuivirent à Port-Roial; quoi qu'elles n'aportaſſent point de bien à cette Abaye. Après un voiage qu'elle fit encore pour un pareil ſujet, elle s'établit à Paris à l'extremité du Fauxbourg Saint Jaques où ſa mere lui donna une grande maiſon. Ce fut l'origine de l'Abaye de Port-Roial de Paris. Elle la fit bâtir & obtint des lettres patentes de Louis XIII. avec permiſſion d'y transferer toute ſa commu-

nauté. Du conſentement de l'Ar- 1709.
chevêque de Paris, & de l'Abé de Ciſteaux, cette communauté de ſoixante & dix Religieuſes s'y tranſporta en 1626. Port-Roial des Champs n'aiant point alors de bâtimens ſuffiſans pour un ſi grand nombre de Religieuſes; les édifices y étoit en fort mauvais état, & la conduite des eaux y aiant été long-tems negligée, y formoit des marécages très-incommodes, & en rendoit le ſejour malſain. Il demeura à Port-Roial des Champs un Chapelain pour deſſervir l'Egliſe, & conſerver le droit de Paroiſſe, & ce fut dans le même lieu que l'on continua à rendre foi & hommage, & tous les autres droits ſeigneuriaux. La Mere Angelique fut encore emploiée à reformer d'autres Monaſteres, ſelon les pratiques de devotion qu'elle avoit introduites parmi ſes Religieuſes. Elle trouva tant d'oppoſition dans les Moines, qui les dirigeoient, qu'elle prit un parti qui parut bon alors; mais qui eut des ſuites bien funeſtes pour le Monaſtere. Ce fut de ſe demettre dej ſa dignité d'Abeſſe pour rétablir la liberté de l'é-

1709. lection, & de ſe mettre ſous la juriſdiction de l'Ordinaire. Au mois de Juin 1627, elle obtint d'Urbain VIII. une Bulle qui la tiroit de la juriſdiction de l'Ordre de Citeaux, pour la ſoumettre à celle de l'Archevêque de Paris. Le Roi donna auſſi-tôt ſes lettres patentes pour l'enregiſtrement; elle obtint de plus au commencement de 1629, par l'entremiſe de la Reine Marie de Medicis que le Roi renonceroit à ſon droit de nomination, en faveur de la reforme, pour accorder l'élection triennale d'une Abbeſſe, & en 1630. elle donna ſa demiſſion pure & ſimple. Agnez ſa ſœur ſe demit auſſi de ſa Coadjutorie à condition que la reforme ſubſiſteroit. Une devotion particuliere de cette fille lui fit naître l'envie de former un inſtitut qu'elle appelloit *de l'adoration perpetuelle du Saint Sacrement*; & elle en fut choiſie Superieure. Elle s'établit dans une maiſon auprès du Louvre en 1636, avec quatre Religieuſes de Port-Roial, & quelques filles qui ſe joignirent à elle. Mais elle ne put s'accorder avec l'Evêque de Langres, qui l'avoit principale-

ment excitée à cet établiſſement. 1709
Elle ſe fit rapeller à Port-Roial par ſon Archevêque, qui voulut continuer l'entrepriſe ; mais faute de fonds ſuffiſans, cette nouvelle Colonie s'en retourna à Port-Roial au mois de Mai 1638. Le ſejour que la Mere Angelique fit à Paris, lui procura la connoiſſance du fameux Abbé de Saint Cyran (1) qu'elle prit pour ſon Directeur, après s'être retirée de deſſous la conduite de l'Evêque de Langres. Et comme Agnez Arnauld fut éluë Abbeſſe de Port-Roial en 1636, & qu'elle poſſeda cette dignité juſqu'en 42. cet Abbé ſe fit une liaiſon très-étroite, non ſeulement avec le Monaſtere qui le regardoit comme un homme d'une ſpiritualité très-ſublime ; mais encore avec toute la famille des Arnaulds. L'Abbé de Saint Cyran avoit été fort attaché à la perſonne de Janſenius que la plus grande partie du Clergé traitoit d'heretique, & il n'épargnoit rien pour juſtifier la doctrine de ſon Maître. En 1637, Antoine le Maître Neveu de la Mere Angelique

(1) *Jean du Verger de Hauvane.*

1709. renonça au Barreau où il brilloit par ſon éloquence, & quoi qu'il n'eût alors que vingt-huit-ans, il renvoia un brevet de Conſeiller d'Etat que ſon merite lui avoit obtenu. Sericour ſon frere, homme de guerre, quitta en même tems la profeſſion des armes. Ils ſe retirerent dans une petite maiſon près de Port-Roial de Paris, pour ne plus ſonger qu'à leur ſalut. Leurs freres de Saci, de Saint Elme, & de Valmont ſe joignirent à eux, & ils goutoient les douceurs de la retraite, lors que l'Abbé de Saint Cyran fut arrêté & envoié au Château de Vincennes le quatorziéme de Mai 1638. & l'Archevêque leur fit dire qu'il avoit ordre de la Cour de les déloger de là. De ſon conſentement ils ſe retirerent tous cinq dès le lendemain à Port-Roial des Champs, où ils étoient à peine depuis deux mois, lors que Laubardemont Conſeiller d'Etat y fut envoié pour les interroger, & les faire ſortir de ce refuge. L'orage regardoit auſſi la Mere Angelique que l'on penſa enlever; mais l'Archevêque de Paris l'empêcha. Lors que la tempête fut un peu apaiſée, nos

ſolitaires retournerent à Port-Roial 1709.
des Champs, trois mois après leur ſortie. La vie pure & chrétienne qu'ils y menoient, groſſit leur Societé, & ils ſe virent bien-tôt une nombreuſe compagnie de perſonnes qui avoient paru avec diſtinction dans le Clergé, dans l'Epée, dans la Robe & à la Cour. Après quatre élections d'intervale la Mere Angelique fut éluë en 1642. & fut continuée douze ans dans cette charge, & quatre mois après l'Abé de Saint Cyran fut mis en liberté. (1) Il eſt vrai qu'il mourut la même année qu'il fut élargi; mais il eut aſſez de loiſir, pour inſpirer ſon zele à la nouvelle Societé de Port-Roial. Le bruit qu'excita Antoine Arnauld, Docteur de Sorbonne par ſon Livre de la frequente communion reveilla les ennemis du Janſeniſme. Leur indignation s'alluma contre Port-Roial, où ce Docteur avoit ſa mere, pluſieurs ſœurs & pluſieurs niéces Religieuſes. On décria ce Monaſtere comme une pepiniere de l'hereſie.

(1) *Le 6. de Février* 1641.

1709. Cependant la Maiſon de Port-Roial de Paris prenoit la forme d'un veritable Moaaſtere. L'Egliſe en fut commencée en 1646, & achevée en deux ans. Cette Maiſon devenant de jour en jour trop petite pour le grand nombre de Religieuſes qu'y attiroit la reputation de vertu & de ſainteté, on travailla à déſecher les Marais de Port-Roial des Champs, & à rendre l'ancien Monaſtere plus habitable, & avec la permiſſion de l'Archevêque de Paris on y envoia au mois de Mai 1648, dix Religieuſes. Les ſolitaires qui en l'abſence des Religieuſes, habitoient le Monaſtere, ſe retirerent aux granges, maiſon ſituée ſur la montagne, & il ne reſta qu'Arnauld d'Andilli, deux Prêtres, un Chirurgien & un Medecin ; mais les guerres civiles obligerent les ſolitaires à deſcendre dans l'Abaye au commencement de l'année ſuivante, & forcerent les Religieuſes mêmes à changer de lieu, pour ſe mettre à couvert de l'inſulte des gens de guerre. La Bulle d'Innocent X. aiant condamné les cinq propoſitions de Janſenius en 1653, donna lieu

lieu à une perſecution que l'on fit 1709.
au Monaſtere de Port-Roial. Les deux années ſuivantes ſe conſumerent en des juſtifications qu'on emploia inutilement auprès du Cardinal de Rets qui étoit à Rome, c'eſt-à-dire, dans le lieu le moins favorable à des filles qui y étoient déja accuſées comme deſobéiſſantes aux Decrets des Papes, & qui refuſoient de condamner ſur la parole du Saint Pere, ce qu'elles ne ſe croioient pas en état d'entendre. Cependant il y avoit une école tres-floriſſante établie aux Granges, & c'eſt de là que nous ſont venues ces excellentes Methodes pour les langues grecque & latine, les Elemens de Geometrie, l'Art de penſer, & quantité d'ouvrages qui ſont aujourd'hui d'un uſage plus general. Peut-être la reputation de cette école contribua-t-elle à diſſiper ceux qui la gouvernoient. Le 30. de Mars 1656. d'Aubrai Lieutenant-Civil ſe rendit par ordre de la Cour à Port-Roial des Champs, pour en chaſſer ceux qui y étoient retirez & renvoier tous les enfans qu'on élevoit aux Granges. Les ſolitaires prevenus

ſur ſa viſite, ſe retirerent chacun de
1709. ſon côté. Quelques mois après Arnauld d'Andilli obtint pour lui, & pour Luzanci ſon fils, la permiſſion d'y retourner, & lors que l'orage parut un peu calmé, preſque tous les autres y revinrent. Mais le 10. de Mai 1661, le Lieutenant-Civil retourna à Port-Roial des Champs, & chaſſa les enfans qui y étudioient, & qui étoient dans les villages voiſins: la tempête devenoit de tems en tems plus dangereuſe juſqu'au 13. d'Avril 1662, que le Conſeil du Roi reſolut la deſtruction de Port-Roial. Le Confeſſeur du Roi prit le tems des devotions de la fête de Paques, pour l'engager à ce ſacrifice qu'il lui demandoit pour la Religion, ou plutôt pour ſa jalouſe Societé. Le 23. le Lieutenant-Civil alla faire ſortir toutes les penſionnaires de Port-Roial de Paris, un Commiſſaire eut les mêmes ordres pour celles de Port-Roial des Champs & les executa le lendemain. Le 13. de Mai, on leur défendit de plus recevoir des Novices. Le Formulaire qui fut dreſſé à l'ocaſion du Janſeniſme, fût le comble de leurs maux: on s'obſti-

na à pretendre que des filles le ſignaſſent purement & ſimplement : & quel moien d'accorder une telle ſignature avec les prejugez que l'Abbé de Saint-Ciran, & d'autres Theologiens leur avoient donnez en faveur de l'innocence & de la doctrine de Janſenius, qu'ils aſſuroient n'avoir jamais écrit les propoſitions condamnées ? De là les enlevemens de Religieuſes, l'interdiction des Sacremens à celles que l'on traita de rebelles à l'Egliſe. Les Religieuſes diſperſées furent enſuite renvoiées à Port-Roial des Champs. Onze ou douze qui étoient reſtées à Paris ſignerent le formulaire, & furent declarées capables de faire communauté à part & d'élire entre elles une Abbeſſe, ce qu'elles firent. On ne chercha plus qu'à leur ſacrifier tout le temporel de cette communauté, dont le principal étoit à Port-Roial des Champs. On défendit aux autres de proceder à l'élection d'une Abbeſſe, & on pretendit les ſoumettre totalement à celle de Paris. Comme les Archevêques qui occuperent depuis le ſiege de la capitale, n'obtenoient cette dignité, que par 1709.

1709. le canal des ennemis de Port-Roial des Champs, & à condition d'en hâter la deſtruction, on pouſſa la ſeverité juſqu'à les dragonner comme on fit enſuite les Proteſtans : rien ne fut oublié pour laſſer la conſtance de ces Religieuſes, & le Cardinal de Noailles ſe voiant à la veille d'être accuſé de Janſeniſme, ne trouva point de plus court moien pour prevenir cette accuſation, que de ruiner ce Monaſtere juſqu'aux fondemens. Quoi que l'uſage des Sacremens leur eût été rendu, puis ôté à diverſes fois, elles furent enfin traitées, comme les plus dangereuſes heretiques de l'univers. Le 29. d'Octobre 1709, d'Argençon Lieutenant de Police, accompagné de deux Commiſſaires, d'un Greffier des commiſſions extraordinaires, de quelques exemts & archers, alla ſe ſaiſir de leurs papiers, & de toutes les clefs du Monaſtere de Port-Roial des Champs, & fit mettre toutes les Religieuſes en differens caroſſes qui prirent auſſi-tôt les routes qu'il leur avoit marquées, & les diſperſa dans les Couvens de France, où l'on étoit le plus pre-

venu contre elles. Après leur départ, les effets du Monaſtere furent vendus & diſſipez, les édifices démolis juſqu'aux fondemens, & afin que le cimetiere pût être labouré avec moins d'horreur, on recueillit tous les os qu'on y trouva, & ils furent jettez pêle mêle dans un des cimetieres de Paris. Telle fut la fin de cette maiſon, dont le nom eſt devenu immortel par une multitude d'excellens livres compoſez par les ſolitaires dont j'ai parlé, & qui ſont encore aujourd'hui appellez les livres de Port-Roial. Le Cardinal de Noailles n'atteignit point le but qu'il ſe propoſoit par ce ſacrifice, qui n'empêcha point ſes ennemis de le flétrir comme Janſeniſte, & il fut obligé peu après d'avoir recours à ceux dont il avoit conjuré la perte, pour ſe défendre contre leurs communs adverſaires, comme je le dirai dans la ſuite de cette Hiſtoire. 1709.

On traita avec moins de rigueur à proportion une fauſſe devote prevenue de crimes atroces. Elle s'appelloit Sœur de la Croix, & étoit originaire de Paris. Depuis trente Beate fuſtigée & exilée.

1709. ans elle gouvernoit la maison des filles penitentes du Refuge d'Aix en Provence. Elle fut accusée & convaincue de s'être plusieurs fois travestie en Prêtre, pour ouïr les confessions des filles qui étoient sous sa conduite. Elle connoissoit par cet artifice celles qui avoient le plus de goût pour le libertinage, & prostituoit les plus jolies à ceux qui payoient ces sortes de services avec plus de liberalité. Ce trafic d'iniquité fut enfin découvert, & par sentence du Parlement d'Aix, elle en fut quitte pour la fustigation & le banniſſement qu'elle subit le 4. de Juin.

1710. Nouvelles ouvertures de paix.

Quoi que les conferences de la Haie eussent été inutiles, cela ne découragea point le Ministere François, qui se flata que les dernieres preuves de bravoure données à Blangis, auroient produit quelque bon effet en faveur de la paix. Le Marquis de Torci tâcha de renouer la negociation, & à cet effet il écrivit à Petkum. Ce Ministre du Duc de Holstein dont j'ai déja parlé, avoit fait au mois de Novembre un voiage à Versailles, & en avoit ra-

porté un écrit (1) du Marquis de Torci par lequel il étoit prié de faire connoître au Penſionnaire Heinſius, que le Roi ne pourroit pas executer le trente-ſeptiéme article des preliminaires, quand même ſa Majeſté ſe ſeroit reſolue à les ſigner ; que cet article & les autres n'avoient été propoſez que pour empêcher les évenemens de la campagne prête à commencer, que cette raiſon ne ſubſiſtant plus, & l'hiver établiſſant naturellement l'armiſtice, ſans aucune convention par écrit, on pourroit emploier les trois mois de l'hiver à traiter la paix définitivement ; qu'en ſuprimant la forme de ces articles, le Roi en laiſſeroit la ſubſtance ; qu'on traiteroit ſur le fondement des conditions auxquelles ſa Majeſté avoit déja conſenti pour la ſatisfaction de l'Empereur, de l'Empire, de l'Angleterre, de la Hollande & de leurs Alliez ; qu'elle étoit prête à reprendre les negociations ſur le même pié, & à envoier des Plenipotentiaires, pour commencer à conferer avec ceux des 1710.

(1) *Datté du 27. de Novembre 1709.*

1710. Alliez le premier de Janvier 1710 Comme ceci n'avoit pas ſemblé aſſez poſitif, Petkum demanda des éclairciſſemens, & reçut au mois de Fevrier ſuivant un projet de paix par lequel le Roi conſentoit aux conditions ſuivantes.

Projet propoſé par la France.

I. Il acceptoit de reconnoître immediatement après la ſignature de la paix, l'Archiduc Charles d'Autriche en qualité de Roi d'Eſpagne & de tous les Etats de cette Monarchie, tant dans l'ancien, que dans le nouveau monde, à la reſerve ſeulement des Etats & Pays promis au Roi de Portugal & au Duc de Savoie, & des places reſervées dans les Pays-Bas à la Republique de Hollande. Il promettoit de retirer tout le ſecours qu'il auroit pu donner au Roi ſon petit-fils, de ne lui donner aucune aſſiſtance, ni directe, ni indirecte, pour le maintenir ſur le Trône; de ne s'intereſſer en aucune façon aux affaires de cette Monarchie, & pour gage de ſa parole elle vouloit confier aux Etats Generaux quatre de ſes places en Flandres en ôtage, juſqu'à ce que les affaires d'Eſpagne fuſſent terminées. Sa Majeſté s'engageoit

de plus de défendre à ſes ſujets, ſous 1719.
de rigoureuſes peines, de prendre parti dans les troupes de Philipe; elle conſentoit que la Monarchie d'Eſpagne, ni aucune de ſes parties ne fût jamais unie à celle de France, & qu'aucun Prince de la Maiſon de France ne pût regner, ni rien aquerir dans l'étendue de la Monarchie d'Eſpagne par aucune des voies à ſpecifier dans le traité. Les Indes Eſpagnoles devoient être compriſes dans ce qui ſeroit ſtipulé au ſujet de l'Eſpagne, & le Roi prometoit qu'aucun vaiſſeau de ſes ſujets n'iroit dans leſdites Indes, ni pour le commerce, ni ſous aucun autre pretexte.

II. A l'égard de l'Empereur & de l'Empire, le Roi s'obligeoit de rendre Straſbourg, le Fort de Kehl, & Briſac, & de ſe contenter de l'Alſace ſuivant le ſens litteral du traité de Weſtphalie; que Landau ſeroit remis à l'Empire, avec la liberté d'en démolir les fortifications, que les fortereſſes bâties ſur le Rhin par la France, ſeroient raſées depuis Bâle juſqu'à Philiſbourg; & que Rhinfeld ſeroit remis au Landgrave

1710. de Heſſe-Caſſel. On remettoit aux conferences la diſcution du IV. article du traité de Ryſvvick. Sa Majeſté devoit reconnoître le Roi de Pruſſe en cette qualité, ne le point troubler dans la poſſeſſion de Neufchâtel & de Valengin, & reconnoître auſſi le neuviéme Electorat érigé en faveur du Duc de Hanovre.

III. A l'égard de l'Angleterre, le Roi devoit reconnoître la Reine Anne en cette qualité, & l'ordre établi pour la ſucceſſion par les actes du Parlement; ceder l'Iſle de Terreneuve aux Anglois, & convenir d'une reſtitution reciproque de tout ce qui avoit été occupé dans les Indes, tant de la part de la France que de l'Angleterre, durant cette guerre. Il conſentoit de raſer les fortifications de Dunkerque, & d'en combler le port, ſans les pouvoir retablir. Il y auroit eu de la dureté à faire ſortir le Pretendant de l'azile qu'on lui avoit accordé, & de ne lui pas ménager une retraite; Sa Majeſté offrit de conſentir qu'il ſe retirât de France, auſſi-tôt que la paix ſeroit faite, pourvû qu'il eût une

entiere liberté de se retirer & d'aller où il voudroit, & qu'il y jouît d'une neutralité parfaite. Cet article du projet lui donnoit la qualité de Roi d'Angleterre. 1716.

IV. On convenoit de ceder aux Provinces-Unies la barriere qu'elles avoient demandée par les preliminaires, & de faire ensorte que les places des Pays-Bas qui apartenoient encore au Roi d'Espagne fussent remises au pouvoir de l'Archiduc après la signature de la paix, lors que les troupes de France les évacueroient, & enfin de confirmer ce qui avoit été offert aux Etats Generaux pour leur commerce.

V. En consentant aux demandes des Alliez en faveur du Duc de Savoie, sa Majesté exigeoit le retablissement des Electeurs de Cologne & de Baviere dans leurs Etats & leurs dignitez; & que leurs Ministres fussent admis aux conferences.

Ce fut sur ce fondement que les Alliez accorderent des passeports à l'arrivée desquels (1) le Roi tint un

(1) *Le 27. de Fevrier.*

1710. grand conſeil, où fut admis le Duc d'Alve Ambaſſadeur d'Eſpagne, & dès qu'il fut fini, le Miniſtre en envoia le reſultat à Madrid. L'après midi le Maréchal d'Uxelles, & l'Abbé de Polignac nommez pour cette negociation eurent un long entretien avec ſa Majeſté dans ſon cabinet, où le Marquis de Torci fut auſſi apellé, & le 4. de Mars, ils partirent pour Gertruydenberg, où ils arriverent le 9.

Conferences de Gertruidenberg.

Ils s'y aboucherent d'abord avec les deux mêmes Deputez des Provinces-Unies qui avoient été chargez d'écouter les propoſitions du Preſident Rouillé. Dans cette premiere conference, les Miniſtres des Provinces Unies jugerent que l'offre de donner des Villes en ôtage pour garantir la promeſſe de ne ſe point mêler des affaires d'Eſpagne, n'étoit point acceptable ; „ parce „ que par là les Alliez ſe trouve„ roient engagez dans une guerre „ particuliere & incertaine, avec „ l'Eſpagne, pendant que la France „ de ſon côté jouiroit de la paix. „ Ils pretendirent qu'on ne pouvoit „ pas exiger d'eux, qu'ils demeuraſ-

„ ſent engagez dans une guerre ſu- 1710.
„ jette à toute ſorte d'incidens, &
„ qui même feroit courir riſque de
„ ne recouvrer jamais l'Eſpagne & les
„ Indes; mais que la paix devoit être
„ generale.

Les Plenipotentiaires de France n'eurent garde de heurter ce ſentiment, mais ils propoſerent dans cette conference & dans les ſuivantes, „ que puis qu'ils voioient bien que „ les Alliez ne vouloient qu'une paix „ generale, & qui procurât la reſti- „ tution de l'Eſpagne & des Indes „ dont le Roi Philipe étoit encore „ en poſſeſſion; il n'y avoit que deux „ voies pour le porter à s'en deſiſ- „ ter, l'une de contrainte, & l'au- „ tre de perſuaſion: que la premiere, „ à leur avis, ſeroit trop rude à la „ France, & que par conſequent la „ ſeconde ſeroit ſeule praticable, & „ pourroit réüſſir, ſi on leur remet- „ toit entre les mains quelque por- „ tion de la Monarchie d'Eſpagne, „ dont ils puſſent diſpoſer en faveur „ du Roi d'Eſpagne, & par ce moien „ le porter à renoncer au reſte. Ils demanderent à ceux des Alliez, ſi pour parvenir à une paix generale,

1710. ils ne voudroient pas conſentir à un partage. Ils propoſerent pluſieurs alternatives, l'une deſquelles étant acceptée, le Roi Charles entreroit en poſſeſſion de la Monarchie d'Eſpagne à l'exception de cette portion qui ſeroit au Roi Philipe, & après pluſieurs conferences qui ſe tinrent ſur ce ſujet, ils reduiſirent cette alternative aux Roiaumes de Sicile & de Sardaigne.

Quoi que toutes les Cours des Alliez retentiſſent des cris de ceux qui vouloient une reſtitution totale de la Monarchie, il y a aparence que le plus grand nombre des Alliez auroit enfin conſenti à cette condition, ſans un ſcrupule qu'ils eurent ſur le refus que firent les Plenipotentiaires de France de s'expliquer nettement touchant la queſtion qu'on leur fit : à ſavoir ſi en cas qu'ils conſentiſſent à la propoſition du partage, l'Eſpagne & les Indes ſeroient effectivement remiſes au Roi Charles. On jugea même qu'ils panchoient pour la negative; de ce que l'un d'eux demanda, ſi les Alliez ne pouvoient pas ſe contenter que le Roi leur fournit une

certaine ſomme d'argent pour les aider à faire la conquête de l'Eſpagne & des Indes. Les Plenipotentiaîres des Alliez étoient bien éloignez d'écouter une pareille propoſition qui ſupoſoit l'obligation de conquerir l'Eſpagne & les Indes, ce qui étoit directement opoſé à leurs vûës. Ils crurent donc qu'avant que de s'expliquer ſur la propoſition d'un partage, ils devoient connoître plus à fonds l'intention de la France. Ils chargerent Petkum de faire connoître aux Plenipotentiaires François, qu'ils ne pouvoient accepter la propoſition d'un ſubſide par la raiſon que je viens de dire, ils demandoient en même tems un éclairciſſement ſur les intentions de la France, au ſujet de l'évacuation de l'Eſpagne & des Indes en faveur du Roi Charles. Ils declarerent que l'intention des Alliez étoit que le fondement qui avoit été poſé d'abord, ſavoir la reſtitution de la Monarchie ſuivant les préliminaires, devoit demeurer ferme. 1710.

Sans repondre directement à ce que Petkum avoit communiqué aux Plenipotentiaires de France, ceux-ci

1710. demanderent peu de jours après une nouvelle Conference, & dirent à ceux des Alliez „ que quoi qu'ils ne „ ſe cruſſent pas obligez à recevoir „ les paroles qui leur étoient por- „ tées par le Miniſtre de Holſtein, „ ils n'avoient pas laiſſé d'envoier à „ la Cour de France la propoſition „ qui leur avoit été faite ; mais qu'ils „ n'avoient pû recevoir aucun ordre „ ſur ce ſujet, parce qu'elle y avoit „ été trouvée obſcure & ambigue. Les Députez leur repeterent ce qu'ils avoient dit des ſubſides & le motif de leur refus ; „ ſur tout parce qu'il „ avoit paru par les diſcours qu'on „ avoit tenus dans la precedente „ Conference, qu'on ne pourroit „ jamais s'accorder tant à l'égard „ des ſommes, que pour la ſureté du „ paiement, non plus qu'à l'égard „ de la ſureté que la France devroit „ donner de n'aſſiſter le Duc d'An- „ jou, ni directement, ni indi- „ rectement. Ils ajouterent que les „ Plenipotentiaires de France aiant „ propoſé un partage, & l'aiant en „ dernier lieu reduit à la Sicile & à „ la Sardaigne, on avoit toujours „ entendu, & on entendoit encore

„ du côté des Alliez, qu'en cas qu'ils 1710
„ ſe declaraſſent ſur cette propoſi-
„ tion les articles préliminaires, avec
„ cette exception ſeule, ſubſiſteroient
„ en leur entier, le XXXVII. auſſi
„ bien que tous les autres, leſquels
„ la France avoit declaré devoir ſub-
„ ſiſter, avant qu'on reprit cette ne-
„ gociation : Et qu'en conſequence
„ l'Eſpagne & les Indes avec leurs
„ dépendances devoient être reſti-
„ tuées en conformité des prélimi-
„ naires ; c'eſt-à-dire, dans le tems
„ qui y étoit exprimé, ou dans tel
„ autre eſpace dont on pourroit con-
„ venir : ce qui n'étant pas executé,
„ alors ce qui étoit ſtipulé dans les
„ preliminaires auroit lieu, & la
„ ſuſpenſion d'armes ceſſeroit : Que
„ l'article de la reſtitution de l'Eſ-
„ pagne & des Indes, & de leurs
„ dépendances étant le fondement,
„ & le point capital de la negocia-
„ tion, les Alliez ne pouvoient en au-
„ cune maniere demeurer dans l'in-
„ certitude à cet égard : ni ſe con-
„ tenter de paroles & de promeſſes,
„ ſans être aſſurez qu'elles ſeroient
„ ſuivies des effets. C'eſt pourquoi
„ ils exigeoient qu'on leur donnât

1710. „ là-deſſus une declaration claire & „ préciſe avant qu'eux-mêmes vinſ- „ ſent à s'expliquer ſur le partage „ propoſé ; mais qu'après qu'ils ſe- „ roient éclaircis & aſſurez à cet „ égard, ils faciliteroient les voies „ pour terminer le reſte de la ma- „ niere la plus convenable. Qu'entre „ les moiens qui pourroient contri- „ buer à faciliter la fin de cette affai- „ re, celui-ci pouvoit être emploié ; „ ſavoir, qu'au cas que le Roi de „ France ne pût pas par voie de per- „ ſuaſion, porter ſon petit fils à quit- „ ter l'Eſpagne & les Indes ſelon les „ préliminaires, mais qu'il fût obli- „ gé d'emploier les voies de contrain- „ te ; en ce cas les Alliez feroient „ auſſi agir pour cette fin les troupes „ qu'ils avoient en Eſpagne & en „ Portugal, pendant le tems limité „ pour la ceſſation d'armes, ou pen- „ dant tel autre eſpace dont on con- „ viendroit : quoi qu'ils n'y fuſſent pas obligez par les préliminaires, & qu'ils puſſent ſatisfaire à leurs enga- gemens, en demeurant dans l'inac- tion.

Ces dernieres paroles furent re- levées par les Plenipotentiaires de

France, dans la lettre qu'ils écrivirent au Conseiller-Pensionnaire Heinsius, & qui fut regardée comme une reponse à ces propositions. 1710.

Lettre des Plenipotentiaires de France au Conseiller Pensionnaire.

„ Vous savez, disoient-ils à ce „ Ministre, que nous avons consenti „ à tout ce que Messieurs les Dé- „ putez nous avoient proposé, sans „ qu'on puisse dire que nous avons „ varié sur quoi que ce puisse être ; „ encore moins que nous aions re- „ tracté les paroles que nous avions „ données par l'ordre du Roi notre „ Maître, dans la vûe de parvenir à „ la paix si necessaire à toute l'Eu- „ rope.

„ Messieurs les Députez n'en ont „ pas jugé de même ; vous n'avez „ pas oublié ce qui s'est passé entre „ eux & nous, depuis le commen- „ cement de la negociation : trou- „ vez bon, Monsieur, que nous „ vous remettions devant les yeux „ les propositions nouvellement in- „ ventées, injustes, impossibles „ dans leur exécution, que ces Mes- „ sieurs pour toute reponse aux nô- „ tres nous firent dans notre der- „ niere Conference. Ils nous di- „ rent : Que la resolution de leurs

1701. „ Maîtres & de leurs Alliez étoit de
„ rejetter abſolument toute offre
„ d'argent de la part du Roi pour les
„ aider à ſoutenir la guerre d'Eſpa-
„ gne, de quelque nature qu'elle pût
„ être, & quelque ſureté que ſa Ma-
„ jeſté voulut donner pour le paie-
„ ment : Que la Republique & ſes
„ Alliez prétendoient obliger le Roi
„ notre Maître à faire ſeul la guerre
„ au Roi ſon petit fils pour le con-
„ traindre à renoncer à ſa Couronne,
„ & que ſans unir ſes forces à celles
„ de ſa Majeſté, il faloit que ce
„ Monarque fut depoſſedé de l'Eſ-
„ pagne & des Indes dans le terme de
„ deux mois.

„ Que ce terme étant expiré ſans
„ que le Roi Catolique fût réelle-
„ ment chaſſé de ſon Trône, la trê-
„ ve dont les Alliez ſeroient conve-
„ nus avec le Roi notre Maître,
„ ceſſeroit, & qu'ils reprendroient
„ les armes contre ſa Majeſté, quoi
„ qu'elle eût executé toutes les au-
„ tres conditions contenues dans les
„ Articles préliminaires. Qu'avant
„ que de les ſigner, ils vouloient
„ bien, moiennant l'engagement ci-
„ deſſus, s'expliquer poſitivement ſur

„ le partage qu'ils consentiroient de 1710.
„ laisser au Roi d'Espagne ; & qu'ils
„ faciliteroient même les moiens de
„ convenir des demandes ulterieu-
„ res. Qu'enfin ils pourroient per-
„ mettre, comme une grace que
„ les troupes qu'ils ont en Portugal
„ & en Catalogne, concouruſſent
„ avec celles de France, pendant
„ l'espace de deux mois, pour faci-
„ liter la conquête de l'Espagne &
„ des Indes, que sa Majesté seroit
„ obligée de faire en faveur de l'Ar-
„ chiduc ; mais qu'auſſi-tôt que ce
„ terme seroit expiré ces mêmes
„ troupes des Alliez ceſſeroient d'a-
„ gir, & que la trêve seroit rom-
„ pue.

„ Nous repreſentâmes à Meſſieurs
„ les Députez que ces propoſitions
„ étoient contradictoires tant à celles
„ qu'ils nous avoient toujours fai-
„ tes, qu'aux Articles I V. & V. des
„ préliminaires auxquels l'Article
„ XXXVII. qu'il s'agiſſoit entre
„ nous de regler étoit relatif. Quant
„ à la maniere d'aſſurer aux Alliez
„ l'Espagne & les Indes, ils nous
„ dirent que la conceſſion d'un par-
„ tage, dont ils s'expliqueroient dans

1710. „ la ſuite, & qu'ils n'ont point en-
„ core declaré, les mettoit en droit
„ d'exiger plus à preſent que ne por-
„ toient les Articles IV. & V.

„ Nous leur repondîmes par une
„ raiſon ſans replique en leur deman-
„ dant ſi dans toutes nos Conferen-
„ ces, il n'avoit pas été queſtion
„ d'un partage, & ſi ſur ce fonde-
„ ment ils avoient jamais exigé de
„ nous autre choſe que les meſures
„ de concert & l'union des forces ?
„ Meſſieurs les Deputez ne le nie-
„ rent pas, car ils ne pouvoient le
„ nier ; mais ils nous dirent que s'ils
„ avoient propoſé les meſures de
„ concert & l'union des forces, ils
„ ne le faiſoient plus, qu'ils avoient
„ ordre de nous le declarer au nom
„ des Alliez, & de nous dire qu'ils
„ pretendoient en un mot, ſoit que
„ le partage fût accepté, ſoit qu'il
„ ne le fût pas, recevoir des mains
„ du Roi notre Maître la Monar-
„ chie d'Eſpagne & des Indes ; en
„ lui laiſſant le ſoin d'employer ſeul
„ les moiens ou de perſuaſion, ou
„ de contrainte qu'il jugeroit les
„ plus éficaces, pour mettre actuelle-
„ ment l'Archiduc en poſſeſſion de

„ ſes Etats dans l'eſpace de deux 1710.
„ mois. Après ce détail hiſtorique la lettre contenoit pluſieurs reflexions qui tendoient à montrer les bonnes intentions du Roi, & à rejetter ſur les Alliez la rupture de la negociation. Les Plenipotentiaires declaroient que s'agiſſant de demandes nouvelles, juſqu'à preſent inouies, & dont l'acompliſſement n'étoit pas au pouvoir de ſa Majeſté, il étoit inutile de leur donner le terme de quinze jours pour avoir reponſe, qu'ils la faiſoient le ſixiéme jour, & ils finiſſoient par prier le Conſeiller Penſionnaire de leur faire reponſe par l'exprès qu'ils lui envoioient, ou de lui donner un certificat comme il avoit reçu cette lettre.

Le Conſeiller Penſionnaire l'aiant communiquée aux Députez de l'Etat pour les affaires étrangeres, qui en firent part aux Miniſtres des autres Puiſſances intereſſées; les Etats Generaux s'aſſemblerent le 23. au ſoir, & leur reſolution fut *qu'il étoit inutile de conferer plus long-tems ſur leſdites propoſitions.* Ils ſe raſſemblerent le 27. & la reſolution de ce jour

1710. contient une juſtification de ce qui leur étoit imputé dans la lettre des Miniſtres François ; j'ai déja anticipé ce qu'elle a d'hiſtorique. Les Plenipotentiaires de France étoient partis de Gertruidenberg deux jours auparavant.

Les Conferences n'avoient pas interrompu les hoſtillitez, & les armées avoient repris leur activité en Flandres ; mais avant que d'entamer les operations de cette campagne, je vais marquer quelques évenemens domeſtiques, pour ne point interrompre la narration des expeditions militaires.

Naiſſance de Louis XV.

Le 15. de Février ſur les huit heures du matin la Ducheſſe de Bourgogne acoucha d'un troiſiéme fils. Ce Prince fut d'abord ondoié par le Cardinal de Fourbin, Grand Aumônier de France, & immediatement après la ceremonie, le Roi lui mit le collier de l'ordre du Saint-Eſprit, en lui diſant : *Duc d'Anjou je te fais Chevalier.* Ce titre que le Roi d'Eſpagne avoit porté avant que d'heriter de la Monarchie, fit juger que ſa Majeſté n'avoit pas deſſein de mettre Philipe dans

dans la neceſſité de la reprendre. Mais perſonne alors n'auroit deviné que l'intervalle qui étoit entre le nouveau Duc d'Anjou & le Trône de ſon biſayeul, diſparoîtroit ſi-tôt, & que la fortune deſtinât cet enfant pour le ſucceſſeur immediat de Louis XIV. 1710.

La campagne de 1708, avoit mis entre les Ducs de Bourgogne & de Vendôme une froideur, qui dura juſqu'au commencement de cette année, qu'une rencontre la fit ceſſer. Ils ſe rencontrerent ſur le grand eſcalier de Verſailles; le Duc de Vendôme s'étant rangé par reſpect contre le mur, le Duc de Bourgogne qui n'attendoit qu'une occaſion de renouer avec bienſeance, prit celle-ci & s'approchant de lui, le combla de civilitez. Reconciliation du Duc de Vendôme avec le Duc de Bourgogne.

Le Duc de Vendôme demanda la permiſſion de lui faire viſite, & le Prince la lui aiant accordée, il y fut, & leur amitié n'en devint que plus intime après cette longue interruption. Cette reconciliation contribua ſans doute à l'agrément que le Roi donna peu après au mariage de ce Duc avec Mademoiſelle d'En- Son mariage.

1710. guien (1) petite fille du grand Condé. La celebration s'en fit à Sceaux le 21. de Mai. Louis III. Duc de Bourbon, frere de cette Princesse, avoit paié le tribut à la nature le 4. de Mars de cette année.

Mort du Duc de Bourbon.

De l'Archevêque de Reims.

Une autre mort digne de remarque fut celle de Charles Maurice le Tellier, Archevêque Duc de Reims, premier Pair de France, qui deceda dans sa soixante & huitiéme année. Ce Prelat qui avoit toutes les manieres hautaines & brusques du Marquis de Louvois son frere, possedoit d'ailleurs de belles qualitez qui le firent regretter dans son Diocese. Il donna aux Chanoines de la Congregation de Sainte Genevieve de Paris, sa belle & nombreuse Bibliotheque, à condition qu'ils la rendroient publique : Outre le choix, & la grande quantité des livres qu'elle contient, elle est singuliere en ce qu'on y trouve un amas tres-complet de tout ce qui s'est écrit contre les Jesuites, que cet Archevêque n'aimoit pas.

(1) *Marie Anne de Bourbon.*

(1) A ces morts illuſtres je joindrai celle de Louiſe Françoiſe de la Valiere Ducheſſe de Vaujour. Son renoncement volontaire aux honneurs, où la paſſion du Roi l'avoit élevée, & ſa perſeverance dans les auſteritez qu'elle pratiqua chez les Carmelites, parmi leſquelles elle paſſa trente ans d'une penitence continuelle, ſous le nom de Sœur Louiſe de la miſericorde, ſont des preuves inconteſtables de la ſincerité de ſa converſion. Les perſonnes à qui leurs charges permirent d'être les temoins de ſes dernieres heures, lui rendirent un temoignage auſſi honorable à ſa memoire que le recit en fut édifiant. 1710. De la Valiere.

Cette année on acheva la magnifique Chapelle de Verſailles, l'un des plus grands ornemens de ce Château. Elle avoit été commencée en 1699. Rien n'eſt mieux, ni plus richement traité que la decoration interieure & exterieure de cet édifice. Chapelle de Verſailles achevée.

(1) *Cet article ſe trouve par mégarde dans l'année* 1702. *à laquelle il n'apartient pas.*

1710. Le Duc de Berri épouſe Mademoiſelle d'Orleans.

Le Duc de Berri aiant temoigné à ſa Majeſté qu'il ſouhaitoit d'épouſer Mademoiſelle d'Orleans, en obtint le conſentement, & ſur la diſpenſe du Pape, ces deux illuſtres perſonnes furent fiancez le 5. de Juillet, dans le cabinet du Roi, par le Cardinal de Fourbin, & le lendemain la ſolemnité du mariage ſe fit dans la nouvelle Chapelle du Château avec les ceremonies accoutumées. Le ſoir il y eut un grand repas dans le ſalon de l'appartement du Roi, qui eut le plaiſir de voir une table de vingt-huit couvers, occupée ſeulement par des Princes ou des Princeſſes de ſon Sang. Je ne raporterai point les viſites, ni les complimens que les époux reçurent à cette ocaſion. Je me contente de marquer que par des Lettres du 10. de Juillet, l'appanage du Duc fut reglé à deux cens mille livres de rente.

Le Clergé ſe rachete de la capitation.

Le Clergé de France s'aſſembla à Paris au mois de Mars, & le Roi lui aiant demandé vingt-quatre millions, pour ſe racheter à perpetuité de la capitation, la Compagnie les accorda ſans oppoſition, & travailla auſſi-tôt à les trouver par voie d'emprunt.

NAPOLI
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III

Pendant que l'armée françoiſe ſe confiant en ſes lignes, tardoit à ſe mettre la premiere en campagne, les Alliez qui ne trouvoient pas les propoſitions de paix aſſez à leur gré, ſe hâterent de profiter de l'abſence de Villars qui étoit encore à la Cour. Le 16. d'Avril, le Prince Eugene & le Duc de Marlboroug étant arrivez à Tournai, y concerterent l'execution du deſſein qui avoit été pris à la Haie, de forcer les lignes. Leur armée étoit en mouvement depuis le 12, & s'étant formée à Fromion entre Lille & Tournai, elle marcha aux lignes en quatre colomnes, & fut le 20. au ſoir à portée de les attaquer. Ils en furent maîtres le lendemain ſans reſiſtance, & le Maréchal d'Artagnan leur cedа la petite ville de Lens, & ſe retirant entre Cambrai & le Queſnoi, leur donna lieu de venir camper le ſoir du 22, leur droite à Douai & leur gauche à Vitri. Ils s'étoient déja aſſurez du poſte de Mortagne qu'un détachement de la garniſon de Tournai avoit pris le 14. & le Chevalier de Luxembourg

1710. Les Alliez entrent dans les lignes des François.

1710. l'aiant repris le lendemain, ils s'en étoient reſaiſis le 18.

Ils aſſiegent Douai.

Leur deſſein étoit de faire le ſiege de Douai qu'ils inveſtirent le 26. & ils y ouvrirent la tranchée le 4. de Mai. Il y avoit une forte garniſon commandée par Albergoti qui fit le 7. une ſortie de douze cens hommes, avec beaucoup de ſuccez. Cependant l'armée françoiſe s'aſſembloit du côté de Cambrai, du Catelet & d'Amiens, & fut groſſie par un corps de dix-huit bataillons & de vingt-huit eſcadrons. On ſe flatoit alors que Villars à qui le Roi avoit laiſſé la liberté de donner bataille, s'il le jugeoit à propos, ne manqueroit pas de tout riſquer plutôt que de voir prendre Douai; mais il ne trouva point ſon armée en état de le faire, & lors qu'il eut pourvu à tout, celle des ennemis étoit devenue formidable par l'arrivée des troupes qu'ils attendoient. Il ſe contenta donc de les incommoder par des détachemens. Le 8. de Mai, cinq cens hommes entrerent dans Liege, pillerent la maiſon du Comte de Wels Miniſtre de l'Empereur, & celle de

quelques Magiſtrats, où ils firent un riche butin avec lequel ils ſe retirerent. 1710.

Le ſiege de Douai ſe continuoit avec une extrême activité & quoi que Albergoti fît tout ce qui dépendoit de lui pour le prolonger, il ne pouvoit éviter de capituler, ſi Villars ne le dégageoit. Il ſoutint tous les efforts de l'armée ennemie juſqu'au 25. de Juin, & n'avoit plus que le corps de la place dont même le foſſé étoit comblé à la hauteur de ſeize piez, lors qu'il capitula, & obtint preſque tous les honneurs de la guerre qu'il avoit demandez. Outre cette capitulation, il y eut des articles ſeparez pour rendre le Fort de Scarpe que les Alliez aſſiegeoient en même tems. Le Roi temoigna combien il étoit content des ſervices d'Albergoti, par le preſent qu'il lui fit du Cordon bleu, & du Gouvernsment de Saar-Louis.

*Reddition de cette place.*

*Le Roi recompenſe Albergoti.*

*Mort du Maréchal de Joieuſe. Son Gouvernement donné au Maréchal de Villars.*

La mort du Maréchal de Joieuſe arrivée à Paris le 1. de Juin, dans ſa quatre-vingtiéme année, fournit à ſa Majeſté une occaſion de gratifier le Maréchal de Villars du Gouvernement de Metz & de Verdun, & des

1710. pays qui en dépendent. Les Alliez aiant pris Douai ſe propoſoient d'aſſieger Arras ; mais le Maréchal de Villars avoit ſitué ſon armée de telle ſorte que cette place ne pouvoit être inveſtie, ſans donner une bataille, dont le gain lui étoit aſſuré par l'avantage du terrain.

Les Alliez prennent Bethune.

Ils rabatirent ſur Bethune dont les inondations leur rendirent la conquête plus dificile qu'ils n'avoient penſé. La tranchée fut ouverte le 27. de Juillet, & la garniſon animée par l'eſperance que lui donnoient les mouvemens de l'armée françoiſe, ne capitula que le 29. d'Août à des conditions honorables.

Ils aſſiegent Aire & Saint Venant.

Le Prince Eugene & le Duc de Malboroug prirent alors le parti de faire deux ſieges à la fois, & leur armée aiant marché le 2. & le 3. de Septembre, inveſtit Aire le 6. avec quarante bataillons & quarante ſix eſcadrons. Saint-Venant étoit déja inveſti dès la veille par vingt bataillons que commandoit le Prince de Naſſau-Friſe. Cela donna lieu à un mouvement du Maréchal de Villars ſur Saint Pol. Six mille hommes qu'on lui envoioit d'Allemagne em-

pêcherent par leur marche l'execu- 1710.
tion d'une courſe que les Alliez avoient projeté de faire dans les trois Evêchez, Metz, Toul & Verdun, & les força de rapeller un détachement qui s'étoit déja avancé juſqu'auprès de Luxembourg. Villars ne réüſſit pas mieux dans une entrepriſe qu'il fit ſur Menin. Un détachement formé de pluſieurs garniſons s'avança la nuit du 21. au 22. d'Août pour ſurprendre cette place; mais le Gouverneur averti de l'aproche de ces troupes mit les ſiennes ſous les armes, & rendit le projet inutile. Une autre tentative que fit le Partiſan du Moulin accompagné de cent hommes pour ſe rendre maître de Louvain, où il entra effectivement par eſcalade n'eut pas un meilleur ſuccez. Un Bourguemaître de la ville aiant fait armer le peuple, le Partiſan fut contraint de ſe retirer ſans tirer aucun fruit de ſon expedition, & laiſſa même quelques uns de ſes ſoldats.

Il n'en fut pas de même des Alliez; Saint-Venant ſe rendit à eux le 29. par une capitulation honorable. Aire que l'art & la nature a- Priſe de Saint-Venant.

1710. voient rendu capable d'une plus longue reſiſtance, prolongea la ſienne juſqu'au 9. de Novembre. Le Marquis de Goeſbriant obtint tous les honneurs de la guerre, & ſa garniſon fut conduite à Saint Omer, après quoi les armées ſe ſeparerent; à ſavoir celle de France le 15. celle des Alliez le 17. & les jours ſuivans, pour entrer en quartiers d'hiver.

Le Cardinal de Bouillon ſort de France.

Ces pertes affligerent peut-être moins la Cour que la fuite du Cardinal de Bouillon. Ses diſgraces dont j'ai déja parlé dans l'année 1700, continuoient toujours & la mort du Prince de Monaco, à la haine & aux intrigues duquel il les attribuoit, n'y avoit point aporté de ſoulagement. Toute la grace qu'il avoit pu obtenir du Roi, c'étoit de pouvoir changer d'exil, lors que ſes affaires, ou ſa ſanté le demandoient, & paſſer d'une de ſes Abbayes à une autre. La Cour lui avoit même preſcrit la condition de n'approcher point de Paris plus près que de trente lieues, & ce fut juſtement ce qui lui fournit l'ocaſion de finir ſa captivité. Il feignit de ſe rendre à Rouen, & prit ſa route pour Arras, ſous

pretexte d'aller à ſon Abbaye de Vigoigne. Il trouva en chemin (1) ſon neveu le Prince d'Auvergne, Marquis de Berg-op-Zoom, qui l'attendoit avec une eſcorte, & le conduiſit à l'armée des Alliez, où ce Prelat fut reçu du Prince Eugene, & des autres Generaux, avec des marques d'une grande diſtinction. 1710.

Il écrivit au Roi une lettre, par laquelle il lui envoioit la demiſſion de ſa charge de Grand Aumonier de France, & de la dignité d'un des neuf Prelats Commandeurs de l'Ordre du Saint Eſprit, & conformément aux ſtatuts il y joignoit dans la lettre même le Cordon & la Croix de cet Ordre. Sa lettre au Roi.

„ En conſequence de „ ces demiſſions, je reprens, diſoit-„ il, la liberté que me donnoient ma „ naiſſance de Prince étranger, fils „ d'un Souverain, qui ne dépend que „ de Dieu, ainſi que ma dignité de „ Cardinal Evêque, & celle de Doien „ du Sacré College, Evêque d'Oſtie, „ premier ſuffragant de l'Egliſe Ro-„ maine. Cette lettre étoit accom-

(1) *Le 22. de Mai.*

1710. pagnée d'une autre pour le Marquis de Torci.

Le Roi lui fait faire ſon procez par le Parlement.

La Cour ne fut pas plutôt informée de cette retraite, qu'elle la traita de deſertion criminelle, & expedia les ordres neceſſaires pour faire le procez au Cardinal, comme à un criminel d'Etat. Le Procureur General l'accuſa en Parlement de deſobéiſſance & de felonie, & cette Cour decreta le 20. de Juin, contre la perſonne même du Cardinal, contre le Pere de Monthiers Jeſuite & contre le Chevalier de Serte, qualifié Gentil-homme au ſervice de ſon Eminence. L'Arrêt fondoit cette ſeverité ſur la qualité de ſujet, & la Requête du Procureur General ſur laquelle il avoit été donné, inſiſtoit ſur ce que le Cardinal apelloit volontaire la renonciation qu'il envoioit au Roi, & la demiſſion d'une charge dont il avoit été privé dès l'année 1700: comme s'il n'eût été engagé à l'Etat que par les ſermens qu'il avoit faits en entrant dans ſes charges. Il ſe plaignoit que pour donner une couleur à ſon entrepriſe, il voulût ſe couvrir également de l'ombre d'une Souveraineté qui n'a

xiſtoit plus que dans ſon ſouvenir, & de l'éclat d'une dignité qu'il devoit à la protection du Roi. 1710.

Cet incident, & la mention que ſon Eminence avoit faite de ſa qualité de Souverain indépendant, donna lieu de rechercher un livre que Baluze homme connu par une rare & profonde litterature, & attaché à la famille de Bouillon, avoit compoſé de l'Hiſtoire Genealogique de cette Maiſon. La Cour trouva dangereuſes pluſieurs aſſertions trop favorables à leurs prétentions, & en ſuprimant le livre, quoi qu'imprimé peu auparavant avec privilege, elle exila l'Auteur, & le priva d'une chaire de Profeſſeur Roial que ſa grande capacité lui avoit procurée. Ce Vieillard (1) digne d'un meilleur ſort, fut en même tems privé d'une penſion que lui faiſoit le Clergé de France. Un Arrêt du Conſeil d'Etat du 7. de Juin, avoit déja donné ordre au Parlement de pourvoir à l'adminiſtration, & à la regie de tous les biens & revenus du Cardinal, & le Cardinal de la Tre-

Baluze eſt exilé & ſon livre ſuprimé.

(1) *Il avoit alors 80. ans.*

1710. mouille avoit déja ordre de le conſiderer, s'il arrivoit à Rome, comme un homme livré aux ennemis, & comme un ſujet rebelle & ſe glorifiant de ſon crime.

Opinion de quelques-uns ſur cette diſgrace.

Ceux qui aiment à chercher du miſtere où il y en a le moins, ne pûrent ſe figurer que la colere du Roi fût ſincere, & ils inſinuerent qu'elle étoit concertée, pour l'élever à la dignité papale, & détruire en ſa faveur les préjugez du Conclave que les infirmitez, vraies, ou politiques, de Clement XI. ſembloient annoncer alors comme prochain. L'évenement fit voir qu'ils ſe trompoient.

Le Roi d'Eſpagne fait arrêter le Duc de Medina-Celi.

Le Roi d'Eſpagne avoit au milieu de ſa Cour un mécontent bien plus dangereux que celui dont je viens de parler. Parmi ceux qui durant le triomphe des Alliez à Madrid s'étoient declarez en leur faveur, pluſieurs étoient rentrez dans leur devoir, & enſuite dans les bonnes graces du Roi à l'ocaſion de la naiſſance du Prince des Aſturies. Le Duc de Medina-Celi ſe trouvoit cette année revêtu de la charge de Miniſtre d'Etat. Le Marquis d'Aſtorgas étant mort le 15. d'Avril, laiſſa

un papier cacheté avec ordre de le remettre entre les mains du Roi. Sa Majeſté l'aiant lû, fit arrêter & garder fort étroitement le Duc de Medina-Celi ſans lui laiſſer aucun de ſes domeſtiques, & le fit transferer au Château de Segovie; on publia, & il y a bien de l'apparence, que le Marquis & le Duc avoient eu enſemble quelques intrigues contre les interêts du Roi, & que le Confeſſeur du premier l'obligea d'en reveler le ſecret. On ſe ſaiſit des Secretaires, & des papiers du Duc. La Cour de Barcelonne donna ordre de faire au Marquis de Villena dernier Vice-Roi de Naples pour Philippe, les mêmes traitemens qui ſeroient faits au Duc de Medina-Celi; comme s'il y avoit eu de la conformité entre leur conduite & leurs malheurs, & qu'il n'y eût point de difference entre choiſir le parti que l'on croit le plus juſte & y demeurer attaché; ou trahir celui que l'on fait profeſſion publique de reconnoître, & abuſer de la conduite d'un Prince auquel on eſt lié par la religion du ſerment. 1710.

Pendant que ce Roi étoit occupé Diſpoſitions pour

1710. *La campagne en Eſpagne.*

à prevenir les dangers d'une conſpiration, le Marquis de Villa-d'Arias lui raſſembloit une armée entre Fraga & Monçon pour s'oppoſer à celle que ſon ennemi formoit ſur les frontieres d'Arragon, & le Marquis de Bai en aſſembloit une autre à Arrojadel Puerco, entre le Tage & la Guadiana pour faire tête aux Portugais, qui ſe diſpoſoient à entrer en campagne entre Villa-Vicioſa & Eſtremos. Le Roi partit lui-même le 5. de Mai, pour ſe mettre à la tête de l'armée de Catalogne. Il avoit fait inviter l'Electeur de Baviere, qui depuis le ſiege de Mons, avoit ſa Cour à Compiegne, à venir prendre le commandement de ſon armée; mais ce Prince ne jugea point à propos de s'écarter du lieu, où les negociations recommencées lui faiſoient eſperer qu'on décideroit de ſon rétabliſſement. Philipe reſolut d'ouvrir la campagne par le ſiege de Balaguer, & le 16. il en fit faire toutes les diſpoſitions. Il y avoit une garniſon de ſeize cens hommes & des munitions en abondance. L'armée que commandoit le Comte de Staremberg n'étoit que de dix-huit à

vingt mille hommes, & par conſequent trop foible pour ſecourir cette place. Cependant diverſes conſiderations firent differer l'execution de ce deſſein. Arens château ſitué ſur la Novara-Ribagorçana étoit bloqué depuis long tems par les Miquelets ; un détachement de trois mille hommes l'alla délivrer, & en renouveller la garniſon qui étoit reduite à la derniere extremité, & tout d'une courſe Amezaga Lieutenant General qui commandoit ce détachement, aſſiegea & prit d'aſſaut la Ville d'Eſtadilla en Aragon. Le ſeiziéme du même mois Mahoni avec un autre détachement de deux mille hommes & de ſix cens chevaux alla attaquer Cervera où étoit un magazin des Alliez : trois cens hommes qui y étoient en garniſon ſe retirerent à Calaf, où Mahoni fut les aſſieger. Cette campagne n'eut rien de fort remarquable du côté de Portugal, & il n'y eut aucune entrepriſe de part, ni d'autre, ſi ce n'eſt la priſe de Miranda qu'un parti détaché par le Marquis de Bai prit par eſcalade le 7. de Juillet.

1710.

Les Eſpagnols degagent Arens.

Ils prennent Eſtadilla, & Cevera.

1710. La garniſon qui étoit de quatre cens hommes, ſe rendit priſonniere de guerre, & fut d'autant plus ſurpriſe de cette attaque imprevuë, qu'elle croioit les troupes eſpagnoles dans leurs quartiers de rafraichiſſement.

Mouvement des armées vers Aragon.

Le General Staremberg qui étoit demeuré en poſſeſſion du Commandement de l'armée des Alliez en Catalogne, par le départ du Prince de Darmſtad, avec qui il avoit eu un violent démêlé, juſqu'à s'apeller en duel, ſervit bien ſon parti, en évitant le combat que Philippe avoit voulu lui livrer, & en attendant que ſon armée fut renforcée par les troupes qu'il attendoit. En éfet la flotte les aiant embarquées ſur les côtes d'Italie, arriva fort à propos pour le mettre en état de s'opoſer aux partis du Roi, qui enlevoient ſouvent des convois & des magazins. Il fit venir en même tems deux mille hommes de la garniſon de Gironne, & enſuite d'un grand conſeil de guerre, où il fut reſolu de prevenir les Eſpagnols, & de transferer le theatre de la guerre en Arragon, & de cou-

per ainſi la communication entre Madrid & l'armée, il diſpoſa tout pour l'execution de ce plan. Il s'empara de Monçon, d'Eſtadilla, & de Ralbaſtro, & dirigea ſa marche ſur Sarragoſſe. Informé de ce mouvement Philippe reſolut de le ſuivre, ou même de le devancer, s'il étoit poſſible; il laiſſa dans Lerida, Fraga, & Mequinença, des garniſons aſſez fortes pour la ſureté de ces places & des environs, & envoia ordre au Gouverneur d'Arens de faire ſauter ce château, de brûler toutes les proviſions qu'il ne pourroit pas emporter, & de ſe rendre avec ſa garniſon à Lerida. 1710.

Le 27. d'Août, il détacha le Duc de Sarno & Verboom Lieutenans-Generaux avec un petit corps de cavalerie, & quatre bataillons pour s'aſſurer des paſſages de la Nogara. Ce détachement fut attaqué par l'armée des Alliez, & défait avec perte de trois cens fantaſſins & de cent cinquante cavaliers ou dragons. Les Alliez avouerent qu'ils avoient eu environ quatre cens hommes tuez, ou bleſſez. Le Lord Rochefort & le

Action près d'Almenares.

1710. Comte de Naſſau futent du nombre des premiers, les Lords Stanhope & Cuper furent bleſſez legerement. Du côté des Eſpagnols le Duc de Sarno y perit, & Verboom fut bleſſé & fait priſonnier.

L'armée eſpagnole ne conſiſtoit plus qu'en dix-huit mille hommes, lors qu'elle ſe mit en marche le 12. d'Août. Après quelle eut paſſé la Cinca ſon arriere-garde fut attaquée le 15. entre Torrente & Pennalva par vingt-huit eſcadrons des ennemis qui furent repouſſez à diverſes fois, quoi qu'ils euſſent une armée de plus de trente mille hommes. Ils y eurent neanmoins mille hommes tuez ou bleſſez, & perdirent ſept étendars & deux paires de timbales. Le Roi qui avoit depuis quelques jours des atteintes de fievre, prit la route de Sarragoſſe, & laiſſa à ſes Lieutenans Generaux la conduite de ſon armée qui s'y rendit avec toute la diligence poſſible, & elle paſſa l'Ebre ſur le pont de Sarragoſſe le 19.

Autre à Penalva.

Bataille de Sarragoſſe.

Ce fut à la vûë de cette ville que les deux armées ſe rangerent en bataille, & le 20. vers les ſix heures

du matin, elles ſe canonerent juſ- 1710.
qu'à dix : Le Duc d'Havré fut tué dès le commencement. Le Comte de Staremberg, qui avoit engagé le Roi Charles à ſe tenir à Pinna, forma ſon armée ſur trois lignes ; les Eſpagnols n'en pouvoient former que deux. Leur droite rompit neanmoins la gauche de l'ennemi, & en renverſa les deux premieres lignes ; mais leur gauche qui n'étoit preſque compoſée que de nouvelles levées, étant allée à la charge, fut priſe en flanc par deux bataillons qui la firent plier, & elle mit le corps de bataille en confuſion ſans qu'il fût poſſible de rétablir l'ordre. Les Generaux furent obligez de ſe retirer avec cinq pieces de canon, & tout le bagage qui étoit de l'autre côté de l'Ebre, & de laiſſer aux vainqueurs le champ de bataille & ſeize pieces de canon. Le Marquis de Bai marcha ſur Alagon & Tudella avec neuf mille hommes, & le Prince de Tſerclas ſur Agreda avec environ ſix mille hommes. Cette perte qui ne pouvoit être que de trois mille hommes, qui n'auroit preſ-

1710. que été comptée pour rien dans une autre conjoncture, penſa entrainer la perte du parti de Philipe. L'armée que le Marquis de Bai avoit raſſemblée n'étoit plus capable de reſiſter à celle des Alliez, & le lieu où il étoit ne pouvoit pas fournir long-tems la ſubſiſtance à ces troupes, étant un terroir ſterile, & n'y aiant point de magazins; auſſi n'y ſejourna-t-il que douze jours, & il marcha vers Arenda de Duero en Caſtille. Outre que ce poſte étoit abondant en fourages, il y pouvoit facilement conſerver la communication de la Caſtille avec la Navarre & le Roiaume de Leon. Jaca, Mequinença, Lerida, Tortoſe, Alicante, Denia & pluſieurs autres places fortes de Catalogne, d'Arragon & de Valence, étoient bien munies, & pourvues de garniſons ſuffiſantes pour occuper longtems les Alliez. Ceux-ci ne jugerent pas à propos d'y conſumer un tems qu'ils croioient pouvoir mieux emploier à la conquête de la Caſtille.

Priſonniers envoiez à Barcelonne & delivrez.

Ils craignirent que quatorze cens priſonniers pris ſur les Eſpagnols à la journée de Saragoſſe, ne les embar-

raſſaſſent dans la courſe qu'ils avoient reſolue de faire vers Madrid. Environ ſept cens prirent parti dans l'armée victorieuſe & en deſerterent peu après, le reſte fut envoié à Barcelonne, & enlevé en chemin par la garniſon de Lerida, dont le Commandant prit occaſion de l'éloignement des ennemis pour ſurprendre Balaguer dont il fit raſer les fortifications, ne le pouvant pas conſerver ſans trop affoiblir ſa garniſon. 1170.

Balaguer ſurpris.

L'armée ennemie s'avançant vers Catalain, pendant qu'un détachement marchoit vers Medina-Celi & Siguença; Philipe qui craignit que le Duc de Medina-Celi ne lui échapât, le fit transferer de Segovie à Fontarabie. Il declara enſuite à ſes Conſeils & aux Grands de ſa Cour, qu'il avoit reſolu de reſider à Valladolid, ancien ſejour des Rois de Caſtille; il aſſura en même tems qu'il ne vouloit forcer perſonne à le ſuivre, pas mêmes ceux qui lui étoient les plus neceſſaires par leurs emplois; Que ceux qui auroient des motifs pour ſe diſpenſer de ce voiage, pouvoient cependant conſerver leurs

Le Duc de Medina-Celi transferé à Fontarabie.

La Cour va à Valladolid.

1710. charges. La ville de Madrid fit éclater ſon zele pour lui à ſon départ, & lui ſouhaita un prompt retour.

Le Duc de Vendôme va commander en Eſpagne.

La Cour partie de cette Capitale le 9. de Septembre, arriva à Valladolid le 16. Il étoit reſervé à un Prince de la Maiſon de Bourbon, d'avoir la gloire de ramener ce Monarque dans Madrid. Son conſeil aiant ſouhaité dès le commencement de la campagne que le Duc de Vendôme voulût prendre le commandement de l'armée ; ſa Majeſté Catolique en fit faire la propoſition à ce Prince, & demander l'agrément du Roi Très-Chrétien par le Duc d'Albe Ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris. Auſſi-tôt que les Conferences de Gertruydemberg furent rompues, ſa Majeſté n'eut point de peine à l'accorder, & offrit même au Duc de Vendôme cinquante mille écus pour ſa campagne. Il eut la generoſité de les refuſer, avec des termes qui lui font trop d'honneur pour ne devoir pas être conſervez. „Je ſuplie, dit-il, Votre Majeſté „d'emploier cet argent en faveur de „ceux qui feignent d'être, ou qui ve-

Sa generoſité.

„ veritablement ſont moins en pou- 1710.
„ voir de donner à vôtre Majeſté, &
„ à l'Etat des marques d'un devoir,
„ d'un zele & d'un attachement de-
„ ſintereſſé. J'ai trouvé dans mes
„ propres reſſources cent mille livres
„ qui ſuffiſent pour les frais de mon
„ voiage, j'eſpere même de n'être
„ point à charge à la Couronne d'Eſ-
„ pagne. Je ne doute point, Sire,
„ que vôtre Majeſté & le Roi Catho-
„ lique ne trouvent dans tous leurs
„ ſujets à proportion de ſemblables
„ temoignages de zele, d'attache-
„ ment, & de fidelité. Les ennemis
„ des deux Etats travaillent efficace-
„ ment à reveiller tant en France
„ qu'en Eſpagne des vertus naturel-
„ les aux deux Nations, qu'un cal-
„ me, ou de trop longues proſperi-
„ tez avoient comme enſeveli dans
„ une eſpece de letargie.

Il étoit déja en route, lors qu'il aprit la perte de la bataille de Sarragoce, & la nouvelle de cette défaite lui fut annoncée avec des circonſtances exagerées, capables de faire rebrouſſer chemin à un General moins zelé que lui. On publioit que tout étoit perdu ſans aucune apparence de re-

1710. tabliſſement ; que l'armée de Philippe étoit entierement diſſipée ; que toute l'artillerie étoit priſe ; qu'on ne ſavoit pas même où étoit le Roi.

Etat où il trouve le Roiaume.

Il ne laiſſa pas de continuer ſa route juſqu'à Baionne, où il s'arrêta quelques jours pour ſavoir où étoit le Roi, & quel parti prendroit le General Staremberg. Auſſi-tôt qu'il fut informé de la reſolution que les Alliez avoient priſe d'aller à Madrid, *Ils y échoueront*, dit-il, *& ſi je retrouve le Roi, la Reine, & le Prince des Aſturies en parfaite ſanté, j'eſpere tout de Dieu.* Un Courrier lui aprit que la Cour étoit allée à Valladolid, il ſe mit en chemin pour la joindre, & eut ſur ſa route la conſolation de voir combien les peuples étoient attachez au parti qu'il venoit ſoutenir. Sa premiere entrevue avec leurs Majeſtez eut quelque choſe de bien tendre, & fut bien differente de celle qu'ils avoient eue avant la bataille de Luzara, lors que l'avant-mur de l'Eſpagne ſubſiſtoit encore. Il voioit au contraire une Cour reduite à s'exiler de ſa capitale, la famille roiale dans la conſternation, & toutes les eſperances de

Philippe fondées ſur les ſecours qu'il pouvoit encore recevoir de France, & ſur l'uſage que l'on feroit du peu de troupes qui lui reſtoient encore. Il ne perdit point courage; la trop grande vivacité de Mahoni à pourſuivre trop loin l'ennemi qu'il avoit fait plier à la bataille de Sarragoce, avoit entrainé la perte de cette journée; mais le Duc de Vendôme regarda comme un bonheur que les Alliez, au lieu de pourſuivre le Marquis de Bai, s'amuſaſſent à courir un pays ouvert d'où le moindre revers les obligeroit de ſe retirer, ſans s'y pouvoir maintenir, tant que Philippe auroit des troupes, & poſſederoit les cœurs de ſes ſujets. 1710.

Le Roi Charles entre à Madrid.

Cependant le Roi Charles avoit fait ſa premiere entrée à Madrid le 28. de Septembre, & pouvoit aſſez juger par la froideur que les habitans temoignerent en cette rencontre, qu'il ſeroit plus facile de battre les troupes de Philippe que de lui ôter l'affection de ce peuple. Il ſe rendit auſſi maître de Tolede, afin de s'ouvrir la communication avec les Portugais, & tomber tous en-

1710. ſemble après la jonction ſur l'armée eſpagnole qui ſe raſſembloit. La jonction aiant été empêchée par des obſtacles inſurmontables, le Roi Charles eut avis que le Duc de Noailles qui avoit été à Valladolid, puis en France, étoit enfin de retour, & dans le deſſein d'aſſieger Gironne avec une armée de vingt deux mille hommes, qu'il avoit obtenue de ſa Majeſté Tres-Chrétienne; que Montrevel aiant mis des garniſons françoiſes dans les villes frontieres, les troupes eſpagnoles qui étoient à Saint Jean pié de Port, à Eſtella, à Pampelune, à Jaca, à Fontarabie, à Saint Sebaſtien, & en d'autres places de la Navarre, ſe rendoient à l'armée où étoit le Duc de Vendôme; que le Marquis de Bai dont la preſence n'y étoit plus ſi neceſſaire, étoit allé commander les troupes d'Eſtramadure, pour les amener, ou les y retenir ſelon les évenemens.

La Cour ſe retire à Victoria.

Philippe avoit envoié la Reine & le Prince ſon fils à Victoria, & quittant le ſejour de Valladolid, s'étoit avancé par Tordeſillas ſur le Duero, Salamanque ſur la Tormes,

& Placentia, & campoit entre Caſa Texada, & Talavara de la Reina. 1710.

Le Comte de Staremberg eut raiſon alors de s'applaudir des motifs qu'il avoit eus de s'oppoſer à la marche de l'armée dans la Caſtille. On vit trop tard combien ſon avis eût été plus ſur que celui des autres Generaux. La faute étoit faite & le parti de Charles ſe trouva reduit à quitter Madrid & Tolede pour la ſeconde fois. Cette armée prit la route d'Arragon en divers corps, & à une diſtance qui ne les empêchoit pas de ſe ſecourir l'un l'autre, en cas qu'ils fuſſent attaquez par quelque détachement. La ſituation de l'armée eſpagnole ne permettoit pas de croire qu'ils puſſent la trouver toute entiere en leur chemin, la choſe ne laiſſa pas d'arriver ainſi.

Les Alliez abandonnent la Caſtille.

L'armée de Philippe fut camper dès le 8. de Decembre à Guadalaxara, & ce Prince averti que l'arriere-garde des Alliez s'étoit arrêtée à Brihuega pour proteger leurs bagages, & le butin qu'ils emmenoient de Caſtille, tint conſeil avec le Duc de Vendôme, & fit partir à minuit ſix Regimens de Dragons & deux

Siege de Brihuega.

1710. de cavalerie ſous les ordres du Marquis de Valdecanas, Capitaine General, & tous les Grenadiers & les Piquets ſous ceux du Marquis de Thoui. L'armée ſuivit de fort près ce détachement, & après quelques volées de canon on ſomma la ville de ſe rendre. Stanhope qui y avoit deux Lieutenans Generaux, autant de Maréchaux de Camp & de Brigadiers, huit bataillons anglois & huit eſcadrons de la même nation, repondit fierement, *qu'il ſe défendroit juſqu'à l'extremité, après quoi il verroit quel parti il auroit à prendre.* La nuit qui commençoit, ſuſpendit l'attaque juſqu'au lendemain : Staremberg n'étoit qu'à cinq lieues de là, il n'y avoit point de momens à perdre. Toute la nuit fut emploiée à élever des batteries ; & pendant qu'on les preparoit, l'infanterie & la cavalerie arriverent devant la place ſur laquelle l'artillerie commença de jouer vers les ſept heures du matin. On preſſoit d'autant plus cette entrepriſe, que l'on ne doutoit point que Staremberg ne vint au ſecours des aſſiegez. Dom Feliciano Bracamonte, & Dom Joſeph Vallejo furent char-

gez de l'obſerver. Ils avertirent en 1710.
effet que ce General raſſembloit ſes troupes pour dégager le détachement anglois, & ſur cet avis le Duc de Vendôme alla poſter la cavalerie ſur les hauteurs par où devoit venir l'ennemi qui faiſoit de vifs mouvemens. Cette precaution obligea Staremberg de marcher toujours en bataille & par conſequent avec moins de promtitude, il devoit arriver à Villa Vicioſa le 11. à midi, aſſez près de Brihuega; mais il y arriva trop tard. Les aſſiegeans avoient fait jouer une mine, & renverſé la porte de l'attaque de la gauche. La brêche étoit aſſez grande pour tenter un aſſaut; des Grenadiers choiſis ſoutinrent ſur la brêche le feu terrible des Anglois, la reſiſtance des aſſiegez étoit ſi belle & ſi meurtriere, que le courage des aſſiegeans commençoit à ſe relâcher dans le premier abord. Le Duc de Vendôme qui étoit déja revenu de poſter la cavalerie ſur les hauteurs, s'aperçut que ſes troupes molliſſoient; il prit un piſtolet à l'arçon de la ſelle de ſon cheval, & alla lui-même ſur la brêche. „ Sire, dit-il au Roi,

1710. „ dans ce moment, ils ne tirent pas „ droit, car s'ils avoient tiré juſte, „ vôtre Majeſté & moi nous aurions „ déja été tuez.

Le Marquis de Thoui bleſſé.

Le Marquis de Thoui ſe diſtinguoit à la tête des Grenadiers; le Comte Sant Eſtevan de Gormas, le Comte de Rupremonde & lui, étoient entrez par une porte que l'artillerie avoit renverſée. Il attaqua le premier retranchement des Anglois, & eut la main percée d'un coup de mouſquet, & n'obéït qu'à regret au Roi qui lui commanda de ſe retirer pour ſe faire panſer de cette bleſſure, & d'une autre qu'il avoit reçue au pied.

Le premier retranchement des Anglois étant forcé, le terrain fut diſputé de rue en rue; ils tâcherent inutilement de ſe jetter dans le château dont un Capitaine des Gardes Vallones leur coupa le chemin. Le combat qui fut tres ſanglant ſe termina enfin à ſept heures & demie du ſoir, que les Anglois batirent la chamade, & capitulerent à condition que la porte du château ſeroit inceſſamment ouverte aux troupes du Roi; que les Generaux & les

Capitulation des Anglois.

Officiers seroient prisonniers de guerre avec toutes les troupes de la garnison à discretion, tant à pié, qu'à cheval; que le lendemain 11. du mois ils sortiroient de la ville pour être conduits en tels endroits qu'il plairoit à sa Majesté; qu'on laisseroit aux Officiers, Cavaliers, Dragons, & Soldats, les hardes & bagages qu'ils avoient lors qu'ils étoient entrez en Castille, à la reserve de leurs chevaux & de leurs armes; qu'on prendroit soin des malades & des blessez, autant que la commodité des lieux le permettroit. Les Lieutenans Generaux qui furent faits prisonniers de guerre avec Stanhope étoient Carpenter, & Wils. 1710

Le General Staremberg qui ne savoit rien de la capitulation, vint la même nuit à deux lieues de l'armée espagnole, & fit tirer neuf coups de canon pour avertir la garnison du secours qu'il lui amenoit. Ce signal tardif & qui pouvoit être équivoque à une garnison déja rendue, n'empêcha point que sur les onze heures du matin suivant, on fit sortir tous les prisonniers de Brihuega, Bataille de Villa-Viciosa.

1710. pour les repartir dans les villes de Caſtille. Le Duc de Vendôme étoit à les voir défiler lors qu'on vint l'avertir que l'armée de Staremberg n'étoit plus qu'à trois quarts de lieues. Cet avis lui donna quelque inquietude par rapport aux priſonniers ; mais ſans ſe troubler, il courut au plus preſſé & chargeant un Officier de hâter la marche de la garniſon, il alla diſpoſer tout pour recevoir l'ennemi ; & il rangea ſon armée en bataille, quoi que la diſpoſition du terrain ne fût nullement favorable à la cavalerie. L'artillerie preluda de part & d'autre dès le matin, & l'action fut entamée à deux heures après midi. Elle dura juſqu'à la nuit, & quoi que tres-ſanglante, elle eut un ſuccez équivoque ; les deux partis s'en attribuerent également la victoire & le champ de bataille. Les relations qui en furent publiées dans ce tems-là, ſont ſi diferentes qu'elles ſemblent parler de deux batailles qui n'ont rien de commun que le nom de Villa-Vicioſa que l'on donna à cette journée. Si on s'en raporte à celle que le Miniſtre d'Eſpagne publia à Rome,

l'armée eſpagnole avoit eu tout l'avantage, fait neuf mille priſonniers, y compris la garniſon de Brihuega, les Alliez avoient eu quatre mille hommes tuez, & perdu le champ de bataille, tout le canon & le bagage. Le recit qu'un autre Courrier en porta au Prince d'Avellino Ambaſſadeur de la Cour de Barcelone, annonçoit une victoire complette remportée par le Comte de Staremberg, avec gain du champ de bataille, de l'artillerie, d'une partie du bagage & ſix mille Eſpagnols reſtez ſur la place. Le Pape ne pouvant démêler ces contradictions, & prevoiant que les rejouiſſances publiques que ces deux Miniſtres ſe preparoient de faire pour l'avantage que chacun attribuoit à ſon parti, cauſeroient quelque deſordre; interpoſa ſon autorité pour interdire le *Te Deum*, & les ſolemnitez accoutumées. Le Comte de Staremberg marchant à grandes journées vers Saragoce à la tête de ſept mille hommes d'infanterie, & huit cens chevaux, retira les garniſons qu'il avoit laiſſées en Arragon; ce qui lui forma une armée de dix mille hommes, 1710.

1710. avec laquelle il ſe hâta d'arriver à Barcelone, dérobant au Duc de Noailles l'ocaſion de le couper dans ſa marche. Cette retraite precipitée auroit eu plûtôt l'air d'une fuite, ſans la neceſſité de courir au ſecours de Barcelone où Charles étoit déja de retour.

Philippe avoit déja repris poſſeſſion de ſa capitale auſſi-tôt après le départ des Alliez, & le 3. de Decembre, il y avoit fait ſon entrée avec le Duc de Vendôme à qui les acclamations du peuple donnerent le titre de Liberateur. Les marques de la tendreſſe publique qu'ils y reçurent, ne ſervirent pas peu à leur faire eſperer un bon ſuccez de la bataille de Villa-Vicioſa; après laquelle ils ſe rendirent à Sarragoce, où ils arriverent le 1. de Janvier de l'année ſuivante.

Les Alliez font une deſcente au port de Cethe.

La flotte des Alliez fit cette année une deſcente ſur les côtes de Languedoc, & y débarqua le ſoir du 25. de Juillet, un corps d'environ trois mille hommes entre Cethe & Agde. Le projet de cette entrepriſe tendoit à penetrer plus avant, à donner des armes aux mécontens

des Sevennes, où le feu sembloit 1710.
plutôt être amorti, qu'entierement éteint. Ces troupes se partagerent en deux corps, s'emparerent de Cethe, & d'Agde. Le Duc de Roquelaure qui commandoit dans cette Province, assembla les Milices & la Noblesse, & fit en même tems avertir le Duc de Noailles du danger que couroit le Languedoc. Ce dernier fit aussi-tôt avancer un détachement, prit les devans & s'aboucha avec Roquelaure à Montpelier. Les Alliez furent forcez de se rembarquer le 29. avec perte de quelques centaines d'hommes, des armes & des munitions qu'ils avoient déja débarquées; mais ils obtinrent leur principal but qui étoit de favoriser les desseins du Comte de Staremberg. En effet ce mouvement du Duc de Noailles mit le General des Imperiaux en sureté du côté du Roussillon, & lui permit de grossir son armée, de diverses garnisons qu'il retira pour son expedition de Castille.

Le Comte de Thaun s'attendit en vain de faire une autre diversion, & de penetrer en Provence avec une

1710. armée de vingt mille hommes. Le Maréchal de Barvvick fit tête à tout, & lui fit conſumer toute cette campagne en mouvemens inutiles. Les indiſpoſitions du Duc de Savoie dans leſquelles quelques-uns de ſes Alliez ne voioient qu'un prétexte à cacher ſon mécontentement, l'empêcherent de faire cette campagne.

Le Grand Prieur enlevé par Maſner.

Un habitant du Coire nommé Thomas Maſner fut cauſe de beaucoup de troubles dans ſa patrie. La France l'accuſoit de s'être aproprié injuſtement des remiſes conſiderables qui lui avoient paſſé par les mains, & on lui demandoit depuis long-tems la reſtitution de pluſieurs ſommes deſtinées à acquiter les penſions annuelles que la France paie aux Griſons. Son fils qui étoit ſon aſſocié, & ſuſpect à la France, à cauſe de la qualité de Commiſſaire de l'Empereur dont ſon pere étoit revêtu depuis quelque tems, eut l'imprudence d'entrer ſur les terres de France ſans paſſeport & fut arrêté. (1) Le pere craignant pour ſon

Suites de cette affaire.

(1) *Au mois de Mai.*

fils, enleva Merveilleux Secretaire 1710.
interprete de ſa Majeſté Très-Chrétienne qu'on l'obligea de relâcher : il le promit ; mais ſans deſſein de l'executer, qu'il n'eût ſon fils. Sur ces entrefaites le Secretaire s'évada d'entre les mains de Maſner ; celui-ci qui avoit quelques gens de main à ſa diſpoſition, chercha quelqu'autre ôtage pour lui repondre de ſon fils, & tâcha d'enlever la Chapelle Banquier François établi à Soleure. La Chapelle eut le bonheur d'être averti de ce piege & de l'éviter. Maſner trouva enfin l'ocaſion d'avoir un ôtage tel qu'il le ſouhaitoit : le Prince de Vendôme, Grand Prieur de France allant de Veniſe à Coire, fut arrêté par des gens que Maſner avoit apoſtez, & fut conduit dans le Tirol ſur les terres de l'Empereur, de crainte que les Griſons ne lui arrachaſſent cette proie.

Le Comte du Luc avoit ſuccedé au Marquis de Puiſieux dans l'Ambaſſade de Suiſſe. Il demanda juſtice de cet attentat, & bien-tôt les Miniſtres de l'Empereur & de la Grande Bretagne prenant le parti de

1710. Maſner, pretendirent juſtifier ſa conduite. Les trois Ligues Griſes declarerent *que toute la Nation avoit conçû beaucoup d'horreur de la ſcandaleuſe & déteſtable action de Maſner commiſe à l'égard de Son Alteſſe le Grand Prieur*, & promirent de s'aſſembler pour donner une entiere ſatisfaction à ſa Majeſté Tres-Chrétienne. Ils firent en effet pluſieurs decrets, où ils obligeoient Maſner de reſtituer le Grand Prieur avec ſa ſuite & ſes équipages dans le 15. du mois d'Avril 1711. à l'endroit où il fut enlevé, ſous peine d'encourir la diſgrace du Souverain. Cet homme qui ſe ſentoit apuié par l'Empereur & par l'Angleterre, ne ſe preſſa point d'obeir. Une Diete s'aſſembla (1) pour decider cette affaire, & reſolut de convoquer un Tribunal extraordinaire à Hans dans la Ligue Griſe. L'accuſé n'en voulut pas attendre le ſuccès & ſe refugia à Vienne. Un Decret de la Chancellerie de Sargans avoit déja mis ſa tête à prix, & les procedures prenoient un mauvais tour pour lui,

(1) *Le 29. de Mai 1711.*

lors que pour les finir, on relâcha le Grand Prieur, ſous promeſſe de procurer la liberté du jeune Maſner, & de faire ceſſer le procez intenté contre le pere. A ces conditions ce Prince fut mis en liberté, & arriva le 6. de Juin à Soleure d'où il ſe rendit en France. 1710.

Deux Brefs du Pape ſupprimez par le Parlement de Paris.

Cette même année 1710, fournit au Pape une de ces occaſions qu'il recherchoit avec ſoin, pour abaiſſer l'Epiſcopat dans l'Egliſe Gallicane. Par deux Brefs du dix-huitiéme de Janvier, il condamna le traité de l'origine de la regale par Andoul, & le Mandement que l'Evêque de Saint Pons avoit fait pour publier la derniere Conſtitution contre le Janſeniſme. L'Avocat General (1) repreſenta au Parlement que l'on pouvoit douter de la verité de ces Brefs, parce que des formalitez eſſentielles y étoient negligées; que cependant ils meritoient une attention particuliere de la Cour. A l'égard du livre condamné, il n'entreprit point de le deffendre, & allegua au contraire que, quoique le droit de re-

(1) *Guillaume François Joli de Fleuri.*

1710. gale ſoit un des droits des plus certains & des mieux établis de la Couronne, il ne convient pas à toutes ſortes d'Auteurs de traiter une matiere ſi importante ; qu'il y avoit dans cet ouvrage pluſieurs choſes dignes de reprehenſion ; que cet Auteur avoit voulu établir un droit inconteſtable par des moiens & des motifs capables d'en faire douter. Quant au Bref, l'Avocat General, en doutant que c'en fut un, le dénonça comme attaquant l'univerſalité de la regale, comme ſi ce droit devoit être reſtraint à quelques Egliſes particulieres de ce Roiaume. Il ajoûta que ce Bref n'aiant point été accepté dans les formes, & contenant d'ailleurs des clauſes contraires aux maximes de France & aux libertez de l'Egliſe Gallicane, il ne pouvoit avoir aucune execution legitime dans le Roiaume : Que cependant il s'en étoit repandu pluſieurs copies dont quelques mal-intentionnez pourroient abuſer, & qu'il eſtimoit qu'il étoit du devoir de la Cour d'y pourvoir.

Il ne s'éleva pas moins contre celui qui regardoit le Mandement de

l'Evêque de Pons, mais ſans aprou- 1710.
ver le Mandement même, qui plein d'ambiguitez & de contradictions, ſembloit ne tendre à autre choſe qu'à rendre inutile la derniere Conſtitution du Pape, & il conclut que le Bref qui le flétriſſoit, n'étant adreſſé ni au Roi, ni aux Evêques, ni revêtu d'aucune des ſolemnitez accoutumées, ne pouvoit avoir aucune autorité dans le Roiaume, d'autant plus qu'il y avoit des clauſes contraires aux maximes de la France, & que marquant un pouvoir immediat du Pape ſur les Dioceſains de Saint Pons, il pouvoit avoir de fâcheuſes conſequences. La Cour en ſuprimant les deux Brefs, ſans pourtant aprouver le Mandement de l'Evêque, ni le traité de l'origine de la regale, défendit d'imprimer, & de débiter aucunes Bulles ou Brefs de la Cour de Rome, ſans lettres patentes du Roi pour en ordonner la publication regiſtrée en la Cour, à peine de trois mille livres d'amende ou même de punition corporelle. Cet Arrêt fut rendu le premier d'Avril. Le Pape trouva mieux ſon compte dans la brouillerie qui s'éleva enſuite

1710. entre trois Evêques, & le Cardinal de Noailles. Je ne veux pas anticiper ici cette querelle qui peut paſſer pour un des grands fleaux dont la France ait été affligée.

L'Angleterre émuë par deux Sermons du Docteur Sachevverel.

La tranquillité dont jouiſſoit l'Angleterre fut auſſi alterée par les tumultes qu'excita dans la Capitale l'impreſſion de deux Sermons du Docteur Sachevverel dont l'un prononcé aux aſſiſes de Derby le 26. d'Août 1709, avoit pour titre *la communication du peché*, l'autre prononcé le 16. de Novembre de la même année étoit intitulé *le danger des faux-freres dans l'Egliſe & dans l'Etat*. Ces deux Sermons aiant été denoncez au Parlement, furent qualifiez de libelles malicieux, ſcandaleux, & ſeditieux, tres-injurieux à ſa Majeſté & à ſon Gouvernement, à la derniere heureuſe revolution, à la ſucceſſion proteſtante établie par les Loix, & aux deux Chambres du Parlement, tendans à aliener les cœurs des bons ſujets de ſa Majeſté, & à faire naître parmi eux la jalouſie & la diſcorde. La Chambre ordonna que ledit Sachevverel & l'Imprimeur comparoîtroient le jour ſuivant. Je

n'entre point dans les détails de ce procès qui n'eſt qu'épiſodique pour moi. Il me ſuffit de remarquer que l'affaire fit un grand éclat, que les deux Chambres concoururent pour faire le procez au Docteur, & que la chaleur avec laquelle l'accuſation avoit été intentée, n'aiant pas duré long-tems, il en fut quitte pour une ſuſpenſion de trois ans, pendant leſquels il fut même comblé d'honneurs dans tous les lieux qu'il parcourut. Ceux qui croioient mieux connoître la Conſtitution de l'Angleterre, ne virent en lui qu'un perſonnage apoſté pour preparer les eſprits à une revolution dont on commençoit dès lors à jetter les premieres ſemences. La Providence n'aiant pas ſecondé les vues de ceux qui lui faiſoient jouer ce rôle, tout ſe diſſipa enfin & le Docteur après avoir été le ſujet de toutes les converſations, retomba dans ſa premiere obſcurité. 1716.

Outre les morts illuſtres dont j'ai parlé au commencement de cette année, il s'en preſente encore quelques unes qui demandent une mention honorable. Le Marquis de

Mort du Marquis de Chaumont.

1710. Chaumont fameux par ſon Ambaſſade de Siam, mourut cette année dans un âge fort avancé. Eſprit Flechier Evêque de Nîmes, celebre par ſon éloquence qui lui merita les bienfaits de la Cour & les éloges de ſon ſiecle & ceux de la poſterité, mourut le 16. de Fevrier, âgé de ſoixante & huit ans. Il fut regreté même par les Proteſtans de ſon Dioceſe, envers leſquels il avoit plus d'humanité qu'ils n'en trouvoient dans la plûpart des autres Evêques ſes contemporains. Il étoit de l'Academie Françoiſe, auſſi bien que Pierre du Chambout, Duc de Coiſlin, Pair de France, qui paia le tribut commun le 7. de Mai.

De l'Evêque de Nîmes.

Du Duc de Coiſlin.

Entre les principaux Edits de cette année, il y en eut un qui obligeoit à racheter le droit de la paulette au denier ſeize. Ce droit que Henri IV. avoit établi (1) pour conſerver aux veuves & aux heritiers la poſſeſſion des Charges, en les diſpenſant de la rigueur de perdre leurs offices, faute de ſurvivre quarante jours après leur reſignation & reduiſant le droit qui

Edit pour le rachat de la paulette.

(1) *Dans ſa Declaration du 12. de Decembre 1604.*

ſe paioit ſur le pied du quart-denier, au huitiéme ſeulement, moiennant un droit annuel. Sous les Regnes de Louis XIII. & de Louis XIV. il avoit été publié de neuf en neuf ans des Declarations pour confirmer ce droit. Le terme de celle du 27. d'Août 1701, étant prêt d'expirer, le Roi prit cette occaſion d'ordonner que ce droit ſeroit racheté, & que tous les Officiers ſujets au prêt & à l'annuel ſeroient tenus d'en faire le rachat ſur le même pied du denier ſeize, en faiſant une année commune de neuf années, & pour établir une uniformité dans la poſſeſſion de tous les offices, gages, taxations, augmentations de gages & autres droits, créez hereditaires ou domaniaux, ſa Majeſté pretendoit qu'ils fuſſent tous poſſedez à titre de ſurvivance, pour laquelle les nouveaux aquereurs des offices caſuels paieroient un huitiéme denier, & ceux des offices hereditaires le huitiéme du quart de la finance principale : à l'égard de ceux qui à chaque mutation étoient obligez de paier une année de leurs gages, on devoit en uſer comme par le paſſé. 1710.

1710. Etabliſſement du dixieme denier.

Cet argent & la vente que l'on fit au profit du Roi de toutes les charges & des offices de la maiſon du Duc & de la Ducheſſe de Berri, ne ſuffiſant pas aux horribles dépenſes de la guerre, le Roi donna à Marli une Declaration du 14. d'Octobre par laquelle il établiſſoit une taxe du dixiéme du revenu, ſur toutes les terres, maiſons, obligations, charges, emplois, commiſſions, penſions, douaires & autres biens portant revenu, ſoit à toujours, ſoit pour un tems; de quelque nature qu'ils fuſſent; paiable par quartiers, dont le premier paiement fut fixé au premier de Janvier de l'année 1711. Cette taxe qu'on apella le dixiéme denier avoit du raport avec une dime roiale dont on avoit trouvé le plan dans les manuſcrits du Maréchal de Vauban; mais le peuple n'en recueillit pas le fruit que ce grand homme s'étoit propoſé. Son deſſein avoit été de ſubſtituer cette dime à une infinité d'impôts dont la repartition ne ſe fait preſque jamais avec équité, & empêcher par là que les pauvres fuſſent plus foulez que les riches à pro-

proportion. Au lieu de ſoulager le peuple à la faveur de cette taxe dont le produit devoit ſe monter à des ſommes immenſes, le Miniſtere lui retrancha ſa ſubſiſtance par d'autres Edits. 1710.

Un du 7. d'Octobre reduiſoit au denier vingt les rentes ſur l'Hôtel de Ville, & toutes les augmentations de gages créées depuis 89. qui la plûpart étoient au denier dix-huit & au denier ſeize. Un Edit du mois de Septembre confirmé par une Declaration du 7. d'Octobre, ordonnoit par toutes les Villes & lieux du Roiaume une double levée des droits d'Octroi & de Tarif & de l'établir ſimple dans tous les lieux où il n'y en avoit point : un autre Edit à peu près de même date reduiſoit à cinq pour cent les interêts des promeſſes de la caiſſe des Emprunts accordez ſur le pied de dix pour cent. Un autre rétablit ſur le pied de 1709. les Tailles qu'on avoit diminuées à cauſe de la famine, & des pertes cauſées par le grand hiver. Un autre enfin décria le cours de tous les billets de monnoie ſans Autres Edits.

1710. exception à commencer au 1. de Fevrier de l'année ſuivante.

Le Roi défend le commerce des Hollandois dans le Roiaume.

Le Roi crut avoir remarqué plus d'éloignement pour la paix dans les Hollandois que dans les autres Alliez. Ce fut pour cette raiſon, ou plutôt pour ſemer de la jalouſie entre eux & les autres Nations qui commerçoient dans les ports de France, que par une Declaration donnée à Verſailles le 10. de Novembre, il interdit tout commerce avec eux. En accordant que les paſſeports qu'ils avoient déja, fuſſent executez juſqu'au terme de leur expiration, il défendit qu'on leur en expediât de nouveaux, & permit à ſes ſujets de courir ſur les vaiſſeaux hollandois qui n'auroient point de paſſeports, ou qui en auroient d'expirez, de les arrêter, même tels vaiſſeaux hollandois qui ſeroient pourvus de paſſeports du Roi d'Eſpagne.

1711. Negociations ſecrettes entre la France & l'Angleterre.

La Cour étoit bien éloignée de traiter avec la même hauteur l'Angleterre où elle commençoit de voir des ſouterrains pour venir à bout de ſes projets. Le Maréchal de Tallard y avoit jetté peu à peu des ſe-

mences de paix, & le changement arrivé dans le Miniſtere y avoit amené les choſes à un point qu'il ne faloit plus que faire un pas pour détacher l'Angleterre de ſes Alliez. Le mauvais ſuccez de ceux-ci en Eſpagne avoit porté le Parlement à rechercher la conduite de ceux qui y avoient donné lieu ; un parti puiſſant à la Cour avoit excité un nuage qui éclipſa la grande faveur du Duc de Marlboroug ; la Ducheſſe ſa femme ne put ſuporter les froideurs de la Reine, & ſe démit des charges qu'elle avoit dans la Maiſon de ſa Majeſté. Le Duc même put reconnoître que cette Princeſſe ne le conſideroit plus que par politique, & pour mieux cacher aux Alliez les meſures qu'elle prenoit pour ſe pouvoir bien-tôt paſſer de ſes ſervices. Quoi qu'elle le renvoia en Flandres ſur les inſtances des Etats Generaux à qui même elle écrivit une lettre fort honorable à ce General ; Saint Jean Secretaire d'Etat avoit déja pris des meſures pour lui dérober la connoiſſance de la negociation qu'il avoit reſolue avec la France. 1711.

1711. Mort de l'Empereur Joſeph.

Un incident imprévu acheva de diſpoſer le Miniſtere Anglois à la paix, à ſavoir la mort de l'Empereur Joſeph que la petite verole emporta le dix-ſeptiéme d'Avril dans ſa trente-troiſiéme année. Ce Prince ne laiſſoit que des filles de ſon mariage avec Guillelmine de Hannovre fille du Duc Jean Frederic, de la branche de Blanckenbourg, & ſa mort qui remettoit le Sceptre Imperial entre les mains du Roi Charles ſon frere, donnoit à ce Prince un degré de puiſſance que la France rendit aiſément ſuſpect. Elle n'eut pas de peine à faire comprendre à un peuple jaloux de la liberté de l'Europe, qu'il ne prenoit pas le meilleur parti en ôtant la Monarchie d'Eſpagne à un Prince de la Maiſon de Bourbon, diſtingué de celui qui devoit regner en France, & peut-être à la veille de ſe brouiller avec lui, pour la donner à un Prince qui alloit joindre la Couronne Imperiale à tant de Roiaumes & de Provinces hereditaires. Un autre motif de politique agit en même tems. Du vivant du Roi, ou du Dauphin, il étoit hors de doute

que les deux Couronnes ſe conduiroient toujours par le même conſeil. Mais l'âge du Roi ne pouvoit lui promettre encore un grand nombre d'années,& le Dauphin avoit precedé l'Empereur de trois jours ; on ne remarquoit pas entre le Roi d'Eſpagne & le Duc de Bourgogne devenu Dauphin par cette mort, une amitié qui pût être prejudiciable à la liberté de l'Europe. 1711.

Mort du Dauphin fils unique du Roi.

Louis Dauphin le ſeul fruit qui reſtoit du mariage de Louis XIV. & de Marie Thereſe d'Autriche avoit gagné l'amour des François & des Etrangers par la haute idée qu'on avoit generalement de ſa bonté. On ſe flatoit qu'après les guerres ruineuſes que le Roi avoit entrepriſes, le Roiaume trouveroit dans ce Succeſſeur un Monarque porté à la paix, & on ſe croioit en droit d'eſperer qu'après le regne guerrier de David, il feroit gouter à la France le regne pacifique de Salomon. Ces idées furent détruites par la mort de ce Prince. Il compta pour rien une indiſpoſition qu'il eut la nuit du 6. au 7. d'Avril, & il ne laiſſa pas de ſouper le ſoir du 9. avec toute la

1711. compagnie qu'il avoit dans ſon château de Meudon. La nuit ſuivante il ſe ſentit plus mal, & ſa maladie que les Medecins prirent d'abord pour une fievre pourprée, ſe declara le 13. on vit que c'étoit la petite verole; & quoi qu'elle ſoit preſque toujours mortelle à ſon âge, les Medecins eſpererent de l'en tirer, & leur confiance dura juſqu'au 14. à midi. Son mal augmenta toujours juſqu'au ſoir à onze heures qu'une apoplexie l'étoufa. Il étoit âgé de quarante neuf ans, cinq mois, & quatorze jours. La Princeſſe de Conti ſa ſœur qui le ſervit durant cette maladie, la gagna; mais la medecine réuſſit mieux à la guerir. Le Roi qui avoit alors ſon ſejour à Marli, le viſita frequemment & lui temoigna beaucoup de tendreſſe.

Sa pompe funebre.

Son corps étoit ſi défiguré, & ſe corrompit ſi horriblement, qu'il ne fut pas poſſible de le garder, pour preparer la pompe funebre, & lui rendre les honneurs dus à ſa naiſſance. Son corps fut porté ſans ceremonie à Saint Denis la nuit du 16. au 17. d'Avril. Il n'y eut que deux caroſſes de deuil: dans l'un

étoit le cercueil, eſcorté d'un détachement des Gardes du Corps; dans l'autre étoient l'Evêque de Mets, premier Aumonier du Roi; le Duc de la Tremouille premier Gentil-homme de la chambre; le Marquis de Dreux, Grand-maître des ceremonies; l'Abbé de Brancas Aumonier de ſa Majeſté, & le Curé de Meudon. Le Duc de Bourgogne reçut du Roi le 17. le titre de Dauphin, avec cette diference que pour le diſtinguer de ſon pere qui avoit été apellé ſimplement Monſeigneur, on diroit en parlant du fils *Monſeigneur le Dauphin*. Comme il étoit mort *ab inteſtat* le Roi partagea ſa ſucceſſion entre ſes trois fils; & donna le château de Meudon à l'aîné, un million en argent au Roi d'Eſpagne, & un million en bijoux & en équipages au Duc de Berri. Son oraiſon funebre fut prononcée au mois de Juillet ſuivant, dans l'Egliſe de Paris, par le Pere de la Rue qui traita ce ſujet avec toute la force, & toutes les graces de l'éloquence; & les plus fameux Orateurs du Roiaume s'exercerent tour à tour ſur une matiere d'autant plus 1711.

1711. heureuſe, que les larmes de leurs Auditeurs prévenoient les paroles mêmes du Prédicateur qui les vouloit exciter.

Le Duc de Noailles prend Gironne.

Les débordemens des rivieres groſſies tout à coup par la fonte ſubite des neiges, firent de grands ravages en France, & dans preſque tous les païs de l'Europe. Elles cauſerent une inondation qui interrompit les travaux devant Gironne. Cette Ville que le Duc de Noailles avoit inveſtie le quinziéme de Decembre, fut neanmoins obligée de capituler le 24. de Janvier. La rigueur de la ſaiſon avoit rendu ce ſiege fort dificile, & la garniſon avoit fait une défenſe ſi belle que le Duc ne put lui refuſer des conditions tres-honorables, qui regardoient en même tems la Ville & les Forts qui en dépendent. Ce fut preſque la ſeule expedition d'éclat que firent cette campagne les armées des deux Couronnes.

Campagne en Flandres.

Celles de Flandres ſe contenterent d'abord de ſe poſter avantageuſement, & ſur la reſolution qu'on avoit priſe de faire une tentative du côté de l'Allemagne, le Maréchal

de Villars détacha quinze bataillons & autant d'eſcadrons, & peu de jours après il les fit ſuivre de ſeize bataillons & de dix-huit eſcadrons qui prirent la route d'Alſace. Il tâcha de prendre ſur les Alliez le poſte de Vimi : cette entrepriſe manqua. En échange les Alliez s'emparerent du poſte d'Arleux ; le Chevalier de Luxembourg qui eſſaia de le reprendre, y trouva un petit corps des Alliez qui rendit l'entrepriſe inutile. Il ſe retira après avoir ruiné ce qu'il y avoit de cavalerie dans ce camp. Le Maréchal ne le reprit que le 24. de Juillet, après un aſſaut qui dura près de ſept heures. 1711

Arleux pris & repris ſur les Alliez.

Maître de ce poſte il fit marcher de l'artillerie comme s'il eut voulu entreprendre le ſiege de Mons. Le Duc de Marlboroug qui ſçut que les lignes étoient aſſez mal pourvues, vû le grand nombre des détachemens, fit une marche qui fit juger qu'il les vouloit attaquer par Avenes le Comte, ou par Oiſi. Le Maréchal ſe mit en mouvement du côté de ce dernier poſte, & y arriva à midi avec toute la Maiſon du Roi. Déja plus de cinquante eſ-

Les Alliez entrent dans les lignes des François.

1711. des ennemis étoient entrez par Palluë & Pont à-Bacheul, & le reſte de leur armée s'y forma le même jour. Villars, qui ſur cette nouvelle étoit allé rejoindre le gros de ſon armée, parut le 6. pour leur preſenter la bataille. Les troupes des Alliez n'avoient ſurpris les lignes que par une marche tres rapide qui les avoient fort fatiguez; leurs Generaux trouverent trop de danger à livrer un combat; & comme ils aprirent par les lettres trouvées ſur un exprès dépêché par le Gouverneur de Bouchain, que cette place étoit mal pourvue, Milord Duc reſolut d'en faire le ſiege. Pendant qu'il ſongeoit à empêcher Villars d'enlever un convoi parti de Douai, le Chevalier de Luxembourg jetta dans Bouchain deux Regimens de Dragons, aiant chacun en croupe un ſac de farine.

Ils aſſiegent & prennent Bouchain.

Le General Fagel qui devoit commander ce ſiege avec trente bataillons & vingt eſcadrons, s'avança le 9. pour inveſtir Bouchain, & travailler à la ligne de circonvalation, & trouva à la hauteur de Thun ſur l'Eſcaut une baterie de trente pieces

de canon qui fit un feu terrible. Les Generaux y étant accourus, il y eut une legere action où reſterent quelques hommes tuez de part & d'autre. L'armée de Villars ſe retabliſſoit par le retour de pluſieurs détachemens, & ce General voiant que les Alliez refuſoient de combatre, il jetta ſix ponts ſur l'Eſcaut, & y fit paſſer cinquante eſcadrons, pour tenter s'il ne pourroit pas engager une action. Il trouva les ennemis ſi avantageuſement poſtez, qu'il ne put ni les attirer pour les combatre, ni ſauver Bouchain dont la garniſon forte de deux mille ſoixante & treize hommes ſans les malades & les bleſſez, batit la chamade le 12. d'Août, & fut conduite à Tournai, en attendant que les Alliez euſſent marqué les lieux où elle devoit tenir priſon. On laiſſa les équipages aux Officiers & les habits aux Soldats. 1711.

Il y eut à cette occaſion une diſpute entre le Maréchal de Villars & le Duc de Marlboroug. Ce premier pretendit que la garniſon n'avoit pu être arrêtée priſonniere de guerre par ce General, & produiſit un

Le Maréchal de Villars ſe plaint qu'on a violé la capitulation.

1711. Memoire par lequel les aſſiegez declaroient qu'après les ôtages donnez de part & d'autre, Milord Duc aiant declaré qu'il vouloit toute la garniſon priſonniere de guerre, & les hoſtilitez aiant recommencé, un Officier des Alliez qui avoit été un des ôtages dans le tems du pour-parler, étoit venu parler aux aſſiegez de la part du General Fagel, & qu'on étoit convenu avec lui d'un temperament convenable aux deux parties, à ſavoir que toute la garniſon ſeroit ſimplement ſujette à être échangée; qu'elle ſortiroit avec armes & bagages, enſeignes déploiées, pour être conduite à Cambrai, avec l'entiere liberté de continuer, ſans interruption, ſes ſervices dans les armées & places du Roi. Que l'Oficier étant allé demander l'ordre au General Fagel, en avoit raporté le conſentement, & amené un Major pour ôtage de la parole qu'il portoit; que malgré la parole donnée, l'Officier deſavoué par Milord Duc avoit proteſté publiquement qu'il avoit eu ordre de porter cette parole, & qu'il étoit au deſeſpoir qu'on la revoquât, en emmenant la

garniſon priſonniere. Villars pre- 1711.
tendoit qu'il n'étoit pas vraiſemblable qu'une garniſon auſſi forte, eût conſenti à rendre ſi honteuſement une place qui n'étoit pas en état d'être emportée, & dont les ennemis n'avoient pas encore les demi-lunes, ni commencé le paſſage du foſſé.

Milord-Duc oppoſa à ce Memoire un autre Memoire du General Fagel qui nioit d'avoir promis rien de pareil à la garniſon, & aſſuroit au contraire d'avoir dit à un des ôtages, qu'il ſouhaitoit que la garniſon ſe défendit juſqu'à l'extremité, & refuſât la condition que préſentoit le Duc de Marlboroug, afin qu'il eût la gloire de la prendre d'aſſaut l'épée à la main. Le Colonel Pagnies qui étoit le même Officier des Alliez que les Officiers François pretendoient leur avoir aporté la parole du General Fagel, proteſta par un Memoire que celui de ce General étoit conforme à la verité, & qu'il n'avoit promis que d'emploier ſes bons offices pour que la garniſon ne fut pas priſonniere, en quoi il n'avoit pû réuſſir : belle leçon aux Juſtifications des Alliez.

1710. Gouverneurs de Place, pour leur aprendre à ne pas compter trop legerement ſur les apparences équivoques d'une capitulation qu'ils ſouhaitent.

Les armées de Flandre ſe ſéparent.

Après la priſe de Bouchain les Alliez délibererent s'ils entreprendroient encore quelque ſiege, & le Comte d'Albemarle ſe rendit à la Haie pour prendre l'avis des Etats Generaux, qui apparemment ne le jugerent pas à propos, puis qu'après ſon retour les deux armées ſe ſeparerent, & Villars qui au commencement de la Campagne, & étant à Saint Omer où on lui montroit un endroit foible des fortifications, avec priere qu'il donnât les ordres neceſſaires pour en reparer les travaux, repondit que c'étoit à preſent aux ennemis du Roi de fortifier leurs frontieres ; Villars, dis-je, n'eut point occaſion de livrer la bataille qu'il cherchoit avec tant d'empreſſement.

Les Electeurs de Baviere & de Cologne demandent d'être admis à l'élection de l'Empereur.

Une victoire eut été fort neceſſaire dans les circonſtances où l'on étoit alors. Depuis la mort de l'Empereur Joſeph, l'Empire étoit ſans Chef, & le Succeſſeur préſomptif

étoit fort éloigné de l'Allemagne. 1710.
Les Electeurs de Baviere & de Cologne demandoient instamment à l'Archevêque de Maience qu'on leur envoiât des Sauf-conduits pour assister à l'élection future, à faute de quoi ils protestoient de nullité. Il est vrai que lors de la mort de Leopold, ils n'avoient pas été admis pour le couronnement de Joseph, mais les choses étoient bien differentes. La qualité de Roi des Romains qu'il avoit déja, lui étoit un gage certain de l'Empire, au lieu que la qualité d'Archiduc ne pouvoit donner à son frere qu'une disposition favorable des Electeurs à le préferer, sans qu'il y eût aucune necessité de le faire. Les Electeurs attachez à la Sereniſſime Maison d'Autriche se préparerent à l'élection, sans avoir égard aux remontrances de ceux de Baviere & de Cologne, & le Prince Eugene prit toutes les précautions necessaires pour empêcher que la France ne profitât d'un évenement si dangereux pour l'Empire.

Le Prince Eugene commande

Ce Prince dont l'Allemagne n'avoit jamais eu un si grand besoin

1711. L'armée ſur le Rhin.

s'y étoit tranſporté, & avoit retiré des Païs-Bas les troupes autrichiennes avec une partie de celles de l'Electeur Palatin : il arriva à Francfort le vingt troiſiéme de Juillet, & en partit le vingt-huitiéme, pour aller faire tête aux François dont les grands preparatifs faiſoient craindre une entrepriſe extraordinaire. Dès le mois de Mars leur armée s'étoit aſſemblée, & avoit paſſé le Rhin entre Huningue & Briſac, pour profiter d'une intelligence dans Fribourg, & ſe ſaiſir de cette place & de Villingue. Les pluies continuelles, & les meſures que prit le Commandant de Fribourg averti de la conſpiration, firent avorter ce projet. La France ſembloit reſoluë de porter le fort de la guerre ſur le Rhin. Le Comte de la Tour ſe tint ſur ſes gardes dans ſes lignes juſqu'au vingt-ſeptiéme d'Avril, que le Prince Eugene arriva à Bruchſal, & fit les diſpoſitions pour s'y oppoſer.

Un grand conſeil de guerre tenu le 27. de Juin à Fort-Louis entre les Maréchaux de Harcourt & de Beſons avec les Generaux Quad & du Bourg, fit croire qu'ils alloient

enfin entreprendre un coup d'éclat. 1711.
L'Electeur de Baviere qui devoit ſe mettre à la tête de cette armée étoit demeuré à Luxembourg : cependant ils paſſerent le mois de Juin & une partie de Juillet dans les lignes de Veiſſenbourg. Les détachemens de l'armée de Villars étant arrivez dans ce tems-là, leur armée qui étoit alors d'environ ſoixante & dix mille hommes paſſa le Rhin à Selingue, à Kehl & à Reineau, & campa le huitiéme d'Août à Offembourg. Cette marche ſe termina à conſumer les fourrages juſques dans le Briſgau, & l'armée aiant repaſſé le Rhin délivra l'Empire d'une inquietude dont il n'avoit pas cru être quitte à ſi bon marché.

Campagne en Savoie.

La courſe que le Comte de Peterboroug fit cette année chez tous les Alliez, tendoit en apparence à exciter leur zele dans une criſe qui ſembloit deciſive pour la cauſe commune. On peut croire neanmoins que le Miniſtere d'Angleterre déja porté pour la paix, étoit bien aiſe de connoître les ſentimens de ſes amis, & de ſauver en même tems les apparences par une démarche de

1710. cette nature. Ses inſtances à la Cour de Turin avoient été éficaces, & le Duc de Savoie ſe voiant une armée ſuperieure à celle du Duc de Barvvick, & d'ailleurs trop bon politique pour ne pas entrevoir les deſſeins de l'Angleterre qui lui promettoit une des Couronnes de la Monarchie d'Eſpagne en cas de Traité, fit tous ſes éforts cette campagne pour reprendre la Savoie. Le Maréchal de Barvvick ſe retira à meſure que l'armée de ce Duc avançoit, & ne lui diſputa ni Chamberi, ni Montmelian. Le Maréchal avoit averti la Cour que ſon armée étoit trop foible pour arrêter l'ennemi : la Cour attentive à d'autres objets ne put lui envoier de renforts, & les mouvemens qu'il fut obligé de faire pour éviter une action generale qui eût trop expoſé le Dauphiné, affoibliſſoient encore ſon Armée par la deſertion & les fatigues.

Les ennemis s'attendoient de profiter de ſon mauvais état ; ſa prudence ſuplea neanmoins à tout. Il ſe poſta ſous le fort des Barreaux, ſa droite à l'Iſere & ſa gauche à la montagne, & ſon front couvert

d'un bon retranchement. Cette ſituation étoit d'autant plus avantageuſe que tous les paſſages étoient gardez, Silli étoit aux Echelles avec de la Cavalerie, Dillon défendoit le paſſage de l'Arc. Le Duc de Savoie fit un mouvement qui parut être le prélude d'une bataille ; on s'y attendoit de part & d'autre, & dans ce deſſein il avoit fait venir ſa cavalerie de Piémont ; mais quelques atteintes de fievre qu'il avoit déja euës, & l'avantage du poſte qu'occupoit l'armée de France contre laquelle ſa cavalerie n'auroit pû agir, lui firent changer de penſée. 1711.

Sur ces entrefaites le Maréchal reçut un renfort qui lui en fit eſperer quelques autres plus conſiderables. Le Duc alla prendre les eaux de Saint Maurice : Les pluies continuelles retardoient les voitures qui portoient les vivres à ſon armée, qui avoit déja épuiſé la plaine. Il n'étoit pas poſſible que ſes troupes hivernaſſent en deça des monts, faute de places fortes pour s'y maintenir : ainſi il les rapella ſans attendre que les neiges en fermaſſent les paſſages. Le Duc de Barvvick les pourſuivant à ſon tour,

Les troupes du Duc repaſſent les Montagnes.

1711. tour, tenta de donner ſur l'arriere-garde. Il avoit eu la precaution d'élever pour cela des batteries qui furent inutiles, les ennemis aiant pris leur route hors de la portée du canon. S'il ne put leur cauſer beaucoup de perte par les obſtacles qu'il tâcha d'aporter à leur retraite, il la leur rendit fort dificile, & laborieuſe. Il voulut enlever un corps des ennemis qui s'étoient retranchez à Saint Colomban, ſous le Comte de la Roque, mais après un combat fort vif ce Comte ſe dégagea, & on ne lui put couper la communication.

Le Duc de Savoie ne remplit point tout à fait les eſperances que les Alliez avoient conçuës de cette campagne. Il ne penetra point dans le Dauphiné, il ne prit point ſes quartiers d'hiver à Lyon, & ſes troupes ne vendangerent point les vignes de France; mais du moins il obligea cette Couronne à affoiblir l'armée du Rhin par les détachemens qu'il rendit neceſſaires au Duc de Barvvick.

Edit concernant les Duchez & Pairies.

Entre les Edits que le Roi donna cette année, il n'y en a point de plus remarquable que celui, par le-

quel il regla les difficultez qui a- 1711.
voient embaraſſé depuis long-tems les Cours Souveraines touchant les Duchez Pairies. La Preface de l'Edit obſerve que depuis que les anciennes Pairies Laïques ont été reunies à la Couronne dont elles étoient émanées, les Rois en créerent de nouvelles en faveur des ſeuls Princes de leur Sang, & enſuite en faveur de ceux de leurs ſujets que la grandeur de leur naiſſance & l'importance de leurs ſervices en rendoient dignes. Les Titres de Pairs ſe multiplierent, chaque famille deſirant & pluſieurs obtenant cette dignité, & par une eſpece d'émulation, de faveur & de credit, elle s'chercherent dans le comble même de l'honneur des diſtinctions nouvelles par des clauſes recherchées, ſoit pour perpetuer dans leur poſterité la Pairie au-delà de ſes bornes naturelles, ſoit pour faire revivre des rangs déja éteints & des Titres qui ne ſubſiſtoient plus. Cette multitude de diſpoſitions nouvelles & ſingulieres que l'ambition des derniers ſiecles avoit ajoutées à la ſimplicité des anciennes érections,

1711. avoit ſouvent embarraſſé le Parlement de Paris juge naturel ſous l'autorité roiale des differens illuſtres qui concernent les Pairies. Entrainé d'un côté par les regles generales, & retenu de l'autre par la force des clauſes particulieres, il étoit ſouvent reduit à ſuſpendre ſon jugement, & à ne rendre que des Arrêts proviſionels. Le Roi voulant prévenir toutes ces difficultez, declara,

I. Que les Princes du Sang Roial repreſenteront les anciens Pairs du Roiaume aux Sacres des Rois, & auront droit d'entrée, ſeance & voix déliberative au Parlement à l'âge de quinze ans, tant aux Audiences qu'au Conſeil, ſans aucune formalité, quoi qu'ils ne poſſedent aucune Pairie.

II. Que les Princes legitimez & leurs enfans & deſcendans mâles, qui poſſederont les Pairies, repreſenteront pareillement les anciens Pairs aux Sacres des Rois, après & au défaut des Princes du Sang; qu'ils auront droit d'entrée, ſeance & voix déliberative tant aux Audiences qu'au Conſeil à l'âge de vingt ans, & prêtant le ſerment ordinaire des Pairs avec ſeance immediatement après les

Princes du Sang ; qu'ils precederont tous les Ducs & Pairs, quand mêmes leurs Duchez & Pairies ſeroient moins anciennes ; & qu'en cas qu'ils aient pluſieurs Pairies & pluſieurs enfans mâles, il leur ſera permis (en s'en reſervant une pour eux) d'en donner une à chacun de leurs enfans, pour en jouir avec les mêmes honneurs, rang & preſeance du vivant de leur pere. 1711.

III. Que les Ducs & Pairs repreſenteront aux Sacres les anciens Pairs, lors qu'ils y ſeront apellez au défaut des Princes du Sang & des Princes legitimez qui auront des Pairies. Qu'ils auront rang & ſeance entre eux, avec droit & voix deliberative, tant aux Audiences qu'aux Conſeils, du jour de la premiere reception & preſtation de ſerment après l'enregiſtrement des lettres d'érection, & ſeront reçus à l'âge de vingt-cinq ans.

IV. Que par les termes d'*Hoirs & Succeſſeurs & aiant cauſe* tant inſerez qu'à inſerer dans les lettres d'érection, ne doivent être entendus que les enfans mâles deſcendus de celui en faveur de qui l'érection aura

1711. été faite, & que les mâles qui en ſeront deſcendus de mâle en mâle en quelque ligne & degré que ce ſoit.

V. Que les clauſes generales en faveur des femelles n'auront aucun effet qu'à l'égard de celle qui deſcendra, & ſera de la maiſon & du nom en faveur duquel les lettres auront été acordées, & à la charge qu'elle n'épouſera perſonne que le Roi ne le juge digne de cet honneur, & que ſa Majeſté n'ait agreé le mariage par des lettres adreſſées au Parlement de Paris, & qui porteront confirmation du Duché en ſa perſonne & ſes deſcendans de mâle en mâle; & que ce nouveau Duc n'aura rang & ſeance que du jour de ſa reception au Parlement.

VI. Qu'à ceux qui ont des Duchez & Pairies, il ſera permis d'en ſubſtituer à perpetuité le chef-lieu, avec certaine partie de leur revenu juſqu'à quinze mille livres de rentes, auquel le titre de ces Duchez & Pairies demeurera annexé ſans pouvoir être ſujet à aucunes dettes, ni détractions, après qu'on aura obſervé les formalitez préſcrites par les ordonnances pour la publication des ſubſtitutions.

Le

Le Roi dérogeant pour cet effet à l'ordonnance d'Orleans, à celle de Moulins, & à tous uſages & coutumes contraires. 1711.

VII. Que l'ainé des mâles deſcendans en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des Duchez a été faite, ou à ſon défaut ou refus, celui qui le ſuivra immediatement & ainſi de degré en degré, pourra les retirer des filles qui ſe trouveront en être proprietaires en leur en rembourſant le prix dans ſix mois, ſur le pied du denier vingt-cinq du revenu actuel, ſans qu'ils puiſſent être reçus dans cette dignité qu'après en avoir fait le paiement réel & effectif, & en avoir raporté la quittance.

VIII. Que ceux qui voudront former quelque conteſtation ſur le ſujet des Duchez & Pairies, des rangs, honneurs & preſeances ſeront tenus de repreſenter à ſa Majeſté l'interêt qu'ils prétendent y avoir chacun en particulier, afin d'avoir la permiſſion de le pourſuivre au Parlement, ſi le Roi n'aime mieux le décider par lui même. Si après la permiſſion obtenuë ils veulent former de nouveaux incidens, ils ſeront obligez d'obtenir

1711. de nouvelles permiſſions, ſans que ces ſortes de procez puiſſent être ſujets à la voie des évocations.

Le neuviéme Article de l'Edit terminoit le different qui y avoit donné lieu, & ordonnoit que le Duc de Luxembourg auroit rang au Parlement du 22. de Mai 1662, jour de la reception du feu Duc de Luxembourg ſon pere, & que le Marquis d'Antin qui ne fut reçu Duc & Pair au Parlement que le 11. de Juin de cette année, n'auroit rang & ſeance que du jour de ſa reception. (1)

Le Conſeil du Roi donna ſon jugement ſur un fait qui n'en meritoit l'attention que par ſa ſingularité. Un bâtiment françois fut pris par un vaiſſeau anglois; pendant que les vainqueurs emmenoient leur proie, trois matelots françois qui étoient ſur le vaiſſeau anglois prirent ſi bien leur tems, qu'après avoir tué les Officiers, & rendu la liberté à leurs camarades, ils ſe rendirent maîtres du vaiſſeau, & firent voile vers les côtes de France. Un armateur françois voiant un vaiſſeau de fabrique

(1) *L'Edit étoit du mois de Mai, la Cour étant alors à Marli.*

angloiſe, le prit & l'emmena dans le port : il fut queſtion de juger à qui appartenoit le Navire, ou aux trois Matelots, ou à l'Armateur : le Conſeil decida que le bâtiment ſeroit vendu, & que la moitié du prix ſeroit partagée entre les trois Matelots, & que l'autre moitié ſeroit donnée à l'Armateur. 1711.

Le Clergé de France fut encore aſſemblé cette année. Les Députez allerent le dix-ſeptiéme de Juin à Marli, où ils eurent audience du Roi. Le Cardinal de Noailles le complimenta en qualité de Preſident. Sa Majeſté lui repondit ainſi : „ Depuis que je ſuis ſur le Trône, „ j'ai toujours cherché les moiens de „ procurer la paix, & la tranquillité „ à mes peuples ; j'en ai été empêché „ par les obſtacles qui ſe ſont ren„ contrez de tems en tems. J'eſpere „ que Dieu me fera la grace de les „ mettre bien-tôt dans l'abondance, „ & de leur donner cette paix que je „ deſire ardemment. Mais comme je „ ſens diminuer mes forces, & que „ la mort qui vient de m'enlever ce „ que j'avois de plus cher, s'appro„ che ; ſi je n'ai pas le tems d'exe- Aſſemblée & don gratuit du Clergé de France.

1711. „ cuter mes deſſeins, voilà Mr le „ Dauphin qui a toutes les qualitez „ requiſes pour les rendre heureux, „ & qui les executera. Je ſais que le „ Clergé a extrêmement ſouffert & a „ fait de grands éforts ; cependant je „ le prie de les continuer encore cette „ fois ſeulement. Le Clergé fut attendri de ces dernieres paroles, & accorda un don gratuit de huit millions en faveur de l'exemption du dixiéme denier.

Le Roi d'Yvetot veut être exempt du dixiéme denier.

Le Comte d'Albon proprietaire d'Yvetot n'imita point cette generoſité. Il pretendit que le titre pompeux de Roiaume donné à ſa terre, l'exemptoit du dixiéme denier. Il fit même plaider en faveur de ſon indépendance au grand Conſeil, où il perdit ſa cauſe.

La Ducheſſe de Berri acouche d'une Princeſſe qui meurt auſſi-tôt.

Pendant que la Cour paſſoit une partie de la belle ſaiſon à Fontainebleau, elle y fit deux pertes qui y repandirent la triſteſſe. Le 21. de Juillet, la Ducheſſe de Berri accoucha avant terme d'une Princeſſe qui mourut en naiſſant, & dont le corps fut porté à Saint Denis : & le vingt-deuxiéme d'Août, Meſſire Loüis François Duc de Bouflers, Pair &

Mort du Maréchal de Bouflers.

Maréchal de France y finit une vie qu'il avoit mille fois hazardée dans les plus grands dangers de la guerre. Il étoit dans ſa ſoixante & huitiéme année. 1711.

Une autre mort que les Hiſtoriens de ce regne ne doivent point paſſer ſous ſilence, c'eſt celle de Nicolas Boileau Deſpreaux qui fut en même tems l'Horace, le Juvenal & le Perſe des François. On s'étoit attendu qu'il en ſeroit auſſi le Quinte-Curſe; mais ſa mort détruiſit les eſperances qu'on avoit eues à cet égard. Seroit-ce que l'abondance des matieres auroit éfraié un Ecrivain qui travailloit lentement, ou bien que le Roi dans un âge plus mur auroit revoqué un ordre qu'il avoit donné dans le tems qu'il étoit le plus ébloui de ſa fortune. De Nicolas Boileau Deſpreaux.

La mort du Duc de Medina-Celi arrivée au mois de Janvier, le déroba à la clemence de ſon Roi. Ce Prince n'avoit pû ſe rendre aux ſentimens des Grands d'Eſpagne, qui après l'inſtruction du procès de cet illuſtre priſonnier, l'avoient declaré coupable de Leze-Majeſté au premier chef, & condamné à perdre la tête. Sa Majeſté ſe ſouvenoit Du Duc de Medina-Celi.

1711. toujours du zele que ce Duc avoit temoigné dans la conjuration de Naples qu'il avoit étoufée, & il n'attendoit pour lui faire grace entiere que l'ocaſion de la lui pouvoir faire ſans danger. Ces ſentimens ſont plus conformes au naturel de Philippe que les bruits que ſes ennemis repandirent ſur cette mort qu'ils tâcherent de rendre ſuſpecte, auſſi bien que celle du Marquis de Leganez, qui déceda à Vincennes le 28. de Fevrier ſuivant.

Du Marquis de Leganez.

Du Duc d'Albe Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Le Duc d'Albe Ambaſſadeur d'Eſpagne, mourut à Paris le vingt-huitiéme de Mai. Il s'appelloit Antoine Martin Alvarez de Tolede & Beaumont, Henriquez de Rivera, Fernandez, Manrique, Duc d'Albe & Hueſca. Il étoit Comte de Lerin & Salvatierra, Marquis de Coria, Connêtable & Grand Chancelier de Navarre & ſommelier de ſa Majeſté Catolique.

Du Maréchal de Catinat.

Le Maréchal de Catinat mourut auſſi cette année le 15. de Juillet. Il étoit dans un âge fort avancé, & depuis quelques tems, il ſe preparoit à l'éternité dans ſa maiſon de campagne aux environs de Paris.

Peu s'en falut que le Comte de Toulouſe ne coutât un deuil à la Cour. Il y avoit quelque tems que ce Prince étoit attaqué de la pierre, & ſes douleurs étoient augmentées à tel point qu'il comptoit ſur une mort prochaine. Le Chirurgien qui le tailla, fit l'operation avec tant de bonheur & d'habileté, qu'il lui conſerva une vie à laquelle il avoit preſque renoncé, & au Roi un fils qui n'a point d'autre défaut que celui de ſa naiſſance. 1711. Le Comte de Toulouſe ſe fait tailler de la pierre.

Un voiage que l'Electeur de Baviere fit à la Cour à peu près dans ce même tems, & les Conferences ſecretes qu'il eut avec le Roi, ſembloient ne concerner que les meſures que la France prenoit en apparence pour troubler l'élection imperiale. Le Roi avoit un but tout different, il ſavoit que cette élection détacheroit du nouvel Empereur l'Angleterre, dont l'exemple entraineroit le reſte des Alliez; & ſi l'Electeur fit ſa proteſtation, ce ne fut que pour ne pas convenir que ſa proſcription fut legitime. Mais il s'agiſſoit de mettre en ſa diſpoſition un païs qu'on étoit reſolu d'a- Le Roi d'Eſpagne cede les Païs-Bas à l'Electeur de Baviere.

1711. baudonner à l'Autriche par la paix, & qui fut un gage à l'Electeur de ſa reſtitution dans ſa dignité, & dans ſes Etats. C'eſt dans cette vûë que Philippe, lui ceda & tranſporta tous les Païs-Bas Eſpagnols : tels que Charles II. les avoit poſſedez par le Traité de Ryſvvick. Il partit de Paris le 4. de Juin, pour ſe rendre dans ſes nouveaux Etats, & prendre poſſeſſion du Comté de Namur & du Duché de Luxembourg.

La France veut détacher le Roi de Pruſſe de la grande alliance.

Les Electeurs n'étoient gueres bien diſpoſez en ſa faveur, & l'un des Plenipotentiaires de ſa Majeſté Pruſſienne propoſa, dans une des premieres ſeances pour l'élection d'un ſucceſſeur à l'Empire, que l'on mit dans la ſale des Aſſemblées deux fauteuils briſez à la place qu'auroient dû occuper les deux freres Electeurs. Cette propoſition fut rejettée par les Princes. Ce n'eſt pas que ſa Majeſté Pruſſienne portât une haine irreconciliable au parti qu'ils ſoutehoient. Ce Prince au contraire negocioit alors ſecrettement avec la France; Son beau frere le Duc de Mecklenbourg avoit été prendre les eaux à Aix la Cha-

pelle, & dans quelques viſites que le Comte de la Marck lui avoit faites, il étoit convenu avec lui, qu'il engageroit ſa ſœur à mettre le Roi ſon mari dans le goût de negocier une paix particuliere. Ce Monarque qui avoit ſes vuës ſur la Principauté d'Orange dont il eſperoit la reſtitution, ne refuſa point d'écouter les propoſitions; mais il ne voulut pas permettre que la perſonne qui en ſeroit chargée, ſe rendît à ſa Cour, & il aima mieux remettre cette negociation à ſon Miniſtre auprès du Roi de Dannemarck qui étoit alors ſur les frontieres du Mecklenbourg. Laverne Gentilhomme François au ſervice du Duc de Montbelliard, ſe rendit dans la Baſſe-Saxe, & s'aboucha avec le Miniſtre Pruſſien. Ils convinrent que moiennant un ſubſide de douze cens mille écus, Sa Majeſté Pruſſienne retireroit toutes les troupes qu'elle avoit au ſervice des Alliez, excepté le contingent dont elle ne pouvoit ſe diſpenſer. Ce traité étoit à la veille d'être conclu; mais le Roi de Pruſſe demandoit la reſtitution de la Principauté d'Orange; 1722.

1711. & la Cour de France vouloit n'en accorder que le petitoire, exigeant que celle de Berlin envoiât des Procureurs pour juſtifier ſon droit devant les tribunaux; ce que celle-ci trouvoit contraire à la Souveraineté & à l'indépendance de cette Principauté. Cette dificulté fit trainer la negotiation ſi long-tems, que le Roi de Pruſſe ennuié de n'en pas voir la fin, la rompit entierement & remit la diſcuſſion de ſes interêts au congrés general. Laverne avoit eu l'indiſcretion d'avouer à quelques femmes ce qu'il étoit. Son ſecret lui aiant ainſi échapé devint bien-tôt public, & l'Electeur de Hannovre en aiant été averti, en donna avis à la Cour de Vienne qui le fit enlever, lors qu'il s'en retournoit en France. Ainſi échoua cette negociation, par la politique du Marquis de Torci qui, pour épargner le ſubſide ſtipulé, ne ſe preſſa point de rien terminer dans l'eſperance que l'on poutroit ſe paſſer de cette dépenſe, vû les diſpoſitions favorables où il voioit l'Angleterre.

Négociations pour la paix par-

Depuis le 22. d'Avril de cette année que la negociation ſecrette avoit

été entamée avec l'Angleterre par de nouvelles propoſitions qu'envoia ce Miniſtre, les choſes avoient pris une autre face. Le Secretaire Saint Jean les avoit fait communiquer aux Etats Généraux des Provinces-Unies; mais ce n'étoit qu'une fauſſe confidence, & le nouveau Miniſtere Anglois n'en étoit pas moins reſolu de ſacrifier tous les Alliez à ſes interêts particuliers: quoi qu'il les fit aſſurer par Milord Rabi que la Reine vouloit agir de concert avec les Etats, tant pour faire la paix, que pour continuer la guerre. Il mit bien-tôt cet Ambaſſadeur à la Haie dans le ſecret, afin qu'il aidât à calmer les inquietudes que cauſoient les voiages de Prior en France, & ceux de Meſnager en Angleterre. La „ Grande Bretagne, lui écrivoit ce „ Secretaire, n'a que trop entrelaſſé „ ſes interêts avec ceux du continent, „ & il ne ſera pas aiſé de les démêler „ ſans déchirure. Le Marquis de Torci avoit d'abord propoſé de traiter avec les deux Puiſſances Maritimes conjointement; mais le Miniſtere Anglois trouva mieux ſon compte à en exclure la Hollande, & la France

1711. particuliére de l'Angleterre.

1711. qui ne perdoit rien à cette diſpoſition, y donna les mains aiſément.

Prior avoit été au Congrès de Riſwick en qualité de Secretaire d'Ambaſſade, il avoit eu le même titre en France ſous les Comtes de Portland & de Jerſei Ambaſſadeurs d'Angleterre. Tant qu'avoit duré le grand credit du Duc de Marlboroug & de Milord Godolfin, il avoit été éloigné des affaires, mais le Secretaire Saint Jean le remit en credit, & ce fut lui qu'il chargea d'aller à Paris concerter avec le Marquis de Torci les préliminaires dont on pourroit convenir, pendant que le Maréchal de Talard travailloit de ſon coté à aplanir les difficultez.

Préliminaires ſignez entre la France & la Bretagne.

Meſnager Chevalier de l'ordre de Saint Michel, & deputé de la Ville de Rouen au conſeil du commerce, ſe rendit en Angleterre, où il ſigna au nom du Roi les preliminaires par leſquels le Roi s'engageoit, I. à re-
„ connoître la Reine de la Grande
„ Bretagne en cette qualité & la
„ ſucceſſion de cette Couronne ſe-
„ lon l'établiſſement preſent. II. Il
„ conſentoit qu'on prit toutes les
„ meſures juſtes & raiſonnables pour

„ empêcher que les Couronnes de 1711.
„ France & d'Eſpagne ſoient ja-
„ mais réunies en la perſonne d'un
„ même Prince. III. Que tous les
„ Princes & Etats engagez dans cet-
„ te guerre, ſans aucune exception,
„ trouvaſſent une ſatisfaction raiſon-
„ nable dans le traité à faire, que
„ le commerce fût retabli, & main-
„ tenu à l'avantage de la Grande
„ Bretagne, de la Hollande, & des
„ autres Nations qui ont accoûtu-
„ mé de trafiquer. IV. Que les
„ Hollandois fuſſent par le traité
„ mis en poſſeſſion des places fortes
„ ſpecifiées pour leur ſervir de bar-
„ riere. V. Que l'on formât auſſi
„ une barriere ſure & convenable
„ pour l'Empire & la Maiſon d'Au-
„ triche. VI. Que Dunkerque fût
„ démolie après la concluſion de la
„ paix à condition qu'on donneroit
„ au Roi, un équivalent pour ſes for-
„ tifications, à la ſatisfaction de Sa
„ Majeſté, dont la diſcuſſion ſeroit
„ remiſe aux Conferences. Et qu'en-
„ fin lors que les Conferences pour
„ les negociations de la paix ſeroient
„ formées, on y diſcuteroit de bonne
„ foi à l'amiable, toutes les preten-

1711. „ tions des Provinces & Etats enga-
„ gez dans cette guerre, & qu'on ne
„ negligeroit rien pour les rgler, &
„ terminer à la ſatisfaction des parties
intereſſées. Quoi que ces Préliminaires fuſſent ſignez dés le 8. d'Octobre, par Milord Darmout & le Secretaire Saint Jean, le Miniſtere ne laiſſa pas d'écrire au Comte de Straford, c'eſt le nom que portoit depuis peu le Lord Rabi Ambaſſadeur en Hollande, de repreſenter aux Etats Generaux que le grand principe tous les Alliez devoit être de ſe tenir étroitement unis enſemble. Les ſept articles préliminaires dont je viens de donner la ſubſtance, étoient le reſultat de quelques demandes & reponſes des deux Cours, parmi leſquelles il y avoit outre cela un article ſecret qui concernoit le Duc de Savoie en particulier, & un autre par lequel on promettoit que le ſecret ſeroit gardé inviolablement juſqu'à ce que les deux parties conſentiſſent qu'il fût divulgué. Outre Meſnager, la France emploia encore Gautier Chanoine de Saint Germain en Laie, qui fit pluſieurs voiages en Angleterre ſans avoir aucun carac-

tere, mais perſonne n'ignora qu'il étoit chargé de propoſitions qui même tendoient à quelque choſe de plus qu'à une paix entre les deux Nations. L'arrivée du Maréchal de Talard à Paris le 12. de Novembre, contribua à confirmer les bruits qui s'étoient déja repandus d'un accommodement prochain. Peu de jours auparavant l'Amirauté avoit fait expedier un grand nombre de paſſeports pour les vaiſſeaux anglois. Des marques ſi publiques d'une bonne intelligence allarmerent les Alliez; mais ils n'eurent plus lieu d'en douter, lors qu'ils virent la lettre circulaire que Sa Majeſté Britanique leur écrivoit pour les inviter à envoier leurs Plenipotentiaires à Utrecht, qu'elle avoit choiſi pour le lieu des Conferences, dont elle avoit même fixé l'ouverture au 12. de Janvier 1712. 1711.

La Reine d'Angleterre fixé le jour & le lieu du Congrez.

Charles VI. élu Empereur du conſentement unanime des Electeurs aſſemblez à Francfort, & couronné au même lieu le 22. de Decembre, prevoioit qu'il perdroit ſes conquêtes en Eſpagne, ſi l'Angleterre l'abandonnoit. Les aſſurances qu'elle

L'Empereur & la Hollande envoient à Londres pour empêcher une paix particuliere.

1711. continuoit de lui donner de ſon zele n'étoient plus conçues qu'en des termes vagues & generaux. Le Prince Eugene ſe rendit à Londres pour rompre la negociation particuliere. Il n'étoit plus tems & les engagemens étoient trop forts ; il n'en raporta que des promeſſes à contribuer à procurer une paix avantageuſes à l'Empereur & à l'Empire. La Reine étoit déja devenue Mediatrice d'Alliée qu'elle étoit auparavant. Les Miniſtres que les Etats Generaux envoierent pour exorter la Reine à ne point perdre les fruits d'une longue guerre par une paix precipitée, furent bien ſurpris, lors qu'on leur declara que l'Angleterre étoit laſſe d'un fardeau dont on lui avoit laiſſé porter preſque tout le poids. Le Miniſtere Anglois pretendit que les Alliez n'avoient pas ſatisfait à leurs engagemens, ni conrribué ſelon la proportion dont on étoit d'abord convenu. Cette diſcuſſion qui produiſit de part & d'autre de longs Memoires juſtificatifs, fut une nouvelle pomme de diſcorde, & la Cour de Londres s'en ſervit, pour mettre dans ſes ſentimens le peuple que le

parti oppoſé à la paix ne ceſſoit point d'animer par des écrits d'autant plus libres, que la licence de la preſſe eſt exceſſive dans ce Roiaume. 1712.

Le Comte de Gallas Envoié de l'Empereur, vivement touché du parti que prenoit l'Angleterre, exhala ſon dépit en des termes qui parurent injurieux à la Cour. Il ſembloit que tout contribuât à avancer la paix après laquelle la France avoit ſi long-tems ſoupiré. Ce Miniſtre fit demander un paſſeport ſur ſon certificat pour un exprès qu'il envoioit à ſa Majeſté Imperiale. Sur le refus qu'on lui en fit, il voulut s'adreſſer à Milord Darmouth Secretaire d'Etat, pour ſavoir de lui quand il pourroit prendre congé de la Reine, & lui faire part de l'ordre qu'il avoit reçu de ſe rendre à Francfort. Ce Miniſtre lui repondit : „ qu'il étoit fâché que „ ſa lettre fut venuë trop tard ; qu'il „ avoit ordre de la Reine de ne plus „ communiquer avec lui. Le Maître de ceremonie alla chez lui deux jours après lui declarer „ qu'il ne „ devoit plus venir à la Cour ; ſa „ mauvaiſe conduite n'étant pas a-

Le Comte de Gallas Miniſtre de l'Empereur part de Londres ſans audience de congé.

1711. „greable à ſa Majeſté ; mais que tout „ce qui viendroit dans la ſuite de la „part de ſa Majeſté Imperiale par „le canal d'un autre Miniſtre ſeroit „très-bien reçu. Il partit ſans audience.

1712. Les Conferences demeuroient toujours fixées au 12. de Janvier : déja les Plenipotentiaires s'étoient rendus à Utrecht de toutes parts ; & comme un projet de paix concerté entre la France & l'Angleterre avoit été envoié à toutes les Cours engagées dans cette guerre, chacun vint preparé, & il n'y eut gueres de petits Princes qui n'y aportaſſent des pretentions. Sa Majeſté Britannique trouva bon d'engager la France à conſentir que les Plenipotentiaires du Roi Philippe, & ceux des Electeurs de Cologne & de Baviere n'entreroient point au Congrez que le point qui regardoit ces trois Puiſſances ne fut ajuſté. Elle l'avertit auſſi que pour éviter l'embarras des ceremonies, & la longueur qui en pourroit naître, ni ſes Plenipotentiaires, ni ceux des Provinces-Unies ne prendroient point le caractere d'Am-

baſſadeurs que le jour de la ſignature de la paix. 1712.

Les Plenipotentiaires de l'Angleterre furent les premiers qui ſe rendirent à Utrecht, où ils arriverent, l'Evêque de Briſtol, connu auparavant ſous le nom du Docteur Robinſon, le quinziéme de Janvier, & le Lord Rabi devenu Comte de Straffort le ſeiziéme. Deux jours après les Sieurs Buys & de Renſvvoude, l'un Plenipotentiaire des Etats Generaux pour la Province de Hollande, & l'autre pour la Province d'Utrecht s'y rendirent auſſi, & le dix-huitiéme le Maréchal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac, & le Sieur Meſnager, revêtu par le Roi de la dignité de Comte de Saint Jean qu'il ne devoit prendre que dans le Traité, notifierent leur arrivée aux Plenipotentiaires que je viens de nommer qui les envoierent complimenter. Le vingtiéme les Miniſtres Anglois & Hollandois leur firent viſite, & le même jour une députation du Magiſtrat alla faire compliment aux Plenipotentiaires de la Grande Bretagne, & enſuite à ceux de France. Le Marquis du Bourg premier Plenipoten-

Arrivée des Plenipotentiaires à Utrecht.

1712. tiaire de Savoie ſe rendit à Utrecht ce jour-là, & aſſiſta à une Conference chez l'Evêque de Briſtol, où l'on délibera ſur l'ouverture du Congrez qui fut remiſe au 29. Les deux jours ſuivans ſe paſſerent à viſiter l'Hôtel de Ville où ſe devoient tenir les Conferences : on convint de la diſtribution des appattemens, & le Maréchal d'Uxelles ayant propoſé d'ôter la cheminée, & le miroir de la ſalle commune, afin qu'il n'y eut ni haut, ni bas bout, la choſe fut agréée & executée.

Reglement pour le bon ordre entre les domeſtiques.

On fit auſſi un Reglement qui regardoit la rencontre des caroſſes & les démêlez qui ſurviennent entre les domeſtiques, ou à leur ſujet entre les Maîtres mêmes. Il fut reglé „ que les Plenipotentiaires vien-„droient au Congrez chacun avec „ un caroſſe à deux chevaux & peu „ de ſuite ; & qu'ils entreroient dans „ la Maiſon de Ville par la porte „ qui conduiſoit à leur appartement. „ II. Que les Conferences ſe tien-„droient ſans ceremonie en ſorte „ que les Plenipotentiaires s'aſſie-„roient du côté de leur entrée dans „ la Sale où il n'y auroit ni haut ni

„ bas bout ; mais qu'ils ſeroient tous 1712.
„ enſemble indiſtinctement & pêle-
„ mêle. III. Qu'il ſeroit ordonné
„ aux cochers de ſe traiter civile-
„ ment entre eux, & d'être diſpo-
„ ſez à ſe ſecourir mutuellement en
„ toute occaſion. Le IV. Article
„ prévenoit les diſputes pour la ren-
„ contre des caroſſes. Le V. éta-
„ bliſſoit que dans les promenades
„ tant hors que dans la Ville, cha-
„ cun conſerveroit la droite de ſon
„ côté, ſans aucune affectation de
„ préſeance. Le VI. défendoit les
„ armes, comme épées, couteaux
„ & piſtolets de poche, tant aux pa-
„ ges, valets de pied, que gene-
„ ralement à tous les gens de livrée,
„ & leur défendoit de ſortir la nuit
„ après dix heures, à moins que ce
„ ne fût pour le ſervice de leurs
„ maîtres. Le VII. regardoit les
„ domeſtiques qui ſeroient convain-
„ cus de quelque crime capable de
„ troubler la tranquillité publique ;
„ auquel cas ils devoient être remis
„ entre les mains de la juſtice pour
„ être châtiez ; il étoit auſſi permis
„ au Lieutenant criminel, nommé
„ en langue du païs Schout, d'ar-

1712. „ rêter les domeſtiques qui après que
„ la grande cloche auroit ceſſé de
„ ſonner, ſeroient trouvez dans les
„ cabarets ou lieux ſuſpects ; en
„ avertiſſant le Plenipotentiaire ſur
„ le champ, & retenant ou relâ-
„ chant le domeſtique ſelon que le
„ maître l'ordonneroit. Par le VIII.
„ les Plenipotentiaires s'engageoient
„ à remettre celui de leurs domeſti-
„ ques qui auroit fait querelle ou in-
„ ſulte à celui d'un autre Plenipo-
„ tentiaire, au maître de l'offenſé,
„ afin d'en faire juſtice comme il le
„ jugeroit à propos. Par les deux
„ Articles ſuivans les Plenipoten-
„ tiaires s'obligeoient de chaſſer ce-
„ lui de leurs domeſtiques tant Gen-
„ tils-hommes que les autres, qui
„ entreprendroient de vuider leurs
„ querelles par la voie des armes ; &
„ de ne point recevoir dans leur ſer-
„ vice aucun domeſtique qui auroit
„ été chaſſé par ſon maître. XI. Si
„ quelque Miniſtre ſouhaitoit de pu-
„ nir aucun de ſes valets par la pri-
„ ſon, les Magiſtrats devoient être
„ priez de le mettre pour un tems
„ dans les priſons de la Ville aux
„ dépens du Miniſtre. Le XII. Ar-

„ ticle regardoit l'ordre dans lequel 1712.
„ les carosses devoient s'arranger
„ pour ne point faire d'embarras ; &
„ le XIII. & dernier étoit une
„ protestation que ce reglement ne
„ pourroit être allegué en exemple,
„ ni préjudicier en aucune occa-
„ sion.

Ce reglement fut communiqué le 27. aux Etats de la Province qui étoient assemblez, & aux Magistrats de la Ville qui promirent d'y tenir la main. Les Sieurs Van-der Dussen & Goslinga Plenipotentiaires des Provinces Unies, & Mellarede Plenipotentiaire de Savoie étoient arrivez la veille à Utrecht ; & le 28. l'assemblée fut encore grossie par le retour du Plenipotentiaire Buys, & par l'arrivée du Sieur le Begue Ministre de Lorraine.

Ce fut le 29. à dix heures & demie du matin que se fit la premiere assemblée generale. Les Plenipotentiaires de France & ceux d'Angleterre arriverent en même tems à l'Hôtel de Ville, & entrerent chacun par une porte differente. Tous les Plenipotentiaires que j'ai nommez y assisterent & la conference. Ouverture des Conferences.

1712. dura deux heures. L'Evêque de Briſtol revêtu d'une robe de velours noir, garnie d'une dentelle d'or, aiant au cou une chaine d'où pendoient deux plumes d'or paſſées en ſautoir ſous une couronne roiale, qui eſt la marque de ſa charge de Secretaire de l'ordre de la Jarretiere, adreſſa ce diſcours aux Plenipotentiaires de France. Nous nous aſſemblons au

Diſcours de l'Evêque de Briſtol.

„ nom de Dieu pour travailler à une „ paix generale. Les Plenipoten„ tiaires des Hauts Alliez ſont dans „ de ſinceres diſpoſitions, & ont „ même des ordres précis de leurs „ Maîtres pour concourir, en tout „ ce qui dépendra d'eux, afin de „ conduire à une heureuſe fin une „ affaire ſi ſalutaire & ſi chrétien„ ne. Nous eſperons que Vos Ex„ cellences ſeront dans la même diſ„ poſition, que vos ordres ſeront ſi „ amples, que vous pourrez repon„ dre ſans perte de tems à l'attente „ des Hauts Alliez, en vous expli„ quant nettement ſur les points „ dont on traitera, & que Vos Ex„ cellences le feront de maniere que „ chacun des Princes & Etats Alliez „ y trouvera une ſatisfaction raiſon-

nable,

„ nable. Le Maréchal d'Uxelles re- 1712.
pondit à cette harangue en peu de mots, & ſe contenta d'aſſurer que telle étoit leur intention, & que les ordres dont ils étoient chargez, étoient conformes à ce qui venoit d'être dit. L'Abbé de Polignac prenant la parole, fit un diſcours ſur le même ſujet, & s'en acquita avec une éloquence qui lui attira l'aprobation de l'Aſſemblée. On reſolut dans cette conference que l'on s'aſſembleroit deux fois la ſemaine, à ſavoir le mercredi & le ſamedi, & que l'on travailleroit ſans perte de tems aux affaires principales. Le Comte de Meternich, Plenipotentiaire de Pruſſe, arriva à Utrecht le lendemain: Ainſi il ne put aſſiſter qu'à la ſeconde conference generale qui fut tenuë le 3. de Fevrier.

Les Plenipotentiaires de France, & d'Angleterre y declarerent „ que „ les ſept articles préliminaires donnez en Angleterre, & ſignez par „ Monſieur Meſnager ne devoient „ être conſiderez que ſur le pied de „ ſimples propoſitions qui n'obligeoient en rien les Hauts Alliez, ni „ en general, ni en particulier. L'effet Seconde Conference.

1712. que cette Declaration produiſit, fut que le 9. le Comte de Sinzendorf & le Comte de Conſbrugh, l'un premier Plenipotentiaire de l'Empereur, & l'autre le troiſiéme, ſe rendirent à Utrecht, où ils aſſiſterent à la conference generale des Alliez, qui même fut retardée à leur conſideration. Le même jour le Sieur de Randvvyck & le Comte de Kniphuyſen, Plenipotentiaires des Provinces-Unies, y arriverent auſſi, & tous enſemble ſe trouverent le lendemain à un congrez general, où ſe trouva le Comte de Tarruca Ambaſſadeur de Portugal. Le Comte de Sinzendorff y fit un diſcours où il aſſura l'aſſemblée des ſinceres intentions de ſon Maître pour une paix bonne & ſure, une paix dans laquelle chacun pût trouver une raiſonnable ſatisfaction, & qui aſſurât le repos de la Chrétienté. Il parla en françois à la priere des autres Miniſtres, au lieu de parler en latin, ſelon l'uſage des Miniſtres Imperiaux, dequoi il fit une reſervation. Ce fut dans ce congrez que les Miniſtres de France remirent aux Alliez l'explication ſpecifique de leurs

offres pour la paix generale.

Le Roi s'y obligeoit comme dans les ſept articles préliminaires „ de „ reconnoître, en ſignant la paix, la „ Reine de la Grande Bretagne dans „ cette qualité & la ſucceſſion à cet- „ te Couronne, ſelon l'établiſſement „ preſent, & de la maniere qu'il „ plairoit à ſa Majeſté Britannique; „ de faire démolir toutes les fortifi- „ cations de Dunkerque immediate- „ ment après la paix, moiennant un „ équivalent à ſa ſatisfaction. Il ac- „ cordoit de plus de ceder à la Gran- „ de Bretagne l'iſle de Saint-Chriſto- „ fle, la Baie & le Détroit de Hud- „ ſon, de reſtituer l'Acadie avec le „ Fort, & le Port Roial, & ceder „ l'iſle de Terre-neuve, en ſe reſer- „ vant le Fort de Plaiſance & le droit „ de pêcher & de ſecher la morrue „ comme avant la guerre; que l'on „ conviendroit de faire, avant ou „ après la paix, au choix de l'Angle- „ terre un traité dont on rendroit „ les conditions égales entre les deux „ Nations, le plus qu'il ſeroit poſſi- „ ble.

1712. Explication ſpecifique des offres de la France.

„ Qu'en ſignant la paix, le Roi „ conſentiroit que les païs-bas eſpag-

1712. „ nols cedez à l'Electeur de Ba-
„ viere par le Roi d'Eſpagne, ſer-
„ viſſent de barriere aux Provinces-
„ Unies ; & pour l'augmenter, il y
„ vouloit joindre Furnes, & Furner-
„ Ambacht, la Knoque, Ypres & ſa
„ Chatellenie, Menin avec ſa Verge,
„ en échange de quoi Sa Majeſté
„ demandoit pour ſa barriere, Aire,
„ Saint Venant, Bethune, Douai
„ & leurs dépendances. Que ſi les
„ Etats Generaux vouloient tenir des
„ garniſons dans les places fortes de
„ la barriere ſpecifiée, ils pouroient
„ y mettre leurs troupes en ſi grand
„ nombre qu'il leur plairoit, & les
„ faire entretenir aux dépens du pays.
„ Pour équivalent de Dunkerque,
„ ils demandoient les Villes & Cita-
„ delles de Lille & de Tournai avec
„ leurs Chatellenies & dépendances.
„ Outre cette barriere, la France
„ propoſoit aux Provinces-Unies de
„ remettre leur commerce ſur le
„ pied du traité de Ryſvvyck, &
„ ſuivant le tarif de 1664, excepté
„ ſix genres de marchandiſes dont
„ on conviendroit, & qui demeure-
„ roient chargées des mêmes droits
„ qui ſe paioient alors. Elle leur

„ offroit de plus l'exemption de cin- 1712.
„ quante ſols par tonneau ſur les
„ vaiſſeaux hollandois venans en
„ France. Elle retabliſſoit le com-
„ merce d'Eſpagne ſur l'ancien pied,
„ tel qu'il étoit ſous le regne & juſ-
„ qu'à la mort de Charles II. tant à
„ l'égard de l'Angleterre & de la
„ Hollande, que des autres Nations ;
„ & elle s'aſſujettiſſoit comme elles
„ aux anciennes loix & aux regle-
„ mens faits par les Rois Predeceſ-
„ ſeurs de ſa Majeſté Catolique au
„ ſujet du commerce & navigation
„ des Indes eſpagnoles ; & vouloit
„ que toutes les Puiſſances de l'Euro-
„ pe entraſſent dans la garantie de
„ cette promeſſe.

„ Le Roi Très-Chrétien promet-
„ toit au nom de Philippe que ce
„ dernier pour le bien de la paix re-
„ nonceroit à toute pretention ſur
„ les Roiaumes de Naples & de Sar-
„ daigne & ſur le Duché de Milan
„ dont il conſentiroit, audit nom,
„ que la partie cedée au Duc de Sa-
„ voie demeurât à ſon Alteſſe Roia-
„ le ; bien entendu que moiennant
„ cette ceſſion, la Maiſon d'Autri-
„ che ſe deſiſteroit pareillement de

1712. „ toute pretention ſur les autres par-
„ ties de la Monarchie d'Eſpagne, &
„ qu'elle en retireroit ſes troupes im-
„ mediatement après la paix : Qu'à
„ l'égard de l'Empire, les frontieres
„ de part & d'autre ſur le Rhin, ſe-
„ roient remiſes au même état qu'a-
„ vant la guerre ; que moiennant
„ toutes ces conditions, & le réta-
„ bliſſement des Electeurs de Colog-
„ ne & de Baviere dans la pleine &
„ entiere poſſeſſion de leurs Etats,
„ dignitez, prerogatives, biens meu-
„ bles & immeubles, ſa Majeſté re-
„ ciproquement reconnoitroit en Al-
„ lemagne, & dans la Pruſſe tous les
„ titres qu'elle n'avoit pas encore
„ reconnus.

„ Que la France & le Duc de Sa-
„ voie ſe rendroient reciproquement
„ leurs conquêtes & que les limites
„ de part & d'autre ſeroient les mê-
„ mes qu'avant la guerre.

„ Qu'entre la France, l'Eſpagne &
„ le Portugal, les choſes ſeroient re-
„ tablies, & demeureroient en Euro-
„ pe ſur le même pié qu'elles étoient
„ avant la guerre, & que pour les do-
„ maines en Amerique, les differens,
„ s'il y en avoit, ſeroient reglez à l'a-
„ miable.

„ Que le Roi consentiroit volon- 1712.
„ tairement & de bonne foi, à pren-
„ dre de concert avec les Alliez tou-
„ tes les mesures les plus justes pour
„ empêcher que les deux Couronnes
„ de France & d'Espagne soient ja-
„ mais réünies sur une même tête,
„ c'est-à-dire, qu'un même Prince
„ puisse être tout ensemble Roi de
„ l'un & de l'autre. Qu'enfin tous les
„ precedens traitez savoir ceux de
„ Munster, & les suivans seroient ra-
„ pellez & confirmez à l'exception
„ des Articles auxquels le Traité à
„ faire auroit dérogé, ou changé
„ quelque chose.

Les Plenipotentiaires des Alliez s'assemblerent entre eux le même jour, & convinrent qu'ils tiendroient prêtes chacun leurs demandes specifiques, pour les donner tous ensemble le 5. de Mars, aux Ministres de France. Celles que ceux-ci venoient de faire, exciterent de grandes plaintes parmi les Alliez. Sa Majesté Très-Chrétienne ne se mettoit gueres en peine d'y satisfaire que l'Angleterre, & les autres Puissances n'y trouvoient aucun des fruits qu'ils avoient attendus de la guerre longue

1712. & ruineuſe qu'ils avoient ſoufferte. L'explication de l'article penultiéme marquoit aſſez que l'on reſervoit à Philippe une reverſion à la Couronne de France, qui pourroit rejetter l'Europe dans les mêmes malheurs que l'on vouloit finir. Nous verrons dans la ſuite comment l'Angleterre tâcha d'y remedier par une double renonciation, & quels ſentimens on avoit en France de la validité de cette precaution. La renovation des traitez precedens étoit fondée ſur ce que l'Empereur avoit inſinué dans ſa capitulation, que la France par ſa conduite étoit déchuë de la garantie des traitez de Weſtphalie qui lui donnent droit de s'intereſſer aux griefs des membres de l'Empire qui ſont leſez au préjudice de ces traitez.

Demandes ſpecifiques des Alliez.

Les Miniſtres des Alliez ſe trouverent prêts à preſenter enſemble les demandes ſpecifiques de leurs Maîtres le 5. de Mars; excepté celles de l'Electeur de Hannovre, dont le Secretaire d'Ambaſſade pria les Plenipotentiaires d'Angleterre de les inſerer dans celles qu'ils devoient preſenter au nom de la Reine. Dès le 4.

ils étoient tous convenus d'inserer 1712.
dans ces demandes une clause par laquelle chacun dans ses demandes particulieres se reservoit le droit de soutenir les pretentions des autres Alliez selon les traitez.

L'Empereur demandoit que les De l'Empereur.
decrets & changemens faits ou à faire dans l'interieur de l'Empire, subsistassent, (ce qui regardoit sans doute la proscription des deux Electeurs, & les dispositions faites en faveur des Electeurs Palatin & de Hannovre.) Que la France rendît, tant pour satisfaction que pour sureté, tout ce que l'Empire & la Maison d'Autriche avoient cedé par les Traitez de Munster, de Nimegue, & de Ryswvik, ou autrement; Que le Duc de Lorraine fût entierement rétabli en toutes ses terres, forteresses, & places cedées par le Duc Charles IV. à la Couronne de France, & déchargé de toute obligation feodale, hommage & vasselage. Sa Majesté Imperiale se reservoit une explication plus ample de cette demande, après que la diete de l'Empire en auroit déliberé; elle deman-

1712. doit l'entiere reſtitution de la Monarchie d'Eſpagne pour ſa maiſon, ſelon le teſtament de Philippe IV. mais avec cette reſtriction que Sa Majeſté ne refuſeroit pas de traiter ulterieurement, ſi les Plenipotentiaires François faiſoient des propoſitions plus raiſonnables que les dernieres. Elle inſiſtoit qu'il fût donné à tous ſes Alliez une entiere ſatisfaction en tout ce qu'ils avoient à pretendre de la France; que tous les domages faits aux amis, états, vaſſaux, & ſujets de l'Empire avant ou durant la guerre fuſſent reparez. L'Empereur ſe reſervoit enfin d'interpreter ou changer ces demandes, comme il le jugeroit convenable à la paix & à la ſureté commune.

Les Cercles aſſociez demandoient la ceſſion de tout ce que la France avoit gagné par le Traité de Munſter & les ſuivans, de la haute & baſſe Lorraine & du Duché de Bar.

De la grande Bretagne.

L'Angleterre éxigeoit que le Roi reconnoîtroit dans les termes les plus forts la ſucceſſion à la Couronne ſelon l'établiſſement preſent, dans la ligne proteſtante de la maiſon de Hannovre, & feroit ſortir du terri-

toire de France le Prétendant ; qu'il 1712.
n'inquieteroit jamais, ni directement, ni indirectement, la Reine, ni ſes heritiers, & ſucceſſeurs ſelon l'ordre établi, ni ne favoriſeroit en aucune maniere ceux qui s'oppoſeroient à la ſucceſſion reglée par le Parlement ; que l'on commenceroit dès lors à faire un traité de commerce entre ces deux Roiaumes ; qu'il démoliroit Dunkerque ſans le pouvoir jamais reparer ; qu'il remettroit à la Grande Bretagne le jour de l'échange des ratifications de la paix à faire, des actes authentiques de ceſſion tant pour les Iſles de Saint Chriſtofle, & de Terre-Neuve avec la Ville de Plaiſance, & les autres Iſles ſituées dans les Mers circonvoiſines, que pour l'Acadie avec la Ville de Port-Roial, autrement Annopolis ; qu'il lui rendroit la Baie & le Détroit de Hudſon, & après quelques precautions pour aſſurer la tranquilité entre leurs ſujets de l'Amerique, elle finiſſoit par demander pour chacun de ſes Alliez une ſatisfaction juſte & raiſonnable. Ce qui regardoit l'Electeur de Hannovre tendoit à obliger la France de recon-

1712. noître en lui la dignité électorale. L'Angleterre reſervoit aux Miniſtres des Alliez qui n'avoient pû encore être arrivez, le droit de donner auſſi leurs pretentions ; elle demandoit l'abrogation du IV. Article du Traité de Ryſvvick qui regarde la religion ; & declaroit le deſir où elle étoit de favoriſer les Reformez de France, tant ceux qui gemiſſoient ſur les galeres ou dans les priſons, que ceux qui étoient refugiez hors de leur Patrie ; & après avoir requis que l'on fit bonne & prompte juſtice à la Maiſon d'Hamilton pour le Duché de Château-Renault, & au Chevalier Charles Douglas pour les terres qui lui avoient été ôtées par la France, elle inſiſtoit ſur la ſatisfaction dûe à ſes amis pour les pertes qu'ils avoient faites, & ſur le retabliſſement de leurs privileges.

Des Etats Generaux.

Les Etats Generaux demanderent que le Roi renonçât & fît renoncer, à toutes prétentions que lui ou ſes Alliez pourroient faire ſur les pais-bas eſpagnols, tels que Charles II. les avoit poſſedez, ou dû poſſeder, ſelon le traité de Ryſvvick, y compris le Luxembourg & le Comté de

Namur, & les fît livrer à leurs Hautes-Puiſſances, pour les rendre à l'Empereur, quand elles ſeroient convenues avec ce Prince d'un traité de barriere pour leur ſureté. Ils nommoient enſuite un grand nombre de Villes que la France devoit leur ceder, avec cette condition qu'elles ne pourroient jamais revenir à cette Couronne, ni à aucune ligne de la Maiſon de Bourbon. Leurs garniſons devoient demeurer dans les forteresſes de Huy, de Liege & de Bonne, juſqu'à ce qu'on en fût autrement convenu avec l'Empereur & l'Empire. Ils demandoient pour leur commerce tous les avantages accordez par le Traité de Ryſvvick, l'exemption de cinquante ſols par tonneau ſur les navires étrangers, & le tarif de 1664, ſans exception, avec abrogation des Edits poſterieurs, & même du tarif arrêté en 1699, à l'égard des Hollandois; ils inſiſtoient qu'il fut permis aux maris, femmes, enfans, peres, meres, ou autres proches parens des refugiez, de ſortir librement de France, pour les venir joindre; qu'on rendît auſdits refugiez les biens meubles 1712.

1712. & immeubles apartenans de droit auſdits Refugiez ou à leurs deſcendans, nez ſujets de l'Etat, ou à leurs heritiers qui s'y trouvoient; que leſdits Refugiez & leurs deſcendans nez ſujets de l'Etat fuſſent conſiderez comme veritables ſujets de l'Etat, & jouiſſent de toutes les franchiſes & immunitez accordées aux autres ſujets de la Republique; qu'en faveur de l'amitié qui devoit être retablie par la paix, Sa Majeſté Très-Chrétienne acccordât la liberté de conſcience aux Reformez qui reſteroient dans le Roiaume, & fit relâcher ceux qui étoient détenus dans les priſons, les convens, & les galeres; Qu'elle remît aux Etats en qualité d'executeurs teſtamentaires la Principauté d'Orange, & autres biens ſituez ſous ſa domination, qui avoient apartenu à Guillaume III. pour être reſtituez par leſdits Etats à ceux qui y auroient droit. Le reſte s'accordoit avec les demandes de l'Angleterre, tant pour la démolition de Dunkerque, & pour le IV. article du traité de Ryſvvick, que pour la ſatisfaction de tous les autres Alliez, & pour reſerver aux

abſens le pouvoir de donner enſuite leurs demandes ſpecifiques. Je paſſe celles de l'Electeur de Treves, du Duc de Savoie, du Landgrave de Heſſe, de l'Evêque de Munſter, de ſa Majeſté Pruſſienne, & des autres Princes intereſſez dans cette guerre; on verra dans le traité ce qu'ils obtinrent éfectivement. Je n'ai raporté celles des trois principales puiſſances engagées dans cette querelle, que pour faire voir combien la paix étoit encore éloignée; ſi le Miniſtere Anglois eût continué d'agir de concert, & que la France n'eût pas trouvé les moiens de l'allarmer par l'objet de l'accroiſſement exceſſif de la Maiſon d'Autriche. 1712.

Celle de Bourbon étoit alors dans une extrême deſolation. La Dauphine faiſoit les delices & l'ornement de la Cour, ſon humeur enjouée y faiſoit naître les plaiſirs, & le Roi avoit pour elle tous les ſentimens de tendreſſe qu'un pere peut ſentir pour ſa propre fille. Le Dauphin s'étoit corrigé de la fierté dont on avoit crû voir des marques dans ſon enfance: la pieté à laquelle il s'étoit livré depuis quelques années, avoit con- Eloge de la Dauphine & du Dauphin.

1712. tribué à lui former un caractere doux, affable, compatiſſant. Le Roi qui l'avoit admis dans les Conſeils les plus ſecrets, ſe repoſoit déja ſur lui d'une partie des ſoins du Gouvernement. Ce Prince donnoit toute ſon attention à reparer par de nouveaux arrangemens le deſordre qui regnoit dans les finances, & il avoit commencé d'une maniere qui faiſoit eſperer au peuple un ſoulagement proportionné au beſoin que l'on en avoit. On attendoit de lui un regne heureux, un gouvernement ſage & floriſſant. La Providence aprit par ſa mort que les peuples ne doivent point aſſeoir leur felicité ſur des hommes mortels.

Mort de la Dauphine.

La Dauphine tomba le 7. de Fevrier, dans un aſſoupiſſement qui étoit le préſage de ſa maladie ; les Medecins la firent ſaigner par precaution, en attendant que la maladie venant à ſe declarer, ils puſſent ordonner plus ſurement. La rougeole ſe montra le 10. & la Dauphine qui ſe trouvoit déja très-mal, n'aiant point été ſoulagée par l'émetique qu'on lui fit prendre, on la crut aſſez en danger pour lui adminiſtrer

les Sacremens. Elle ne ſongea plus 1712.
qu'à ſe diſpoſer à la mort. En vain ceux qui étoient auprès d'elle tâchoient de la flater ſur ſon état. *Princeſſe*, lui diſoit une perſonne de ſa Maiſon, *votre vie eſt trop précieuſe à l'Etat pour que le Ciel veuille vous en priver ſi-tôt.* Elle lui repondit ces mots, que lui arrachoit la pieté plutôt qu'aucun regret à la vie. *Princeſſe aujourd'hui, demain rien, & dans deux jours oubliée.* Quelqu'un lui remontra que les prieres du peuple, & celle de ſon époux obtiendroient de Dieu ſa gueriſon. *Au contraire*, repondit-elle, *c'eſt par ma mort que Dieu voudra l'affliger.* Ces preſſentimens étoient juſtes & elle rendit le dernier ſoupir le 12. après les ſept heures du ſoir, n'étant âgée que de vingt-cinq ans & quelque mois.

Le Dauphin fut d'autant plus vivement touché de ſa mort, que leur union étoit très-intime; *Princeſſe*, s'écria-t-il, *je vous ſuivrai bien-tôt.* Il ne laiſſa pas de ſe rendre le 13. à Marli auprès du Roi, pour lui donner toute la conſolation dont il avoit lui-même beſoin. Il s'étoit ſenti frapé du même mal avant ſon dé- & du Dauphin.

1712. part, & il emportoit avec lui la plaie mortelle qui devoit faire couler de nouveau les pleurs de toute la Cour. Sa maladie que les Medecins prirent d'abord pour un effet de ſa douleur, & qu'ils croioient pouvoir diſſiper par le changement d'air & d'objets, étoit cependant la même rougeole qui venoit de braver leur art dans la mort de la Dauphine. Leurs remedes ne furent pas plus éficaces ſur ce Prince qui mourut le 18. du même mois, à huit heures du matin, dans ſa trentiéme année. Toute la France crut perdre en lui un Roi juſte, tendre pour les pauvres, apliqué aux affaires, capable des détails qu'il vouloit ſavoir par lui-même ; & le peuple l'apella dès lors le Saint Dauphin. Heureux ſi la voix du peuple ait été en cette occaſion la voix de Dieu.

Il ſe repand un bruit de la maladie du Roi.

Le Roi penetré de la plus ſenſible douleur n'en voulut avoir que peu de témoins, il demeura quelques jours retiré dans ſon appartement, & ſe fit ſaigner par precaution. Il courut alors un bruit que ce Prince étoit mortellement malade, & comme ces ſortes de nouvelles s'augmentent en

ſe repandant, on publia des circonſtances & des ſymptomes de ſa maladie qui ne laiſſoient pas eſperer qu'il put rechaper. 1712

Le corps du Dauphin fut porté le 19. lendemain de ſa mort, de Marli à Verſailles, dans ſon appartement, & le même jour ſon cœur & celui de la Dauphine furent portez au Val de Grace. L'Evêque de Senlis qui faiſoit cette fonction, étoit accompagné de la Princeſſe de Condé, de la Ducheſſe de Vendôme, de Mademoiſelle de Conti, du Duc du Maine, & de la Ducheſſe du Lude dans le même caroſſe.

Pompe funebre des deux époux.

Le lendemain 20. on mit enſemble les deux corps en dépôt dans l'apartement de la Dauphine où l'on commença de leur rendre les honneurs funebres, & leurs Officiers furent continuellement dans la chambre. Il y avoit quatre Evêques outre les Officiers de la Chapelle, & ceux qui avoient ſervi auprès du Dauphin & de la Dauphine, & pluſieurs Eccleſiaſtiques qui pſalmodioient jour & nuit, outre les Meſſes que l'on celebra ſur des autels dreſſez dans la chambre.

1712. Leurs funerailles ſe firent le 23. La marche commençoit par un grand nombre de pauvres que ſuivoient les garçons d'office portant des flambeaux ; les Officiers de la Dauphine à cheval ; les caroſſes des principaux Officiers & des Ecuiers ; ceux du Duc d'Orleans & des Princeſſes. Enſuite venoient une brigade de chaque Compagnie des Mouſquetaires, cinquante chevaux-legers de la garde, ſix caroſſes du Roi, ou de la Dauphine dans leſquels étoient le Duc d Orleans, les Ducheſſes de Bourbon & de Vendôme, Meſdemoiſelles de Conti & de la Roche-Sur-Yon, avec la Ducheſſe du Lude Dame d'honneur; la Marquiſe de Mailli Dame d'atour, les Dames du Palais & les Dames titrées que les Princeſſes du Sang avoient amenées avec elles. Ces caroſſes étoient ſuivis de celui du Roi, où étoient les Evêques de Senlis, de Tournai, de Saint Omer, & d'Autun, l'Abbé Morel Aumônier & le Curé de Verſailles. Le char funebre qui portoit les deux corps, attelé de huit chevaux caparaçonnez de noir, étoit precedé des Heraults

d'Armes, du Marquis de Dreux 1712.
Grand Maître des ceremonies, de des Granges Maître des Ceremonies ; & entouré des Valets de pied du Dauphin & de la Dauphine, des Pages du Roi & des Suisses de la garde. Il étoit suivi de cent Gardes du Corps, & de cinquante Gendarmes de la Garde qui fermoient la marche. Ce convoi traversa Paris où il entra sur les trois heures du matin le 24. par la Porte Saint Honoré, & il sortit par celle de Saint Denis, & arriva sur les sept heures, à l'Abbaye de ce nom, où l'Evêque de Senlis presenta les corps au Grand Prieur de l'Abbaïe. On les porta ensuite dans l'Eglise, & la Messe fut celebrée pontificalement. Ils y demeurerent en dépôt jusqu'au 18. d'Avril, qu'on les mit dans le caveau après un service où assisterent les Ducs de Berri & d'Orleans, & le Comte de Charolois, en manteau long, en qualité de Princes du deuil pour le Dauphin ; les Duchesses de Berri, & de Bourbon, & Mademoiselle de Bourbon, revêtues de mantes, étoient les Princesses du deuil pour la Dauphine : le Parlement &

1712. les Cours y aſſiſterent ; & l'Evêque d'Aleth y prononça l'Oraiſon funebre.

Mort du Duc de Bretagne.

Le Roi qui n'étoit point ſorti de ſon appartement que le 26. de Fevrier pour prendre l'air dans le jardin de Marli, retourna le lendemain à Verſailles, où le Duc de Bretagne ſur qui repoſoient les eſperances de la Couronne, avoit eu un accès de fievre dont une criſe l'avoit ſauvé. Le Roi dit en le voiant : *Voila donc maintenant le Dauphin.* On commença dès lors à ne plus appeller cet enfant d'un autre nom. Mais il n'en jouit pas long-tems : & la même maladie qui le lui avoit donné, enleva cette derniere victime. Sa mort arrivée un peu avant minuit du 8. au 9. de Mars, reduiſit la maiſon roiale à trembler pour les jours du Roi, qui n'avoit plus d'autre ſucceſſeur preſomptif, qu'un enfant de deux ans, qui même fut auſſi attaqué de la rougeole. La delicateſſe de ſon temperament, & les ravages que faiſoit cette maladie, faiſoient craindre qu'il ne ſuccombât. Comme en ce cas Philippe devenoit le plus proche heritier de la Couronne, le Roi tint

pluſieurs conſeils ſur les meſures que l'on pourroit prendre, ſi la mort de ce jeune Prince arrivoit. Je ne m'amuſerai point ici à conjecturer quelles reſolutions on prit en cette occaſion. C'eſt un ſecret que les deux Cours ſe reſerverent, & ces meſures furent inutiles par la convaleſcence du Duc d'Anjou. 1712.

Le Duc de Berri bleſſe par malheur le Duc de Bourbon.

Le Duc de Bourbon eut auſſi la rougeole. Il avoit eu le malheur d'être bleſſé à la chaſſe peu de jours auparavant par le Duc de Berri. Ce Prince ne le voiant pas, & voulant tirer ſur un lievre, il arriva qu'une dragée perça un des yeux du Duc que tout l'art des Chirurgiens ne lui put ſauver. Cependant il recouvra la ſanté, & en fut quitte pour porter un œil d'émail.

L'Angleterre exige du Roi d'Eſpagne qu'il renonce à la Couronne de France.

Ces trois morts firent craindre à l'Angleterre, que le Roi d'Eſpagne devenant Dauphin de France ne réunît les deux Monarchies. Cette idée éfraiante qui avoit déja fait verſer tant de ſang, alloit éloigner la paix, ſi le Miniſtere Anglois déterminé à la conclure au plûtôt, n'eût pas regardé comme une précaution ſuffiſante celle de la renonciation reci-

1712. proque des deux branches. Le Marquis de Torci remontra par un memoire du mois de Mars, „ que par „ les loix fondamentales de la France, la renonciation demandée ſeroit nulle & invalide; & que ſuivant les loix, le Prince le plus „ proche de la Couronne en eſt neceſſairement l'heritier. C'eſt, diſoit-il, un heritage qu'il ne reçoit „ ni du Roi ſon prédeceſſeur, ni du „ peuple, mais du benefice de la „ loi, en ſorte que quand un Roi „ meurt, l'autre lui ſuccede auſſitôt, ſans demander le conſentement de qui que ce ſoit. Il ſuccede, non comme heritier; mais „ comme Maître du Roiaume dont „ la Seigneurie eſt en lui, non par „ choix, mais par droit de naiſſance „ ſeulement. Il ne tient ſa Couronne, ni de la volonté de ſon Prede-„ ceſſeur, ni d'aucun Edit, ni „ d'aucune Ordonnance, ni de la „ liberalité de qui que ce ſoit, mais „ de la loi. Cette loi eſt regardée „ comme l'ouvrage de celui qui a „ établi toutes les Monarchies, & „ nous ſommes perſuadez en France „ qu'il n'y a que Dieu qui la puiſſe abolir

Sentimens du Miniſtere François ſur la validité de cette renonciation.

„ abolir. Ainſi aucune renonciation 1712.
„ ne la peut détruire, & ſi le Roi
„ d'Eſpagne renonçoit pour l'amour
„ de la paix, & pour obeïr au Roi
„ ſon grand pere; ceux-là ſe trom-
„ peroient eux-mêmes, qui rece-
„ vroient cela comme un expedient
„ ſuffiſant, pour prevenir le mal que
„ nous nous propoſons d'éviter.

La Declaration ne pouvoit être plus expreſſe, ni mieux marquer les ſentimens du Roi; & il faloit avoir de grandes diſpoſitions à la paix, pour ſe contenter d'une renonciation dans de telles circonſtances. Le Secretaire Anglois repondit à ce Memoire. „ Nous ſommes prêts, dit-il „ au Marquis de Torci, à croire „ que vous êtes perſuadez en France „ que Dieu ſeul peut abolir la loi ſur „ laquelle vôtre droit de ſucceſſion „ eſt fondé; mais vous nous per- „ mettrez d'être perſuadez en An- „ gleterre, qu'un Prince peut renon- „ cer à ſon droit par une ceſſion vo- „ lontaire, & que celui en faveur de „ qui la renonciation eſt faite, peut „ être juſtement ſoutenu dans ſes „ pretentions, par les Puiſſances „ qui deviennent garantes du traité. Reponſe des Anglois.

1712. Il ajoutoit de la part de la Reine que cet article étoit d'une ſi grande conſequence, tant pour elle, que pour toute l'Europe, qu'elle ne conſentiroit jamais de continuer les negociations de paix, à moins que l'expedient qu'elle avoit propoſé, ou quelque autre également ſolide ne fût accepté. La Cour de Verſailles voulut éluder ces inſtances en offrant que le Roi Catolique promettroit par le traité de paix de faire ſon choix & ſa renonciation, lors qu'il deviendroit heritier preſomptif de la Couronne de France. L'Angleterre tint ferme & repliqua qu'il faloit faire ce choix dès à preſent, & que s'il choiſiſſoit la France, il faloit qu'il deſcendît du Trône d'Eſpagne, en faveur du Duc de Savoie, dont il devoit poſſeder les Etats, & les annexer à la Couronne de France, lors que la ſucceſſion lui en ſeroit échuë. Les Plenipotentiaires Anglois inſinuerent même qu'il ſeroit bon d'inſerer, comme une des clauſes du traité, que Philippe ne pourroit pas être Regent de France; mais le traité fut conclu ſans cette reſerve. Le Roi eut à pei-

ne declaré qu'il obligeroit ſon petit fils à accepter l'alternative des deux Roiaumes ; que le General Anglois qui commandoit en Flandres, eut ordre d'éviter de s'engager à un ſiege, ou à une bataille, juſqu'à nouvel ordre. 1712.

Ce n'étoit plus le Duc de Marlboroug ; ſon attachement public pour la cauſe commune n'accommodoit pas le Miniſtere, qui lui avoit ſubſtitué le Duc d'Ormont. Ce General étant arrivé à la Haye y eut deux deſagrémens ; ſes inſtructions portoient qu'il exigeât du Penſionnaire la communication du plan dont on étoit convenu pour les operations de la campagne. Ce Miniſtre lui repondit „ qu'on n'avoit „ projetté aucun plan particulier, & „ qu'on s'en étoit remis à la prudence des Generaux & des Deputez, „ d'autant plus qu'étant ſur les lieux, „ ils pouvoient mieux juger ce qu'il „ étoit à propos de faire. Les Deputez à qui il porta des Declarations de la Reine pour pouſſer la guerre & obtenir une paix ſolide, l'en remercierent ; mais ſoit que la défiance les empêchât de s'ouvrir à lui, Le Duc d'Ormond commande en Flandres à la place du Duc de Marlboroug.

1711 ſoit qu'effectivement il n'y eût point encore de plan projetté ; ils le renvoierent ſur cet article aux deputez à l'armée, & au Prince Eugene qui étoit déja parti pour Tournai quelques jours avant l'arrivée du Duc. Le Preſident de ſemaine lui fit à ſon tour quelques excuſes ſur ce qu'on avoit deferé le commandement general au Prince, & ajouta que le Prince & ſa Grandeur ſeroient conſiderez comme égaux en autorité. En arrivant à l'armée, il trouva que les Alliez vouloient prendre poſte à Oiſi ſur la Senſette, afin d'aſſurer le paſſage de l'Eſcaut, & de tomber enſuite ſur Cambrai dont le ſiege étoit reſolu. Le delai qu'aporterent à ce deſſein les irreſolutions des Deputez Hollandois, donnerent à Villars le tems d'éventer le projet, & de ſe ſaiſir du poſte d'Oiſi, & de tous les autres ſur la Senſette.

Les Alliez inveſtiſſent le Queſnoi.

Les ennemis ſongerent enſuite à inveſtir le Queſnoi, & à cette occaſion ils partagerent leur armée en deux. Le Duc d'Ormond prit ſous ſon commandement les troupes angloiſes, & celles qui étoient

paiées par la Reine & la Hollande en commun. Le Prince Eugene se reserva les autres troupes, qui composoient encore une belle armée; mais inferieure à celle de Villars. Le Duc peu après reçut l'ordre dont j'ai déja parlé; mais avec une reserve qui l'obligeoit à éviter habilement les occasions, sans declarer l'ordre qu'il en avoit; il ne put cependant dissimuler que jusqu'au 28. de Mai; que les Alliez aiant envoié reconnoître l'armée françoise, on leur raporta qu'elle n'étoit point encore retranchée par un endroit, où il étoit aisé de l'attaquer: La resolution fut prise aussi-tôt de profiter d'une occasion si favorable. Le Lord Srraffort étoit allé en Anglererre, aparemment pour y concerter la *déchirure* qui se preparoit. Le Duc prit ce pretexte pour s'opposer au conseil: il representa que le voiage si subit de ce Lord lui donnoit lieu de croire qu'il faloit qu'il y eût quelque affaire de la derniere importance sur le tapis; qu'on en seroit éclairci dans quatre ou cinq jours; qu'ainsi il prioit de remettre cette entrepriſe, ou telle autre que ce fût,

1712.

Le Duc d'Ormont refuse d'agir avec eux.

1712. juſqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres d'Angleterre. Le Prince & les Deputez trouverent cette reponſe conforme aux ſoupçons que leur avoit donné la negligence affectée de Villars, à la vue d'un ennemi qu'il n'avoit pas ſujet de mépriſer. Je paſſe les memoires, & les reproches qu'ils adreſſerent au General Anglois ſur ce ſujet. Ils pretendirent qu'il n'avoit pas droit de tenir dans l'inaction les troupes qui étoient à la ſolde des Etats & de l'Angleterre; & il ne put éviter de fournir ſept bataillons & neuf eſcadrons des troupes paiées par la Reine & par les Etats, pour ſervir au ſiege du Queſnoi qui fut inveſti. Villars lui écrivit le 20. pour lui en demander une explication, ce qui commença entre ces deux Generaux une correſpondance tres-intime.

Depuis que les Miniſtres des Alliez avoient remis à ceux de France leurs demandes ſpecifiques, ils s'attendoient, & ils en faiſoient même une condition neceſſaire, qu'on leur donnât des reponſes ſpecifiques, à quoi la France ne vouloit pas s'engager. L'Angleterre étoit la ſeule

qui voulut bien l'en diſpenſer, par- 1712.
ce qu'elle avoit déja les ſiennes. Le Parlement étoit dans l'attente de ce que la Reine lui communiqueroit : partagé en deux factions dont l'une vouloit la paix, l'autre animée par les amis de l'Autriche ne vouloit point ſe deſiſter de l'évacuation totale de la Monarchie Eſpagnole, tous avoient de l'impatience de ſavoir ce qui reſulteroit de tant de ſecrettes negociations. Le Comte de Strafford embaraſſé d'être le ſeul d'entre les Miniſtres des Alliez qui ne demandât pas cette reſolution, étoit allé à Londres pour chercher lui-même le remede aux jalouſies que cauſoit une reflexion ſi aiſée à faire, & à la repugnance qu'il trouvoit dans les autres Miniſtres qui refuſoient de trouver une ſatisfaction ſuffiſante dans les offres dont l'Angleterre ſe contentoit. La renonciation de Philippe à la Couronne de France, & la ceſſion immediate de la ville de Dunkerque étoient devenues les deux points dont la paix dépendoit. La France en les acceptant étoit ſure de l'Angleterre. Ce que le Plenipotentiaire de cette Couronne ra-

1712. porta de ſon voiage, ſe reduiſit à ceci; que ſi à ſon retour il trouvoit les Hollandois plus traitables qu'ils n'avoient été juſqu'alors, la Reine feroit ſon poſſible afin d'obtenir pour eux une ceſſation d'armes, & une paix aux conditions les plus favorables; ſinon qu'il leur declarât que la Reine ſe croîoit dégagée envers eux.

Les troupes angloiſes ſe ſeparent de l'armée des Alliez.

La ceſſion de Dunkerque étoit retardée par une difficulté. La Cour de France n'obtenoit point par ce ſacrifice de deſarmer toute l'armée du Duc d'Ormond, & il ne pouvoit tenir dans l'inaction que les troupes qui étoient à la ſolde de la Reine; leurs Generaux aiant temoigné qu'ils ne pouvoient ſe ſeparer de l'armée du Prince, ſans un ordre exprés de leurs Maîtres. Le Marquis de Torci exigeoit leur retraite comme une condition neceſſaire; mais le Secretaire Anglois lui fit voir que la retraite des troupes nationales mettoit la paix entre les mains du Roi, parce que les Etrangeres alloient être obligées de ſubſiſter aux frais des Provinces-Unies qui ne pourroient porter long-tems

cette dépenſe. Toutes les meſures 1712.
aiant enfin été priſes pour l'évacuation de cette place, les deux Generaux Villars & Ormond convinrent de publier le dix-huitiéme de Juillet la ſuſpenſion d'armes entre leurs armées. Celle d'Angleterre ſe ſepara des Alliez, qui venant de ſe rendre maîtres du Queſnoi, (1) ſongeoient à faire le ſiege de Landreci ; le Comte de Strafford, au lieu de paſſer par Oſtende, pour s'aboucher avec le Duc d'Ormond, avoit pris ſa route par la Hollande, & n'étoit arrivé que le douziéme au Camp des Anglois. Le Prince Eugene qui ne pouvoit pas douter des intentions de l'Angleterre, ne laiſſa pas d'envoier le 15. un Aide de Camp à ce Duc pour lui faire ſavoir qu'il avoit deſſein de marcher le lendemain. Le Duc fit reponſe qu'il étoit d'autant plus ſurpris de ce meſſage qu'il n'avoit rien concerté avec ſon Alteſſe, qui ne lui mandoit pas même de quel côté, ni pour quel deſſein on marcheroit : qu'ainſi il ne pouvoit ſe reſoudre à l'accompagner. Il l'avertiſ-

(1) *Cette Ville ſe rendit à eux le 4. de Juillet.*

1712. ſoit en même tems qu'elle devoit encore moins s'attendre à aucun ſecours de l'armée de la Reine, & que quand l'armée du Prince marcheroit, il ſeroit obligé de ſon côté de changer auſſi de Camp pour la ſureté des troupes qu'il commandoit. Le Prince marcha en effet, & toutes les troupes étrangeres le ſuivirent, excepté un bataillon & quatre eſcadrons de Holſtein, & deux eſcadrons Liegeois de Valeff, qui demeurerent attachez aux Anglois.

Elles vont s'emparer de Gand & de Bruges.

Le Duc d'Ormond décampa le 17. de Juillet, de Château-Cambreſis, & arriva le jour même au Camp d'Avene-le-ſec, où il fit publier la ſuſpenſion d'armes avec la France pour quatre mois; & comme les Alliez lui refuſerent paſſage par les Villes où ils avoient garniſon, il ſe hâta d'arriver à Gand, où les Anglois étoient les plus forts, & dont il ſe rendit maître, auſſi bien que de Bruges: Il campa avec ſon armée le long du Canal qui va à Oſtende.

Dunkerque reçoit les Anglois.

Quinze vaiſſeaux de guerre anglois, avec quelques bâtimens de tranſport, débarquerent à Dunkerque le General Hil & environ cinq

mille hommes. Le Comte de Lomont Commandant de cette place, qui avoit ordre de la leur remettre pour ſureté de la paix, ſe retira avec ſa garniſon à Berg-Saint-Vinox. La Marine du Roi avec les vaiſſeaux & les galeres reſterent à Dunkerque, & les Magiſtrats continuerent leurs fonctions. 1712.

Le Prince Eugene fit ſavoir aux Etats Generaux que ſe voiant débarraſſé de l'inquietude que lui donnoient les Anglois, il chercheroit l'ocaſion d'un combat general. C'étoit auſſi l'intention de Villars; cependant comme l'un & l'autre cherchoit à prendre ſes avantages; les Alliez ſe fixerent au ſiege de Landreci, & le firent inveſtir par trente quatre bataillons & trente eſcadrons, le jour même que la ſuſpenſion d'armes fut publiée entre la France & l'Angleterre. Le Prince d'Anhalt-Deſſau General des troupes de Pruſſe, en eut la direction, comme une juſte recompenſe du refus qu'il venoit de faire, de ſuivre les troupes de la Reine. Le Prince Eugene ne negligea rien pour n'être point troublé dans ſon entrepriſe. Perſuadé que *Les Alliez aſſiegent Landreci.*

1712. Villars tenteroit tout, pour ſauver Landteci qui étoit devenu une des clefs de la France, & dont la perte ouvroit le chemin de la Champagne, il fit couvrir le Camp des Aſſiegeans d'un bon retranchement bordé d'artillerie chargée à cartouche, que le General Fagel protegeoit avec quarante bataillons. La grande armée bien retranchée dans toutes les avenues ne laiſſoit au Prince Eugene d'autre ſoin, que d'obſerver les mouvemens du Maréchal de Villars. Un autre corps de dix huit bataillons & de quelques eſcadrons étoit retranché au Camp de Denain ſous les ordres du Comte d'Albemarle, qui étoit chargé d'aſſurer les convois que l'on tiroit de Marchiennes, & des autres magazins ſur la Scarpe, & de couvrir en même tems les places de Douai & de Bouchain.

Le Duc de Villars marche pour le dégager.

Villars s'apliquant à dérober ſon deſſein au Prince Eugene par des mouvemens qui le tromperent en effet, envoia les gros équipages de l'armée vers Saint Quentin, par l'Eſcaut au-deſſus & au deſſous de Cambrai, & traverſant le lendema-

le ruiſſeau de l'Eſcouvette près de 1711.
Crevecœur, alla camper dans la plaine ſur quatre lignes. Le lendemain à la pointe du jour, ſon armée marcha ſur ſept colonnes, apuiant ſa gauche vers Cambrai, & étendant ſa droite du côté de Landreci. Elle reſta un jour & demi dans ce Camp, & le lendemain à midi elle paſſa la Selle vers ſa ſource, où elle ſe rangea en bataille à la vûë de l'ennemi. Le Prince convaincu que l'on vouloit ſecourir Landreci, fit travailler toute la nuit à augmenter & à fortifier ſes retranchemens. Il ſe confirma dans cette penſée, lors qu'on l'avertit qu'un gros corps de troupes françoiſes avoit paru vis-à-vis du Camp de Landreci. En effet le Comte de Coigni, aiant paſſé la Sambre avec trente eſcadrons, s'étoit avancé juſqu'à demi-lieue des retranchemens des Aſſiegeans, & faiſoit toutes les demonſtrations, comme s'il eût dû les attaquer cette même nuit. Ce manege obligea le Prince de tirer ſes troupes de l'aile droite qui s'étendoit vers l'Eſcaut, & communiquoit au pont de Denain par le pont de Prou-

1712. vai, afin de renforcer ſa gauche. Villars charmé de lui voir prendre ces fauſſes meſures, le fortifia dans ſon erreur, en diſant le ſoir que la retraite ſerviroit de ſignal pour aller à l'ennemi. Il ne doutoit point que les eſpions qu'avoit le Prince, ne le lui raportaſſent ainſi; ce qui arriva, & fit que le Prince raprocha encore ſon aile droite de la gauche. Villars aiant eu la precaution d'envoier des Huſſars pour battre les plaines entre Cambrai, Bouchain, & l'armée des Alliez, pour leur ôter le moien de découvrir ſa marche, fit partir dès le ſoir même le Marquis de Vieux-Pont avec trente bataillons, les pontons & une brigade d'artillerie, avec ordre de jetter des ponts ſur l'Eſcaut à Neufville & à Sourche. Le Comte de Broglio étoit chargé avec ſa reſerve de couvrir la marche de l'Infanterie & de border de troupes tous les paſſages de la Selle, afin qu'aucun avis ne paſſât à l'ennemi.

Trente bataillons de la droite ſoutenus par vingt autre bataillons & quarante eſcadrons que commandoit le Comte d'Albergoti, ſuivirent de

près le premier détachement, & toute l'armée defila. Pendant cette marche nocturne, à meſure que les troupes defiloient, elles s'étendoient par la gauche, le long de la ligne depuis l'Eſcaut juſqu'à Marchiennes au-deſſus de Denain. Une autre ligne prenoit depuis cette riviere juſqu'à la Scarpe au-deſſous de Denain & de Marchiennes. Ces deux lignes couvroient en même tems les convois des convois des ennemis, & le Camp retranché du Comte d'Albemarle tant du côté de Cambrai que de celui de Valenciennes. Le Prince de Tingri, (c'eſt le nom que portoit le Chevalier de Luxembourg;) eut ordre de ſortir de Valenciennes avec la plus grande partie de ſa garniſon, pour tenir les ennemis en ſuſpens ſur les deſſeins qu'il pouvoit former. 1711.

Le Prince Eugene averti du mouvement que faiſoit l'armée de France, & voiant le danger où étoit le Comte d'Albemarle, fit marcher ſon armée de ce côté, & ſe rendit au Camp de Denain, fit les diſpoſitions pour la défenſe, & après avoir exhorté le Comte à tenir ferme, en

1712. attendant le ſecours, il partit pour hâter la marche de l'infanterie.

Villars le prevint ; à une heure après midi le 24. de Juillet, les Comtes d'Albergoti & de Broglio aiant forcé la ligne qui couvroit le retranchement de leur côté, chaſſerent la cavalerie qui la défendoit, & forcerent, après une legere défenſe une eſcorte de ſix cens hommes & de cinq cens chevaux, qui conduiſoit un convoi de cinq cens chariots chargez de pain. L'eſcorte fut faite priſonniere de guerre. Villars fit auſſi-tôt attaquer Denain ; ſe mit à la droite de l'infanterie avec le Maréchal de Monteſquiou & le Comte d'Albergoti à la gauche. Le Comte de Villars Lieutenant General, ſon frere, ſervoit auprès de lui en qualité de Volontaire.

Action de Denain.

Trente ſix bataillons commandez pour cette attaque, marcherent vers le retranchement ſans tirer un ſeul coup, & eſſuierent à la demi-portée du fuſil un aſſez long feu d'artillerie, & trois décharges de l'infanterie des ennemis, ſans qu'aucun ſoldat s'ébranlât. Les piques

& les Grenadiers ſe jetterent dans le foſſé, & ſans le ſecours des faſcines gagnerent les retranchemens, que le Comte d'Albemarle tâcha en vain de leur diſputer. La retraite lui étant coupée, les fuiars de ſon armée furent preſque tous tuez, ou faits priſonniers, ou noiez dans l'Eſcaut. 1712.

Le combat fut à peine fini que le Comte d'Albergoti & le Marquis de Nangis allerent s'emparer de la redoute & du pont que les ennemis avoient conſtruit au Village de Pouvrai. On vit alors combien cette precaution étoit neceſſaire ; & on aperçut de l'autre côté de l'Eſcaut les colonnes de l'armée du Prince Eugene, qui poſté ſur une hauteur avoit été ſpectateur de ce combat. Dès que la tête de ſon armée fut arrivée, il voulut ſe reſſaiſir de la redoute de Pouvrai: irrité de ſa diſgrace, & incapable de ſe rebuter par les obſtacles, il ne s'éfraia point du danger qu'il y avoit à attaquer un poſte défendu par l'armée de France qui bordoit l'Eſcaut. Les Deputez des Etats Generaux l'empêcherent d'expoſer l'armée à une

L'Armée du Prince Eugene arriva trop tard.

1712. défaite totale qui les eût livrez à l
diſcretion de la France : ainſi il fu
contraint de ſe retirer.

Perte des François. Les François eſtimerent leur per
te à quatre cens hommes. Le Mar
quis de Tourville fils du Maréchal
de ce nom fut tué ; le Marquis de
Meuſe, Choiſeuil, le Chevalier de
Teſſé Colonel de Champagne, &
Gauſſac Colonel furent bleſſez.

Perte des Alliez. Les Alliez ſauverent à peine qua
tre cens hommes des dix-huit batail
lons qui étoient au camp de Denain
Aucun Officier General n'échapa
& on fit ſur eux environ trois mill
priſonniers dont les principaux é
toient les Generaux d'Albermale
Sickinga, le Prince de Naſſau-Sie
gen, le Prince d'Anhalt, (1) l
Prince de Holſtein, le Comte Cor
neille de Naſſau, le Baron d'Alber
les Comtes de la Lippe & de Hohen
zollern ; quarante Colonels, cin
Lieutenans Colonels, cinq Major
trente-huit Capitaines, quarant
cinq Lieutenans, cinq Aides
Camp, ſans parler de ceux qui fi
rent enlevez dans les poſtes que Vi

(1) *Frere du Prince d'Anhalt-Deſſau.*

lars fit attaquer. Le Comte de Dohna fut noié dans l'Eſcaut. 1712.

Ce malheur eſt imputé à la conduite du Comte d'Albermale qui ſe juſtifie.

Le Prince Eugene imputa au Comte d'Albermale le malheur de cette journée qui fut comme l'époque du retour de la fortune dans l'armée de France. Ce Comte ſe juſtifia, & fit voir qu'il n'avoit pas aſſez de troupes pour défendre un ſi grand terrain & garder tant de poſtes : il allegua qu'après que la grande armée ſe fut éloignée de l'Eſcaut, il avoit reiteré au Prince les remontrances qu'il avoit faites à ſon Alteſſe lors du départ des Anglois ; qu'il avoit propoſé de faire tranſporter dans les places fortes l'artillerie & les magazins qui étoient en dépôt à Denain, Marchiennes, Saint Amand, & autres poſtes ; de munir les places de la Scarpe de fortes garniſons, & d'aſſurer les convois par des eſcortes plus nombreuſes ; que ſon ſentiment avoit été rejetté ſur l'opinion que les François, loin d'être en état de rien entreprendre, ſeroient aſſez occupez à conſerver les places qui leur reſtoient, & à ſauver la Champagne que la priſe de Landreci alloit ouvrir. Ce

1712. furent les motifs de juſtification qu'il allegua au Prince même, dans l'entrevue qu'ils eurent le 27. d'Août, lors que le Roi lui eut accordé un congé de ſix mois pour retourner en Hollande, où ſes affaires domeſtiques l'appelloient.

Le Maréchal de Villars fait reprendre d'autres poſtes.

La victoire de Denain n'étoit pas ſeulement conſiderable par la déroute de ce corps ; bien des circonſtances en relevoient le prix : Les magazins qu'on y trouva, furent une perte bien facheuſe pour les Alliez. Ceux qu'Albergoti trouva dans Saint Amand dont la garniſon ſe rendit à diſcretion le 26. de Juillet, n'étoient point à comparer avec ceux qui étoient à Marchiennes. L'Abbaye d'Anchin, Mortaigne, l'Abbaye d'Haſnon, & les quatre Clochers, où il y avoit de petites garniſons, s'étant rendus, le Maréchal ſongea à devenir maître de Marchiennes.

Il reprend Marchiennes.

Ce Bourg étoit fortifié : un Brigadier y commandoit ſix bataillons, outre cinq cens hommes détachez de l'armée des ennemis, & trois eſcadrons de Carabiniers de l'Electeur Palatin. Le Comte de Broglio l'inveſtit le 25. & le fit ſommer de

ſe rendre. Ce poſte étoit fraiſé & pa- 1712.
liſſadé, & toutes les avenues en étoient retranchées & bordées d'artillerie. Le Maréchal de Monteſquiou fut prié de ſe rendre au ſiege pour le preſſer, & le Maréchal de Villars s'y rendit lui-même tous les jours. On fit dire au Commandant que s'il gâtoit le dépôt qui étoit dans ſa place, il n'y auroit aucun quartier pour lui, ni pour ſa garniſon. Un Commiſſaire Hollandois avoit déja fait couler à fonds cinq groſſes barques chargées de trois cens milliers de poudres. Le 29. la brêche étant aſſez large & la tranchée principale aſſez avancée, on ſe diſpoſoit à un aſſaut que la garniſon prevint en capitulant. Le Maréchal de Villars conſentit que le Gouverneur, les Colonels, les Lieutenans Colonels, & les Majors, conſerveroient leurs équipages; on laiſſa aux autres Officiers leurs épées & aux ſoldats leurs habits. On trouva dans ce poſte plus de cent dix Bélandres que l'on envoia à Condé: elles étoient chargées d'artillerie, de munitions & de vivres.

Le Prince Eugene leve

Cet avantage qui ne couta que

1712. deux cens hommes à l'armée de
Le ſiege de Landreci. France, reduiſit celle des ennemis à manquer du pain. Le Prince Eugene dépourvû de tout ce qui eſt neceſſaire pour un ſiege, leva celui de Landreci le 29. & remena ſon artillerie au Queſnoi. On remarqua que Charles V. aiant aſſiegé en 1543, la même ville avec une armée de cinquante mille hommes & cinquante pieces de canon, avoit été obligé de ſe retirer après un ſiege de ſix mois. Un monument qui eſt à l'Hôtel de Ville de Landreci, fait connoître que le même jour qui fut fatal à Charles V. le fut auſſi au Prince Eugene.

Le Maréchal de Villars aſſiege Douai. Non content de ces avantages Villars après avoir fait raſer les retranchemens des poſtes repris, ſe diſpoſa à aſſieger Douai. Le General Hompeſch qui y commandoit, retira les troupes qu'il avoit repandues en divers petits poſtes, groſſit la garniſon de ſa place, & celle du Fort de Scarpe, & ſe prepara à une défenſe d'autant plus belle que depuis que les Alliez s'en étoient rendus maîtres, (1) les anciennes fortifications

(1) *En* 1710.

étoient augmentées de pluſieurs dehors, d'un avant-chemin-couvert, de foſſez, & d'écluſes pour groſſir les inondations. Il fut inveſti le 3. d'Août. 1712.

Le Prince Eugene tint un grand conſeil de guerre, où l'on reſolut à la pluralité des voix d'aller forcer les retranchemens que les François avoient faits à Pont-à-Rache, & le 12. toute ſon Infanterie, & quarante eſcadrons arriverent à Ribaucourt, à une lieue de Pont-à-Rache. Cette armée avoit amené cinquante pieces de gros canon tirées de Lille & de Tournai, & avoit un amas prodigieux de faſcines & de gabions pour combler les foſſez. Le but étoit de profiter de la trop grande étendue de terrain que les François étoient obligez d'occuper à cauſe des inondations, de penetrer juſqu'au Fort de Scarpe, & de jetter par ce moien un ſecours dans Douai. Villars y avoit pourvu : Il fit ouvrir la tranchée en même tems (1) devant la ville & le fort ; & pour plus de reſſemblance avec le Heros qu'il avoit

Le Prince Eugene tâche en vain de ſecourir cette place.

(1) *Le 14. d'Août.*

1712. à combatre, il eut à ſurmonter une douleur tres-ſenſible. J'ai dit que le Prince Eugene avoit apris, durant le ſiege de Lille, la mort de la Comteſſe de Soiſſons ſa mere : le Maréchal de Villars eut le chagrin de voir mourir, dans le Camp devant Douai, le Comte ſon frere qu'une fievre maligne emporta en peu de jours.

Ce fut pendant ce ſiege que la ſuſpenſion d'armes publiée entre les Couronnes de France & d'Angleterre fut renouvellée par le Secretaire Saint Jean qui alla à Paris recevoir lui-même les marques de reconnoiſſance qui lui étoient dues pour le changement favorable qu'il venoit de cauſer dans les affaires de ce Roiaume. Il ſe rendit à Verſailles dans le tems que l'on venoit de publier la nouvelle ſuſpenſion qui devoit durer quatre mois à ſavoir depuis le 22. d'Août juſqu'au 22. de Decembre. Comme ſon voiage regardoit auſſi les interêts du Pretendant, à qui la Reine étoit devenue plus favorable ; ce Miniſtre prit audience de la Reine Douairiere laquelle pour premiere marque de dévouement à ſon parti, il pro-

mi

mit le rembourſement des arrerages de la penſion qui lui étoit due en qualité de Douairiere. 1712.

On preſſoit le ſiege de Douai avec une extrême activité. Les Alliez avoient trouvé les François ſi bien ſur leurs gardes, qu'ils ne purent aprocher du fort de Scarpe qui capitula le 27. Le Commandant ſe rendit priſonnier de guerre avec ſa garniſon déja reduite à trois cens hommes. On laiſſa les équipages aux Officiers & les habits aux Soldats.

Le Prince Eugene aiant conſumé inutilement quatorze jours à épier un moment favorable pour ſauver la place, & ne voiant point de jour à y réüſſir, prit la route du camp de Seclin près de Lille, après avoir fait mettre le feu aux clayes, aux faſcines & aux gabions. Ce feu avertit les aſſiegez qu'ils n'avoient plus de ſecours à attendre. Arrivé à Seclin, le Prince fit trois détachemens, l'un pour proteger un convoi de bateaux qui venoit de Gand, le ſecond pour retirer du Queſnoi la nombreuſe artillerie qui n'y étoit plus en ſureté, & le troiſiéme pour couper la retraite du Colonel Paſ-

teur qui avoit ordre du Maréchal
1712. de Villars de fourager le Brabant Hollandois, en repreſailles des incendies que les Alliez avoient faits cette campagne dans le pays Meſſin.

Peu avant la ſeparation des Anglois, le Prince Eugene, pour repondre à la confiance des Alliez qui venoient de lui deferer le commandement general de toutes leurs forces, avoit commencé par allarmer la frontiere de Picardie. Outre cela il avoit détaché ſous les ordres du Comte de Grovveſtein environ deux mille Cavaliers, Dragons, ou Huſſars, qui paſſerent entre Guiſe & la Chapelle, traverſerent une partie des Dioceſes de Rheims & de Châlons & ſe raſſemblerent à vingt-cinq lieues du camp, pillant les villages qu'ils trouverent ſur leur route, & enlevant les ôtages des rançons qu'ils demandoient. Ils ſe jetterent dans le Verdunois & dans la Lorraine, & continuerent leurs exécutions militaires dans le pays Meſſin. Ils brulerent même quelques villages qui paioient contribution. Les Païſans deſabuſez du faux bruit que

Comte de Grovveſtein avoit fait courir, à ſavoir qu'une armée de vingt-cinq mille hommes le ſuivoit, commençoient à s'atrouper ; un gros détachement envoié par le Maréchal de Villars étoit déja en mouvement pour tomber ſur ce parti, qui ſe retira à Trarbach. 1712.

Villars n'aiant plus tant à craindre le Prince Eugene qui s'éloignoit, envoia Paſteur pour vanger la courſe du Comte de Grovveſtein. Ce Partiſan avec un petit corps de Cavalerie & de Dragons, d'environ quinze cens chevaux, s'avança juſque au de-là de Bergopzom, & ce détachement s'étant partagé en pluſieurs troupes, mit ſous contribution tout le plat pays entre le bas Eſcaut & la baſſe Meuſe, enlevant ſoixante ôtages pour la ſureté des rançons. Tollen, & Steenberg furent données au pillage, & Paſteur ſe contenta de mettre le feu à quelques maiſons en ſe retirant, pour marquer aux habitans que rien n'eſt plus aiſé à un parti que d'incendier un pays ſurpris par une courſe impreveue, & qu'il étoit le maître de venger par un plus grand feu l'hinhuma-

1712. nité dont on lui avoit donné l'exemple. Cependant l'allarme s'étoit repandue; les villes voiſines avoient deja détaché de leurs garniſons, & trente eſcadrons du Prince Eugene alloient enveloper le parti françois qui les évita, & ſe retira à Namur avec un riche butin.

L'armée françoiſe qui n'avoit plus beſoin de garder ſes lignes du côté de la plaine de Lens, ſe raprocha de Valenciennes pour couvrir Maubeuge que les Alliez feignoient de vouloir aſſieger. L'inondation devant Douai aiant été enfin ſaignée, & une partie des dehors étant priſe, malgré la belle défenſe que faiſoient les aſſiegez, l'ennemi reſolut après un grand conſeil de guerre d'aller en diligence occuper le camp de Quievrain, pour couvrir Mons & le Queſnoi.

Cependant le Maréchal de Villars preſſoit le ſiege de Douai: les aſſiegeans brulerent par des feux d'artifice les ponts qu'il avoit fait conſtruire ſur l'avant foſſé; il en établit de nouveaux qu'il mit à couvert du feu, en les couvrant de peaux de bœufs nouvellement écorchez & de ſacs de terre: il

alloit faire attaquer le chemin cou- 1712.
vert, lors qu'il fut interrompu par un mouvement du Prince Eugene dont il rompit les meſures en ſe portant au quartier general de ſon armée. Il fit ordonner à Saint Fremont & au Comte de Coigni qui étoient vers Valenciennes, de s'avancer vers le Queſnoi, & d'occuper les paſſages de l'Hoſneau en attendant qu'il les eût joint. Après cette precaution il retourna au camp devant Douai, & fit faire l'attaque projettée (1) & après un combat qui lui couta quatre Capitaines de Grenadiers, & environ deux cens hommes, il ſe rendit maitre du chemin couvert & de trois demi lunes.

Perſuadé que le ſiege ne demandoit plus ſa preſence, il laiſſa au Comte d'Albergoti des troupes ſuffiſantes pour l'achever, & fit paſſer l'Eſcaut à la plus grande partie de ſon armée à Valenciennes, ſur la nouvelle que le même jour les Alliez le paſſoient à Tournai. Le General Hompeſch voiant ſes dehors perdus ou ruinez,

(1) *Le 7. de Septembre.*

1712. & craignant d'être emporté d'aſſaut, offrit de rendre la place aux mêmes conditions qu'avoit eues le Comte d'Albergoti dans le dernier ſiege. Villars lui repondit que le Prince Eugene avoit donné un autre exemple dans la capitulation du Queſnoi, & qu'il étoit fâché que ce droit de repreſailles tombât ſur un Officier de ſon merite. La garniſon ſortit le 10. de Septembre, pour être conduite priſonniere à Beauvais.

Le Queſnoi eſt repris.

Le Queſnoi étoit déja inveſti depuis deux jours, & la tranchée fut ouverte devant cette place la nuit du 18. au 19. Ivoi refugié François & Major General la defendoit, & ſe ſervant parfaitement bien de la nombreuſe artillerie qui y étoit en dépôt, en fit un feu éfroiable ſur les aſſiegez. Bombes, carcaſſes, grenedes, rien ne fut épargné pour rebuter les aſſiegeans qui pouſſerent les attaques par trois ſappes. Le Prince Eugene demeura dans l'inaction durant ce ſiege qui ne dura que quinze jours depuis l'ouverture de la tranchée. Les aſſiegez demanderent une capitulation honorable. Le Maréchal

de Villars leur repondit qu'il n'écou- 1697.
teroit aucune propoſition, qu'on ne lui eût livré une porte, & ne leur donna qu'une heure pour l'exécuter. Ils repliquerent que la défenſe qu'ils avoient faite & plus de cent ſoixante pieces de canon qu'il remettoient, meritoient bien qu'on leur accordât les honneurs de la guerre. „ Vous inſiſtez en vain, dit le vainqueur, „ ſans vôtre artillerie qui „ m'a determiné à faire le ſiege du „ Queſnoi, j'aſſiegeois Mons. La garniſon ne put éviter d'être faite priſonniere de guerre. Villars avoit aſſez fait pour ſa gloire, & on s'attendoit qu'il prendroit ſes quartiers auſſi-tôt après cette conquête qui venoit de le rendre maître de cent ſeize groſſes pieces de canon, de beaucoup d'autres moyennes & petites, de quarante mortiers, & d'un prodigieux amas de poudres, de bombes, de boulets, & d'autres munitions eſtimées à plus de trois millions. Mais il ne crut pas avoir aſſez fait pour l'Etat: il fit inveſtir Bouchain dans le tems que le Queſnoi capituloit.

1712. La priſe du fort de la Knocque qu'un détachement de la garniſon d'Oſtende ſurprit la nuit du 3. au 4. d'Octobre, releva un peu l'eſperance des Alliez ; mais elle ne détourna point le ſiege de Bouchain, où furent emploiez quarante bataillons de troupes fraiches qui n'avoient point ſervi aux deux ſieges precedens.

Les Alliez ſurprennent la Knoque.

Le Marquis d'Alegre en avoit le commandement, & la tranchée s'ouvrit avec peu de perte la nuit du 9. au 10. La preſence du Maréchal de Villars contribuoit à avancer les ouvrages de telle ſorte que la nuit du 15. au 16. la priſe de quelques poſtes facilita l'établiſſement des bateries qui furent achevées le lendemain, & en état de battre le baſtion. Le 16. le chemin couvert fut emporté en même tems à la droite & à la gauche, & on y découvrit treize mines dont on ôta la poudre, outre deux autres qui ſauterent ſans faire de mal aux aſſiegeans. La nuit ſuivante & le 18. furent emploiez à perfectionner la brêche & à combler le foſſé. Les aſſiegez capitulerent le lendemain 19. & eurent la même ſort que les garniſons d

Les François reprennent Bouchain.

Douai & du Queſnoi. C'eſt ainſi que 1712.
le Maréchal de Villars n'aiant plus les troupes angloiſes ſur les bras, rendit à la France en moins de quatre mois, ce que les Alliez avoient conquis en trois campagnes, & leur prit, en y comprenant la garniſon de Bouchain, quarante quatre bataillons.

Les armées s'étant ſeparées peu après firent tourner l'atention des peuples ſur le ſuccez des conferences d'Utrecht, & perſonne ne doutoit que l'Angleterre ne les rendît efficaces. Il y avoit plus à perdre qu'à gagner pour les Alliez à continuer la guerre dont la Reine avoit été la principale Actrice; cependant l'hiver n'interrompit point les hoſtilitez en Allemagne. Les Imperiaux pour ſe dedommager du peu de ſoin qu'on avoit, diſoient-ils, de leurs interêts, ranimerent leur courage, & il ſe fit diverſes petites expeditions qui ſans être deciſives, étoient un preſage de la continuation de la guerre ſur le Rhin.

Au mois de Decembre le Commandant de Weiſſenbourg fit une courſe avec deux cens Dragons & Expeditions en Allemagne.

1712. cent Grenadiers, qui montoient en croupe de tems en tems, & alla attaquer pluſieurs bâteaux de fourage qui remontoient le Rhin vers Philiſbourg : Il chargea l'eſcorte, & mit le feu aux bateaux. Il fut attaqué dans ſa retraite par un détachement de la garniſon de Philiſbourg qu'il battit & revint à Weiſſenbourg, n'aiant eu que douze Grenadiers tuez, & trente Dragons bleſſez.

Un gros détachement de Huſſars des Imperiaux paſſa le Rhin au mois de Janvier entre Huningue & Neubourg pour exiger les contributions. Le Commandant de Huningue mit à leurs trouſſes deux détachements qui les rencontrereut, en tuerent une partie & mirent les autres en fuite. Un parti de Traerbach étant entré dans les trois Evêchez, fut coupé & entierement défait. Un autre ſorti de Landau s'avança vers la Saar & eut la même deſtinée. Ces petites pertes annonçoient aux Imperiaux ce qu'ils devoient attendre de la guerre qu'ils étoient reſolus de continuer, & qu'ils continuerent en effet.

Le Portugal étoit dans une ſituation bien violente. Il étoit de la derniere conſequence pour cette Couronne de hâter un traité pour n'être pas expoſée aux forces de toute l'Eſpagne. Une grande perte qu'elle fit cette année lui inſpira des ſentimens pacifiques. Sa Majeſté Tres-Chrétienne fut informée qu'en 1710, un Officier nommé du Clerc à qui elle avoit donné une commiſſion pour aller en courſe ſur les côtes du Breſil, avoit été pris avec huit cens, tant Soldats que Matelots, qui loin d'être traitez comme des priſonniers de guerre, furent la plûpart maſſacrez avec les Chirurgiens qu'on avoit envoié à terre pour panſer les bleſſez. Du Clerc lui-même fut égorgé dans le logis que le Gouverneur lui avoit marqué pour priſon. Cette action barbare engagea le Roi Tres-Chrétien à vanger le ſang de ſes ſujets. Une eſcadre fut armée à la Rochelle & à Saint Malo; & du Gué-Trouïn qui fut chargé du commandement, mit à la voile le 9. de Juin 1711, & arriva le 11. de Septembre ſuivant à l'embouchure du fleuve nommé Rio-Janeiro. L'intrepidité avec laquelle

1712.

Les François prennent & pillent Rio-Janeiro.

1712. il mépriſa le feu de quatre gros vaiſſeaux de guerre portugais, obligea leur General de les mener échouer ſous les bateries de la ville, pour éviter l'abordage ; & enſuite de les faire ſauter en l'air. La ville qui reçoit ſon nom de ce fleuve, fut priſe, & ce qui reſtoit encore des gens de du Clerc enſeignant où étoient les maiſons les plus riches, le Soldat y fit un butin qui eût été encore plus conſiderable, ſi la garniſon, en ſe ſauvant de la ville, n'eût pas mis le feu à un des principaux magazins, & emporté l'or en des lieux de ſureté. Les forts & les bateries qui défendoient cette ville, ne firent que peu de reſiſtance, & du Gué-Trouin obligea le Gouverneur à racheter la ville de l'incendie. Il encloua ou jetta en mer l'artillerie qu'il ne put emporter, & fit mettre le feu à ce que les habitans refuſerent de racheter. Il reprit enſuite la route de Breſt, où il arriva le 6. de Fevrier 1712. Cette perte ne pouvoit qu'affliger la Cour de Liſbonne déja allarmée par le peu d'apparence qu'elle voioit à recueillir les avantages qu'elle s'étoit

promis de son alliance avec l'Autri- 1712.
che.

Les affaires de Philippe prenoient de jour en jour une face plus favorable. Depuis le siege de Gironne dont j'ai parlé, de frequentes conferences entre le Duc de Vendôme & le General Stanhope étoient comme une disposition, & un préliminaire à cette paix qui devoit rendre le calme à l'Espagne. Mais le Comte de Stharenberg n'épargnoit rien pour éloigner un accommodement qui devoit ôter à son maître toute esperance de retourner en Catalogne. Ses soins ne purent empêcher le Marquis d'Arpajou de reprendre le château d'Arens, Venasque, & Castel Leon; Solsona eut le même sort, & ce Marquis s'étant joint avec le Comte de Muret, ils emporterent Cardone l'épée à la main. Evenemens en Espagne.

L'année 1712. fut remarquable à l'Espagne par la naissance de l'Infant D. Philippe (1) qui fut regardée par les Espagnols comme une nouvelle faveur du ciel, pour affermir la Maison Roiale sur le Trône. Naissance de l'Infant D. Philippe.

(1) *Il naquit le 7. de Juin.*

1712. Mais cette joie fut bien moderée par la grande perte que fit le Roi & l'Etat dans la perſonne du Duc de Vendôme.

Mort du Duc de Vendôme.

Louis Joſeph, Duc de Vendôme, Comte de Dreux, Duc de Mercœur & d'Eſtampes, Prince d'Anet & de Martigues, Pair de France, Commandeur des trois Ordres du Roi, General des Galeres, Lieutenant-General des Mers du Levant, Gouverneur de Provence, Generaliſſime des Armées des deux Couronnes, j'ajouterois volontiers à tant de titres le conſervateur de l'Italie, & le liberateur de l'Eſpagne, étoit parti de Madrid le neuviéme d'Avril, & arrivé le 20. à Valence, d'où il ſe rendit à Graus, lieu fatal par la commodité qu'il y trouva de ſatisfaire la paſſion qu'il avoit de manger du poiſſon de mer. Pendant trois ſemaines qu'il y ſéjourna, le coquillage qu'on lui ſervit tous les jours, & de mauvais poiſſons que l'on pêchoit ſur le bord de la mer, lui gâta l'eſtomac, quoique malade, il ſe rendit à Penicola, afin de viſiter cette place, & donner ſes ordres pour ouvrir la Campagne. En arrivant à

Vinaros, il ſentit une indigeſtion extraordinaire, à laquelle Arſonnet, Chirurgien ignorant dont il ſe ſervoit par habitude depuis trente ans, ne put aporter de remede. Cet Empirique voiant ſon maître à l'extremité, voulut envoier un homme de pied pour apeller les Medecins de la Cour. Le Duc lui repondit qu'il étoit trop tard, & lui commanda de ſe retirer. Il ne ſongea plus qu'à ſe preparer à une mort Chrétienne qui l'enleva de ce monde le 11. de Juin, à l'âge de cinquante huit ans. Lors que ſon corps fut ouvert, on en trouva toutes les parties fort ſaines, à la reſerve de trois pierres qu'il avoit dans le rein droit & auxquelles il faut attribuer les douloureuſes retentions d'urines dont il étoit tourmenté depuis quelque tems. On obſerva que ſon crane étoit de beaucoup plus épais que celui des autres hommes. Philippe privé d'un ami à qui il avoit fait décerner les honneurs de premier Prince du Sang, témoigna ſa gratitude par la ſepulture magnifique qu'il lui fit faire à l'Eſcurial, & par le ſuperbe Mauſolée qu'on lui éleva dans ce lieu re- 1712.

1712. ſervé à la ſepulture des Rois d'Eſpagne. Comme ce Prince n'eut point d'enfans, & que ſon frere le Grand Prieur de France eſt lié par ſes vœux de Chevalier, on peut regarder comme éteinte la Maiſon de Vendôme à moins que le Grand Prieur ne ſollicite à Rome une diſpenſe pour ſe marier. Sa mort fut un coup de foudre pour les habitans du Roiaume de Valence qu'il avoit fait rentrer dans leur devoir : ils craignirent que privez d'un tel appui, ils ne ſe viſſent expoſez aux reſſentimens de la Cour de Barcelonne ; mais Dieu qui retiroit leur Protecteur, pourvut à leur ſureté d'une maniere plus avantageuſe encore pour eux. Ce mort illuſtre m'a preſque fait oublier pluſieurs grands hommes que la France perdit cette année.

Du Comte de Brionne. Henri de Lorraine, Comte de Brionne, fils de Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, Grand Ecuier de France, mourut à Verſailles âgé de cinquante & un ans, le troiſiéme d'Avril.

De Richard Simon. Le même mois fut fatal à Richard Simon connu par la grande connoiſſance qu'il s'étoit aquiſe dans les

langues orientales, & ſur tout dans l'hebraique. Il avoit été de l'Oratoire, & avoit vêcu long-tems à Paris en faveur de ſes études. La tempête nouvellement excitée dans l'Egliſe l'engagea de chercher le repos à Dieppe ſa Patrie. Les Jeſuites avec qui il s'étoit brouillé, le rendirent ſuſpect à l'Intendant qui le fit apeller, & lui parla d'une maniere qui lui fit croire que l'on vouloit ſe ſaiſir de ſes papiers. Etant de retour en ſon logis, il en brula un grand nombre qui étoient le fruit de ſes longues, & laborieuſes recherches. Il ne vêcut pas long-tems après, & cette perte lui fut ſi ſenſible, qu'il mourut le 11. d'Avril. 1712.

Le 21. de ce même mois, mourut à Saint Germain, Louiſe Marie d'Angleterre, fille de Jacques II. Elle étoit âgée de vingt-ans. De la Princeſſe d'Angleterre.

Achille de Harlai, ancien premier Preſident du Parlement de Paris, mourut le 23. de Juillet, âgé de ſoixante & treize ans. D'Achille de Harlai.

François de Rohan, Prince de Soubiſe, mourut dans ſa quatre vingt & uniéme année à Fontainebleau le 23. d'Août. Du Prince de Soubiſe.

1712. L'Academie Roiale des Sciences regreta, & regrete encore, Jean Dominique Caſſini, l'un des plus grands Aſtronomes de ſon ſiecle. Le Roi l'avoit fait venir de Boulogne pour perfectionner ſon art. Il mourut à l'obſervatoire de Paris, âgé de quatre vingt-huit ans.

De Caſſini fameux Aſtronome.

L'Academie Françoiſe fit auſſi une perte dans l'Abbé Talleman à qui elle fit ſucceder le ſieur Danchet connu par ſes poëſies françoiſes. Je me hâte de revenir aux évenemens auxquels toute l'Europe s'intereſſoit.

De l'Abbé Talleman.

Le Portugal ſe trouva hors d'inquietude par le traité de ſuſpenſion d'armes avec les couronnes de France & d'Eſpagne qui fut ſigné à Utrecht le 7. de Novembre, & publié à Paris le 24.

Une querelle ſurvenuë entre les laquais du ſieur Meſnager Plenipotentiaire de France, & ceux du Comte de Rechteren Plenipotentiaire des Provinces-Unies, troubla les Conferences pendant quelque tems. Ce dernier ſe plaignit que ſes domeſtiques avoient été inſultez; l'autre aiant examiné les ſiens trouva au contraire qu'ils n'étoient

Diſpute entre un Plenipotentiaire de France & un Plenipotentiaire des Etats.

point les agreſſeurs, & refuſa de les livrer ſelon les articles convenus pour le bon ordre. Les laquais du Comte de Rechteren s'étant jettez ſur ceux de l'Ambaſſadeur de France qui étoit au mail, les maltraiterent & donnerent occaſion à une violente querelle entre leurs Maîtres qui étoient enſemble. Le Roi informé par ſes Plenipotentiaires, leur commandât d'interrompre les Conferences, juſqu'à ce que les Etats Generaux euſſent reparé l'inſulte faite à ſa Majeſté en la perſonne de ſon Miniſtre. 1712.

Le 5. de Septembre, les Plenipotentiaires de France repréſenterent cet ordre, & demanderent que pour ſatisfaction publique, tous les autres Plenipotentiaires des Provinces-Unies ſe rendiſſent chez l'un des Plenipotentiaires de France où ils ſeroient tous trois : que ces Meſſieurs les aſſureroient au nom de leurs Maîtres que jamais le Comte de Rechteren n'avoit reçu un ordre qui pût autoriſer ſa conduite ; qu'ils la déſaprouvoient & ſeroient très-fachez que ſa Majeſté pût croire qu'ils euſſent intention de lui manquer de

Suites de cette affaire.

1712. reſpect. Ils declarerent de plus que le Roi prétendoit que le Comte de Rechteren fût rapellé, & qu'on nommât un autre Plenipotentiaire à ſa place.

L'accuſé ſe pourvut de pluſieurs certificats pour ſe juſtifier ; cependant il témoigna qu'il ſeroit fâché que ſes interêts ſerviſſent d'obſtacle à l'avancement de la paix, & remit ſa Commiſſion de Plenipotentiaire entre les mains de leurs Hautes-Puiſſances. Toutes les pieces juſtificatives de ce Comte furent envoiées aux Plenipotentiaires de la Grande Bretagne, par le canal deſquels on avoit reçu celles des Miniſtres de France. Les Etats Generaux les firent remercier de leur médiation ; & donnerent ordre à leurs Plenipotentiaires de declarer de leur part, que les affaires ſe trouvant dans un tel état, ils ne croioient pas neceſſaire de juger du droit ou du tort ; que leurs Hautes Puiſſances n'avoient jamais eu aucun avis de cette querelle, avant que d'avoir reçu la lettre des Plenipotentiaires qui leur racontoient le fait, bien loin d'en avoir donné l'ordre ; qu'elles déſavouoient

tout ce qui avoit été fait ſur ce ſujet à leur inſçu & ſans leur ordre ; qu'elles auroient ſouhaité que cette affaire n'eut point été miſe en train ni portée devant ſa Majeſté ; que quoi qu'elles euſſent le malheur d'être en guerre avec le Roi, elles ſe perſuadoient que ſa Majeſté leur feroit la juſtice de croire qu'elles n'avoient jamais perdu le reſpect, ni la haute eſtime qu'une Republique doit à un grand Roi ; Que le Comte de Rechteren ne ſeroit plus emploié comme Plenipotentiaire aux Conferences, & qu'on déliberoit ſelon la coutume du Gouvernement pour lui nommer un Succeſſeur. Ainſi ſe termina cette affaire, où l'on ſoupçonna la France d'avoir pouſſé les choſes un peu loin, pour donner au Maréchal de Villars le tems d'achever une campagne qui rendoit meilleures les conditions du Roi Très-Chrétien. 1712.

C'étoit peu que l'année 1712. eut ramené la victoire dans le Camp des François, il étoit reſervé à l'an ſuivant de rendre la tranquillité au Roiaume. Les Anglois continuoient leurs bons offices, pour reconcilier la 1713. Les Alliez évacuent la Catalogne.

1713. France avec les autres Nations, & comme les armées d'Eſpagne leur coutoient plus que les autres, ils ſe hâterent de terminer la guerre de ce côté. Au mois de Mars on convint d'un traité préliminaire par lequel il fut arrêté que les Imperiaux & les Hollandois retireroient les troupes qu'ils avoient en Catalogne; & qu'il y auroit une ſuſpenſion d'armes dans toute l'Italie, dans la mer Méditerranée, & les iſles qui y ſont ſituées.

Les traitez de paix ſont ſignez.

Pour reparer l'affront fait à la Maiſon de Baviere par la dégradation prétenduë, la Reine voulut aſſurer à ce Duc le Roiaume de Sardaigne; mais ce plan ne fut point ſuivi. La couronne de Sicile qu'elle procura éfectivement au Duc de Savoie, & les offres que la France faiſoit à ce Prince, le contenterent ſi bien qu'il fut un des premiers à déſarmer. Le 11. d'Avril les difficultez ſe trouverent aſſez applanies, & les traitez de paix furent ſignez entre la France, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Pruſſe, & la Savoie.

„ Par le traité avec l'Angleterre, 1712.
„ le Roi reconnut la ſucceſſion au Entre la
„ Roiaume de la Grande Bretagne France &
„ ainſi qu'elle eſt reglée par les loix l'Angle-
„ faites ſous le regne de Guillaume terre.
„ III. & ſous celui de la Reine Anne,
„ en faveur de la Princeſſe Sophie
„ Douairiere de Brunſvvick-Hanno-
„ vre, & de ſes heritiers dans la
„ ligne proteſtante. Il confirma les
„ renonciations du Roi d'Eſpagne,
„ & de ſes deſcendans à la cou-
„ ronne de France, & des Ducs de
„ Berri & d'Orleans à la couronne
„ d'Eſpagne. Il conſentoit que Dun-
„ kerque ſeroit raſé, le port com-
„ blé, les écluſes ruinées cinq mois
„ après que la paix ſeroit ſignée, à
„ condition cependant que cette dé-
„ molition ne commenceroit qu'a-
„ près que le Roi Très-Chrétien ſe-
„ roit mis en poſſeſſion du dédom-
„ magement accordé pour cette per-
„ te. Il cedoit à la Reine & à la cou-
„ ronne de la Grande Bretagne, la
„ Baie & le Détroit de Hudſon, avec
„ toutes ſes terres, mers, fleuves,
„ rivages, & lieux qui en dépendent,
„ l'Iſle de Saint Chriſtofle, la Nouvel-
„ le Ecoſſe autrement dite l'Acadie,

„ Luxembourg une terre de trente 1713.
„ mille écus de revenu, qui devoit
„ être érigée en Principauté en fa-
„ veur de la Princeſſe des Urſins &
„ de ſes heritiers. L'Electeur de
„ Baviere retenoit la Souveraineté
„ & les revenus de la Ville & du
„ Duché de Luxembourg, de Chat-
„ leroi, de la Ville & du Comté de
„ Namur, juſqu'à ce qu'il fût retabli
„ dans les Etats qu'il avoit poſſedez
„ dans l'Empire, & il conſervoit le
„ droit de garder la Souveraineté de
„ ces pays, juſqu'à ce qu'on le de-
„ dommageât des pertes qu'il avoit
„ ſoufertes, & qu'on le mît en poſ-
„ ſeſſion du Roiaume de Sardaigne;
„ & on lui permettoit de tenir juſ-
„ qu'à ſept mille hommes dans les
„ pays qu'on lui laiſſoit. Le Roi ce-
„ doit de plus aux Etats Generaux
„ Menin & ſa Verge, Tournai & le
„ Tourneſis excepté Saint Amand
„ & Mortagne, Furnes & ſon ter-
„ ritoire, la Knocke, Loo, & Dix-
„ mude, Ypres & ſa Châtellenie,
„ Rouſſelaer, Popperingue, Varne-
„ ton, Commines, & Warwick.
„ Ils lui rendoient Lille & ſa Châtel-
„ lenie, Orchies & le pays de Lalleu,

1713. „ le Bourg de la Gourgue, Aire, „ Bethune, Saint Venant, avec le „ Fort François. On confirmoit les „ renonciations mutuelles faites de „ la part du Roi & des Princes de „ ſon ſang à la Couronne d'Eſpagne, „ & celles de ſa Majeſté Catholique „ & de ſes deſcendans à la Couronne „ de France ; ces renonciations „ étoient comme la baze du traité. „ Outre ces deux traitez il y en eut „ deux autres pour regler le com- „ merce de ces deux puiſſances mari- „ times.

Entre la France & le Portugal.

„ Par le traité de paix entre la „ France & le Portugal, le Roi Tres- „ Chrétien ſe deſiſtoit pour toujours „ en faveur de ſa Majeſté Portugai- „ ſe, de ſes droits & pretentions „ ſur les terres du Cap du Nord ſi- „ tuées entre la riviere des Ama- „ zonnes & celle de Japoc, ou de „ Vincent Pinſon. Il reconnoiſſoit „ que les deux bords & la naviga- „ tion de la riviere des Amazones „ appartiennent en toute proprieté „ & ſouveraineté à la Couronne de „ Portugal.

Entre la France & le Roi de Pruſſe.

„ Dans le traité avec le Roi de „ Pruſſe, ſa Majeſté Tres-Chrétien-

„ ne reconnoiſſoit en ce Prince la 1713.
„ qualité de Roi, & celle de Souve-
„ rain de la Principauté de Neufchâ-
„ tel & de Vallengin, & lui accor-
„ doit le titre de Majeſté qu'elle refu-
„ ſe aux autres Rois du Nord. Le
„ Roi de Pruſſe renonçoit en faveur
„ du Roi de France à la Principauté
„ d'Orange, & aux Seigneuries de
„ Châlons & de Chatel-Bellin ſituées
„ en Bourgogne. Le Roi Tres Chré-
„ tien cedoit au nom de Philippe V.
„ au Roi de Pruſſe, la ville de Guel-
„ dres, avec tous ſes droits, reve-
„ nus, prefectures, villes, & bourgs
„ & les bailliages de Keſſel & de
„ Krieckenbec. Les treize Cantons
„ Suiſſes & leurs Alliez étoient auſſi
„ compris dans ce traité.

Par le traité conclu avec le Duc de Savoie, „ Sa Majeſté lui remet- „ toit le Duché de Savoie & le Com- „ té de Nice. Elle lui cedoit les „ Vallées de Pragelas, les Forts d'E- „ xilles & de Feneſtrelles, les Vallées „ d'Oulx, de Seſane, de Bardona- „ che & de Château-Dauphin, & „ tout ce qui eſt à l'eau pendante „ des Alpes vers le Piémont & le „ Comté de Nice. Le Duc cedoit

Entre la France & la Savoie.

1713. „ à ſa Majeſté la Vallée de Barce-
„ lonette, & les Alpes doivent ſe-
„ lon ce traité ſervir de limites en-
„ tre la France, le Piémont, & le
„ Comté de Nice ; & les plaines qui
„ ſont au deſſus des montagnes doi-
„ vent être partagées. * Le Roi con-
„ ſentoit à la ceſſion faite au Duc
„ de Savoie par ſa Majeſté Catho-
„ lique du Roiaume de Sicile & des
„ Iſles qui en dépendent. Il approu-
„ voit la Declaration du Roi d'Eſ-
„ pagne, qui au défaut de ſes enfans,
„ aſſure la ſucceſſion de cette Mo-
„ narchie & des Indes au Duc de
„ Savoie, & à ſes enfans mâles nez
„ en legitime mariage. Il donnoit
„ auſſi ſon conſentement aux ceſſions
„ faites par le feu Empereur Leo-
„ pold au Duc de Savoie, de la par-
„ tie du Montferrat qu'avoit poſſe-
„ dé le Duc de Mantoue, des Pro-
„ vinces d'Alexandrie & de Valen-
„ ce, avec toutes les terres entre
„ le Pô & le Tanaro, de la Lome-
„ nille, de la Valée de Seſia, du Fief
„ de Vigevanaſque, du droit, ou
„ exercice de droit ſur les Fiefs des
„ Langhes. C'eſt ainſi que ſon Al-
teſſe Roiale dont la ruine avoit paru

inévitable en 1706, ſe tira avantageuſement d'une guerre, où elle força la fortune de lui rendre plus qu'elle ne lui avoit ôté. 1713.

Il ne manqua plus au grand Ouvrage de la paix generale que le conſentement de l'Empereur. Les propoſitions que lui fit la France, auroient été ſans doute acceptées alors, ſi la Maiſon d'Autriche n'étoit pas accoutumée de racheter les évenemens par ſa conſtance, & ſi elle eût moins conſulté alors ſes eſperances que ſes forces. Le Roi promettoit de faire la paix aux conditions que je raporterai ci-après, & ne donnoit que juſqu'au premier de Juin pour les accepter, après quoi il ne ſe tenoit plus lié aux mêmes engagemens. Il offroit de reconnoitre dans l'Empire après la ſignature de la paix, tous les titres qu'il n'avoit pas reconnus, ſpecialement le Duc de Hannovre en qualité d'Electeur : Que le traité de Ryſwick ſeroit rétabli & que le Rhin ſerviroit de barriere entre l'Empire & la France. Ainſi le Roi devoit garder tout ce qu'il poſſedoit actuellement en deça

Offre de la France à l'Empereur & à l'Empire.

1713. „ de ce fleuve, & rendre ou démo-
„ lir les places qu'il avoit au delà &
„ dans le cours du Rhin.

„ Il vouloit remettre à la Maiſon
„ d'Autriche le Vieux Briſac avec
„ toutes ſes dépendances à la droite
„ du Rhin, ſe reſervant celles qui
„ ſont à la gauche : Entre autres, le
„ fort apellé le Mortier, conformé-
„ ment au traité de Ryſvvick : il
„ offroit outre cela le fort de Kehl ;
„ & de faire démolir deux ouvrages
„ à cornes devant Huningue, le fort
„ du Rhin, & le fort de Tille près
„ de Straſbourg ; le Fort-Louis dans
„ l'Iſle du Rhin, & l'ouvrage à corne
„ dans l'Iſle du Marquiſat ; le fort de
„ Selingen, & les fortifications faites
„ à Hombourg & à Bitſch.

„ Landau devoit demeurer à l'Em-
„ pereur à qui l'Eſpagne abandon-
„ noit outre cela en toute Souverai-
„ neté Naples, le Milanez excepté
„ tout ce qui avoit été cedé au Duc
„ de Savoie par le traité conclu en-
„ tre l'Empereur Leopold & lui en
„ 1703 ; ſpecialement la ville, & le
„ pays de Vigevan, à moins que l'é-
„ quivalent n'en eût été remis avant
„ la concluſion de la paix.

„ On demandoit que les Etats ou 1713.
„ Places d'Italie qui ne dépandent
„ point du Roiaume de Naples, ni
„ du Duché de Milan, & que la
„ Maiſon d'Autriche avoit occupées,
„ ſeroient rendus à leurs legitimes
„ Souverains : On lui offroit les qua-
„ tre places, ſituées ſur la côte de
„ Toſcane, qui dépendent de l'Eſ-
„ pagne.

„ A l'égard de l'Electeur de Co-
„ logne, il devoit être rétabli dans
„ ſes Etats, honneurs & biens, dont
„ il avoit été privé durant le cours
„ de cette guerre ; & la proſcription
„ contre ſes domeſtiques revoquée ;
„ & les Hollandois avoient la liberté
„ de mettre garniſon dans la Cita-
s, delle de Liege, & à Huy, & les
„ fortifications de Bonne devoient
„ être démolies.

„ L'Electeur de Baviere en rentrant
„ dans ſes Etats, à l'exception du haut
„ Palatinat qu'on laiſſoit à l'Electeur
„ Palatin, étoit dédommagé ſelon ce
„ plan par la Couronne de Sardaigne
„ qu'on lui vouloit aſſurer ; & par la
„ jouiſſance des villes & pays de Lu-
„ xembourg, de Namur & de Char-
„ leroi qu'il ne devoit reſtituer que

1713. „ lors qu'il ſeroit rétabli, & mis en „ poſſeſſion du titre de Roi, & du „ Roiaume de Sardaigne, à condi- „ tion cependant qu'il ſoufriroit gar- „ niſon hollandoiſe dans ces trois „ villes immediatement après la paix „ entre la France & la Hollande. Les autres propoſitions regardoient la reſtitution de la Baviere à ſon Souverain, la ſureté de ſes Officiers, la maniere de remettre las Pays-bas à la Maiſon d'Autriche; l'amniſtie à accorder de part & d'autre à tous les Eſpagnols, ou Italiens, qui auroient ſuivi l'un des deux partis, & leur rétabliſſement dans leurs biens confiſquez, & quelques interêts particuliers du Duc de S. Pierre.

Elles ſont rejettées.

En cedant le Milanez à l'Empereur, on ôtoit aux Princes de l'Empire le pretexte que la Cour de Vienne avoit eu pour les intereſſez dans ſa cauſe ſous ombre de rejoindre à l'Empire un ſi beau fief. Cependunt il n'y eut que Son Alteſſe Electorale de Brandebourg qui en qualité de Roi de Pruſſe ſe retira de cette guerre, content de ſuivre en qualité d'Electeur les exemples qu'on lui donna de continuer de fournir

ſon contingent. Ce n'étoit plus le même Monarque qui avoit commencé, & même preſque achevé la négociation. Frederic I. le tendre pere des Refugiez, ce Prince qui leur avoit fait trouver dans ſes Etats une nouvelle patrie capable de les conſoler de leur exil; qui même ſe donnoit des mouvemens dignes de ſon ardente charité pour délivrer ceux qui gemiſſoient encore dans l'eſclavage : il mourut (1) & les Refugiez firent en lui une perte irreparable. Son fils qui acheva le traité dont je viens de parler, herita également de ſa Couronne & de ſon zele pour la religion proteſtante; mais diſtrait par l'attention qu'il donna à ſes troupes, il ſembla ſe ſoucier moins d'un nouveau peuple que ſon pere lui avoit acquis par ſes liberalitez. 1713.

Ce ſeroit quelque choſe de trop ennuieux que le détail de toutes les proteſtations que firent diverſes perſonnes, princes ou particuliers, pour ſe maintenir dans leurs prétentions. Je me contente de dire que tous ceux qui croioient avoir droit à quelque Païs ou Ville dépoſerent des Actes Diverſes proteſtations.

(1) *Le 23. de Fevrier.*

1713. entre les mains du Magiſtrat d'Utrecht. Les prétendans à la Principauté d'Orange furent de ce nombre. Le Comte San-Severino d'Aragona, proteſta au nom du Duc de Parme ſon Maître contre la violente détention de Caſtro & Ronciglione uſurpez par le Pape. Le Chevalier de Saint George proteſta auſſi ſous le nom de Jacques III. contre ce qui avoit été conclu au ſujet de la ſucceſſion à la Couronne de la Grande Bretagne.

Pendant que l'Empire s'indignoit du partage qui lui étoit offert, & ſe preparoit à ſe roidir contre la fortune qui venoit de lui enlever ſes plus flateuſes eſperances par la paix concluë entre ſes alliez & ſon ennemi; la France accoutumée à voir toute l'Europe, conjurée contre elle, avoit calmé toutes ſes allarmes, & plaignoit les Princes d'Allemagne de reculer pour de vains projets un bien auſſi neceſſaire que la paix generale.

Publication de la paix à Paris.

Le 22. de Mai, on publia dans les principales places de Paris la paix avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Pruſſe, & la Savoie,

Le Châtelet & le Corps de Ville, précedez du Roi d'armes & des Heraurs en habits de ceremonie, l'annoncerent au ſon des trompettes, des timbales, & des tambours de la ville, & le ſoir toutes les ruës furent éclairées des feux de joie que les particuliers allumerent devant leurs Maiſons. Le Cardinal de Noailles à la tête de ſon Clergé chanta le *Te Deum* dans ſa Cathedrale, où aſſiſterent ſolemnellement le Chancelier à la tête du Conſeil, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies, l'Univerſité & le Corps de Ville; & le ſoir il y eut devant l'Hôtel de Ville un magnifique feu d'artifice, avec un ſuperbe feſtin. Parmi les illuſtres Convives qui s'y trouverent, on compta l'Electeur de Baviere & le Prince Ragotzki. Des ſommes d'argent furent jettées au peuple par les fenêtres des principaux Hôtels de Paris, & le vin coula dans un grand nombre d'endroits. Toutes les villes du Roiaume ſuivirent cet exemple. 1713.

1713. Le Roi eſt complimenté à ce ſujet.

Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies, & le Corps de Ville furent admis le 16. de Juin, à complimenter le Roi ſur la paix ; le Grand Conſeil eut ſon tour le lendemain, auſſi bien que l'Univerſité, & l'Academie Françoiſe. L'Abbé de Polignac que le Pape avoit honoré du chapeau de Cardinal le 3. de Janvier de cette année, parla pour l'Academie : perſonne n'étoit plus capable que lui de traiter un tel ſujet auquel il avoit eu une ſi grande part. Je me contenterai de raporter la fin de cet excellent diſcours. „ Les Princes de „ l'Europe, dit-il au Roi, déſabuſez „ par votre conſtance, ramenez par „ votre bonne foi, déſarmez par „ votre moderation, ceſſent enfin de „ vous combattre. Ils ne l'auroient „ jamais entrepris, ſi la grandeur „ de votre puiſſance leur avoit laiſſé „ connoître & goûter toutes vos „ vertus. Quelques-uns ont encore „ peine à ſe rendre, mais on les „ verra bien-tôt revenir de leur en„ chantement, & tous ceux qui „ n'ont admiré juſqu'ici votre Ma„ jeſté qu'avec crainte, l'admire-

„ ront déſormais comme nous avec 1713.
„ amour.

Il manquoit encore à la felicité du Roi les traitez entre l'Eſpagne & les Puiſſances qui venoient de ſe reconcilier avec lui, & celui des deux Couronnes avec l'Empereur & l'Empire. Le Duc d'Oſſone, Grand d'Eſpagne, & premier Plenipotentiaire de Philippe, après avoir quelques mois attendu à Paris qu'il fût tems de paroître à Utrecht y arriva le dix neuviéme d'Avril. Dès le mois de Decembre, le Marquis de Monteleon étoit paſſé en Angleterre, avoit complimenté la Reine ſur la paix en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire ; de là il ſe rendit en Hollande, en qualité de ſecond Plenipotentiaire. Le Traité fut d'autant moins difficile à conclure que les principales difficultez étoient déja applanies. L'Eſpagne conclut les Traitez avec l'Angleterre.

Ainſi le 13. de Decembre, le traité entre l'Angleterre & l'Eſpagne fut ſigné avec une joie reciproque. Celui que ſignerent les Plenipotentiaires d'Eſpagne & du Portugal le 6. de Février 1715. acheva de rendre la tranquilité à ces Monarchies. Et le Portugal.

1713. L'Empereur perſiſtant toujours dans ſon refus, & le Comte de Sinzendorf ſon Plenipotentiaire à Utrecht s'étant retiré en diſant, *Que la gloire de ſon Maître ſeroit bleſſée, s'il ſe contentoit de la petite diſtribution qu'on lui avoit faite dans les Traitez*; il emploia aux préparatifs de guerre le terme qu'on lui avoit donné pour ſe reſoudre. Les grandes ſommes qu'il exigea de la Diete de Ratiſbonne ne ſuffiſant pas aux frais qu'il alloit ſupporter ſeul, il emprunta à Amſterdam un million de florins ſous la caution des Etats Generaux. Il declara même publiquement au mois de Mai qu'il vouloit commander ſon Armée en perſonne, aiant ſous lui le Prince Eugene.

L'Empereur veut continuer la guerre.

Le conſentement qu'il avoit donné au traité de neutralité & de ceſſation d'armes en Italie, étoit un trait de politique bien plus important, qu'il ne parut lors qu'on le ſigna. Reſolu de n'être pas content des offres qu'on lui faiſoit, il s'aſſuroit par ce traité la tranquille poſſeſſion du Roiaume de Naples & du Milanez, d'où il tiroit les troupes qui devoient agir ſur le Rhin; & l'évacua-

Avantages qu'il retire de la neutralité en Italie & de l'évacuation de la Catalogne.

cuation de la Catalogne lui ſauvoit un corps qui ne s'y pouvoit plus maintenir, & qui couroit riſque d'être fait priſonnier de guerre après la retraite des Anglois & des autres Alliez. Le General Staremberg crut même qu'il n'étoit pas de l'interêt de ſon maître que ce traité fut executé de bonne foi. Les Articles portoient qu'à meſure que les Alliez évacueroient les places fortes de Catalogne, on en remettroit la poſſeſſion aux troupes d'Eſpagne. Ce General aima mieux ſouffler le feu de la diviſion, & facilita aux Mécontens les moiens de s'emparer de Barcelonne, de Montjoui, de Cardone, & de pluſieurs châteaux eſcarpez dans les Montagnes: c'eſt ainſi qu'en retirant ſes troupes de cette Province, le parti autrichien y laiſſa un levain de ſedition & de guerre. 1713.

Cependant deux puiſſantes armées marchoient vers les frontieres de l'Empire. Le Maréchal de Villars commandoit particulierement celle d'Alſace, & le Maréchal de Beſons avoit le commandement de l'autre qui étoit ſur la Saare & la Moſelle. Ces deux armées devoient agir ſous

Suite de guerre en Allemagne.

1713. les ordres du Maréchal de Villars, à qui le Roi avoit conferé la qualité de Generaliſſime. Toute autre diſpoſition auroit fruſtré les vœux de la France ; cependant il avoit ſi peu compté de faire cette Campagne, qu'il avoit déja vendu ſes équipages.

Le Prince Eugene arrivé au camp de Muhlberg, après avoir viſité les lignes d'Etlingue détacha huit mille hommes ſous le General de Vaubonne pour garder les paſſages de la forêt noire, & envoia un autre corps d'armée qui devoit conſerver les fourages du Palatinat & du Wirtemberg. Cette campagne lui promettoit la haute & la baſſe Alſace. Les trois Evêchez & la Bourgogne étoit une conquête reſervée à l'année ſuivante ; mais Villars qui avoit déconcerté en Flandres les meſures de ce Prince, les renverſa auſſi en Allemagne. Quoi qu'il eût changé de Theatre, c'étoit toujours le même Acteur.

Mouvemens de l'armée françoiſe.

Il commença par diſtribuer dans le païs qui eſt entre Haguenau & Lauterbourg, les troupes qu'il trouva en Alſace ; & ſur ſes ordres l'ar-

mée s'aſſembla, & ſe forma dans une marche d'une nuit. Il partit de Straſbourg, & vint en poſte au Fort-Louis. Le Chevalier d'Asfeldt avoit eu ordre de ſe trouver à la tête de l'Iſle de Selinghen vis à vis le fort, avec du canon, & un corps de cavalerie & d'infanterie. Le Maréchal de Villars fit diverſes marches en s'avançant vers Radſtadt pour perſuader aux Imperiaux qu'il avoit deſſein ſur leurs lignes d'Etlingue. Tandis qu'un corps de troupe les entretenoit dans cette erreur, il ſe déroba lui-même tout à coup, & alla en poſte à Lauterbourg. 1713.

Déja il avoit fait prendre les devans à vingt-deux eſcadrons, quinze bataillons, & mille Grenadiers, commandez par le Comte de Broglio, Lieutenant General, accompagné de Maupeou, Maréchal de Camp, & de Chaſtenet, Brigadier. Il prit enſuite la même route à la tête de l'armée avec le Comte du Bourg, Saint Fremont, Albergoti, Vivans, Montpeiroux & Coigni, Lieutenans Generaux, les Marquis de Broglio, & de Maulevrier, le Guerchois & de Roſen, Maréchaux

1713 de Camp. Le Comte de Broglio arriva en un jour de marche à onze heures du ſoir (1) à la chauſſée de Philiſbourg qu'il occupa. Les troupes marcherent avec tant de rapidité, qu'il y eut des bataillons qui firent ſeize lieues en vingt heures. L'armée campa dans un pays abondant, où le ſoldat ſe rafraichit. Elle avoit devant elle Philiſbourg, & derriere elle Spire, & Landau qui par ce moien ſe trouva inveſti.

Le Prince Eugene qui campoit ſous Philiſbourg, & avoit cent eſcadrons plus que lui, auroit facilement éludé ce deſſein, s'il n'eût été executé avec autant de ſecret que de diligence; & c'eſt ce qui porta le Maréchal à l'entreprendre plutôt avec moins de troupes, que d'attendre un plus grand corps d'armée: il n'eut d'abord que ſoixante eſcadrons; mais il lui arriva des troupes de tous côtez, & ſon Camp fut bien-tôt groſſi par une partie de l'armée de la Moſelle.

L'Armée du Roi ſe repandit au milieu du Palatinat, & au deça du

(1) *Le 4. de Juin.*

Rhin dans les Evêchez de Spire & de Wormes, & dans les Archevêchez de Maience & de Treves, où elle trouva du fourage en abondance. On fit ſavoir à l'Evêque de Spire qu'il étoit le maitre de ſon ſort : il repondit, qu'il ne convenoit pas à un Prince de l'Empire d'être au milieu d'une armée ennemie, & qu'on lui feroit un crime à Vienne d'un pareil ſejour; ainſi il abandonna ſa ville. Les ordres furent donnez pour garantir cette place, & Wormes des deſordres de la guerre, & ces ordres rendirent moins odieux à ces deux villes le nouveau joug qu'elles venoient de ſubir. 1713.

L'Armée Françoiſe campa entre Landau & Spire. Le Maréchal de Villars ſe rencit à Berg - Zabern : le reſultat d'un entretien qu'il y eut avec le Maréchal de Beſons, fut que l'on aſſiegeroit Landau. Deux détachemens marcherent, l'un ſous le Comte du Bourg vers l'Alſace, l'autre ſous le Marquis d'Alegre vers Wormes, pour empêcher que les Imperiaux ne fiſſent paſſer quelques troupes en deça du Rhin. Il s'établit dans la petite Hollande, & dans le Spirbach dont ſon armée s'étoit em-

1713. s'étoit emparée, & reduiſit le Prince Eugene à être le ſpectateur de ſes conquêtes.

Elle inveſtit Landau.

Landau fut inveſti entierement le 11. de Juin, c'étoit le quatriéme ſiege que cette ville ſoutenoit depuis le commencement de cette guerre. L'armée d'obſervation campa d'abord par cantonnement depuis les lignes de Lauterbourg, juſqu'au deſſous de Manheim. Le quartier general étoit à Spire, les autres Camps principaux à Lauterbourg, à Franckendal, & à Spirbach. A chaque village ſur la ligne il y avoit un Lieutenant General, & d'autres Officiers Generaux qui avoient ordre d'être dans une vigilance continuelle, & de ſe ſecourir mutuellement.

Le Prince Eugene demande en vain des renforts.

Le Prince Eugene dont le grand merite étoit déplacé par une inaction de laquelle il ne pouvoit ſortir qu'en recevant des renforts, envoioit courriers ſur courriers à la Diete de Ratiſbonne. Cette Aſſemblée lui repondit que par le Decret qu'elle venoit de rendre, l'Empereur étoit prié de faire contraindre par executions militaires les membres de l'Empire qui ſeroient en de-

meure de paier leur contingent, & de faire punir d'une peine capitale ceux qui aſſiſteroient directement ou indirectement les François. L'Electeur de Maience étoit autoriſé pour emprunter de divers Banquiers des ſommes à rembourſer ſur le produit des contingens des Princes & des autres revenus de l'Empire, à meſure qu'on les pourroit exiger. J'obmets les proteſtations qui ſe renouvellerent, lors que cette lettre fut lue en pleine aſſemblée; mais elle fit comprendre au Prince Eugene que ces reſſources étoient trop éloignées. Il demanda inutilement quinze mille hommes à la Pologne. Le Duc de Marlborough avec qui il alla conferer à Heidelberg ſur une conjoncture ſi épineuſe, ne le tira point de peine. Il s'agiſſoit d'avoir des bras, ſans quoi toute l'habileté de ces deux grands hommes étoit inutile. 1713.

Cependant le Maréchal ſubſiſtoit ſur les terres de l'Electeur Palatin, exigeoit de groſſes contributions de l'Archevêché de Maience, & pourſuivoit le ſiege de Landau. Il ſe ſaiſit d'un Ouvrage à la tête du pont de Philiſbourg, & rendit Expedition des François.

1713. ce pont inutile aux Imperiaux. Il fit défendre ſous de grandes peines aux peuples en deçà du Rhin, de leur porter aucunes proviſions. Leur armée ne faiſoit aucun mouvement, ſi on en excepte celui que fit le General Vaubonne vers la forêt noire avec huit mille hommes, qui furent renforcez par quelques troupes des Cercles. Le Comte de Broglio détaché pour ramaſſer les grains des campagnes ſituées entre Wormes & Maience, fut ſoutenu par le Marquis d'Alegre, qui campoit avec cent eſcadrons dans la plaine de Franckendal. Le Marquis de Coigni gardoit avec un gros corps de troupes les bords du Rhin du côté d'Yochenon. Pluſieurs bataillons & eſcadrons laiſſez en Alſace devoient s'oppoſer au corps d'armée que les Imperiaux avoient dans la forêt noire, au cas qu'ils vouluſſent paſſer le Rhin de ce côté-là.

Ils prennent Keiſerlautern.

Dillon Lieutenant General s'empara de la ville, & du château de Keiſerlauteren, dont la garniſon qui étoit de ſept cens Fantaſſins & Huſſars, commandée par un Colonel & quarante Officiers, ſe rendit priſon-

niere de guerre, malgré le ſecours que le Prince Eugene lui deſtinoit. Deux cens cinquante hommes qui gardoient la ville & le château de Linanges dans le Comté de ce nom, eurent le même ſort. 1713.

Le Maréchal de Beſons fit ouvrir la tranchée devant Landau la nuit du 24. au 25. de Juin, & elle fut pouſſée à la demie portée de fuſil des premiers ouvrages de la place, ſans y avoir perdu qu'un Grenadier, à cauſe que les aſſiegez ne s'en apperçurent qu'à la pointe du jour. Villars établit ſon quartier à Effingue entre l'armée d'obſervation, & celle du ſiege, ſa vigilance lui fit choiſir ce poſte pour être à portée de ſe trouver à point nommé par tout où ſa preſence étoit neceſſaire. Ouvrent la tranchée devant Landau.

Le Comte d'Albergoti avoit eu ordre d'attaquer l'ouvrage à corne qui couvre le pont volant de Manheim, on étoit déja ſur le glacis; mais le Generaliſſime ordonna de ménager le ſoldat. Les Imperiaux voiant que le pont volant étoit fort maltraité par le canon, le retirerent dans le Necker, & la garniſon qui le gardoit, s'étant retirée dans des Prennent l'ouvrage à corne devant Manheim.

1713. & le château de Wolfſtein.

bateaux, les François s'emparerent de cet ouvrage. Le château de Wolfſtein n'attendit pour ſe rendre à eux, que l'honneur d'être aſſiegé avec deux pieces d'artillerie.

Siege de Landau.

Les pluies aiant retardé la groſſe artillerie, le ſiege de Landau ſe conduiſoit avec lenteur. Une ſortie que firent les aſſiegez, tua quatre cens hommes aux aſſiegeans. Le Regiment de Navarre qui dans cette occaſion pouſſa l'ennemi juſqu'aux paliſſades, fut loué pour ſa valeur par le Maréchal de Villars, & querellé par le Maréchal de Beſons, pour avoir plus entrepris que la diſcipline militaire ne permet. Cette querelle étoit une eſpece d'éloge. Les attaques ſe faiſoient avec toute la bravoure que l'on doit attendre d'une armée commandée par le Maréchal de Villars, & encouragée par ſes liberalitez continuelles. Les aſſiegez faiſoient jouer des mines de tems en tems, & la precaution des aſſiegeans les rendoit le plus ſouvent inutiles, & comme on alloit par la ſappe, & que le Prince de Wirtenberg défendoit la place avec une ſageſſe intrepide; les progrez étoient moins

moins prompts que dans les ſieges ordinaires. Il arriva durant celui-ci trois choſes qui meritent une digreſſion. 1713.

Le Roi d'Eſpagne crut qu'il manquoit quelque choſe à l'honneur de l'Ordre de la Toiſon d'or, tant qu'il lui manqueroit un Chevalier tel que Villars. Il le lui envoia ſans autre ſollicitation qu'un merite univerſellement aplaudi, & des ſervices ſignalez rendus aux deux Monarchies.

Le Maréchal de Villars eſt fait Chevalier de la Toiſon d'or.

Le pâté de Molac ſur la droite de la redoute de Heſſi étant emporté, des Grenadiers guidez par leur ſeul courage, & n'aiant aucun ordre, paſſerent la riviere à la nage, l'épée entre les dents, & allerent attaquer un ſecond pâté, d'où ils chaſſerent les Imperiaux, & où ils ſe firent eux-mêmes un logement. Ils y étoient ſans proviſions, & n'y ſubſiſterent qu'à la faveur d'un peu de pain, & de quelques bouteilles d'eau de vie, que leurs camarades leur firent paſſer avec des cordes qu'ils leur avoient jettées, pendant trente ſix heures qu'il falut pour élever un pont de communication. On fut ſurpris que les aſſiegez ne

Bravoure de quelques Grenadiers.

1713. fiſſent aucune tentative pour les dépoſter.

Politeſſe du Maréchal de Villars envers le Duc de Marlboroug.

Le Duc de Marlboroug aiant reſolu d'aller à Bruxelles avec la Ducheſſe ſon épouſe, envoia demander au Maréchal de Villars un paſſeport pour la ſureté de ſes équipages & des gens de ſa ſuite, qu'il vouloit envoier aux Pays-Bas. Le Maréchal lui repondit obligeamment : „ Que „ la paix retablie entre les Couron„ nes de France, d'Eſpagne, & d'An„ gleterre, aboliſſoit l'uſage des paſ„ ſeports ; qu'un Seigneur Anglois „ auſſi diſtingué que lui n'en avoit „ pas beſoin ; qu'il pouvoit lui-mê„ me en donner à ceux qui condui„ roient ſes bagages ; & que les „ troupes du Roi auroient le même „ reſpect pour les paſſeports qu'il dé„ livreroit, que s'ils étoient ſignez „ par les Generaux de ſa Majeſté. La politeſſe n'eſt jamais plus admirable que dans les Guerriers, & elle donne un grand relief à la bravoure.

Le commerce interdit entre la France & l'Allemagne.

Le Prince Eugene fit publier à la tête de ſon armée une interdiction de tout commerce avec la France & ſes Alliez. La France avoit de

plus grandes raiſons encore d'interdire toute communication avec l'Allemagne où la peſte faiſoit de cruels ravages, ſur tout en Sileſie, en Boheme & en diverſes autres Provinces. On crut d'abord que la precaution de ce Prince ne tendoit qu'à ôter au Maréchal de Villars les moiens d'être averti de ce qu'il vouloit tenter pour dégager Landau. Cependant il n'entreprit rien, & il put remarquer dans la conduite des Princes de l'Empire, qu'ils n'approuvoient pas la continuation de la guerre. Le Prince Alexandre de Wirtenberg voioit ſa place hors d'état de tenir plus long-tems. Il avoit en vain attendu le ſecours; on lui avoit déja enlevé quatorze ouvrages, & il ne lui en reſtoit plus. Une brêche déja commencée dans le reduit, le menaçoit d'un aſſaut, qui auroit trop hazardé la nombreuſe garniſon qu'il avoit encore; il fit donc batre la chamade le 19. d'Août à huit heures de matin. Les ôtages étant donnez, il demanda une capitulation pareille aux trois precedentes. Le Maréchal de Villars voulut avoir la garniſon priſonniere de guerre, ſuivant la

1713. L'Empire eſt ravagé par la peſte.

Landau capitule.

1713. maxime du Duc de Vendôme qui diſoit que c'eſt une double conquête que de gagner une place importante & de deſarmer une petite armée. Après un refus il falut ſubir la loi du vainqueur.

Conditions de la garniſon.

La capitulation contenoit dix articles dont la ſubſtance étoit que la garniſon ſeroit priſonniere de guerre & conduite à Hagueneau ſans être ſeparée ; qu'on attendroit dans cette ville la reponſe du Roi, à qui le Maréchal de Villars, à la priere du Gouverneur & de l'état major, promit d'écrire, pour obtenir que cette garniſon fût envoiée priſonniere au delà du Rhin ; Que le Prince de Wirtemberg & les principaux Officiers garderoient leurs épées leurs piſtolets, & même leurs équipages, qu'ils auroient la facilité d'envoier au delà du Rhin ; Que les Officiers ſubalternes au deſſous des Capitaines, auroient leurs épées ſimplement & leurs bagages ; Que les Soldats ne ſeroient point dépouillez, ni débauchez, ni même détachez de leurs Regimens ; Que le Gouverneur pourroit aller trouver le Prince Eugene, pour lui rendre compte

de ſa conduite ; Qu'il auroit trois mois pour vacquer à ſes affaires ; Que les principaux Officiers auroient une ſemblable permiſſion ; Que les habitans de Landau jouiroient des mêmes privileges qu'ils avoient eus ſous la domination du Roi ; Que le 21. on livreroit une porte & que le lendemain la garniſon évacueroit la place. 1713.

La garniſon avoit été avant le ſiege d'environ huit mille cinq cens hommes, en ſept Regimens d'Infanterie, deux Compagnies de Cavalerie, deux de Huſſars, une de Bombardiers & une de Mineurs. Elle ſe trouva reduite à quatre cens Officiers, & environ quatre mille cinq cens hommes, outre onze cens bleſſez & malades qui reſterent dans la place. Les aſſiegeans trouverent que cette conquête leur coutoit douze cens quatre vingt ſix hommes tuez ou morts de leurs bleſſures, en cinquante-ſix jours de tranchée ouverte. Le Marquis de Biron, Lieutenant General, eut le Gouvernement de Landau, pour recompenſe du bras qu'il avoit perdu à ce ſiege. Perte des aſſiegeans & des aſſiegez.

1713. Le Maréchal de Villars force les lignes de Fribourg.

Les lignes que les Imperiaux avoient pour couvrir Fribourg, ne purent conſerver à l'Empire cette place. Villars avoit parlé de cette entrepriſe comme d'une choſe impoſſible, & dans un conſeil de guerre qu'il tint à ce ſujet, tous les Officiers Generaux furent du même ſentiment. Le Prince Eugene avoit dit hautement que ſi les François oſoient tenter un pareil deſſein, ils n'arriveroient dans la plaine de Fribourg, qu'après avoir perdu plus de la moitié de leur armée.

Les mouvemens du Generaliſſime François le confirmerent même dans ce prejugé. Celui-ci prit le pretexte de faire eſcorter la garniſon de Landau pour approcher de Straſbourg pluſieurs bataillons qui, étant joints à ceux que le Chevalier d'Aſfeldt avoit ſous Briſach & à ceux que le Comte du Bourg avoit placez au Fort Louis, pouvoient faire une tête d'infanterie de trente-deux bataillons.

Abſſi-tôt qu'il eut fait reparer & munir Landau, il décampa de Spire, prit trente bataillons & quelques eſcadrons de l'armée du Maréchal de

Besons qui avoient servi au siege, 1713.
& qu'il remplaça par d'autres troupes qui étoient cantonnées dans le Palatinat, & arriva au Fort Louis, où il passa le Rhin. La plus grande partie de l'armée défila sur le pont de Strasbourg, un autre à Brisach, le reste s'arrêta proche du Fort Louis, tant à la droite qu'à la gauche du Rhin. Le Marquis d'Alegre assembla un gros corps de troupes entre Offenbourg & Wilstedt. Le Prince Eugene ne douta plus qu'on ne voulût attaquer les lignes d'Etlingue, & rapela tout ce qu'il avoit de troupes depuis Philisbourg jusqu'à Maience.

Le Maréchal de Villars se rendit à Strasbourg pendant que ces dispositions se faisoient de part & d'autre; & il donna aux Dames un regal magnifique, suivi d'un bal qui dura toute la nuit. Les Officiers Generaux de l'armée qui campoit au delà du Rhin, eurent part à ce divertissement, & la porte qui conduit à Kehl fut ouverte toute la nuit. On dansoit encore à Strasbourg lors qu'à la pointe du jour on batit la generale. Les Officiers se rendirent d'abord à

1713. leurs drapeaux ; on marcha en diligence contre les lignes de Fribourg, qui furent forcées, & on n'y perdit que cinquante ſoldats & huit ou dix Officiers tuez ou bleſſez.

Annoncer au Roi cette nouvelle, c'étoit lui porter celle de l'inveſtiſſement de Fribourg. Villars non content d'avoir forcé ce rempart, ſongea à ſuivre les Imperiaux, & à matcher diligemment aux ſecondes lignes qu'ils avoient à Holgraben à trois lieues au delà de Fribourg, il campa en effet dans ces lignes, traverſa ſans obſtacle la forêt noire, & alla camper à Ferenbach à la tête des ſources du Danube.

Trouvant un pays ouvert à ſes partis, il fit repandre à plus de trente lieues dans l'Empire des Mandemens pour les contributions ; mais il donna ſes plus grands ſoins à ſe rendre maitre de Fribourg.

Il aſſiege cette place.

Malgré les difficultez qu'il y avoit à inveſtir cette place, à cauſe de la hauteur des montagnes qui l'environnent, & à établir dans les lignes les communications neceſſaires entre les troupes ; la tranchée fut ouverte la nuit du 30. de Septe[illegible]e.

au 1. d'Octobre : à la premiere ſortie 1713.
que les aſſiegez firent le 2. on les repouſſa vivement. Outre que le camp étoit pourvu avec abondance de toutes ſortes de vivres & de fourages, un tems favorable ſembloit ſeconder le deſſein des aſſiegeans. Une ſeconde ſortie qui ſe fit le 9. ne fut pas plus heureuſe que la premiere. Ils en tenterent encore une autre le même jour avec un peu plus de ſuccés ; ce qui donna lieu à une quatriéme la nuit ſuivante. Ils paierent cher l'avantage qu'ils eurent au commencement ; car ils furent coupez & preſque tous taillez en pieces, lors qu'ils voulurent gagner le talus du fort ſaint Pierre.

Declarations de l'Empereur.

Ce fut à peu près dans ce tems-là que Sa Majeſté Imperiale renouvella ſes declarations aux Couronnes de France & d'Eſpagne & aux Electeurs de Baviere & de Cologne. Elle proteſta qu'elle n'avoit jamais rien tant deſiré que de rétablir l'union & le repos de l'Europe. Elle ſe plaignoit que la France n'eut pas voulu prêter l'oreille à des conditions raiſonnables. La France n'avoit garde de trouver telles les con-

1713. ditions renfermées en ces trois articles à ſavoir : I. Que les Etats cedez à cette Couronne par les traitez de Weſtphalie, de Nimegue, & de Ryſvvick, lui fuſſent ôtez. II. Que le Roi renonçât non ſeulement à tout ce que Charles IV. Duc de Lorraine, avoit vendu ou aliené par Traité en faveur de Sa Majeſté Très-Chrétienne; mais auſſi à toute obligation féodale d'hommage & de Vaſſelage dont Sa Majeſté Imperiale ſe reſervoit une plus ample explication. III. Que l'Empereur fût mis en poſſeſſion de la Monarchie d'Eſpagne, tant en Europe, qu'aux Indes. Par le ſecond article, ſa Majeſté Imperiale auroit indemniſé le Duc de Lorraine au préjudice duquel elle avoit donné le Montferrat à la Maiſon de Savoie, & cette indépendance procurée auroit tenu lieu d'équivalent ; mais ces propoſitions étoient devenuës moins acceptables que jamais, & l'Allemagne éfraiée par les progrès de Villars, étoit bien éloignée de les obtenir par la force.

Le Prince Eugene

Le Prince Eugene tanta de renouveller les executions militaires que le

Comte de Grovveſtein avoit faites la campagne précedente. Un Major General de ſon armée fut détaché avec un corps de Cavalerie, la plûpart Huſſars, & s'avança entre Thionville & Mets. Le Marquis de Saillant, Commandant de cette derniere Place, envoia des troupes qui ſe ſaiſirent de Pont-à-Mouſſon & des autres ponts ſur la Moſelle, pour empêcher les Imperiaux d'y paſſer, pendant que les garniſons des autres villes s'aſſembloient pour former un corps qui coupât la retraite aux ennemis. Ils n'attendirent point que les paſſages fuſſent fermez, & ils prirent leur route par le Luxembourg. Ainſi cette démarche qu'avoit faite le Prince Eugene pour affoiblir le Maréchal de Beſons, par quelque détachement, ne réüſſit point; & il ne dérangea en aucune maniere le projet du ſiege de Fribourg.

1713. fait faire une courſe dans le païs Meſſin.

Ce Prince n'ignoroit pas les allarmes de la Diete. Il tâcha même de la raſſurer & promit à cette Aſſemblée qu'il empêcheroit les François de penetrer plus avant. Il manquoit à cette promeſſe la garantie de Villars.

1713. Les Imperiaux regrettoient l'ouvrage à corne du pont de Manheim, & l'aſſiegerent : le Marquis de Vieuxpont ne leur donna pas le tems de s'en reſaiſir ; & il leur fit lever ce ſiege, & combla les travaux qu'ils avoient déja faits.

Suite du ſiege de Fribourg.

Le Baron d'Arſch, Gouverneur de Fribourg avoit une nombreuſe garniſon, de laquelle il ſe debaraſſoit par de frequentes ſorties ; ce qui rendit ce ſiege fort meurtrier. D'un autre côté les ſapes étoient en bon état ; mais le terrain étant pierreux, les boulets des Imperiaux élevoient une grêle de cailloux qui incommodoient plus les aſſiegeans que les boulets mêmes. Lors que le Maréchal de Villars vit les travaux aſſez avancez, & que les quatre ponts qu'il faiſoit conſtruire vers les deux baſtions, ſeroient bien-tôt prêts, il fit avertir le Gouverneur que, s'il ne battoit pas la chamade avant que les ponts fuſſent achevez, il n'y auroit aucun quartier pour la garniſon & les habitans, que celui que peuvent eſperer des priſonniers de guerre à diſcretion. Le Baron d'Arſch répondit fierement, „ qu'il avoit

Le Maréchal de Villars fait ſommer le Gouverneur.

„ aſſez d'experience pour être diſ- 1713.
„ penſé de prendre des leçons ; qu'il
„ n'ignoroit pas l'habileté du maître
„ qui les lui donnoit ; mais qu'il
„ croioit qu'en ne les recevant pas
„ dans cette occaſion, il meriteroit
„ ſon approbation : que du moins
„ il l'obtiendroit par une plus belle
„ défenſe que celle qu'il avoit en-
„ core faite. Il fut inflexible aux ſu-
plications du Clergé, de la Nobleſ-
ſe, des Magiſtrats & des Bourgeois,
qui allerent en proceſſion le con-
jurer au nom du Sauveur du monde,
de les garantir, lors qu'il en étoit
encore tems, de la fureur d'une
armée victorieuſe. Ce fut pendant
ce ſiege que le Maréchal de Villars
ſe rendit pluſieurs fois à Briſac pour
conferer avec les Députez de l'Elec-
teur Palatin. Il jetta dans ces con-
ferences les premiers fondemens de
la paix.

Sa reponſe fiere.

La Bourgeoiſie de Fribourg fit une
nouvelle tentative pour attendrir le
Gouverneur qui repondit : Qu'il
ſavoit le parti qu'il devoit prendre.
Le deſeſpoir où cette reponſe la jetta,
fit craindre qu'il n'eût de triſtes
ſuites ; & il renforça la garde de

1713. ſon logis, & n'en permit plus l'entrée qu'aux Officiers de la garniſon. Lors que tout fut prêt pour un aſſaut general. Le Gouverneur ſe retira dans les forts avec l'élite de ſes troupes. Deux drapeaux blancs furent arborez ſur les remparts, & peu de momens après, un des Magiſtrats apporta au Maréchal de Villars une lettre du Gouverneur qui lui marquoit en ſubſtance, „ qu'il abandonnoit la „ ville à ſa diſcretion, & recommandoit à ſa clemence près de deux „ mille ſoldats malades, ou bleſſez, „ un Colonel, pluſieurs Officiers, „ ſept ou huit cens hommes qu'on „ avoit laiſſez pour garder les brêches, & une grande multitude de „ femmes, d'enfans & de valets. Le Maréchal fit entrer quelques bataillons dans la ville, qui ſe racheta du pillage en paiant un million. Il permit à pluſieurs familles nobles, & roturieres, qui s'étoient refugiées dans Fribourg, de s'en retourner dans leurs maiſons, après avoir exigé d'elles le ſerment de fidelité.

Le Gouverneur ſe retire dans le château.

Le Baron d'Arſch le ſuplia de nourrir environ trois mille perſonnes qu'il

avoit laiſſées dans la ville : Il lui fit 1713.
reponſe : „ Qu'il ne lui pouvoit acor-
„ der cette faveur ; que s'il avoit
„ beaucoup de pain, il n'en devoit
„ pas refuſer à des malheureux qu'il
„ avoit abandonnez ; que s'il en
„ avoit peu, on étoit préciſement
„ dans le cas où l'on devoit lui ren-
„ voier ſes gens ; qu'on lui offroit
„ une capitulation honorable ; qu'il
„ pouvoit par cette voie conſerver ſa
„ garniſon qui étoit menacée d'être
„ détruite ou par la faim, ou par
„ le canon, & les bombes ; que le
„ reproche de dureté que l'on exer-
„ ceroit en ne donnant aucune ſub-
„ ſiſtance aux ſoldats & aux fem-
„ mes, qui étoient reſtez dans la vil-
„ le, retomberoit ſur le Gouverneur,
„ qui le [illegible]ſoit perir par ſon opiniâ-
„ treté ; que pour lui on ne le taxe-
„ roit jamais de dureté ; que cin-
„ quante mille priſonniers qu'il avoit
„ faits depuis qu'il commandoit les
„ armées du Roi, étoient autant de
„ temoins de ſon humanité naturelle.
Ces raiſons ébranlerent le Gouver-
neur, il demanda une ſuſpenſion
d'armes de cinq jours, pour dépê-
cher au Prince Eugene, & en rece-

1713. voir les derniers ordres, & on lui accorda ſa demande. Cependant on ne diſcontinua point les préparatifs pour forcer le château où il étoit & les forts que ſa garniſon occupoit encore. Le retour de ce Deputé fit connoître au Maréchal de Villars que la capitulation qu'il avoit voulu offrir, étoit bien éloignée de celle qu'on lui demandoit. Entre autres articles extraordinaires on y exigeoit la liberté de la garniſon priſe à Landau. Il rejetta ces propoſitions, & le Gouverneur declarant qu'il étoit lié par les ordres du Prince Eugene, demanda cinq autres jours pour chercher d'autres ordres ; ce qui fut accordé. Le nouveau délai produiſit un bon effet, & on capitula le ſeizi[illegible] de Novembre. La garniſon devoit ſortir avec toutes les marques d'honneur, ſix pieces de canon & ſept mortiers. On accordoit la liberté aux priſonniers faits dans les lignes de Fribourg, & à ceux qui étoient reſtez dans la ville ; on devoit pourvoir de pain la garniſon pendant cinq jours, & on lui permettoit de cuire dans les fours de Fribourg. Le

Il capitule.

Gouverneur tâcha en vain d'obtenir 1713.
la liberté de la garniſon de Landau, & la conſervation de Fribourg & de ſes privileges. Ces articles lui furent refuſez, Villars n'étoit pas ſûr que quelque interêt d'Etat n'obligeroit point d'en faire ſauter les fortifications : ce qui auroit porté un grand prejudice à l'Empire, par les ſommes immenſes qu'il auroit falu pour les rétablir. Les Imperiaux remirent le lendemain le fort de S. Pierre, & une partie du fort de l'étoile : la garniſon qui de treize mille hommes qu'elle avoit eus au commencement, étoit reduite à ſept mille, ſortit le 20. & fut conduite à Rotvveil. Les François n'avoient pas moins perdu de leurs gens.

L'Empereur paroiſſoit perſiſter dans le deſſein de continuer la guerre : le Comte de Trautmanſdorf ſon Envoié auprès des Cantons Suiſſes, ne negligeoit rien pour allarmer les Cantons Proteſtans, particulierement celui de Bade ; il s'éforçoit de leur perſuader que les François ne ſeroient pas plutôt maitres de Fribourg, qu'ils iroient aſſieger Rhinfels une des quatre villes foreſtieres.

L'Empire tâche de porter l'Empereur à la paix.

1713. Une Diete fut convoquée à Bade pour déliberer ſur le ſujet de cette crainte. Mais le Comte du Luc Ambaſſadeur de Sa Majeſté Tres-Chrétienne, calma ſi bien à cet égard les inquietudes, que les Cantons Catoliques refuſerent d'envoier leurs Députez, & conſentirent ſeulement qu'on écriroit au nom du Corps Helvetique, aux Miniſtres & aux Generaux des deux puiſſances, afin qu'elles concouruſſent également à l'obſervation des alliances qu'elles avoient contractées avec cette Republique.

Dietes particulieres des Cercles à ce ſujet.

Les Députez du Cercle de Souabe tinrent une Diete à Ulme pour déliberer de leurs interêts particuliers: ils convinrent de prier l'Empereur de leur procurer la paix, ou de conſentir à la neutralité qui ſeule les pouvoit garentir d'une ruine totale depuis la priſe de Fribourg.

Les Députez des quatre Cercles aſſociez s'étoient aſſemblez à Hailbron, puis à Francfort, pour déliberer ſur la diſtribution des quartiers d'hiver, & ſur les meſures qu'ils devoient prendre, ſi la Maiſon d'Autriche continuoit la guerre. Si l'Em-

pereur la souhaitoit, l'Empire avoit 1713.
des desirs bien opposez. Les Cercles de Scuabe & de Franconie, & les quatre Electorats situez sur le Rhin, étoient extrêmement foulez par les repartitions des quartiers d'hiver qu'avoit envoié la Cour de Vienne. Elle demandoit à la Diete cinq millions pour les preparatifs de la campagne suivante. Ces objets si desagreables, étoient rendus encore plus mortifians pour l'Empire, par la comparaison de son état avec la situation agreable des Nations qui avoient fait leur accommodement de bonne heure.

L'Angleterre outre la possession de Port-Mahon & de Gibraltar que son traité avec l'Espagne lui avoit conservée, recommençoit à faire fleurir son commerce.

La Hollande voioit ses frontieres en sureté par la barriere qui étoit en son pouvoir, & avoit renoué la bonne intelligence d'une maniere tres-favorable à ses interêts.

Le Duc de Savoie avoit la double satisfaction d'avoir agrandi ses Etats, & d'être mis en possession d'une Couronne, dont les sujets l'avoient reçu avec de grandes demonstrations de

1713. joie, malgré les Manifeſtes que l'Empereur avoit fait repandre en Sicile, pour menacer les Siciliens de ſon indignation, s'ils reconnoiſſoient un autre Souverain que ſa Majeſté Imperiale. Et tous enſemble recevoient mille benedictions de leurs peuples à qui ces traitez avoient rendu le repos.

Diſpoſitions de l'Empire à la paix.

A cette triſte comparaiſon ſe joignoit l'experience que l'Empire avoit de l'impuiſſance de ſes armées, quand elles ſont reduites à dépendre des contingens des Princes; la perte de Fribourg dont le Gouvernement fut rendu au Maréchal de Villars qui l'avoit poſſedé, lors que cette ville fut rendue à l'Empire par le traité de Ryſvvyck; & l'activité de ce General, qui malgré les rigueurs de l'hiver faiſoit craindre qu'il ne voulût entreprendre le ſiege de Traerbach. Le Prince Eugene lui-même craignit de perdre à la tête d'une armée incapable de rien tenter, la gloire dont les campagnes precedentes l'avoient couvert. Il inſinua à ſa Majeſté Imperiale, que ce qu'il n'avoit pû faire avec de foibles troupes, il en viendroit peut-être à bout par la voie

des negociations. L'Empereur ébranlé & craignant de ſe voir abandonné par les Cercles les plus expoſez, lui envoia un plein-pouvoir pour traiter avec la France. 1713.

Le Roi dans la lettre qu'il avoit écrite pour faire chanter le *Te Deum* à l'occaſion de la priſe de Fribourg, avoit temoigné que ce retour de proſperitez ne diminuoit point en lui le deſir de rendre la paix generale.

L'Empereur & le Roi de France nomment le Prince Eugene & le Maréch. de Villars leurs Plenipotentiaires.

Villars, comme je l'ai déja dit, avoit jetté des ſemences de paix dans les conferences de Heidelberg; d'ailleurs il la rendoit ſi neceſſaire à l'Empire, que la Cour avoit jugé neceſſaire de lui envoier un plein-pouvoir pour traiter, au cas que les Imperiaux offriſſent d'entamer la negociation. Ainſi lors que le gentilhomme du Prince lui vint annoncer que Son Alteſſe étoit munie d'un plein pouvoir, il lui repondit que le Roi l'aiant auſſi nommé Plenipotentiaire pour cette paix: il ne s'agiſſoit plus que de choiſir le lieu le plus convenable pour les conferences: ils convinrent du Palais de Raſtadt en Souabe, que le Prince Louis

1713. de Bade avoit fait bâtir. Le Maréchal qui ſavoit l'impatience du Roi pour la concluſion de la paix, laiſſa au Comte du Bourg le ſoin de l'armée, & des reparations de Fribourg ; & il ordonna que les troupes partiſſent à meſure que le fourage manqueroit. Il ſe rendit à Straſbourg, où il communiqua au Maréchal de Beſons les reſolutions de la Cour. Le Fourrier de l'armée fut envoié à Raſtadt ; le Fourrier de l'armée imperiale s'y étoit auſſi rendu ; ils partagerent les appartemens du Palais, à ſavoir la moitié pour chacun des deux Generaux ; ils partagerent auſſi la moitié des logements pour les Seigneurs, qui devoient les accompagner pour leur eſcorte & leurs domeſtiques. Le Maréchal de Villars alla au Fort Louis le 25. de Novembre, accompagné du Prince de Rohan, de Contade, & de la Houſſaie Intendant d'Alſace. Le Prince de Rohan s'en retourna à la Cour pour annoncer les conferences.

Raſtadt eſt choiſi pour les conferences.

Arrivée des Plenipotentiaires.

Le Plenipotentiaire François arriva le lendemain à Raſtadt à trois heures après midi, & occupa l'appartement qui lui étoit deſtiné. Son

eſcorte étoit de cent Cavaliers & de cent Grenadiers. Le Prince Eugene arriva une heure après, avec une pareille eſcorte. Il étoit accompagné d'un Conſeiller Aulique, des Comtes de Konigſeck, de Whelen, de Falkenſtein, Officiers Generaux; & precedé d'une ſimphonie de trompettes, de baſſons, de haubois & autres inſtrumens. Les deux eſcortes ſe rangerent en bataille, chacune devant le logement de leurs Generaux. 1713.

Le Maréchal de Villars étant arrivé le premier, fit les honneurs, & reçut le Prince Eugene ſur le grand eſcalier dont il avoit déja deſcendu trois marches, quand le Prince le joignit. Ils s'embraſſerent avec la cordialité que donne à deux Heros une admiration reciproque. Ils ſe preſenterent l'un à l'autre les Seigneurs qui les accompagnoient. L'Hiſtorien (1) qui me fournit ces circonſtances, ajoute que la bienveillance & l'eſtime naiſſent plus facilement entre les rivaux de la gloire qu'entre les rivaux de l'amour. Les

(1) *Campagnes du Maréchal de Villars.*

1713. premiers dépouillent ſans peine le caractere d'ennemi : parce qu'ils ſont perſuadez que la gloire ſouffre pluſieurs concurrens qui ſont les veritables artiſans de l'honneur les uns des autres. Le Prince aiant fait la premiere viſite, où ils reſterent ſeuls pendant une heure, le Maréchal la lui rendit peu de tems après, & cette conference fut moins longue que la premiere. Ils ſe communiquerent alors leurs pleins pouvoirs. Ils continuerent leurs conferences avec beaucoup de ſecret, ils ſe regaloient ſouvent, & les Officiers des deux Nations ſe piquerent d'imiter la politeſſe de leurs Generaux.

Preparatifs pour la campagne.

L'Empereur ne laiſſoit pas de ſe preparer à continuer la guerre, en cas que l'on ne pût convenir d'articles favorables à ſes interêts, car il ne s'agiſſoit plus de ceux que la France avoit offerts au commencement de la campagne. Elle avoit la ſuperiorité & pretendoit d'être indemniſée des frais, & conſerver quelques villes qu'elle avoit conſenti de rendre. La Cour de Vienne ſollicitoit puiſſamment la Diete de faire de nouveaux efforts pour l'interêt com-

commun de l'Empire, & l'aſſemblée dés quatre Cercles aſſociez ſuſpendoit ſes deliberations, & attendoit avec toute l'Europe le reſultat des conferences de Raſtadt. Rien ne les dégoutoit davantage de la guerre que les contributions militaires que les François exigeoient : il leur étoit impoſſible d'y ſubvenir, & de fournir en même tems à ce que l'Empereur leur demandoit. La forêt noire ſembloit exempte de ces contributions. Le bourg de Neuſtad (1) avoit une garniſon de trois cens hommes, qui l'empêchoient de contribuer. Le Chevalier d'Asfeldt, qui commandoit dans Fribourg, fit un détachement qui prit le bourg le 25. de Decembre, tua quelques ſoldats, en fit quelques autres priſonniers, & força le reſte à prendre la fuite. Les François s'emparerent auſſi de Kiern dont la ſituation eſt tres-commode pour tenir le Palatinat ſoumis aux contributions, & pour ouvrir à l'armée d'Alſace une porte par où elle pouvoit penétrer dans le cœur de l'Empire à l'ouverture de la campagne. 1713.

Les François prennent le Bourg de Neuſtad & Kiern.

(1) *A quatre lieuës de Vvillingue.*

1713. Sa Majeſté Imperiale demanda cinq millions à la Diete pour la campagne ſuivante : Les Deputez du Cercle de Souabe remontrerent l'impuiſſance où ils étoient de fournir leur quote-part.

Les Etats de la baſſe Autriche donnerent de meilleures eſperances, & on en attendoit onze millions de florins. Le College des Electeurs & celui des Princes offrirent de contribuer de tout leur pouvoir à la continuation de la guerre. Le Prince Eugene craignant que la douce idée d'une paix qui pouvoit encore manquer, ne favorisât les irreſolutions de la Diete, avoit eu la politique d'écrire au Commiſſaire Imperial, que la France n'offroit que des conditions dures & honteuſes à l'Empire ; & qu'il ſeroit déja parti, ſi le Maréchal de Villars ne l'eût prié d'attendre le retour d'un Courrier qu'il avoit envoié au Roi, pour demander des conditions plus raiſonnables ; qu'il avoit eu peine à differer ſon départ, parce qu'il n'eſperoit pas que la France prît des ſentimens plus moderez. Ce n'eſt pas que le Prince ne vit bien que quel-

que repugnance qu'eût l'Empereur à ſe contenter de ce que la France lui offroit ; il ne pouvoit faire autrement que de l'accepter ; cependant il étoit bien aiſe d'exciter le zele des Princes, & de ſe ménager des reſſources en cas qu'on ne pût rien conclure. Le Cercle de Souabe conſentit alors à tout ce que la Diete reſoudroit, pourvû qu'on lui tint compte des Regimens ſurnumeraires qu'il avoit fourni les campagnes precedentes. Les autres Cercles accorderent les cinq millions, pourvû que la repartition s'en fit ſuivant les facultez de chaque pays. Le Comte de Trautſmandorff remuoit ciel & terre, pour animer les Suiſſes. Le Comte du Luc Ambaſſadeur de France rendit ſes cabales inutiles. Le Marquis de Beretti Landi, Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès du Corps Helvetique, ſeconda le Comte du Luc, & dans un diſcours où il notifioit à la Diete de Lucerne la naiſſance de l'Infant Dom Fernand ; après avoir remercié les Cantons de leur conſtance pour ſa Majeſté Catholique : *Vous ſeuls*, leur dit-il, *n'avez point été éblouïs d'un météore paſſa-* 1713.

1713. *ger, & n'avez point eu les yeux aſſez troubles, pour voir deux Soleils dans le Ciel.*

L'Empereur établit à Vienne un Conſeil ſuprême d'Eſpagne.

La Cour Imperiale ſe trouva chargée d'un grand nombre de Seigneurs Eſpagnols qui perdant toute eſperance de rentrer dans leurs biens, lui demandoient la recompenſe du ſacrifice qu'ils avoient fait à la Cour de Barcelone. On créa un Tribunal qu'on nomma le ſuprême Conſeil d'Eſpagne, & on lui attribua la connoiſſance des affaires qui concernent les pays qui dépendoient de cette Monarchie. La plûpart de ces Seigneurs avoient reconnu Philippe V. & lui avoient prêté ſerment de fidelité. De ce nombre étoient l'Archevêque de Valence, qui eut beaucoup de part aux troubles de ce Roiaume, & qui s'enfuit lors que Philippe le reconquit; il fut fait Preſident de ce Tribunal; & le Duc d'Uceda Ambaſſadeur de Philippe V. à Rome, qui abandonna un Roi qu'il avoit repreſenté pluſieurs années; il fut nommé Treſorier de ce Conſeil.

Il ordonne au Miniſtre de Savoie

Les Plenipotentiaires gardoient un ſi profond ſecret ſur le progrez de

leurs conferences, que ceux qui ſouhaitoient ſincerement la fin de la guerre, commençoient à s'impatienter. On anticipa la nouvelle de l'accommodement, on publia enſuite qu'il ne ſe feroit point. Les eſperances de paix ſemblerent ſe reculer, lors que l'Empereur indigné contre le Duc de Savoie, de ce qu'il avoit fait la paix avant lui, & accepté une Couronne à laquelle ſa Majeſté Imperiale ne renonçoit pas, fit ſignifier au Comte de Borgolo Envoié extraordinaire du Roi de Sicile à la Diete de l'Empire, qu'il eût à ſortir d'Auſbourg en deux fois vingt-quatre heures & des terres de l'Empire en quinze jours. 1713. de ſortir de l'Empire.

Pluſieurs Etats eurent de l'inquietude de ces conferences, & craignirent qu'on ne prît des meſures à leur prejudice. Les Hollandois ne furent pas exempts de ce ſoupçon. Il n'étoit pas impoſſible que l'Empereur qui n'étoit pas convenu de leur barriere, ne ſollicitât la France de lui abandonner les Pays-Bas, ſans la reſerve qu'ils avoient ſtipulée. Immediatement aprés la paix ils avoient écrit à ſa Majeſté Tres-Chrétienne Inquietudes que cauſent les conferences de Raſtadt

1713. une lettre où tout ne reſpiroit qu'amitié, & un parfait deſir de rendre la paix durable. Le Roi leur avoit fait reponſe dans le même ſtile, mais quoi qu'ils euſſent l'exemple de l'Angleterre qui avoit envoié à Paris & à Madrid des Ambaſſadeurs, ils avoient differé pendant neuf mois d'en envoier de leur part. Le Penſionnaire Buys & le Député Goſlinga étoient à la verité nommez depuis quelque tems : le Marquis de Châteauneuf Ambaſſadeur extraordinaire de France, arrivé à la Haie le 18. de Septembre, avoit preſenté le 18. du mois ſuivant, un Memoire aux Etats Generaux, & avoit eu avec eux pluſieurs conferences ; mais ſans faire ſon entrée publique qui fut remiſe au 15. de Janvier 1714. Les Ambaſſadeurs de la Republique étoient partis pour France le 13. ils eurent quelques audiences particulieres du Roi avant leur entrée publique qu'ils firent le 27. de Mai.

Expedition du Brigadier la Croix.

Pendant les conferences de Raſtadt le Brigadier la Croix ſurprit ſur le Rhin, au deſſus de Bonn, un gros bateau dans lequel étoient le Prince de Holſtein, Colonel au ſervice de l'Em-

pereur, la Princeſſe ſon épouſe, & un 1713.
de ſes fils, avec tout ſon équipage. Pendant que le Partiſan chargeoit l'eſcorte, le Prince ſe ſauva de l'autre côté du Rhin. La Princeſſe qui étoit enceinte, & le jeune Prince ne pouvant le ſuivre à pied, furent faits priſonniers ; mais on les relâcha ſur le champ, lors qu'ils eurent promis de paier rançon. L'équipage eſtimé cent mille florins, & où il y avoit beaucoup de vaiſſelle d'argent, fut butiné ; mais le Roi eut la generoſité de remettre au Prince la rançon de la Princeſſe & de ſon fils : il lui fit rendre ſa vaiſſelle, & ce qui ſe trouva de ſes équipages encore en nature.

Quand le Prince Eugene vit que le traité s'avançoit, il ſongea à preparer la Diete à s'en contenter. Les Miniſtres de l'Empereur menacerent que ſi les principaux membres de l'Empire negligeoient de l'aſſiſter, il ſeroit obligé d'accepter des offres qu'ils ne devoient pas deſirer. L'Electeur de Mayence donna avis que l'Empereur feroit part inceſſament à la Diete de l'état des negociations.

1713. Edits de l'Empereur contre les Proteſtans.

Sa Majeſté Imperiale donna deux Mandemens qu'elle n'eût pas ſans doute donnez, ſi elle n'eût été aſſurée de la paix : L'un contre les Reformez de Bortſcheid près d'Aix la Chapelle, l'autre contre les Lutheriens de ces deux places. Elle ordonnoit aux uns & aux autres de congedier leurs Miniſtres & de démolir leurs Temples.

Edit du Roi en faveur des Galeriens.

Sa Majeſté Tres-Chrétienne donna au contraire un ordre du 17. de Mai, pour délivrer cent trente-ſix forçats, qui n'étoient ſur les Galeres que pour avoir continué l'exercice de la religion reformée contre les défenſes. Mais elle y mit la condition qu'ils ſortiroient en même tems du Roiaume, ſans y pouvoir demeurer ſous peine d'être remis à la chaine.

Autre contre les Refugiez.

Un autre Edit du 18 de Septembre, trompa l'attente des Refugiez qui avoient eſperé qu'en conſequence de la liberté du commerce rétablie, ils pourroient retourner en France pour y faire quelque ſejour. Le Roi apellant cela une fauſſe interpretation, & confirmant les Edits anterieurs, défendit aux nouveaux convertis de paſſer dans les pays é-

trangers, & aux Refugiez qui perſiſ- 1713.
teroient dans leur créance, de rentrer dans le Roiaume ſans ſa permiſſion.

Mariages & divertiſſemens.

Depuis la paix d'Utrecht les plaiſirs renaiſſoient en foule à la Cour de France. Le Mariage du Duc de Bourbon-Condé avec Marie-Anne de Bourbon, fille de François-Louis Prince de Conti, & celui du Prince Louis-Armand de Conti avec Louiſe-Eliſabeth de Bourbon Princeſſe de Condé, dont la celebration ſe fit au mois de Juin, contribuerent à ranimer la joie. Le ſejour de Fontainebleau fut égaié par la Comedie, le Bal, & par mille autres divertiſſemens, & ſur tout par des promenades, où le Roi menoit quelquefois lui même ſa caleche: la chaiſe où les Dames ſe trouvoient avec des habits d'une extrême magnificence, occupoit agréablement la Cour. La Ducheſſe de Berri avoit remis le jeu à la mode; & on jouoit ſi gros jeu chez elle, qu'un Capitaine de Vaiſſeau gagna ſeize mille piſtoles en une ſeule repriſe.

Le General des Capucins va à l'audience du Roi.

Le 10. de Septembre, le Roi donna une audience publique au Pere Michel-Ange de Raguſe, General

1713. des Capucins accompagné de vingt cinq autres. Le Chevalier de Sainctot Introducteur des Ambaſſadeurs l'alla prendre aux Mathurins dans les caroſſes de ſa Majeſté, & le reconduiſit de même. Il harangua le Roi en latin, & ſa Majeſté lui repondit ſans interprete.

La Principauté d'Orange eſt unie au Parlement de Grenoble.

Le Parlement de Grenoble fut indemniſé de l'alienation des pays cedez au Roi de Sicile, par l'union que l'on fit de la Principauté d'Orange & de la Vallée de Barcelonette, à ſon reſſort.

Le Roi recompenſe les Plenipotentiaires.

Sa Majeſté s'étoit aquitée envers le Cardinal de Polignac par le chapeau qu'elle lui venoit de procurer, elle fit donner à Meſnager dix mille livres au-delà des deux cens mille qu'il avoit dépenſé à Utrecht. Elle récompenſa auſſi les ſervices du Maréchal d'Uxelles en lui donnant le Gouvernement d'Alſace qu'avoit eu le Duc de Mazarin. Ce dernier venoit de trouver dans le tombeau un repos qui lui avoit été ôté depuis ſon mariage avec Hortenſe de Mancini, niéce du Cardinal Mazarin. Ils ſe deshonorerent l'un l'autre par les factums les plus ignominieux, & le

Mort du Duc de Mazarin.

Roi qui daigna ſe mêler de leur ra- 1713.
commodement, ne put venir à bout de procurer à ce Duc la poſſeſſion paiſible de ſa femme, qui aima mieux paſſer les mers que de ſupporter la dévotion de ſon mari.

L'Academie perdit le 6. de Sep- De Sera-
tembre, Seraphin Regnier des Ma- phin Reg-
rais Abbé de Saint Laon près de nier des
Thouars. Il étoit dans ſa quatre- Marais.
vingt deuxiéme année; & occupoit ſa place d'Academicien depuis quarante trois ans. Elle fut donnée au ſieur de la Monnoie, & pour la charge de Secretaire perpetuel de l'Academie, le choix tomba ſur André Dacier, celebre par les ſavantes traductions dont il a enrichi la langue françoiſe.

Au mois de Janvier de l'année 1714.
1714, mourut François VIII. du Du Duc de
nom, Duc de la Rochefoucauld, Pair la Roche-
& Grand-Veneur de France, Che- foucauld.
valier des Ordres du Roi, & Grand Maître de la Garderobe de Sa Majeſté.

Une autre mort plus remarquée, De Marie-
fut celle de Marie-Louiſe-Gabrielle Louiſe-
de Savoie. Dieu ne permit pas qu'el- Gabrielle
le goutât long-tems le plaiſir de voir Reine d'Eſpagne.

1714. le Roi ſon époux affermi ſur le trône de l'Eſpagne. Cette Princeſſe avoit partagé ſes dangers avec une conſtance heroïque, & une tendreſſe qui fut une grande reſſource à ce Monarque. Elle étoit née le 17. de Septembre 1688, ſa mort arrivée le 14. de Février, lui laiſſa au moins la conſolation de voir que preſque toute l'Europe étoit convenuë de ne plus troubler la ſucceſſion d'une Monarchie que ſa fecondité avoit conſervée à ſon époux. Philippe aiant donné quelques mois à la douleur que cette perte lui cauſa, chercha à la reparer par un ſecond mariage, & le ſeiziéme de Septembre, le Duc de Parme épouſa au nom de ſa Majeſté Catholique ſa niece Elizabeth Farneſe qui porta aux enfans nez de ce mariage les prétentions de la Maiſon de Parme ſur la Couronne de Portugal.

Philippe V. épouſe en ſecondes nôces la Princeſſe de Parme.

Les Préliminaires ſont conclus à Raſtadt.

Le même jour que l'Eſpagne fut plongée dans la douleur par la perte de la Reine, on ſe réjouiſſoit à Raſtadt, où les Préliminaires de la paix furent arrêtez. Les Plenipotentiaires étant convenus des articles qui étoient la baſe de ce traité, diffe-

rerent de mettre la derniere main à cet ouvrage, jusqu'à ce qu'ils eussent demandé les intentions des deux Cours. En attendant les éclaircissemens, le Prince Eugene alla prendre les plaisirs du Carnaval à la Cour du Duc de Wirtenberg, & le Maréchal de Villars se rendit à Strasbourg. Le sieur de Contade qui étoit allé porter au Roi ces articles, revint trouver le Maréchal, qui l'envoia au Prince Eugene. Les changemens que la Cour y avoit faits ne tendoient qu'à rendre la paix plus solide; ainsi ils ne causerent point de difficulté. L'Empereur entra dans toutes les vues du Prince Eugene qui retourna aussi-tôt à Rastadt, où le Maréchal arriva en même tems. 1714.

Il y eut une conference de deux heures dès le premier jour; & dès le 3. de Mars tout fut reglé. On travailla à mettre au net le traité qui fut redigé en françois, & signé la nuit du 6. Les Plenipotentiaires envoierent aussi-tôt leurs ordres aux Gouverneurs des places frontieres, de rapeller les partis qu'ils avoient en campagne, & de ne plus exer- Les Plenipotentiaires signent le Traité.

1714. cer d'hoſtilitez. Il eſt rare que deux Generaux poſſedent en un même degré l'habileté que demandent les négociations, & les qualitez qui concourent à faire un Grand General : & il eſt glorieux à la France d'avoir produit les deux Heros en qui ces deux ſortes de merites ſe trouverent réunis.

Articles ſeparez. Le Traité contient XXXVII. Articles, outre trois autres ſeparez. Le premier des articles ſeparez declaroit que l'Empereur aiant pris, dans la preface du traité, des titres de la Monarchie d'Eſpagne que le Roi ne pouvoit pas reconnoître ; on étoit convenu que les qualitez priſes, ou obmiſes de part & d'autre, ne donneroient aucun droit, ni ne cauſeroient aucun préjudice à l'une, ou à l'autre des parties contractantes. Le ſecond prévenoit les conſequences qu'on auroit pu tirer à l'avenir de ce que le Traité avoit été commencé, pourſuivi, & achevé ſans les ſolennitez & formalitez requiſes & uſitées à l'égard de l'Empire, & compoſé & redigé en langue françoiſe, contre l'uſage ordinairement obſervé dans les Traitez entre ſa Majeſté Impe-

riale, l'Empire, & ſa Majeſté Très-Chrétienne. On declaroit que cette difference ne pourroit être alleguée pour exemple, ni tirer à conſequence. Par le troiſiéme le Maréchal de Villars promettoit de faire ſavoir inceſſamment le choix que le Roi feroit d'une des trois villes que l'Empereur avoit propoſées pour le traité general & ſolemnel à faire entre l'Empereur, l'Empire & la France. 1714.

Par les deux premiers articles du traité, l'Empereur, l'Empire, & ſa Majeſté Très-Chrétienne ſe promettent une amitié perpetuelle. Ils s'obligent de ne point favoriſer les rebelles à l'un ou à l'autre; & conviennent d'un oubli & d'une amniſtie. Articles du Traité.

III. Les Traitez de Weſtphalie, de Nimegue, & de Ryſwick doivent ſervir de baſe à cette paix, excepté les articles auxquels il y eſt expreſſement dérogé.

IV. Le Roi rend à l'Empereur le vieux Briſach, & toutes ſes dépendances ſituées à la droite du Rhin, & garde celles qui ſont à la gauche, nommement le fort Mortier.

1714. V. Le Roi rend pareillement à l'Empereur & à la Maiſon d'Autriche, Fribourg avec les forts de Saint Pierre, de l'étoile, & tous les autres, conſtruits ou reparez, là ou ailleurs dans la forêt noire, ou dans le reſte du Briſgau.

VI. Le fort de Kehl eſt rendu à l'Empereur. Le fort de la Pile & les autres dans les iſles du Rhin ſous Straſbourg, doivent être raſez aux frais du Roi : & la navigation du Rhin ſera libre aux ſujets des deux partis ; ſans qu'on puiſſe augmenter les anciens droits, ni en exiger de nouveaux.

VII. Briſach, Fribourg, & Kehl ſeront rendus avec leurs juriſdictions, dépendances, artilleries, & munitions qui y étoient lors que les François y entrerent.

VIII. Le Roi promet de faire raſer les fortifications conſtruites vis à vis de Huningue ſur la droite & dans l'iſle du Rhin & de démolir le pont, & celui qui conduit du Fort Louis au fort Selingue. Le premier de ces forts demeure au Roi. L'autre doit être raſé.

IX. La France doit évacuer les châteaux de Bitſch & de Hombourg, en démoliſſant auparavant les fortifications, ſans endommager leſdits châteaux. 1714.

X. Le terme de l'évacuation eſt fixé à trente jours après les ratifications du traité general & ſolemnel à faire entre les deux Nations.

XI. La démolition des places ſe fera au plus tard deux mois après leſdites ratifications.

XII. Le Roi promet de traiter avec les Princes & Etats de l'Empire ſur le pied du traité de Ryſvvick, & d'en accomplir tous les articles auxquels il ne ſera point dérogé.

XIII. L'Empereur conſent que le Roi garde Landau avec ſes dépendances, comme il en jouiſſoit avant la guerre, & ſe charge d'en avoir le conſentement de l'Empire.

XIV. Le Roi reconnoit la dignité électorale dans la Maiſon de Brunſvvick-Hannovre.

XV. Les Electeurs de Cologne & de Baviere ſeront rétablis dans leurs Etats, titres, dignitez, prérogatives, & droits dont ils ont joui, ou dû jouir avant la guerre; & pour-

1714. envoier leurs Plenipotentiaires aux negociations generales. On leur rendra de bonne foi leurs meubles, pierreries, artillerie & munitions, ſelon les inventaires. L'Electeur de Cologne ſera rétabli dans ſon Archevêché de Cologne, dans ſes Evêchez de Hildesheim, de Ratiſbonne, & de Liege, & dans ſa Prevôté de Bergtolſgaden. Il n'y aura dans Bonn en tems de paix aucune garniſon; mais en tems de guerre l'Empereur y en pourra mettre. Les deux Electeurs renonceront à toutes pretentions & indemnitez contre l'Empereur, l'Empire, ou la Maiſon d'Autriche, & ils demanderont le renouvellement d'inveſtiture comme les autres Electeurs.

XVI. Les Officiers & domeſtiques qui ont ſuivi l'un ou l'autre parti, jouiront de l'amniſtie, & ſeront rétablis dans tous leurs biens, & emplois.

XVII. Cette reſtitution ſe fera trente jours après l'échange des ratifications du traité general.

XVIII. Si la Maiſon de Baviere, après ſon rétabliſſement total, trouve qu'il lui convienne de faire quelques échanges de ſes Etats contre

d'autres, le Roi ne s'y opoſera pas. 1714.

XIX. Sa Majeſté Tres-Chrétienne aiant remis aux Etats Generaux pour la Maiſon d'Autriche, les Pays-bas eſpagnols tels que Charles II. les poſſedoit, elle conſent que l'Empereur en prenne poſſeſſion ; ſauf les conventions entre l'Empereur & les Etats Generaux pour leur barriere ; & le Roi de Pruſſe retiendra ce qu'il poſſede actuellement du haut quartier de Gueldres.

XX. Le Roi conſent que les Etats Generaux rendent à l'Empereur, après les ratifications du traité general, Menin & ſa Verge, Tournai & le Tourneſis. Saint Amand avec ſes dépendances demeureront au Roi qui ne pourra faire à cette derniere ville, ni fortifications, ni écluſes.

XXI. Le Roi confirme en faveur de l'Empereur & de ſa Maiſon la ceſſion déja faite de Furnes, de Furner-Ambach, de la Knoche, de Loo, de Dixmude, d'Ypres, de Rouſſelaer, de Poperingue, de Varneton, de Comines, & de Warvvich, qui doivent être remis à l'Empereur ſous les mêmes conditions que les pays-bas eſpagnols.

1714. XXII. La navigation de la Lys, depuis l'embouchure de la Deule en remontant, ſera libre, & il ne s'y établira ni peage, ni impôts.

XXIII. Il y aura une amniſtie perpetuelle pour tout ce qui a été fait pendant cette guerre par les ſujets des Pays-Bas.

XXIV. Ils pourront librement negocier avec les étrangers, vendre, & aliener en leur faveur ſans autre permiſſion que celle du preſent traité; & pourront librement dans l'eſpace d'un an quitter leurs demeures, & s'établir où il leur plaira.

XXV. Ils jouiront de tous leurs biens, benefices, charges & droits comme avant la guerre.

XXVI. A l'égard des rentes affectées ſur quelques Provinces, on en paiera de côté & d'autre ſa quote-part ſelon ce que chacun poſſede.

XXVII. Dans les pays cedez par le Roi, tout ſera maintenu dans l'état, où il étoit avant la guerre, à l'égard de la Religion catholique. Les Magiſtrats ne pourront être que de cette Religion. Les Evêques, les

Chapitres, & les Monaſteres, l'Ordre de Malthe, & ceux qui ont des penſions aſſignées ſur des Benefices, ſeront conſervez dans leurs droits & prerogatives. 1714.

XXVIII. Les Communautez & Habitans des Pays-Bas catoliques ſeront maintenus dans leurs coutumes & privileges, comme ils en jouiſſoient ſous la domination de leurs derniers Souverains.

XXIX. Les Beneficiers jouiront des Benefices qui leur ont été conferez par l'un ou par l'autre des deux partis.

XXX. & XXXI. Le Roi promet de laiſſer jouir tranquilement l'Empereur de tous les Etats qu'il poſſede actuellement en Italie. L'Empereur s'engage de ſon côté de ne point troubler la neutralité d'Italie, & de rendre bonne & prompte juſtice ſur les pretentions des Ducs de Guaſtalla & de la Mirandole & au Prince de Caſtiglione.

XXXII. On renvoie au traité general & ſolemnel la diſcution de diverſes pretentions dont les deux Plenipotentiaires étoient chargez de demander ſatisfaction.

1714. XXXIII. Sa Majeſté Imperiale s'engage de procurer que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, envoient des pleins pouvoirs, & qu'ils conſentiront à tous les points de ce traité.

XXXIV. On propoſe trois villes afin d'en choiſir une pour le lieu du traité qui devra ſe conclure dans deux ou trois mois au plus tard, à compter du premier jour que commenceront les conferences.

XXXV. A la ſignature de ce traité doivent ceſſer les hoſtilitez, & après l'échange des ratifications on doit s'abſtenir de toutes contributions, & ſe renvoier ſans rançons tous les priſonniers d'Etat & de guerre. Les troupes ſeront retirées de part & d'autre.

XXXVI. Le commerce ſera libre comme avant la guerre.

XXXVII. Le traité ſera ratifié dans un mois.

J'ai déja raporté les trois articles ſeparez.

Les Plenipotentiaires ſont nommez

Contade qui apporta au Roi la nouvelle de ce traité, fut recompenſé d'une penſion de quatre mille livres, & d'un Cordon rouge dans

l'Ordre de Saint Louis. Les deux Souverains reconciliez se hâterent de nommer deux autres Plenipotentiaires outre les deux Generaux pour le traité solemnel ; ce furent du côté de l'Empire, les Comtes de Goes & de Sailern, & de la part de la France le Comte du Luc Ambassadeur en Suisse & Saint Contest Intendant des trois Evêchez. 1714. & de part d'autre pour la paix de Bade.

Sa Majesté Imperiale adressa le 24. de Mars, un decret à la Diete generale de l'Empire, il contenoit en substance : Que le Maréchal de Villars aiant fait proposer par l'Electeur de Mayence, & peu après par l'Electeur Palatin la tenue d'une conference pour la paix, sa Majesté Imperiale avoit envoié ses pleins pouvoirs au Prince Eugene ; Qu'au commencement des conferences les propositions du Maréchal s'éloignant de la paix, on pouvoit croire qu'elle ne se feroit point ; que cependant on s'étoit raproché de part & d'autre : Que S. M. I. n'avoit pas cru devoir prendre la voie de conferer avec tous les Cercles de l'Empire ; qu'en ce cas la paix auroit ,, échapé à cause des longueurs. Elle L'Empereur envoie un Decret à la Diete de l'Empire.

1714. „ imputoit à l'abandonnement des „ Alliez les conditions peu avanta- „ geuſes, & declaroit qu'aiant été „ priée par les quatre Cercles les „ plus expoſez, d'accepter la paix, „ elle n'avoit pu continuer la guerre „ ſans mettre l'Empire en un extrê- „ me danger, ni le délivrer autre- „ ment des contributions dont il étoit „ chargé. Elle laiſſoit à la Diete le „ choix de lui envoier des pleins pou- „ voirs, ou d'envoier une petite de- „ putation, comme on l'avoit prati- „ qué à la paix de Ryſvvick. L'Em- pereur notifioit en même tems l'é- change des ratifications, & repre- ſentoit qu'il faloit demeurer armé juſqu'à l'exécution de la paix, & qu'ainſi il étoit neceſſaire de fournir à la caiſſe de l'Empire les cinq mil- lions d'écus demandez pour la cam- pagne & tous les arrerages.

Le Maréchal de Villars arrive à Paris.

Le Maréchal de Villars fut reçu du Roi à ſon retour à Verſailles avec toutes les demonſtrations de la plus vive reconnoiſſance. Sa Majeſté donna à ſon fils la ſurvivance du Gouvernement de Provence dont elle avoit gratifié le Maréchal après la mort du Duc de Vendôme. Le

Roiaume

Roiaume avoit long-tems soupiré après la paix, le Roi protesta qu'il ne vouloit plus songer qu'à en faire goûter à son peuple toutes les douceurs, & cette declaration contribua beaucoup à rendre precieux au peuple le Heros pacificateur qui venoit de lui procurer un si grand bien ; & l'Academie Françoise non contente de le louer, souhaita de voir sa liste ornée d'un si grand nom. 1714.

On assura peu après une circonstance, que je ne veux pas garantir ; à savoir que les deux Monarques étoient convenus de quelques articles secrets pour assurer à Philippe V. la reversion à la Couronne de France, en cas que le Trône lui fût devolu par la mort du jeune Dauphin ; & que ces articles demeurerent entre leurs Majestez, & les deux Negociateurs ; ainsi, quand ils seroient vrais, on ne peut éxiger de l'Historien qu'il prononce sur de pareils faits : C'est assez de ne les point dissimuler.

Le port & les ouvrages de Dunkerque sont démolis.

Comme le Roi étoit mis en possession de l'indemnisation que les Alliez lui avoient faite pour le port & les fortifications de Dunkerque, la

1714. Nation Angloiſe en demandoit la démolition : les habitans de cette ville firent pluſieurs tentatives à la Cour de Londres pour parer ce coup qui les ruïnoit ; la Cour de Verſailles en écrivit même au Miniſtere Anglois en des termes qui depuis confirmerent les vues qu'on le ſoupçonnoit d'avoir en faveur du Pretendant qui s'étoit retiré en Lorraine. Dès le mois d'Août 1712, le Marquis de Torcy s'en étoit expliqué en ces termes dans un memoire au Secretaire Saint Jean.

„ Ce n'eſt pas preſentement nôtre „ affaire, lui diſoit-il, d'examiner ſi „ la Reine d'Angleterre & la Nation „ Angloiſe ſont en droit de demander que les fortifications de Dunkerque ſoient démolies ; c'eſt une „ choſe reſolue & convenue. Il „ pourra peut-être arriver dans le „ cours de cette affaire pour des raiſons faciles à prevoir, que l'Angleterre ſe repentira d'avoir demandé „ la démolition d'une place, & la „ deſtruction d'un port qui pourroient être d'une grande utilité „ dans des conjonctures, qui ne ſont „ peut-être pas fort éloignées. Rien

GEORGE I.
*Roi d'Angle-*
*terre.*

BIBLIOTECA NAPOLI

ne pût ſauver cette place, ni retarder la conſommation du ſacrifice qu'on en avoit fait. 1714.

Ce n'étoit pas le ſeul indice qu'eût la Nation Britannique du penchant que le Miniſtere avoit inſpiré à la Reine pour le Chevalier de Saint George. L'Angleterre ſe partagea en cette occaſion, & les eſprits s'échauferent pour ou contre le parti de la Maiſon de Hannovre; mais la mort qui enleva cette Princeſſe le 1. d'Août, en ſa cinquantiéme année, aſſura la ſucceſſion de l'Electeur, qui fut proclamé Roi d'un conſentement preſque unanime. Les Miniſtres & les mécontens, ne trouvant plus de ſureté pour eux dans leur patrie, paſſerent la mer & les principaux chefs de la ſedition aiant été exécutez, la clemence de la Cour pour les autres les gagna, & ramena les trois Roiaumes à un même interêt, malgré le Manifeſte du Chevalier de Saint George, où ſe retrouvent de nouvelles convictions des eſperances que le Miniſtere lui avoit données. Mort de la Reine Anne.

Charles de France Duc de Berri étant tombé de cheval à la chaſſe, en reſſentit quelques incommoditez qu'il Mort du Duc de Berri.

1714. diſſimula, pour ne pas allarmer le Roi dont il connoiſſoit la ſenſibilité. Les meſures qu'il prit pour lui ôter la connoiſſance de cet accident, lui couterent ſans doute la vie. Le premier de Mai, il ſentit des douleurs de poitrine qui furent attribuées à une indigeſtion. La ſaignée & l'émetique qu'on lui ordonna, n'étoient gueres propres à guerir une bleſſure interne cauſée par l'effort de la chûte. Le 3. les Medecins deſeſperant de ſa gueriſon, il ſe prepara à une mort chrétienne qui l'enleva le 4. du même mois à cinq heures du matin, dans ſa vingt-huitiéme année. Le Roi lui fit rendre des honneurs funebres conformes au rang qu'il tenoit dans ſon cœur, & dans ſa Cour; & declara qu'il vouloit être tuteur de la Ducheſſe de Berri, qui étoit enceinte de ſept mois. Les Domeſtiques du Duc furent conſervez dans leurs charges, & deſtinez à l'enfant poſtume, mais la Princeſſe qui nâquit le 16. de Juin, étant morte le 17. leurs charges furent ſupprimées.

Ceux qui avoient trouvé de la reſſemblance entre le Duc de Bour-

gogne & Louis IX comparerent ſon frere à Henri IV. pour la bonté, & même pour l'enjouement de ſes diſcours qu'il aſſaiſonnoit ſouvent de plaiſanteries tres-ſpirituelles. 1714.

Pontchartrain ſe démit à peu près dans le même tems de ſa charge de Chancelier de France : il avoit rempli auparavant celles de Contrôleur General des Finances & de Secretaire d'Etat au département de la Marine. On attribua cette retraite à un dégout pour la vie tumultueuſe de la Cour, & à un amour du repos que ſon âge lui rendoit neceſſaire. D'autres en chercherent la cauſe dans un mécontentement ſecret. Cette premiere dignité de la robe fut donnée à Voiſin, Secretaire d'Etat, à qui la faveur de la Maintenon avoit procuré les bonnes graces de ſa Majeſté.

Voiſin eſt fait Chancelier de France.

Le Prince Eugene, le Maréchal de Villars, & les autres Plenipotentiaire, de l'Empereur, de l'Empire, & de la France, s'étant rendus à Bade, travaillerent à finir ce qu'il manquoit encore à la paix ſolemnelle & generale. Dans la conference qu'ils eurent le 6. de Septembre, ils exa-

La paix generale avec l'Empire eſt conclue à Bade.

1714. minerent le traité qui étoit déja mis au net, & tous les articles en furent unanimement agreez. La ſignature qu'ils remirent au lendemain, ſe fit à l'Hôtel de Ville, où le traité fut lu à haute voix en preſence de tous les Miniſtres des Puiſſances intereſſées. On y remarque facilement le même eſprit pacificateur qui avoit dirigé celui de Raſtadt dont il eſt la confirmation; ſeulement on y étendit quelques articles qui parurent avoir beſoin d'explication.

Subſtance de ce traité.

On y arrêta que les places à reſtituer de part & d'autre ſeroient rendues trente jours après l'échange des ratifications. On y deſigna plus expreſſement les Princes à qui la France promettoit de rendre les places & les pays qui leur apartiennent; à ſavoir l'Electeur de Treves, l'Electeur Palatin, le Grand Maitre de l'Ordre Teutonique & ſon Ordre, l'Evêque de Spire, les Maiſons de Wirtemberg, de Montbeliard & de Bade. Les interêts du Duc de Lorraine ſont reglez ſelon les termes du traité de Ryſvvick. L'Empereur en s'engageant d'accomplir les clauſes

du même traité qui ont raport aux reſtitutions à faire, rapelle nommément celles qui regardent l'Evêque de Straſbourg. 1714.

Les Electeurs de Baviere & de Cologne en renouvellant leur renonciation à toutes leurs pretentions pour dédomagemens de ce qu'ils ont ſouffert durant la derniere guerre, conſervent tous les mêmes droits qu'ils avoient auparavant, & il leur eſt libre de les pourſuivre par les voies reçues dans l'Empire. Sa Majeſté Imperiale s'engage conformément au traité de Raſtadt d'accomplir ponctuellement le traité fait à Utrecht pour la neutralité d'Italie, de laiſſer jouir les Princes d'Italie de ce qu'ils poſſedent actuellement, & promet de rendre bonne & prompte juſtice, au Duc de Guaſtalla, à Pie de la Mirandole, au Prince de Caſtiglione & à tous les Princes dont les pretentions ont été renvoiées au congrès de Bade.

Le Roi auroit paſſionément ſouhaité de finir la querelle entre leurs Majeſtez Imperiale & Catolique. Ce dernier l'en preſſoit par les lettres les plus vives, & ne croioit point ſes

1714. droits aſſez aſſurez juſqu'à ce que l'Empereur eût renoncé. Il craignoit toujours que quelque changement imprevû ne rallumât une guerre pareille à la précedente. Le Roi Tres-Chrétien n'aiant pû porter l'Empereur à cette renonciation, crut que Philippe obtenoit la réalité de la paix par la Neutralité d'Italie qui ôtoit à l'Empereur les moiens de faire aucune entrepriſe ſur ſes Etats.

Ratification du traité.

Après la concluſion du Traité les Plenipotentiaires partirent de Bade, où ils laiſſerent les deux Secretaires d'Ambaſſade pour attendre les ratifications dont l'échange ſe fit au mois d'Octobre. Le Maréchal de Villars arrivant à Verſailles, (1) le Roi ne l'eut pas plûtôt vû qu'il lui demanda ſi tout étoit fait. *Oui, Sire,* dit ce General, *& le Prince Eugene m'a aſſuré que la paix ſeroit durable.* Entre les diſtinctions que le Roi lui accorda on peut compter l'honneur qu'il lui fit de lui donner à Verſailles le même appartement qu'avoit occupé le Duc de Berri.

(1) *Le 19. de Septembre.*

Le Conservateur du Roiaume n'étoit pas indigne de succeder à un fils de France. 1714.

La Neutralité de l'Italie & les Traitez de l'Empereur & de l'Empire avec la France étoient autant d'avertissemens salutaires aux Mécontens de Catalogne, si leur mauvaise fortune ne les avoit empêché d'en profiter. Philippe ne demandoit pas mieux que de se délivrer une fois pour toutes des longues & funestes inquiétudes qu'ils lui avoient causées, & une amnistie étoit facile à obtenir. Mais les habitans de Barcelonne étoient reservez à servir d'un exemple memorable, pour apprendre aux peuples à ne pas mépriser la clemence du Souverain à qui Dieu les soumet. Tant que les deux Concurrens se disputoient la Couronne, il pouvoit être incertain quel des deux en resteroit maître. Mais après les derniers Traitez, l'incertitude étoit levée, & le seul parti qui restoit aux Mécontens, c'étoit de se soumettre & de procurer une retraite assurée à ceux d'entre eux qui n'osoient compter sur un pardon sincere de leur conduite passée. La Catalogne est reduite.

1714. C'eſt auſſi ſans doute celui qu'ils auroient pris, ſi pluſieurs choſes n'avoient pas concouru à les en détourner. Ils ſe flaterent long-tems qu'outre l'amniſtie, la Reine d'Angleterre leur procureroit la conſervation de leurs privileges, & le Roi en conſentant à l'une de ces deux demandes, refuſa de ſouſcrire à la derniere. Il voulut qu'ils imploraſſent ſa clemence : démarche dure à un peuple naturellement fier, & toujours prêt à s'immoler pour ſa liberté. Les principaux chefs des Miquelets, & ceux qui avoient le plus contribué à la revolution, s'étoient retirez dans Barcelonne, & reculoient par leurs intrigues une ſoumiſſion qui leur alloit ôter le ſeul refuge qu'ils euſſent en Eſpagne. Ils n'oublierent pas d'appuier ſur le titre que prenoit dans les derniers traitez ſa Majeſté Imperiale de *Prince de Catalogne & de Comte de Barcelonne.* Leurs correſpondances à la Cour de Vienne fourniſſoient ſouvent de nouveaux prétextes à encourager le peuple que quantité d'Eccleſiaſtiques ne diſcontinuoient point d'animer encore par leurs Sermons.

Cette Ville infortunée étoit blo- 1714.
quée. Nebot avec quelques autres Siege de
des plus mutins, en étoient ſortis, Barcelone.
auſſi bien que beaucoup de bouches inutiles. La nouvelle du traité de Raſtadt étant arrivée au Camp, le Duc de Barvvick laiſſa aux Mécontens le tems de reflechir ſur l'abandonnement general de leurs anciens Alliez. L'Amiral Anglois dont ils implorerent le ſecours, leur conſeilla en vain de remettre leurs interêts entre les mains de l'Ambaſſadeur de la Reine à Madrid ; la perte de leurs privileges & les exhortations ſéditieuſes des principaux factieux les porterent au deſeſpoir. Ils ſoutinrent un ſiege, & la tranchée étant ouverte le douziéme de Juillet, ils ſe défendirent avec toute la furie dont eſt capable un peuple qui n'a plus d'autre eſperance que de retarder de quelques jours une mort qu'il ne ſauroit éviter. Sans m'engager dans les détails de ce ſiege, que je laiſſe à ceux qui écriront l'hiſtoire d'Eſpagne, je dirai ſeulement que le baſtion de Saint Pierre fut pris & repris onze fois en un ſeul jour. Le 6. de Septembre, ils repondirent à la ſom-

1714. mation que le Maréchal de Barvvick leur avoit faite : „ Qu'ils étoient „ reſolus de n'écouter aucune des „ conditions propoſées, & qu'ils „ aimoient mieux mourir les armes „ à la main que de ſe ſoumettre. Dans un aſſaut general qu'ils ſoutinrent avec la derniere intrepidité, (1) ils furent forcez, mais comme il étoit difficile de les reduire dans la partie de la ville qu'ils occupoient, le Maréchal voiant qu'ils arboroient le drapeau blanc de tous côtez, leur accorda une capitulation. Ils ſe ſoumettoient à la diſcretion du Roi ; & on leur promettoit qu'ils auroient vie & bagues ſauves ; que la Ville ſe racheteroit du pillage, & paieroit une autre ſomme pour le rachat des cloches ; qu'ils remettroient le même jour le fort Montjouy aux aſſiegeans ; qu'ils feroient remettre inceſſamment la ville & le château de Cardonne, & diſpoſeroient les Majorquins à ſe ſoumettre à l'obéïſſance & à la miſericorde du Roi. L'aſſaut general coûta aux aſſiegeans environ deux mille hommes, y compris près de deux

(1) *Le 11. de Septembre.*

cens Officiers. Tous les Tribunaux 1714.
établis par un autorité étrangere, ou par les factieux, furent caſſez, & on leur en ſubſtitua de nouveaux ſous les noms de *Gouvernement Superieur* & d'*Adminiſtrateurs*. Les chefs & les principaux Officiers des Mécontens furent ſaiſis, & envoiez dans les priſons d'Eſpagne, & les Eccleſiaſtiques qui s'étoient diſtinguez par leur animoſité contre Philippe, furent bannis à perpetuité des Etats de ſa domination. On fit bruler par la main du bourreau dans la place publique de Barcelonne, les drapeaux & les robes des Magiſtrats de la députation, pour inſpirer plus d'horreur d'une autorité qui s'étoit élevée contre ſon Roi.

Quelle devoit être la joie de Louis XIV. de voir reparez par tant de ſuccès ineſperez les miſeres éfroiables qui avoient deſolé ſon Roiaume depuis tant d'années ! La mort en lui enlevant preſque tous ſes enfans à ſes yeux, ne lui laiſſoit pour heritier de ſa Couronne qu'un tendre enfant dont la minorité ne pouvoit être que très-fatale, ſi les Alliez euſſent prolongé la guerre. La paix

1714. qu'il venoit de faire, bien differente des premieres propoſitions qui reduiſoient la France au traité des Pirenées ; la paix, dis-je étoit rétablie par ſes ſoins, & il ne ſongeoit plus qu'à en faire goûter les fruits à ſes peuples durant le peu de jours qu'il lui reſtoit encore à vivre. Ses forces diminuoient peu à peu ; & de tems en tems, lors qu'il ſe promenoit dans ſes jardins de Verſailles, le ſouvenir de ſes enfans le jettoit dans une profonde reverie. Il croioit les voir paſſer devant lui ; il leur parloit ; & dans ces momens, il avoit beſoin que les perſonnes qui l'accompagnoient, le reveillaſſent par quelque diſtraction ingenieuſe. Ces défaillances n'influoient point ſur les affaires, & ſon ame reprenoient toute ſa vigueur, ſitôt qu'il ſe préſentoit un objet capable de l'occuper.

Nouveaux troubles au ſujet du Janſeniſme.

Un de ſes plus ardens ſouhaits eut été de terminer la querelle qui s'étoit échaufée entre le Clergé de ſon Roiaume, & qui ſeule ſuffiroit pour immortaliſer ſon regne & celui de ſon Succeſſeur. J'en ai reculé juſqu'ici la narration, pour ne pas

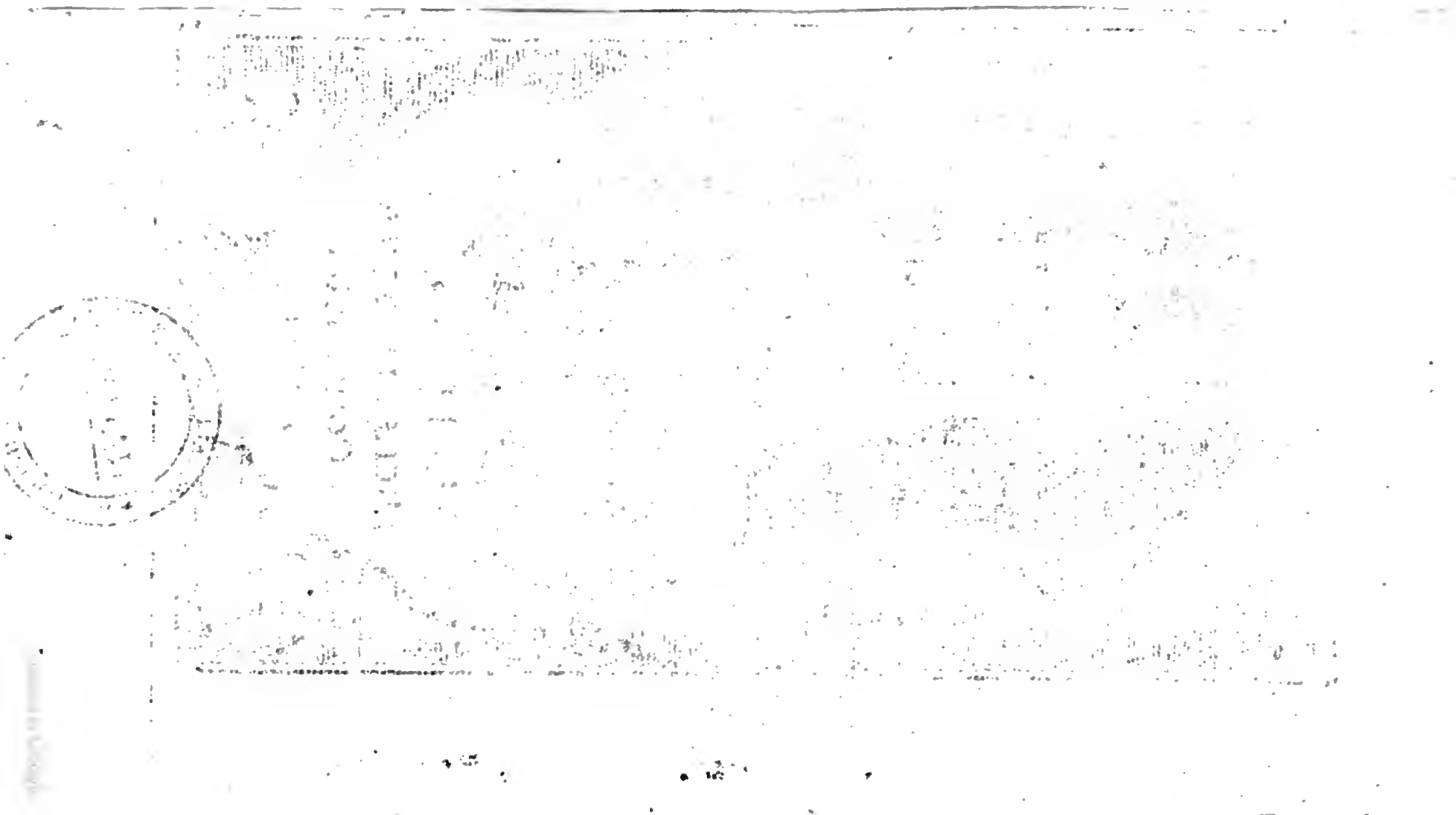

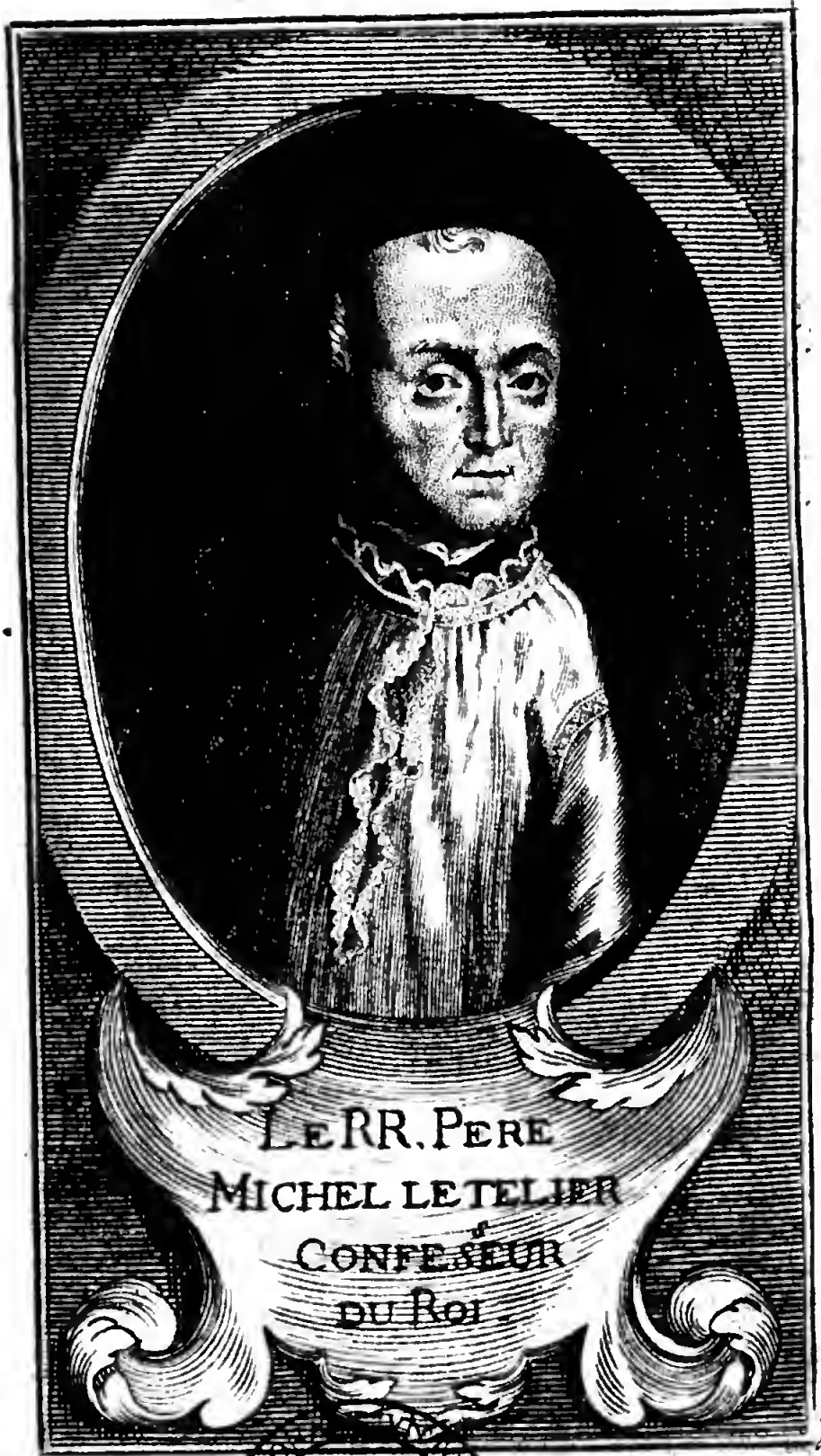

LE RR. PERE
MICHEL LE TELLIER
CONFESSEUR
DU ROI.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

interrompre celle de la guerre & 1714.
des négociations de la paix generale. Je ſerai court ; cette matiere occuperoit pluſieurs Volumes, ſi je la traitois avec toute l'étenduë que lui donneront ſans doute les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques de ce ſiecle. En voici les principales circonſtances.

L'obſcurité tant reprochée à la Bulle *Vineam Domini Sabaoth*, donnée au ſujet du cas de conſcience, n'avoit pas terminé les diſputes des Janſeniſtes & des Moliniſtes. Ces deux factions ne cherchoient qu'à ſe porter de nouveaux coups. Les Jeſuites ſe plaignoient des trop grands ménagemens qu'avoit eus, diſoient-ils, le Pere de la Chaiſe Confeſſeur du Roi. Son Succeſſeur le Pere le Tellier voioît le Roi dans un âge où la devotion donne de la docilité pour les Directeurs. Ces momens precieux pouvoient lui échaper par la mort d'un Monarque ſeptuagenaire : ainſi il ſe hâta de remuer toutes ſortes de machines pour écraſer le Janſeniſme. Le Chef de ce dernier parti, l'Archevêque de Sebaſte, perſecuté par la

1714. Cour de Rome, avoit trouvé un défenſeur dans Paſquier Queſnel ci-devant Prêtre de l'Oratoire, lequel avoit pris la plume en faveur de ce Prelat. D'un autre côté le Clergé de France avoit autrefois dénoncé un écrit du Cardinal Sfondrate ſur la Predeſtiuation, & le Cardinal de Noailles avoit eu beaucoup de part à la flétriſſure de ce Livre qui étoit dans le ſiſtême de Molina, & protegé par le Cardinal Albani, qui devint Pape. Le Confeſſeur de ſa Majeſté trouva le ſecret de vanger la Cour de Rome, en ſollicitant la condamnation d'un Livre intitulé *Reflexions Morales ſur le Nouveau Teſtament.* L'Auteur étoit le même Pere Queſnel; & ce Livre étoit muni d'une approbation ſolemnelle du Cardinal de Noailles. Le débit en étoit ſi grand par les magnifiques éloges que lui donnoit le parti janſeniſte, qu'il s'en étoit fait beaucoup d'éditions. Les Evêques de Luçon & de la Rochelle commencerent la bataille; & celui de Gap n'attendit que le ſignal pour paroître enſuite avec quelques autres dont le Confeſſeur s'étoit aſſuré. Ils

firent imprimer à Paris, une Ordonnance où ce Livre étoit traité comme un ouvrage dont la lecture devoit être défenduë aux fidelles. L'Ordonnance fut même affichée à Paris aux environs de l'Egliſe Cathedrale & aux portes du palais archiepiſcopal. Deux jeunes gens, neveux de ces deux Evêques & qui faiſoient leurs études au Seminaire de Saint Sulpice, furent les inſtrumens de cet affront, que le Cardinal vangea en les faiſant ſortir de cette Maiſon. 1714.

Les Evêques s'en plaignirent au Roi par une lettre, où ils ne ménagerent point le Cardinal, & qu'ils rendirent publique. Ce dernier trouva des amis qui l'exhorterent à ſoutenir ce choc avec fermeté. L'Evêque de Gap publia enſuite une Ordonnance conforme à celle des deux autres.

Le Cardinal pouſſé à bout fit publier le troiſiéme de Juillet 1711, une Ordonnance contre les inſtructions paſtorales des Evêques qui la dénoncerent au Roi par le canal du Confeſſeur, comme un attentat contre l'autorité du Roi qu'il avoit mépriſée, diſoient-ils, en ſe rendant juſtice

1714. ſoi-même. Cette affaire étant ainſi engagée, & le Roi flottant entre ſon Confeſſeur apuié d'un gros parti, & le Cardinal qu'il eſtimoit, remit l'affaire au Duc de Bourgogne qui, depuis qu'il étoit devenu Dauphin, entroit dans les détails du Gouvernement. On ne ſait pas au juſte quel parti auroit pris ce Prince : il ne vécut pas aſſez pour aprofondir cette affaire; d'ailleurs étant devot juſqu'au ſcrupule, le ſeul uom de janſeniſme l'éfraioit.

Cependant le Jeſuite voiant que le Cardinal n'étoit point decredité à la Cour par cette intrigue, en commença une autre qui fut d'envoier à pluſieurs Evêques de France des modelles des lettres qu'ils devoient écrire au Roi, pour lui dénoncer le Cardinal comme ſuſpect de janſeniſme; cette manœuvre devoit être comme le cri de l'Egliſe Gallicane contre le danger, où la mettoit la protection accordée par le Cardinal à un Livre pernicieux. Malheureuſement pour le Confeſſeur, le miſtere fut dévoilé par une de ces lettres qui tomba entre les mains des Janſeniſtes qui la firent imprimer.

Le Roi auroit aſſez reconnu la mauvaiſe volonté des Moliniſtes, s'il n'en eût pas été obſedé ; mais il ne voioit rien que par leurs yeux. D'ailleurs toute inimitié à part, il étoit queſtion de decider ſi le Livre étoit dangereux, comme on le lui aſſuroit. On lui repreſentoit ſouvent qu'après avoir triomphé de l'hereſie, (c'eſt ainſi qu'on lui parloit de l'injuſte & funeſte proſcription des Reformez) il y alloit de ſa pieté à ne pas ſoufrir que le Roiaume fût infecté d'une nouvelle ſecte plus dangereuſe encore que la premiere. 1714.

Le Pape envoie la Conſtitution *Unigenitus.*

Dans cette agitation d'où rien ne le pouvoir tirer, il s'adreſſa à l'Oracle de Rome. Une Congregation de Cardinaux aſſiſtez de quelques Theologiens recueillit dans le Livre des Reflexions cent & une propoſitions qu'elle qualifia reſpectivement de *fauſſes*, *captieuſes*, *mal-ſonantes*, *capables de bleſſer des oreilles pieuſes* ; *ſcandaleuſes*, *pernicieuſes*, *temeraires*, *injurieuſes à l'Egliſe & à ſes uſages*, *outrageantes non ſeulement pour elle* ; *mais pour les puiſſances ſeculieres* : de *ſeditieuſes*, *impies*, *blaſphematoires*, *ſuſpectes d'hereſie*, *ſentant l'hereſie*,

1714. *favorables aux heretiques, aux hereſies & au ſchiſme, erronées, approchantes de l'hereſie & ſouvent condamnées*; enfin d'*heretiques & renouvellant diverſes hereſies.*

Pour preſſer le Pape de prononcer plutôt ſur cette matiere, le Roi lui engagea ſa parole qu'il emploieroit toute ſon autorité pour faire recevoir ſa Bulle par tout le Clergé & les Parlemens du Roiaume. Elle parut enfin & commence par ces mots *Unigenitus Dei Filius*, en date du 8. de Septembre 1713. Le Cardinal revoqua alors ſon approbation, & quarante Prelats s'étant aſſemblez à Paris par ordre du Roi le 16. du mois ſuivant, délibererent ſur les moiens de l'accepter, avant l'expedition des lettres patentes pour la faire publier dans le Roiaume.

L'Aſſemblée ſe trouva compoſée de trois ſortes de Prelats. Le plus grand nombre étoit de gens gagnez par des graces nouvellement procurées ou promiſes. Ils avoient à leur tête Biſſi Evêque de Meaux qui fut recompenſé d'un chapeau de Cardinal, & de la riche Abbaie de Saint Germain des Prez. Le moindre étoit

de ceux qui trouvant que la Bulle ouvroit la porte à une infinité d'erreurs & d'abus, refuſerent de l'autoriſer par leur conſentement : Le Cardinal de Noailles étoit le chef de ce parti. Un troiſiéme étoit compoſé de Prelats aſſez indiferens ſur le ſens bon ou mauvais de la Bulle; mais qui ſachant que le Roi en avoit commandé l'acceptation, ſe joignirent d'abord au plus grand nombre. Armand Gaſton de Soubiſe, Evêque de Straſbourg & Cardinal, étoit à la tête de ceux-là, & fut bien-tôt le chef de tous. Pour lever les ſcrupules de ceux qui ne croioient pas que la Bulle pût être acceptée purement & ſimplement, ils convinrent de faire des explications en forme d'une Lettre Paſtorale qui devoit accompagner la Bulle & en fixer le veritable ſens. Ils en dreſſerent une qu'ils envoierent aux Evêques abſens le 5. de Fevrier 1714. & le 14. du même mois le Roi donna ſes lettres patentes pour faire obſerver la Conſtitution *Unigenitus*, leſquelles furent le lendemain enregiſtrées au Parlement. 1714.

Les explications des Evêques & Elle eſt rejettée par

1714. une partie du Clergé.

l'acceptation qui y étoit relative, contenterent peu de perſonnes. Il s'éleva un cri general contre la Conſtitution ; ni la Sorbonne, ni les Parlemens ne l'approuverent. Celle ci y trouvoit condamnées des propoſitions tres-catoliques, & ceux-là y voioient des pieges tendus pour abolir les libertez de l'Egliſe Gallicane dont ils ſont les conſervateurs. Le Cardinal de Noailles, l'Archevêque de Tours, les Evêques de Verdun, de Châlons ſur Marne, de Senez, de Boulogne, de Saint Malo, & de Baionne, jugerent que la Conſtitution n'étoit pas acceptable ſans explications ; mais ne trouvant pas ſuffiſantes celles des Evêques, ils aimerent mieux les recevoir du Pape même. Ils lui écrivirent pour les lui demander. Leurs prieres furent inutiles & le Pontife repondit que ſa Conſtitution étoit claire ; d'autres Evêques proteſterent enſuite qu'elle n'étoit acceptable en aucune maniere, & qu'elle ne pouvoit devenir orthodoxe que moiennant des explications qui contiendroient ſouvent un ſens contraire au veritable eſprit de la Bulle.

Le Roi fut ſurpris & indigné que cette Bulle ne fût pas unanimement acceptée, comme il l'avoit eſperé. Il ordonna à la Sorbonne de s'y ſoumettre. Pluſieurs Docteurs s'y oppoſerent, & furent punis par l'exil, & comme une grande partie des Sorboniſtes étoient dans le parti des Jeſuites & de la Cour, ceux qui étoient dans les ſentimens oppoſez, ſortoient à peine des aſſemblées, que denoncez comme refractaires aux ordres du Roi, ils recevoient des lettres de cachet qui les reléguoient. Leurs murmures venoient de ce que, pour tromper la Cour, & le public, les Acceptans avoient fait imprimer une *Concluſion* de la Sorbonne en faveur de la Conſtitution, & ſuppoſoient qu'elle avoit été unanimement reçue; quoi qu'un grand nombre des principaux Docteurs s'y fût abſolument oppoſé. L'Univerſité de Reims la rejetta à la pluralité des voix, & le Roi eut le chagrin de voir tout ſon Roiaume en combuſtion par un remede qu'il avoit demandé pour y retablir la paix de l'Egliſe. Le Clergé de France eut alors la même deſtinée 1714.

1714. que la Republique Romaine, qui après avoir détruit Carthage ſa rivale, ſe détruiſit elle-même, par les haines mutuelles de ſes Citoiens. Quelques-uns propoſerent un Concile National. Ce moien fut bien-tôt rejetté comme inutile; car, le Pape y auroit il preſidé par ſes Legats? C'étoit ôter la liberté du Concile; ou quelqu'un des Prelats de France, auroit-il été à la tête de cette aſſemblée? tous avoient pris parti pour ou contre, & il n'y en avoit point qui fuſſent deſintereſſez: qualité eſſentiellement neceſſaire à des Juges.

Affaires de Suede. Un autre ſoin occupoit alors ſa Majeſté Tres-Chrétienne; à ſavoir le retabliſſement du Roi de Suede. Elle n'avoit point diſcontinué de rendre à cet ancien Allié toutes ſortes de bons offices à la Cour Ottomane, dont il avoit été implorer la protection après la funeſte bataille qu'il perdit contre le Czar. Laſſé des promeſſes pompeuſes & inutiles que la Porte lui faiſoit, & découragé par le grand aſcendant que prenoit le Czar depuis les rapides conquêtes qu'il avoit faites dans le Nord, il

*Pour afranchir mon nom dun Eternel oubli*
*Par un conseil prudent et Sage*
*Souverain dun Grand Peuple et Barbare et Sauage*
*Je le rends chaque Jour plus doux et plus poli*

il reſolut de retourner dans ſes Etats, 1714.
en traverſant l'Allemagne avec une telle celerité, que ſes Domeſtiques ne purent le ſuivre dans ſa courſe. Charles XII. avoit eſſayé d'engager les Princes de la baſſe Allemagne à épouſer ſes interêts, & leur faiſoit eſperer de grands avantages, s'il s'étoit une fois reſaiſi de tous ſes Etats. Il faiſoit negocier à la Cour de France, pour en tirer des ſubſides, & tâchoit d'y perſuder qu'il ne tenoit qu'à de l'argent pour faire declarer un grand nombre de Princes en ſa faveur. Le Miniſtere de France vouloit au contraire ſavoir de quels Alliez ce Monarque étoit aſſuré : d'ailleurs le Roi charmé de la paix, craignoit qu'on ne l'engageât à quelque démarche qui pût la troubler. La plupart des Princes que le Roi de Suede ſollicitoit, avoient leurs Miniſtres à Paris, ainſi étant avertis du peu de realité qu'avoient les eſperances de la Suede, ils demeurerent dans l'inaction, & ce Prince ne retourna dans ſes Etats, que pour être temoin de la perte de la Pomeranie, malgré la magnifique ambaſſade du Marquis de Croiſſi, qui emploia inu-

1714. tilement ſes bons offices, pour ménager un accommodement entre lui & ſa Majeſté Pruſſienne. Ce Miniſtre partit de Stralſonde peu avant que cette place fut conquiſe, & ſauva, à la faveur de ſes équipages, ceux du Roi Staniſlas qui y étoient en depôt.

Edit en faveur des Princes legitimez.

Le 2. de Juillet, le Roi fit enregiſtrer au Parlement, en preſence des Princes & des Pairs du Royaume, une Declaration par laquelle il appelloit à la ſucceſſion à la Couronne, au défaut des Princes du Sang, les deux fils qu'il avoit eus de la Marquiſe de Monteſpan. Ceux qui n'enviſagerent que le merite perſonnel de ces deux Princes, ne trouverent point à redire à la tendreſſe paternelle qui leur faiſoit cette faveur. Ceux qui firent plus d'attention à la ſource impure de leur naiſſance, & aux ſuites fâcheuſes que la Declaration pouvoit entraîner, pretendirent que le Roi avoit paſſé les bornes de ſon pouvoir, & donné un exemple tres-dangereux pour la patrie.

Le Prince Electoral de Saxe

L'arrivée du Prince Electoral de Saxe à Paris, ſous le nom de Comte

de Luſace, donna matiere à divers raiſonnemens, & peu de perſonnes ſe figurerent qu'il n'y fût venu que pour voir Paris, & pour acheter des ſtatues. Sa Majeſté Tres-Chrétienne donna les ordres neceſſaires pour lui rendre delicieux le ſejour qu'il fit dans ſa Cour. 1714. arrive à Paris.

Ce Monarque ſe ſentant toujours diminuer de plus en plus, voulut encore regner après ſa mort. Il dreſſa un teſtament par lequel il établiſſoit une Regence, pour gouverner pendant la minorité de ſon arriere petit-fils. Le teſtament étoit accompagné d'un Edit du mois d'Août, qui portoit que cette ordonnance de derniere volonté ſeroit conſervée en depôt au Greffe du Parlement de Paris, juſqu'après la mort du Roi. C'eſt ainſi qu'Auguſte fit ſon teſtament, & l'envoia en depôt chez les Veſtales, ſans attendre qu'une maladie, & les approches de la mort, le forçaſſent à cette diſpoſition. Celui de Louis XIV. eſt une des plus grandes preuves de ſa force d'eſprit. Il y enviſage ſa mort ſans effroi, & y donne ſes ordres pour Le Roi fait ſon teſtament.

1714. l'avenir avec une ſageſſe merveilleuſe.

1715. Pendant qu'il étoit occupé de ces penſées ſi mortifiantes pour les ames vulgaires, la fortune lui ménagea une diſtraction par l'Ambaſſade que lui envoia le Roi de Perſe. Mehemet Riza Beg chargé des ordres de ce Souverain, après avoir traverſé la Turquie avec danger, à cauſe de l'ombrage que donnoit ſon Ambaſſade, arriva à Marſeille vers la fin d'Octobre. Il y ſejourna juſqu'à la fin de Decembre, & arriva à Lyon le 4. de Janvier 1715. Dans toutes les villes de ſon paſſage on l'accabla de preſens, & on lui rendit des honneurs extraordinaires. Il fit ſon entrée publique à Paris le 7. de Fevrier. Il refuſa de ſe ſervir des caroſſes qu'on lui avoit deſtinez, & voulut entrer à cheval. La marche commença par les Intendans de Police, ſuivis par les plus beaux chevaux de main de l'écurie du Roi, au bruit des trompettes, des timbales & des hautbois. Les caroſſes venoient enſuite, & precedoient l'Ambaſſadeur à cheval, richement

Le Roi de Perſe lui envoie un Ambaſſadeur.

vétu à la perſienne & entouré de ſes domeſtiques. Les preſens deſtinez à ſa Majeſté étoient ſur un brancart porté par deux mulets. Il fut conduit de cette maniere à l'Hôtel des Ambaſſadeurs. 1715.

Le 19. de Fevrier, il eut audience publique de ſa Majeſté, qui ſe revétit ce jour là d'un habit le plus ſuperbe que l'on puiſſe imaginer. Toute la Cour imita la magnificence du Souverain, & la grande Galerie de Verſailles, où ſe donna ce magnifique ſpectacle, brilla alors de toutes les plus riches pierreries de la Cour & de la Ville.

L'Ambaſſadeur temoigna d'être plus frapé de l'air majeſtueux du Roi, que de la pompe qui l'environoit. La foule ne permit pas d'obſerver tout le ceremoniel ; il fut enſuite à l'audience du Dauphin, qu'il venoit de voir à côté du Roi, & aiant été regalé avec ſa ſuite par les Officiers de ſa Majeſté, il retourna le ſoir à Paris, où il fut defraié pendant ſon ſejour. Il y eut quelque dificulté au ſujet de l'étendart du Roi de Perſe qu'il faiſoit toujours porter devant lui : il pretendoit que cet étendard le

1715. ſuivît juſques dans les apartemens; mais on lui fit comprendre qu'il devoit le laiſſer à la grille de la ſeconde Cour.

On parla diverſement du motif de cette ambaſſade ; les grandes ſommes qu'il en coutoit chaque jour pour l'entretien de ce Miniſtre & de ſa ſuite, ne laiſſent aucun lieu de croire, comme on le publioit alors, que ce fût une maſcarade inventée pour flater le Roi. On pouvoit l'amuſer par quelque ſpectacle auſſi beau & avec moins de dépenſes : d'autres pretendoient que Mehemet Riza-Beg étoit chargé de propoſitions avantageuſes pour le commerce : d'autres enfin ſe figurerent qu'il s'agiſſoit d'une ligue contre les Turcs. C'eſt ainſi que dans les actions dont la ſource eſt inconnue, chacun en imagine à ſa fantaiſie.

Entrée du Bailli de Meſmes Ambaſſadeur de Malthe.

Une autre entrée publique occupa l'attention des Pariſiens, à ſavoir celle du Bailli de Meſmes, Ambaſſadeur extraordinaire de l'Ordre de Malthe : elle étoit remarquable par le bon goût & la propreté des équipages de l'Ambaſſadeur, & par un cortege de plus de ſix cens caroſſes

à ſix & à quatre chevaux. Les prepa- 1715.
ratifs de guerre que faiſoient alors les Turcs avoient beaucoup de part à cette Ambaſſade.

Rigueur de la Cour contre ceux qui s'opoſoient à la Conſtitution.

La Cour ne relâchoit rien de ſa ſeverité contre les Eccleſiaſtiques qui refuſoient de ſe ſoumettre à la Bulle *Unigenitus*. Les Predicateurs avoient toujours dans leur auditoire un certain nombre d'eſpions qui au moindre mot ſuſpect échapé à l'Orateur, le denonçoient auſſi-tôt. L'exil ou l'empriſonnement étoit la peine ordinaire de ceux qui manquoient de complaiſance pour le parti dominant. Mais le zele des perſecuteurs ne ſe borna point à ces exemples de rigueur ; ils arracherent du Roi une nouvelle Declaration en date du 8. de Mars, par laquelle ſa Majeſté aiant apris que pluſieurs nouveaux convertis refuſoient à l'article de la mort de recevoir les Sacremens de l'Egliſe Romaine, & proteſtoient qu'ils mouroient dans la religion reformée, elle ordonnoit, en interpretation de la Declaration donnée le vingt-neuviéme d'Avril mil ſix cens quatre-vingt ſix. „ Que tous ceux de ſes ſujets, nez de parens qui avoient été

Contre les Reformez de France.

1715. „ de la Religion Pretendue Refor-
„ mée avant, ou depuis la revoca-
„ tion de l'Edit de Nantes, qui dans
„ leur maladie auroit refuſé aux
„ Curez, Vicaires, ou autres Prêtres
„ de recevoir les Sacremens de l'E-
„ gliſe, & auroient declaré qu'ils
„ vouloient perſiſter & mourir dans
„ la Religion Pretendue Reformée,
„ ſoit qu'ils euſſent fait abjuration
„ ou non, fuſſent reputez relaps &
„ ſujets aux peines prononcées dans
„ ladite Declaration de mil ſix cens
„ quatre-vingt ſix. Ces peines étoient
la confiſcation des biens & la priva-
tion de la ſepulture.

Le Roi renouvelle ſon alliance avec les Cantons Catoliques.

Un des évenemens remarquables de cette année, fut le renouvellement d'alliance que jurerent les Députez des Cantons Catoliques Romains à Soleure, avec le Comte du Luc Ambaſſadeur de ſa Majeſté Tres-Chrétienne. Ce ſerment ſe fit le 9. de Mai, avec les ſolemnitez ſuivantes. Le portrait du Roi étoit expoſé au deſſus de la porte de la grande Egliſe, où les Députez ſe rendirent comme en proceſſion, le Comte du Luc marchant à leur tête. Après que les Députez eurent fait les ſer-

mens, ils furent magnifiquement re- 1715.
galez, & chaque ſanté que l'on but, fut marquée par des décharges de canon. Le lendemain ils s'aſſemblerent tous à l'Hôtel de Ville, où l'Ambaſſadeur les harangua ſur ce ſujet; après quoi ils ſe rendirent chez lui pour prendre congé & le remercier des chaines d'or qu'il leur avoit diſtribuées de la part du Roi. Ce Traité qui contient XXXV. Articles ſeroit trop long à raporter ici tout entier. Il eſt aſſez ſemblable pour la ſubſtance à celui de 1663. Je n'en tranſcrirai que le V. Article, où il eſt ſtipulé „ que ſi le Corps „ Helvetique, ou quelque Canton, „ ou Etat particulier, étoit attaqué „ par quelque Puiſſance étrangere, „ ou qu'il fût troublé interieure- „ ment, au premier cas ſa Majeſté „ les aidera de ſes forces, ſuivant „ que la neceſſité le demandera; & „ dans le ſecond cas, comme ami „ & allié commun, ſa Majeſté ou „ les Rois ſes Succeſſeurs, emploie- „ ront ſur la requiſition de la partie „ moleſtée toutes ſortes d'offices a- „ miables pour porter les parties à „ ſe rendre une juſtice reciproque;

1715. „ & ſi cette voie n'avoit pas tout „ l'effet deſiré, ſa Majeſté, ainſi „ que les Rois ſes Succeſſeurs, ſans „ rien faire qui détruiſe la préſente „ Alliance, & au contraire pour „ l'executer dans ſon veritable ſens, „ emploiera ſes forces, pour obliger „ l'agreſſeur de rentrer dans les re- „ gles préſcrites par les Alliances que „ les Cantons & leurs Alliez ont en- „ tre eux. Sa Majeſté & les Rois „ ſes Succeſſeurs ſe déclareront ga- „ rans des Traitez qui pourront ſe „ faire entre les louables Cantons, „ ſuppoſé que Dieu permît qu'il ar- „ rivât quelque diviſion entre eux. Les Cantons Proteſtans ne purent apprendre ſans douleur une Alliance qui donnoit au Roi Très-Chrétien un pouvoir ſi étendu, & dont les ſuites pouvoient devenir funeſtes à leurs interêts.

Le Roi baiſſoit peu à peu ; on voioit des marques de ſa fin prochaine, à une ſubite extenuation dans toute l'habitude du corps, & à une voracité de laquelle un étranger fut ſi ſurpris, en le voiant dîner en public, qu'il prédit que ce Prince mourroit bien-tôt. Toutes ſes ac-

tions montroient qu'il ſentoit lui-même ſa caducité, & il n'étoit occupé que du ſoin de prévenir tout ce qui auroit pû cauſer le moindre trouble après ſa mort. 1715.

Il ménage une reconciliation entre le Roi d'Eſpagne & le Duc d'Orleans.

Les impreſſions peu favorables qu'on avoit donné du Duc d'Orleans à S. M. C. étoient capables de dégenerer en une haine pernicieuſe aux deux Monarchies. Le Roi travailla à les reconcilier, & commença par faire connoître au Roi d'Eſpagne que tout ce qu'on avoit avancé au ſujet du Duc d'Orleans, du tems qu'il étoit en Eſpagne, étoit faux. Il ajouta qu'étant bien convaincu de l'injuſtice qu'on faiſoit en cela à Son Alteſſe Roiale, il prioit ſa Majeſté Catolique de relâcher les priſonniers qui étoient détenus pour ce ſujet, & de vivre en bonne intelligence avec le Duc d'Orleans. Le Roi d'Eſpagne fit reponſe : „ qu'il venoit de relâcher „ les priſonniers, & que s'il ne tenoit „ qu'à lui de faire les premieres dé„ marches pour hâter ce raccommo„ dement, il les feroit avec plaiſir. Le Roi Tres-Chrétien aiant communiqué cette lettre à Son Alteſſe

1715. Roiale, ce Prince écrivit auſſi-tôt au Roi d'Eſpagne, & en eut une reponſe qui acheva de les reconcilier.

Edits & Declarations. La Cour donna un grand nombre d'Edits ; les uns pour ſupprimer les Offices onereux à l'Etat, & les exemptions que les beſoins du Roiaume avoient introduites ; les autres pour trouver des fonds, tant pour rembourſer les charges ſuprimées, que pour aquiter les dettes de la Couronne dont les revenus étoient déja anticipez de pluſieurs années. Elle ſongea auſſi à remettre la monnoie ſur un pied fixe pour remedier aux maux que le rehauſſement & le rabais avoient faits dans le commerce. Une Declaration du 23. de Mai, portoit que le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe ſon frere, & leurs deſcendans en legitime mariage, prendroient la qualité de Princes du Sang. Une Declaration du 9. de Juillet, après avoir expoſé l'impoſſibilité d'exempter encore les peuples de la capitation, & du dixiéme denier que quelques Provinces refuſoient de paier, en interpretant l'Edit de l'im-

poſition, ordonnoit que l'on continuât de les les lever & ſuprimoit les exemptions achetées conformément aux Edits anterieurs. Une autre du 7. de Mai, avoit ſuprimé la caiſſe des emprunts, & en convertiſſoit les promeſſes en contracts de rentes. Un autre Edit fit voir combien la Societé étoit puiſſante à la Cour. Les Jeſuites trop génez par la Declaration de 1702. (1) preſenterent une Requête au Conſeil d'Etat pour avoir droit d'heriter, quand ils ſortent de la Societé, & obtinrent un Decret favorable, qui permet à tous ceux qui voudront quitter leur habit, avant l'âge de trente trois ans, de rentrer dans leurs droits & biens, dès le jour même de leur ſortie. Le Roi ne croioit pouvoir trop faire pour des gens qu'il regardoit comme le plus ſolide apui de ſa religion. 1715.

En effet ils étoient les ſeuls, avec quelques Prelats de Cour, qui s'intereſſaſſent en faveur de la Conſtitution que le Roi aimoit comme ſon ouvrage, parce qu'il l'avoit ſollicitée. Il n'étoit pas aſſez ſavant pour

La Cour cherche en vain des défenſeurs de la Conſtitution.

(1) *Voiez le Tome VIII. page 197.*

1715. obſerver qu'ils étoient auſſi les ſeuls qui y fuſſent intereſſez, puis que cette Conſtitution canoniſoit ce que la doctrine de leur Pere Molina avoit de plus monſtrueux & de plus combattu. Tout accès étoit interdit à ceux qui l'auroient pû deſabuſer. Il témoigna de l'étonnement de ce qu'entre un ſi grand nombre de Theologiens fameux, il ne ſe trouvoit perſonne que des Jeſuites qui écriviſſent en faveur de la Conſtitution. Il ſe plaignit des Benedictins, & trouva mauvais que dans une Congregation auſſi ſavante, il n'y eût pas une ſeule plume qui prit la défenſe de cette Bulle. Il en fit donner l'ordre; Dom Martiani & Dom Rouxel que la Cour nomma, comme les plus capables de repondre à ſes vues, s'en excuſerent. Les Superieurs Generaux des Prêtres de l'Oratoire & des Chanoines Reguliers de Sainte Geneviéve, eurent de pareils commandemens : chacun ſe diſpenſa de défendre une Conſtitution laquelle ils étoient tous reſolus de denoncer comme heretique au futur Concile general, ſi on les pouſſoit à bout pour la leur faire recevoir

par force. Le Roi lui-même ne savoit presque plus que penser du déchainement de la plus grande partie du Clergé Seculier & Regulier contre cette production ultramontaine. Cependant le Pape le pressoit instamment d'emploier les dernieres voies de rigueur pour soumettre les têtes rebelles. Il menaçoit de priver le Cardinal de toutes ses dignitez, & la Cour se prenoit à cette Eminence de l'opposition qu'elle trouvoit dans tout le Clergé inferieur. 1715.

On publia même que le Roi voulant absolument être obéi, avoit fait dresser à Versailles une Declaration par laquelle il privoit du temporel, sans distinction, tous ceux qoi n'accepteroient pas la Constitution. Il devoit lui-même se rendre au Parlement, y tenir son lit de Justice, & la faire enregistrer en sa présence, persuadé que personne n'oseroit y resister. Deux jours auparavant il fit apeller d'Aguesseau & Joli de Fleuri pour les prevenir. Ils lui parlerent sur ce sujet avec force & avec courage : l'un d'eux lui remontra avec respect, qu'on avoit déja trop fait pour cette Bulle, sans la faire passer en loi ; que

Ses soins pour la faire recevoir.

Opositions qu'il y trouve.

1715. ſans toucher à ce qui regardoit la doctrine & la diſcipline de l'Egliſe, elle inſinuoit des maximes qui détruiſoient les libertez de l'Egliſe Gallicane, & du Roiaume dont les Parlemens ſont dépoſitaires ; qu'en demandant au Cardinal de Noailles une acceptation pure & ſimple de cette Bulle, c'étoit exiger de lui qu'il violât en un jour trois ſermens de fidelité qu'il avoit faits au Roi ; qu'étant Cardinal & l'homme du Pape par cette qualité, il étoit tres-louable de preferer les interêts de ſa Majeſté & de l'Etat à des engagemens étrangers. Le Roi ſentit en lui un combat qui lui cauſa une alteration extraordinaire. Ceux qui le pouſſoient à terminer cette affaire, le porterent à ne rien changer aux meſures déja priſes. Dongois Grefier du Parlement qui étoit à ſa maiſou de campagne, eut ordre de ſe rendre à Paris, & de preparer toutes choſes pour l'enregiſtrement. Joli de Fleuri & les autres Officiers ſuſpects aux Moliniſtes, devoient être démis de leurs charges ; mais le Roi tomba malade, & ne put executer ces projets.

Il y avoit déja quelques mois qu'il languiſſoit : il aimoit à manger des figues, & elles lui avoient cauſé une indigeſtion qui, moiennant le prompt remede qu'on y aporta, n'eut point de ſuites. Durant le mois de Juin qu'il paſſa à Marli, il ne ſortit preſque point de ſon apartement. Cependant la paſſion des grandes entrepriſes ne l'abandonnoit point ; il ſongeoit à faire enlever les terres d'une coline qui lui ôtoit la vue de Paris : les ordres étoient donnez pour faire venir les troupes, & les inſtrumens que l'on deſtinoit à ce travail ; & il devoit aller à Verſailles, & de là à Fontainebleau, pour donner le tems de l'executer.

1715. Commencement de ſa maladie.

Il donna l'audience de congé à l'Ambaſſadeur de Perſe ; ce Miniſtre qui ne logeoit plus depuis quelque tems à l'Hôtel des Ambaſſadeurs, reſidoit dans une maiſon de Chaillot. Il fut conduit le 13. d'Août à Verſailles avec les ceremonies accoutumées ; mais, ni ſon étendard, ni les Mouſquetaires Perſans qui l'avoient acompagné à la premiere audience, ne perurent point à celle-ci : il n'y eut point la même affluence de

Il donne l'audience de congé à l'Ambaſſadeur de Perſe.

1715. peuple, la curioſité étoit raſſaſiée par un long ſéjour. Comme il n'avoit point voulu ſe ſervir des caroſſes de ſa Majeſté, il ne s'en trouva point pour le remener, & une groſſe pluie qu'il fit ce jour-là, l'auroit percé juſqu'aux os, s'il n'avoit pas vaincu ſon averſion pour les caroſſes & accepté une voiture de louage : il partit de Chaillot peu de jours après, pour s'embarquer au Havre de Grace, ſur un vaiſſeau qui devoit le conduire à Hambourg.

**Au General de l'Ordre de la Croix.**

Le General de l'Ordre de la Croix, Mathias Goffin, Liegeois de nation, eut auſſi audience publique du Roi, du Dauphin, & des autres Princes. Il y fut conduit avec les mêmes ceremonies que les Ambaſſadeurs.

**Entrée de l'Ambaſſadeur de Portugal.**

Le Comte de Ribeira, Lieutenant General, & Grand Maitre de l'Artillerie de ſa Majeſté Portugaiſe, & ſon Ambaſſadeur extraordinaire, fit ſon entrée publique à Paris le dix-huitiéme d'Août, & ſe diſtingua par la magnificence de ſes caroſſes & par les medailles d'or & d'argent que ſon Ecuier jetta au peuple. Le jour de ſon audience publique étoit fixé au vingt-uniéme,

mais la maladie du Roi changea cette diſpoſition. 1715.

Elle commença à devenir dangereuſe par de grandes douleurs, & par une extrême foibleſſe dans les jambes, dont la chair devint inſenſible. Le ſamedi 24. il ſe preparoit à diner en public ; mais il lui ſurvint des douleurs ſi aigues, qu'il ordonna de faire ſortir tout le monde qui étoit dans ſa chambre, & ne retint que le Maréchal de Villeroi, avec qui il reſta ſeul plus de deux heures & demie. „ Je vois, lui dit-il, que „ mon heure aproche, & qu'il faut „ ſonger ſerieuſement à mourir. Il ne mangea que ſa panade & un peu de ris. Suites de la maladie de Louis XIV.

Sur les quatre heures il lui prit une fievre violente qui ne lui permit de s'endormir que ſur les cinq heures du matin du Dimanche 25. il ſe reveilla trois heures après & ſe trouva ſoulagé ſans fievre, & ſans douleur aux jambes : il fit apeller le Maréchal de Villeroi qui fut enfermé demie heure avec lui. Le Duc d'Orleans entra enſuite, & le felicita ſur ſon retabliſſement, les principaux de la Cour firent éclater leur joie.

1715. Le Roi ordonna à midi qu'on ouvrit toutes les portes, & qu'on ne refuſât l'entrée à perſonne pour le voir diner. Il mangea peu, & prit moins de vin qu'à ſon ordinaire. Se trouvant plus mal après le diner, il fit apeller Maréchal ſon premier Chirurgien, à qui il montra ſa jambe & ſa cuiſſe : elle n'avoit point de mouvement. Les autres Chirurgiens & les Medecins demanderent la permiſſion de mettre la jambe dans de l'eau dont la main ne pouvoit ſouffrir la chaleur. Le Roi ne la ſentit que lors qu'elle eut penetré juſqu'à la moelle de l'os. La jambe étant retirée hors de l'eau, on y aperçut des taches qui étoient les indices de la gangrene. Les diſcours des Chirurgiens & des Medecins qu'il voulut entendre, le firent tomber deux fois en foibleſſe.

Sa conſtance dans ſes maux.

Il rapella cependant toutes les forces de ſon ame, & commanda lui-même de faire des inciſions ; l'embaras où il les voioit, lui fit peine. „ N'avez-vous point de raſoirs, leur „ dit-il, vous n'avez qu'à couper ce „ que vous jugerez à propos. Son premier Medecin lui tenoit le bras

pendant cette triſte operation, & n'y remarqua aucune émotion conſiderable. On délibera ſi on lui couperoit la cuiſſe, pour arrêter le cours de la gangrene; mais le peu d'apparence qu'on vît à prolonger ſes jours par là, ôta aux Medecins la penſée de lui faire ſouffrir cette douleur: Il ſe reſolut à la mort, & comme quelqu'un vouloit le conſoler. *Il y a plus de dix ans*, lui dit-il, *que je penſe continuellement à mourir en Roi Chrétien.* 1715.

Comme ce jour étoit celui où l'on celebre la fête du Roi dont il portoit le nom; il demanda pourquoi les Muſiciens ne lui avoient point donné le bouquet ordinaire. On lui repondit qu'on les en avoit empêché: *Non*, dit-il, *l'état où je ſuis, ne doit rien empêcher.* Ils vinrent & lui donnerent le concert preparé, & il temoigna y prendre quelque plaiſir. Il n'étoit cependant occupé que du ſoin de ſe preparer à la mort, il ſe confeſſa le même ſoir, & reçut les derniers Sacremens.

Il écrivit le matin ſuivant un memoire qu'il fit cacheter en ſa preſence, & le remit entre les mains Son attention pour l'avenir.

1715. du Chancelier, il lui en dicta enſuite un autre en forme de codicile qu'il ſigna. Il fit venir le Duc d'Orleans qu'il declara Regent du Roiaume, au lieu de Chef de la Regence, comme il l'avoit ſeulement qualifié dans le teſtament. Il nomma le Duc du Maine Sur-Intendant de l'éducation du Dauphin, le Maréchal Duc de Villeroi Gouverneur, & en cas d'incommodité le Duc de Villeroi, pour ſuppléer à ſon pere dans cette charge, Saumeri & Geofreville Sous-Gouverneurs, Fleuri ancien Evêque de Frejus, Precepteur, & le Pere le Tellier Confeſſeur. Cette derniere diſpoſition fut changée. Il recommanda le Dauphin & le Roiaume au Duc d'Orleans.

Le Cardinal de Noailles veut le voir.

Le Cardinal de Noailles allarmé de l'état du Roi, écrivit à la Marquiſe de Maintenon, & lui marqua fortement, quoi qu'avec douceur, qu'il auroit ardemment ſouhaité de voir ſa Majeſté pour lui donner les dernieres marques de ſon attachement, & lui repreſenter avec une reſpectueuſe liberté que la conſcience de ſa Majeſté avoit été fort engagée

par la part qu'on lui avoit fait prendre aux affaires de la Conſtitution *Unigenitus*. Il en fut touché & demanda aux Cardinaux de Rohan & de Biſſi, „ s'ils n'avoient point été „ trop loin dans cette affaire dans la„ quelle il n'avoit rien fait que par „ leur conſeil & par celui de ſon Con„ feſſeur ; il ajouta qu'il craignoit de „ s'être trop engagé ; que ſi cela „ étoit, il pouvoit encore y remedier, & il leur ordonna de lui declarer s'ils n'avoient point agi par paſſion & par des conſiderations humaines. Ils lui repondirent qu'il ne devoit avoir aucune peine d'avoir ſuivi le Pape & les Evêques ; Que pour eux ils n'avoient conſulté que l'interêt de Dieu, de l'Egliſe, & leur conſcience. *Mais*, reprit il, *Mr le Cardinal demande à me voir ; je l'ai toujours aimé & je n'aurois pas de repugnance à le voir.* Le Pere le Tellier aiant repondu que ce ſeroit détruire tout ce qui avoit été fait ; le Roi ordonna cependant que le Chancelier lui écrivît de ſa part une lettre obligeante. Voiſin qui, quoique creature de la Maintenon protectrice du Cardinal, étoit livré à

1715.

Le Confeſſeur s'y oppoſe.

1715. la cabale, s'aquita mal de cet ordre, & manda au Cardinal que le Roi ne pouvoit le voir, qu'après qu'il ſe ſeroit ſoumis au Pape. Ainſi la bonne diſpoſition, où il étoit fut rendue inutile. Le mardi le Cardinal de Biſſi qu'il avoit gratifié de l'Abbaye de Saint Germain des Prez au prejudice de pluſieurs concurrens parmi leſquels étoit Polignac, recommença de parler de cette maniere : „ J'ai fait, „ dit le Roi, tout ce que j'ai pu pour „ mettre la paix entre vous : Je n'ai „ pû en venir à bout. Je prie Dieu „ qu'il vous la donne ; c'eſt tout ce „ que je puis faire à preſent. Il lui dit dans un autre occaſion : „ Je ſuis de „ la meilleure foi du monde. Si vous „ m'avez trompé, vous êtes bien cou- „ pables, car je ne cherche que le „ bien de l'Egliſe.

Il prend congé de ſa famille.

Il fit apeller le lundi 26. les Princes & les Princeſſes de ſon Sang. Tous fondoient en larmes ; lui ſeul d'un œil ſec, & avec une conſtance qui ne s'eſt peut-être jamais rencontrée en un ſi haut degré, dans un Prince que la mort va dépouiller de tout ce que le monde a de plus brillant, lui ſeul leur parla ſans trouble & ſans émo-

émotion. Il fit un bel éloge de la Ducheſſe d'Orleans ſa belle ſœur, & dit aux autres Princeſſes ce qui convenoit à chacune d'elles. Le Dauphin étoit aſſis ſur le lit du Roi. Sa Majeſté lui tint un diſcours proportionné à ſon âge, il lui recommanda ſur toutes choſes un attachement inviolable pour la Religion & l'amour de ſes Sujets. *J'ai*, dit-il, *chargé mon Peuple au delà de mon inclination; mais j'y ai été obligé par des longues guerres que j'ai eu à ſoûtenir. Aimez la paix & ne vous engagez dans aucune guerre, qu'autant que l'interêt de vôtre Etat & de vôtre Religion le demandera.* Il lui marqua enſuite les trois écueils, où lui-même avoit donné; à ſavoir les Guerres inutiles, les Maîtreſſes & les Dépenſes immoderées pour les Bâtimens : Régrets tardifs & dont ſon peuple ne profita point; mais ils marquent du moins ce qu'on auroit dû attendre de lui, ſi les Louvois & les autres empoiſonneurs, ne l'avoient pas ſeduit. Durant ce diſcours le jeune Prince le regardoit fixement, & jettoit de tems en tems de groſſes larmes, ſans marquer ni frayeur, ni foibleſſe. La Ducheſſe 1715.

1715. de Ventadour ſa Gouvernante, le m
à genoux au pied du lit du Roi, q
lui donna ſa benediction, après qu
on le reporta dans ſon appartement.

Le Roi adreſſa enſuite la parole au
Princes & aux grands Officiers de
Couronne, *Vous avez pû voir*, leu
dit-il, *quelques perſonnes qui pendan
mon Regne ſe ſont écartées de leur de
voir pour un tems ; & s'en ſont repan
ties toute leur vie. Profitez de leu
exemple & ne le ſuivez pas.* Il fi
approcher les Officiers de ſa Mai
ſon, les remercia des ſervice
qu'ils lui avoient rendus, & leu
fit excuſe des chagrins qu'il avoi
pû leur cauſer : il déclara enſuit
qu'il ſe déchargeoit du ſoin de l'E
tat ſur le Duc d'Orleans, & or
donna de faire ſortir tout le mon
de excepté ce Prince qui demeu
ra ſeul avec lui. Il lui décla
ra ſes dernieres volontez & lui re
commanda les Perſonnes qui
l'avoient ſervi avec zele, &
ceux qu'il avoit aimé. Son Al
teſſe Roïale ſortit de la Chambre
fondant en larmes & ordonna à
tout le monde de ſe retirer, ce
qui donna lieu au bruit qui ſe ré-

pan-

pandit que le Roi étoit mort. 1715.

Un Chimiſte ſe preſenta avec un remede qu'il diſoit infaillible contre la gangréne ; le Roi le prit, & repoſa aſſez bien la nuit du mercredi au jeudi & tout le jour ſuivant ; mais après minuit il ſe trouva plus mal, & alla toûjours en empirant juſqu'au dimanche * au matin qu'il expira à huit heures & un quart. Dès le vendredi ſon corps repandoit une odeur ſi inſuportable, que le Cardinal de Rohan lui aïant fait les prieres des Agoniſans, perſonne ne put demeurer auprès de lui que le Pere le Tellier. Auſſi-tôt qu'il fut mort, le Duc de Bouillon Grand Chambellan parut ſur un balcon & cria *Le Roi Loüis XIV. eſt mort* & ajoûta trois fois : *Vive le Roi Loüis XV.* Son cœur fut porté à la maiſon profeſſe des Jeſuites pour repoſer auprés de celui de Loüis XIII. Ses entrailles furent envoïées à l'Egliſe de Nôtre Dame. L'infection du corps ne permit pas de le garder quarante jours ſelon l'uſage, & dès le 9. de Septembre on le porta à St. Denis. Ainſi finit le



* Le 1. de Septembre.

1715. plus long Regne dont l'Hiſtoire ai conſervé le ſouvenir, le plus fecon en grands Evenemens, & le plu glorieux qui fut jamais, ſans les ta ches que j'y ai remarquées. On fix l'époque de la grandeur des Romain ſous le Regne d'Auguſte; il eſt à croi re que la Poſterité regardera le Ré gne de Loüis le Grand comme l'é poque de la gloire de la Monarchi Françoiſe.

FIN.

TABLE

# TABLE DES MATIERES

*contenuës dans le IX. Tome de*

## L'HISTOIRE DE FRANCE

*ſous le Regne de*

## LOUIS LE GRAND.

### A.


AIre *Priſe par les Alliez.* 344.
Albermarle (*le Comte de*) *eſt défait à Denain.* 475. *juſtifie ſa conduite.* ibid.
Alcantara *eſt repriſe par les Eſpagnols.* 38.
Alcira *eſt repriſe par les Eſpagnols.* 70.
Alliez (*les*) *marchent vers Madrid.* 26. *quelques Grands ſe joignent à eux.* 29. *ils ſe rendent maîtres de la Sardaigne & de Minorque.* 222.
Almanſa (*Battaille d'*) *entre le Duc de Barwick & le Comte de Gallovvay, & le Marquis das Minas.* 58. & ſuiv. *déroute des Alliez.* 61. *leur perte.* 62. *Suites de cette Victoire.* 63. & ſuiv.
Amelot, *Ambaſſadeur de France en Eſpagne aſſemble les Grands, à quel Sujet.* 25.
Amelot de la Houſſaïe, *Autre célebre, ſon Eloge.* 44.
Andoul, *ſon Traité de l'Origine de la Regale condamné par le Pape & par le Parlement.* 377.
Anne I. *Reine d'Angleterre fixe le jour & le lieu du Congrès.* 423. *ſes demandes ſpecifiques au Congrès d'Utrecht.* 442. *elle oblige Philippe V. de renoncer*

*à la Couronne de France.* 455. *eſt ſoupçonnée d'avoir du penchant pour le Prétendant.* 579. *ſa mort.* ibid.
Angleterre (*l'*) *negocie ſecrettement la Paix avec la France.* 386. 418. *recherche la conduite de ceux qui ont commandé en Eſpagne.* 387. *ſigne les préliminaires d'une Paix particuliere avec la France.* 420. *Voïez* Anne.
Antechriſt (*l'*) *Bruits ridicules repandus à ce ſujet.* 128. & ſuiv.
Arragon (*le Roïaume d'*) *eſt reconquis par les Eſpagnols.* 65.
Asfeldt (*le Chevalier d'*) *reprend Xativa.* 69. *& Alcira.* 70. *ſe reſaiſit de Denia.* 220. *d'Alicante, dont il arrête la Garniſon par repreſſailles.* 221.
Aſturies (*le Prince des*) *ſa naiſſance.* 113. *ceremonies de ſon Baptême.* 122.
Ath *ſe rend aux Alliez.* 17.
Auguſte *envoïa en depôt ſon Teſtament chez les Veſtales* 603.

## B.

Baillet (*Adrien*) *ſon Eloge.* 43.
Baluſe *ſon exil & ſon Eloge.* 349.
Barcelonne *aſſiégée par le Duc de Barvvick.* 587. *ſe rend à diſcretion.* 588.
Barreuth (*Le Margrave de*) *ſe retire à l'aproche du Maréchal de Villars.* 80. *ramene l'Armée ſur le Rhin.* 85. *veut conſerver le Generalat.* 87. *conſent enfin à s'en démettre.* 88.
Barvvick (*Le Duc de*) *ſe rend à Madrid.* 48. *gagne la Bataille d'Almanza.* 58. *eſt fait Lieutenant Général du Roïaume d'Arragon.* 78. *Maréchal de France.* ib. *Gouverneur de Limoſin.* 145. *commande ſur*

*ſur le Rhin.* 146. *paſſe en Flandres.* 166. *ſe joint au Duc de Bourgogne.* 173. *commande en Dauphiné.* 402
Baviére (*L'Electeur de*) *ſa maladie.* 11. *ſon triſte état* 18. *l'Electeur de Cologne & lui ſont mis au Ban de l'Empire.* 19. *diference de la condaite des Empereurs Leopold & Joſeph à cet égard.* ibid. *Ceremonies de cette proſcription.* 22. *ſes Enfans apellez fils du Comte de* Witelsbach. 32. *Proteſtation de quelques Princes contre cette proſcription.* ib. 51. *propoſe de la part du Roi des Conferences pour la Paix.* 38. *commande ſur le Rhin en qualité de Generaliſſime.* 146. *il paſſe en Flandres.* 199. *aſſiége Bruxelles.* 200. *leve le ſiége.* 201. *lui & l'Electeur ſon Frere demandent à être admis à l'Election de l'Empereur.* 398. *les Electeurs de Baviere & de Cologne ſont retablis.* 569.
Bay (*le Marquis de*) *aſſiége & prend Caſtel-Rodrigo.* 115. *ſa victoire à Guidina.* 257.
Bayle (*Pierre*) *ſon Eloge.* 44.
Béate *fuſtigée.* 317.
Beringhen (*le Marquis de*) *eſt enlevé entre Paris & Verſailles par un Parti des Alliez.* 53. *eſt recous ſur la Frontiere.* 55.
Berri *le Duc de ſon mariage avec Mademoiſelle d'Orléans.* 339. *il fait la Campagne de* 1708. 445. *il bleſſe par malheur le Duc de Bourbon.* 455. *ſa mort.* 579.
Berri (*la Ducheſſe de*) *accoucha d'une Princeſſe qui meurt auſſi tôt.* 412. *d'une autre Princeſſe qui meurt le lendemain.* 580.
Bethune *priſe par les Alliez.* 344.
Billets de Monnoïe *introduits dans le Commerce.* 45. *Edit à cette occaſion.* 47.
Blangis (*La Bataille de*) *ou de* Malplaquet. 286.
Boileaux Deſpreaux (*Nicolas*) *ſon Eloge.* 413.
Bouchain *eſt repris par les François.* 488. Bou-

Boufflers (*le Maréchal de*) *assiégé dans Lille.* 180. *fa une belle défenſe.* ib. & ſuiv. *il ſe prépare à ſoûteni l'Aſſaut general.* 192. *flechi par les Bourgeois, i rend la Ville.* 195. *civilité du Prince Eugene envers lui.* ibid. *ſa réponſe genereuſe à ce Prince.* 208. *il capitule.* 209. *honneurs qu'il reçoit des Alliez.* 210. *Belle retraite qu'il fait à la Bataille de Blangis.* 288. *ſa mort.* 412.

Bouillon (*le Cardinal de*) *ſa ſortie de France.* 346. *ſa lettre au Roi.* 347. *procedures contre lui.* 348.

Bourbon (*Loüis III. Duc de*) *ſa mort.* 338.

Bouchain (*ſiége de*) *par les Alliez.* 394.

Bourgogne (*le Duc de*) *commande en Flandres en qualité de Generaliſſime.* 145. *envoie un détachement qui prend la Ville de Gand.* 146. *fait ſurprendre Bruges.* 147. *marche pour couvrir cette conquête.* 148. *livre la Bataille d'Oudenarde.* 154. *ſa retraite.* 158. *fait divers mouvemens pour dégager Lille.* 172. *on le ſoupçonne de jalouſie envers Philippe V.* 212. *il ſe reconcilie avec le Duc de Vendôme.* 337. *devient Dauphin.* 391. *ſon Eloge.* 447. *ſa mort.* 449. *ſa pompe funebre.* 451.

Bourgogne (*la Ducheſſe de*) *ſon Eloge.* 447. *ſa mort.* 448.

Bretagne, (*le Duc de*) *ſa naiſſance.* 45. *ſa mort.* 454.

Brihegua. (*Siége de*) 365. *huit Bataillons & huit Eſcadrons Anglois y ſont fait Priſonniers.* ibid.

Brionne (*le Comte de*) *ſa mort.* 496.

Briſtol (*l'Evêque de*) *Voïez* Robinſon.

## C.

CAmbout de Coiſlin (*le Cardinal du*) *Grand Aumonier de France & Evêque d'Orléans, ſa mort.* 43.

Capitulat de Milan (*le*) *eſt renouvellé entre Philippe V. & les Suiſſes.* 45.
Capucins (*les*) *leur General va à l'Audience du Roi.* 561
Caraman (*le Comte de*) *Commandant à Menin capitule avec les Alliez.* 14.
Cartel *pour l'échange des Priſonniers en Eſpagne.* 57.
Caſſini *fameux aſtronome.* 498.
Caſtel-Rodrigo *repris par les Eſpagnols.* 195.
Catalogne (*la Principauté de*) *eſt évacuée par les Alliez* 501. *eſt reduite ſous la domination de Philippe V.* 585.
Catinat (*le Maréchal de*) *ſa mort.* 414.
Cercles (*les*) *de Souabe & de Franconie, ſont allarmez des progrés de l'Armée Françoiſe.* 84.
la Chaiſe (*le P. de*) *Jeſuite Confeſſeur du Roi, ſa mort.* 236.
Chamillard (*le Marquis de*) *ſe rend à l'Armée de Flandres.* 16. 145. *ſe démet de la Charge de Controlleur General des Finances.* 225. *& de celle de Secretaire d'Etat.* 264.
Charles III. *va à Sarragoce.* 29. *fait ſon Entrée à Madrid.* 363. *abandonne la Caſtille.* 365. *ſuccede à la Couronne Imperiale.* 388. Charles VI. *Empereur tache en vain de détourner la Paix entre la France & l'Angleterre.* 444. *ſes demandes ſpecifiques au Congres d'Utrecht.* 441. *il veut continuer la guerre.* 517. *avantages qu'il retire de la neutralité d'Italie & de l'Evacuation de la Catalogne.* 518. *ſa Déclaration ſur ſes diſpoſitions à la Paix.* 537. *il ordonne au Miniſtre de Savoïe de ſortir de l'Empire.* 556. *ſes Edits contre les Proteſtans.* 560. *il fait la Paix avec la France à Raſtad.* 565. *envoïe un decret à la Diette de l'Empire.* 575.
Charles XII. *Roi de Suede, ſon ſejour en Saxe.* 40.

*le Comte Piper gagné par l'Angleterre l'engage à entrer en Pologne.* 91. *il eſt défait par les Moſcovites.* 299. *ſon retour & ſes pertes.* 600.
Chaumont (*Le Marquis de*) *ſa mort.* 381.
Clement XI. *tache de ménager la Paix en* 1707. 50, *envoïe en France deux Brefs qui ſont ſupprimez par le Parlement.* 377. *condamne le livre des* Réflexions ſur le Nouveau Teſtament. 595. *Sa Conſtitution eſt rejettée par une partie du Clergé.* 598.
Clergé (*Le*) *de France ſe charge de trente trois millions de Billets de monnoïe pour décharger l'Etat.* 74. *Se rachete de la Capitation.* 340.
Colbert (*Jaques Nicolas*) *Archevêque de Roüen, ſa mort.* 131.
Cologne (*L'Electeur de*) *Voïez* Baviere.
Commerce (*Le*) *eſt interdit entre la France & l'Allemagne.* 530.
Condé (*Henri-Jules de Bourbon Prince de*) *ſa mort* 238. *ſa paſſion pour les richeſſes.* 239.
Conferences *de la Haïe* 239. *de Gertruidenberg.* 324. *d'Utrecht.* 427. & ſuiv. *de Raſtad.* 550. *de Bade.* 574.
Conſeil *Suprême d'Eſpagne établi à Vienne.* 556.
Conſtitution (*La*) Unigenitus, *Hiſtoire des troubles ſuſcitez en France à ſon occaſion.* 590. *elle eſt aprouvée par* 40. *Evêques & rejettée par les autres.* 598.
Conti (*François Loüis de Bourbon, Prince de*) *ſa mort.* 237. *ſon Eloge.* ibid.
Coſnac (*Daniel de*) *Archevêque d'Aix, ſes richeſſes, ſa mort.* 231.
Coufin (*Loüis*) *ſon Eloge.* 131.
La Croix (*Le Brigadier*) *ſon Expedition ſur le Rhin.* 558.

Debor-

## D.

DEbordemens (*Les*) *des Rivieres cauſent de grands ravages.* 236.
Dénain (*Bataille de*) *gagnée par les François.* 473.
Dendremonde *eſt aſſiégée & priſe par les Alliez.* 16.
Des Marets, *eſt fait Controlleur General des Finances à la Place de Chamillard.* 225. *Mauvais état des Finances.* 226. *ce qu'il fit pour y remedier.* 227.
Dunkerque *reçoit Garniſon Angloiſe.* 466. *Les habitans prient envain que le Port & les ouvrages ſoient conſervez.* 578.

## E.

ECoſſe *Union de ce Roiaume avec l'Angleterre ſous un même Parlement.* 40.
Edits & Déclarations, *portant ſuppreſſion & création de charges & d'offices.* 227. 228. 612. *pour prévenir la rareté des grains.* 248. *du Parlement de Thoulouſe en faveur des pauvres.* 250. *Edits Burſaux.* 296. 385. *pour ſuſpendre l'exemption des Tailles.* 297. *pour la monnoye.* 251. 296. *pour la culture des Terres.* 297. *pour établir le dixiéme Denier.* 384. *pour en continuer le Païement.* 612. *pour regler la ſucceſſion & les prérogatives des Pairs.* 404. *en faveur de cent trente ſix Galériens.* 560. *contre les Refugiez.* ib. *en faveur des Princes Legitimes.* 602. 612. *en faveur des Jeſuites.* 613.
l'Empereur, *Voïez* Joſeph & Charles VI.
Eſcalona (*Le Marquis de Villena Duc d'*) *trahi par ſes amis.* 94. *eſt abandonné.* 95. *ſe ſauve à Gaëtte.* 96. *eſt pris & outragé par les Imperiaux.* 97.

Eſpagne (*la Reine Doüairiere d'*) *déclare ſon penchant pour la parti de Charles III.* 35. *Elle eſt envoïée à Baïonne.* 36. *où elle eſt magnifiquement reçûë.* ibid.
Eſpagne (*Marie Loüiſe Gabrielle Reine d'*) *eſt enceinte.* 51. *Joïe des Eſpagnols en aprenant cette nouvelle.* 51. *accouche du Prince des Aſturies.* 113. *de trois autres Infants.* 259. 493. 555. *ſa mort.* 563.
Eugene (*le Prince*) de Savoïe *envoïe un détachement qui s'empare du Roïaume de Naples.* 93. *commande avec le Duc au Siége de Toulon.* 98. *aſſiége & prend la Ville de Suſe.* 108. *va commander l'Armée de Flandres avec le Duc de Marlborough.* 153. *aſſiege Lille.* 169. *eſt bleſſé.* 179. *le Landgrave de Heſſe & le Roi de Pologne viennent être les témoins de ſa valeur.* 190. *ſa civilité envers le Maréchal de Bouflers.* 195. *il fait un mouvement pour faciliter au Duc de Malboroug le Paſſage de l'Eſcaut.* 204. *ſommation glorieuſe qu'il fait au Maréchal de Bouflers.* 207. *il conſeille le ſiége de Mons qui réüſſit.* 292. *fait faire une Courſe dans le Païs Meſſin.* 538. *eſt nommé Plenipotentiaire pour le Traité de Raſtad, où il ſe rend.* 549. *ſigne le Traité.* 565. *eſt auſſi Plenipotentiaire à Bade. Voïez* Bade.

## F.

FAmine (*la*) *cauſée par l'affreux Hyver de* 1709. 248. *déclarations pour remedier à la rareté des grains.* ibid.
Flechier (*Eſprit*) *Evêque de Niſmes, ſon Eloge.* 382.
La Flotte *Angloiſe batuë de la tempête.* 109. *une Eſcadre tache envain de faire ſoulever l'Amerique* 110. *une Flotte eſt batuë par le Chevalier de Fourbin.* ibid. *entreprend de faire une Deſcente en Pi-*

*cardie.* 225. *fait une Deſcente au Port de Cethe.* 373.
Fourbin (*le Chevalier de*) *bat une Flotte des Anglois.* 110. *eſt fait chef d'Eſcadre.* ibid. *il bat une autre Flotte à* Warhuis. 111. *ſon Expedition en Ecoſſe pour y établir le Prétendant.* 140.
Frederic, *Roi de Pruſſe, ſon Eloge.* 513. *la France le veut détacher de la Grande Alliance.* 416. *particularitez de cette intrigue.* ibid. & ſuiv.
Fribourg *aſſiegé par les François.* 536. *Suite de ce Siege.* 540. & ſuiv. *Capitulation.* 544.

## G.

GAëte *eſt aſſiegée par les Imperiaux.* 96. *eſt priſe* ibid.
Gallas (*le Comte de*) *Miniſtre de l'Empereur à Londres, ſa vivacité eſt odieuſe à la Reine.* 425. *on lui refuſe une Audience de congé.* ibid.
Gallois (*l'Abbé*) *ſa mort.* 131.
Gallovvai (*le Comte de*) *perd la Bataille d'Almanza. Voïez* Almanza *& celle de Guidina. Voïez* Guidiña.
Gand, *pris par les François.* 146. *repris par les Alliez.* 212.
George (*le Chevalier de St.*) *ſon entrepriſe en Ecoſſe en* 1707. 139. *quand il prit ce nom.* 142. *ſon retour en France.* 144. *il fait la Compagne ſous les Fils de France en qualité de volontaire.* 145. *proteſte contre le Traité d'Utrecht.* 514. *ſe retire en Lorraine.* 578.
Grenadiers (*quelques*) *leur bravoure.* 529.
Gudiña (*Bataille de*) *le Marquis de Bay y défait le Comte de Gallovvai.* 251.

## H.

HAmel (*Jean Baptiſte du*) *ſon Eloge.* 43.
Hanovre (*l'Electeur de*) *on lui offre le Generalat des Troupes Imperiales.* 83. *il accepte enfin.* 136. *ſuccede à la Couronne de la grande Bretagne ſous le nom de* George I. 579.
Harlai (*Achile de*) *ſa mort.* 497.
Hollandois, (*Les*) *tachent d'empêcher la Paix de l'Angleterre avec la France.* 423. *leurs demandes ſpecifiques au Congrés d'Utrecht.* 444 *ils envoïent une Ambaſſade à Paris.* 558.
Huxelles (*le Maréchal d'*) *Plenipotentiaire aux Conferences de Gertruideberg.* 324. *d'Utrecht, Voïez* Utrecht.
Hyver *de* 1709. *combien il fut rigoureux.* 234.

## I.

JAnſeniſme (*Le*) *traité à la la rigueur, Voïez* Port-Roïal *&* Conſtitution.
Jeſuites (*Les*) *obtiennent une Déclaration pour heriter quand ils quittent l'habit avant* 33. *ans.* 613.
Joſeph (*l'Empereur*) *met au Ban de l'Empire les Electeurs de Cologne & de Baviere.* 215. *fait le même traitement à Charles IV. Duc de Mantoue & de Montferrat.* 214. *ſa mort.* 388. *changemens qu'elle aporte.* ibid.
Jubilé *univerſel pour obtenir la Paix.* 56.
Juennin (*Le Pere*) *ſon Livre eſt condamné comme ſuſpect de Janſeniſme.* 301.

## K.

KEiſerlautern (*Priſe de*) *par le Lieutenant General Dillon.* 526.

L.

LAndau *assiégé par les François.* 524. 527. & suiv. *se rend à eux.* 531.
Laubanie, *sa mort.* 43.
Leganez (*Le Marquis de*) *sa mort.* 414.
Lerida, *Siége de cette Place par le Duc d'Orleans.* 116.
Lille *est assiégée par les Alliez.* 169. *Capitulation pour la Ville.* 196. *pour la Citadelle.* 209.
Lombardie (*La*) *abandonnée par les François.* 49.
Loüis XIV. *émancipe le Duc de Berri.* 41. *touche les malades.* ibid. *cherche à inquieter la Reine d'Angleterre.* 139. *veut mettre le Prétendant sur le Thrône d'Ecosse.* 139. *fait faire un manifique Autel à Nôtre Dame de Paris.* 230. *sa lettre circulaire sur les demandes préliminaires des Alliez.* 245. *il choisit le Cardinal Ottoboni pour être Protecteur de la Notion Françoise à Rome.* 299. *les Venitiens s'y opoſent & il rapelle son Ambassadeur à cette occasion.* 300. *ses offres pour la Paix.* 320. *il fait achever la Chapelle neuve de Versailles.* 330. *défend le Commerce aux Hollandois dans son Roïaume.* 386. *motif de cet Edit.* ibid. *regle les rangs & prérogatives des Pairs du Roïaume.* 404. *fait un Discours touchant au Clergé qui lui accorde un Don Gratuit.* 411. *ses offres à l'Angleterre & aux autres Alliez.* 435. *ses offres à l'Empereur.* 509. *elles sont rejettées.* ibid. *il est complimenté sur la Paix.* 515. *recompense les Plenipotentiaires.* 562. *son zele pour la Constitution.* 590. & suiv. *il s'intereſſe pour le Roi de Suede.* 600. *déclare ses fils naturels capables de succeder au défaut des Princes du Sang.* 602. *Fait son Testament qui est mis en depôt au Greffe du Parlement.* 603.

*le Roi de Perſe lui envoïe un Ambaſſadeur.* 604. *il punit ceux qui s'opoſent à la Conſtitution* Unigenitus. 607. *donne une nouvelle Déclaration contre les Reformez.* ibid. *renouvelle ſon Alliance avec les Cantons Catholiques.* 608. *il menage une reconciliation entre le Roi d'Eſpagne & le Duc d'Orléans.* 611. *cherche en vain des défenſeurs de la Conſtitution.* 613. *ſes ſoins pour la faire recevoir.* 615. *opoſitions qu'il y trouve.* ibid. *Commencement de ſa maladie.* 617. *Il donne Audience de Congé à l'Ambaſſadeur de Perſe.* ibid. *au General de l'Ordre la Croix.* 618. *ſuites de ſa maladie.* 619. *ſa conſtance dans ſes maux.* 620. *ſon attention pour l'avenir.* 621. *le Cardinal de Noailles veut le voir.* 622. *le Confeſſeur s'y opoſe.* 623. *ce qu'il dit aux Prélats ennemis du Cardinal, & leur réponſe.* 624. *il prend congé de ſa famille.* ib. *ſes conſeils à ſon Succeſſeur.* 625. *ſa mort.* 627.

Loüis *Dauphin de France ſon Eloge.* 389. *ſa maladie* ibid. *ſa mort.* 390. *ſa pompe funebre.* ibid. & ſuiv. *partage de ſes biens.* 391.

Loüis XV. *ſa naiſſance.* 336. *il eſt déclaré Duc d'Anjou.* ibid.

Loüiſe-Marie *d'Angleterre fille de Jaques II. ſa mort.* 497.

Luxembourg (*le Chevalier de*) *ſa valeur à la Bataille d'Oudenarde.* 156. *il entre dans Lille avec un ſecours d'hommes & de poudres.* 180. *prend le nom de Prince de Tingri.* 471.

## M.

MAbillon ( *D. Jean* ) *Moine Benedictin, ſon Eloge.* 132.
Marlboroug ( *le Duc de* ) *ſon voïage aux Cours de Hanovre, de Pruſſe & de Saxe.* 90. *il attaque le Duc de Bourgogne dans ſa marche & ſe retire.* 151. *attaque les François à Oudenarde.* 154. *fait venir les Convois d'Angleterre à Oſtende.* 183. *fait repaſſer l'Eſcaut à ſon Armée.* 204. *oblige l'Electeur de Baviere à abandonner le Siége de Bruxelles.* 201. *reprend la Ville de Gand.* 213. *commande le Siége de Tournai.* 267. *la Reine d'Angleterre ſe refroidit envers lui.*
Marſin ( *le Maréchal de* ) *meurt de ſes bleſſures à Turin.* 3.
Maucroix, *ſon Eloge.* 232.
Mazarin ( *le Duc de* ) *ſon mariage peu tranquille.* 562. *ſa mort.* ibid.
Medavy ( *le Comte de* ) *bat les Imperiaux à Caſtiglione.* 5.
Medina-Celi ( *le Duc de* ) *Philippe V. le fait arrêter.* 350. *diference de ſa conduite avec celle du Duc d'Eſcalona.* 381. *il eſt transferé à Fantarabie.* 359. *ſa mort.* 413.
Mehemet Riza-Beg *ſon Ambaſſade à Paris.* 604. *ſon Audience de Congé & ſon départ.* 617.
Menager, *ſes voïages ſecrets en Angleterre.* 419. & ſuiv.
Menin *aſſiégé par les Alliez.* 12. *le Duc de Vendôme veut envain le ſecourir.* 13. *Capitulation de cette Place.* 14.

Meſmes ( *Le Bailly de* ) *Ambaſſadeur de Malthe ; ſon Entrée à Paris.* 606.
Meuſnier, *Maître d'Ecole, meurt âgé de cent vingt deux ans.* 232.
Monçon *repris par les Eſpagnols.* 114.
Monnoïe ( *N. de la* ) *eſt reçû à l'Academie Françoiſe.* 563.
Monteleon ( *Le Duc de*) *trahit le Viceroy de Naples.* 94.
Monteſpan (Françoiſe Athanaſie de Rochechouart Marquiſe de) *ſa mort.* 131. *mort de ſon Mari.* ibid.
la Mothe ( *Le Comte de* ) *s'empare de Bruges.* 147. *attaque trop tard les convois des Alliez & eſt batu.* 185.

## N.

NAples ( *Le Roïaume de* ) *le Prince Eugene y envoïe un détachement.* 92. *intrigues pour livrer ce Roïaume à la Maiſon d'Autriche.* 93. *Le Comte de Thaun s'en rend maître.* 94.
Neufchâtel ( *La Principauté de* ) *diſputée aprés la mort de la Ducheſſe de Nemours.* 132. *eſt ajugée au Roi de Pruſſe.* 133. & ſuiv.
Noailles ( *Loüis Anthoine de* ) *Cardinal, Archevêque de Paris, ſon Mandement pour une Procéſſion Generale.* 251. *il fait deſcendre la Chaſſe de Ste. Geneviefve.* 253. *deſcription de cette ceremonie.* 255. *ſacrifie les Janſeniſtes & l'Abbaïe de Port-Roïal aux Jeſuiſtes.* 317. *eſt inſulté par trois Evêques.* 392. *ſuites de cette affaire.* ibid. & ſuiv.
Noailles ( *Anne-Jules Duc de* ) *Marêchal de France, ſa mort.* 232.
Noailles ( *Le Duc de* ) *ſoûmet le Lampourdan.* 68. *prend Gironne.* 392.

## O.

ORange ( *La Principauté d'* ) *eſt unie au Parlement de Grenoble.* 562.
Orléans (*Le Duc d'*) *va commander en Eſpagne.* 49. *reprend Sarragoce.* 65. *ſes progrès en Eſpagne.* 71. *il aſſiége Lerrida.* 116. *qu'il prend d'Aſſaut.* 118. *va à Madrid & aſſiſte à la Ceremonie du Baptême du Prince des Aſturies.* 122. *aſſiége Tortoſe.* 160. *s'en rend maître.* 165. *Le Roi ménage une reconciliation entre le Roi d'Eſpagne & lui.* 611. *Le Roi le déclare Regent.* 622. *lui recommande le Roi & le Roïaume.* ibid.
Orléans ( *Anne Marie d'* ) *Longueville Ducheſſe de Nemours, Princeſſe de Neufchatel, ſa mort.* 132. *diſputes pour ſa ſucceſſion.* 133.
Ormond ( *le Duc d'* ) *commande en Flandres à la place du Duc de Malboroug.* 459. *refuſe d'agir avec les Alliez.* 461. *ſe ſepare d'eux.* 464. *fait publier la ſuſpenſion d'Armes.* 465. *s'empare de Gand & de Bruges.* 466.
Oſtende *eſt bloquée par le General Fagel.* 9. *conditions de la capitulation.* 10.
Oſſune ( *Le Duc d'* ) *ſes progrès en Portugal.* 72.
Oudenarde ( *Bataille d'* ) 154. *peu déciſive.* 158.

## P.

PAix *d'Utrecht, Paix de Bade, Voïez* Traitez. *La Paix d'Utrecht eſt publiée à Paris.* 514.
Peſte ( *La* ) *ravage l'Empire.* 531.
Petersbourg ( *Le Comte de* ) *parcourt les Cours des Alliez, à quel deſſein.* 441.

Philippe V. *retourne à Madrid.* 24. *Les Grands d'Eſpagne ſe refroidiſſent envers lui.* 24. *leurs plaintes.* 25. *ſe retire à Navarre.* 27. *ſa Déclaration ſur ſa retraite.* 28. *retablit ſon Armée.* 30. *marche contre les Alliez.* 31. *reprend Madrid.* ib. *les Alliez ſe retirent.* 32. *Ses avantages balancez par de grandes pertes.* 33. *il punit les Grands qui l'ont trahi.* 35. *envoïe la Reine Doüairiere d'Eſpagne à Baïonne.* 36. *il profite de la foibleſſe de ſes ennemis.* 37. *reprend Carthagene, Salamanque & Alcantara.* 37. & 38. *renvoïe les Troupes Françoiſes.* 259. *broüilleries entre lui & la Cour de Rome.* 262. *triſte état où il ſe voit après la deroute de Saragoce.* 358. *il transfere ſa Cour à Valladollid.* 359. *apelle le Duc de Vendôme pour commander ſes Armées.* 360. *envoïe la Reine & le Prince à Victoria.* 364. *cede les Païs-Bas à l'Electeur de Baviere.* 415. *épouſe en ſecondes Nôces la Princeſſe de Parme.* 564.

Pignatelli *Archevêque de Naples, ſes intrigues.* 94.

Plaſſendael *pris par les François.* 159.

Polignac (*l'Abbé de*) *va en qualité de Plenipotentiaire à Gertruidenberg.* 324. *à Utrecht.* 427. *eſt fait Cardinal.* 562.

Port-Roïal *des Champs, Hiſtoire abregée de cette Abbaïe.* 302. *ſa deſtruction.* 216.

Porto-Carrero (*le Cardinal de*) *ſon zele & ſa liberalité à l'occaſion du Baptême du Prince des Aſturies* 125. *ſa mort.* 263.

Préliminaires *propoſez par les Alliez.* 242. *autres ſignez entre la France & la Grande Bretagne.* 420. *conclus à Raſtad entre l'Empire & la France.* 564.

Prétendant, *Voïez le Chevalier de St.* George.

Prior

Prior *emploïé pour negocier la Paix ſecrete entre l'Angleterre & la France.* 420.

## Q.

QUeſnel (*Paſquier*) *ſon livre eſt condamné par la Conſtitution.* 592. *origine de la haine que la Cour de Rome eut pour lui.* ibid.
Queſnoi (*la Ville du*) *inveſtie par les Alliez.* 460. *ſe rend à eux.* 465. *eſt repriſe par les François.* 486.

## R.

RAbi (*Milord*) *Comte de Strafford. Son Ambaſſade à la Haïe.* 419 *il eſt Plenipotentiaire au Congrès d'Utrecht.* 427. *ſon voïage en Angleterre.* 461.
Raſtad (*la Ville de*) *eſt choiſie pour les Conferences.* 550.
Rechteren (*le Comte de*) *diſpute entre ſes Domeſtiques & ceux de M. Menager au Congrès d'Utrecht.* 498. *ſuites de cette affaire.* 499.
Regis (*Silvain*) *ſon Eloge.* 131.
Regnier (*Seraphin*) *Des Marais, ſon Elogê.* 563.
Ribeira (*le Comte de*) *Ambaſſadeur de Portugal, ſon Entrée à Paris.* 618.
Kio-Janeiro *eſt pris & pillé par les François.* 491.
Robinſon (*le Docteur de*) *Evêque de Briſtol, Plenipotentiaire de la G. Bretagne arrive à Utrecht.* 427. *ſon diſcours à l'Ouverture des Conferences.* 432.
Rochefaucault (*le Duc de la*) *Grand Veneur de France, ſa mort.* 563.

Rohan (*François de*) *Prince de Soubiſe, ſa mort.* 497.
Rohan (*Le Cardinal de*) *ſon zele pour la Conſtitution.* 597. & 623.
Roüillé (*Le Préſident*) *va à la Haïe pour traiter de la Paix.* 239. *ſes propoſitions ne ſont pas jugées ſuffiſantes.* 240. *il s'en retourne en France* 244.
Rumersheim (*Bataille de*) *le Comte de Merci y eſt défait par le Comte du Bourg.* 276.

S.

SAchevverel (*Le Docteur*) *troubles cauſez en Angleterre par ſes Sermons.* 380. *Le Parlement lui fait ſon procès.* ibid.
Salamanque *repriſe par les Eſpagnols.* 37.
St. Jean (*Les Forts de*) *en Amerique conquis par les François.*
St. Jean *Secretaire d'Etat de la Reine Anne s'intrigue pour la Paix en faveur de la France.* 387.
St. Venant, *pris par les Alliez.* 344.
Sarragoce *eſt repriſe par les Eſpagnols.* 366.
Sarragoce (*Bataille de*) *entre Philippe V. & le Comte de Staremberg.* 358.
Savoïe (*Le Duc de*) *rentre dans ſa capitale.* 2. *fait enterrer le Maréchal de Marſin avec tous les honneure militaires.* 4. *ſon entrepriſe ſur Toulon.* 98. *motifs de ce deſſein.* ibid. *ſa marche en Provence.* 99. *il tente en vain la fidelité de l'Evéque de Frejus.* 100. *il fait ravager Saint Laurent & arracher les vignes.* 101. *il arrive devant Toulon.* 102. *ſe retire ſans aucun ſuccès.* 106. *eſt inveſti du Montferrat.* 214. *prend Exiles, la Peirouſe & Feneſtrelles.* 217. *permet la liberté de conſcience à ſes Sujets.* 218. *ſa maladie l'empêche d'executer les deſſeins*

*deſſeins formez contre la France* 403.
Saxe ( *Le Prince Electoral de* ) *arrive à Paris.* 602.
Schovvel, *Amiral Anglois, ſa mort.* 109.
Simon ( *Richard* ) *ſa mort.* 496.
Soubiſe *Voïez* Rohan.
Staremberg *General des Imperiaux, ſe broüille avec le Prince de Darmſtad.* 354. *commande ſeul l'Armée des Alliez.* ibid. *défait les Eſpagnols à Almenares.* 355. *à Penalva & à Sarragoce.* 356.
Stoloffen ( *Les Lignes de* ) *priſes par les François* 74. *Deſcription de ces Lignes.* 77.
Straffort ( *Le Comte de* ) *Voïez* Rabi.
Stratageme *pour faire des priſonniers.* 168.
Suiſſes ( *Les* ), *renouvellent le Capitulat de Milan avec Philippe V.* 45. *s'intereſſent pour la Paix.* 50. *renouvellent leur Alliance avec Loüis XIV.* 608. *Circonſtances de cette Ceremonie.* ibid.

## T.

TEllier ( *Charles Maurice le* ) *Archevêque de Reims, ſa mort.* 338. *il donne ſa Bibliotheque aux Chanoines reguliers de Ste. Genevieve de Paris.* ib.
Tellier, ( *le Pere le* ) *ſes intrigues contre le Cardinal de Noailles.* 591.
Theſſé ( *Le Marêchal de* ) *ſes ſoins pour ſauver Toulon.* 103. & ſuiv.
Thaun ( *Le Comte de* ) *marche vers Naples.* 94. *s'empare de ce Roïaume.* 95. *prend Gaëte.* 96. *outrage Villeroi.* 97. *veut penetrer en Dauphiné.* 298.
Thoinard, *ſon Eloge.* 132.
Torci ( *Le Marquis de*) *ſe rend à la Haïe.* 241. *ſon voïage inutile.* 242. *demandes preliminaires que lui font les Alliez.* 242 *il retourne en France.* 243.

*fait de nouvelles ouvertures pour la Paix.* 318. *ſon ſentiment ſur la renonciation de Philippe V.* 456.
Toulouſe (*le Comte de*) *ſe fait tailler de la pierre.* 415.
Tournai *aſſiégé & pris par les Alliez.* 267. & ſuiv.
Tournefort (*Joſeph Pithon de*) *ſon Eloge.* 233.
Traitez *d'Utrecht.* 502. *Entre la France & l'Angleterre.* ibid. *Entre la France & les Hollandois.* 504. *Entre la France & le Portugal.* 506. *Entre la France & le Roi de Pruſſe.* ibid. *Entre la France & la Savoïe.* 507. *Entre l'Eſpagne & l'Angleterre.* 517. *& le Portugal.* ibid.
Traité (*le*) *de* Raſtad, *eſt ſigné par les Plenipotentiaires.* 56. *ſubſtance des Articles de ce Traité.* 566. & ſuiv.
Traité (*le*) *de* Bade, *les Plenipotentiaires ſont nommez de part & d'autre.* 574. *ils concluent la Paix generale entre l'Empire & la France.* 581. *ſubſtance de ce Traité.* 582. *Ratification de ce Traité.* 584.

## V.

Valence (*le Roïaume de*) *eſt reconquis par les Eſpagnols.* 63.
Valiere (*la Ducheſſe de*) *ſa mort penitente.* 339.
Vauban (*Le Maréchal*) *va à Dunkerque.* 11. *fait faire des Lignes pour garentir cette Place.* 12. *Son Eloge & ſa mort.* 132.
Vaubonne *General des Imperiaux, meurt de ſes bleſſures au Siége de Gaëte.* 97.
Vendôme (*Le Duc de*) *arrive à l'Armée en Flandres.* 13. *Il la trouva trop foible.* 15. *Fait reprendre*

dre Leffingue. 19. vend ſes Equipages après la Campagne. 246. ſon Mariage avec Mademoiſelle d'Enguien. 337. il eſt apellé par Philippe V. pour commander ſes Armées. 360. ſa generoſité. ibid. Etat où il trouve le Roïaume. 362. ſa prudence au Siége de Brihuega. 365. ſa valeur à la Bataille de Villa Vicioſa. 369. ſa mort. 494.

Vendôme (*Le Prince de*) *Grand Prieur de France eſt rapellé de Rome.* 223. *eſt enlevé en Suiſſe par Maſner.* 374. *ſuites de cette affaire.* 374. *il eſt remis en liberté.* 377.

Verjus (*Le P. Anthoine*) *Jeſuite, ſon Eloge.* 233.

Viellieſſes extraordinaires, *on affecte de les remarquer, pour flater le Roi.* 41.

Villa-Vicioſa (*Bataille de*) *les deux partis s'en attribuent la Victoire.* 369.

Villars (*Le Maréchal de*) *s'empare des Lignes de Stoloffen.* 74. *ſa Civilité pour la Princeſſe de Bade* 79. *il exige des contributions dans l'Empire.* 80. *pourſuit les Imperiaux.* 80. *prend Schorendorf.* 82. *force le paſſage de Lohr.* ibid. *ſuit l'Armée des Imperiaux vers le Rhin.* 86. *s'empare de Heidelberg & fait contribuer le Palatinat.* 87. *ſe ſaiſit de Manheim.* 89. *commande l'Armée du Dauphiné.* 146. *s'opoſe au Duc de Savoïe.* 217. *eſt bleſſé à la Bataille de Blangis.* 28. *eſt gratifié du Gouvernement de Metz & de Verdun.* 343. *il ſe plaint au Duc de Marlboroug qu'on ait violé la Capitulation de Bouchain.* 395. *Memoire de part & d'autre.* 395. *il remporte la victoire de Denain.* 472. *reprend divers poſtes.* 476. *force le Prince Eugene à lever le Siége de Landreci.* 477. *aſſiége Douai.* 478. *le prend.* 485. *reprend le Quesnoi.* 486. *com-*

*mande ſur le Rhin en qualité de Generaliſſime.* 520. *fait inveſtir Landau.* 524. *eſt fait Chevalier de la Toiſon d'Or.* 529. *ſa Politeſſe envers le Duc de Marlborough.* 530. *il force les Lignes de Fribourg.* 534. *aſſiége cette Place.* 536. *eſt nommé Plenipotentiaire pour la Paix de Raſtad.* 549. *ſigne le Traité.* 505. *arrive à Paris.* 576. *Le Roi donne à ſon fils la ſurvivance du Gouvernement de Provence.* 576. *il eſt reçû à l'Academie.* 577.

Villena, *Voïez* Eſcalona.

Voiſin (*Daniel François*) *eſt fait Secretaire d'Etat.* 264. *Chancelier de France.* 181.

## U.

UTrecht (*La Ville de*) *eſt choiſie pour traiter la Paix.* 423. *Les Plenipotentiaires s'y aſſemblent.* 427. *font un reglement pour le bon ordre entre les Domeſtiques.* 428. *ſeconde Conference.* 433. *Voïez* Traité.

## X.

XAtiva *eſt repriſe par le Chevalier d'Aſfeld.* 69. *elle eſt détruite.*

## Y.

YVetot (*Le Roi d'*) *prétend être exemt du dixiéme Denier.* 412. ibid.

FIN DE LA TABLE.

35th